Revitalisation de la langue amazighe

Défis, enjeux et stratégies

Revitalisation de la langue amazighe

Défis, enjeux et stratégies

Ahmed BOUKOUS

2012

Publication de l'Institut Royal de la Culture Amazighe

Série : Etudes N° 22

Titre	*: Revitalisation de la langue amazighe : Défis, enjeux et stratégies*
Auteur	*: Ahmed BOUKOUS*
Editeur	*: Institut Royal de la Culture Amazighe*
Suivi technique	*: Fatima Aguenaou, Nadia Kiddi et Hassan Jaa*
Imprimerie	*: Top Press, Rabat*
Dépôt légal	*: 2010 MO 3327*
ISBN	*: 978-9954-28-071-3*
Copyright	*: © IRCAM*

Il faudrait faire en sorte que personne ne se sente exclu de la civilisation qui est en train de naître, que chacun puisse y retrouver sa langue identitaire et certains symboles de sa culture propre, que chacun, là encore, puisse s'identifier, ne serait-ce qu'un peu, à ce qu'il voit émerger dans le monde qui l'entoure, au lieu de chercher refuge dans un passé idéalisé. Parallèlement, chacun devrait pouvoir inclure dans ce qu'il estime être son identité, une composante nouvelle appelée à prendre de plus en plus d'importance au cours du nouveau siècle, du nouveau millénaire : le sentiment d'appartenir aussi à l'aventure humaine.

Maalouf, A. (1998). *Les identités meurtrières,* Paris, Editions Grasset, p.187-188.

Du même auteur :

- *Langage et culture populaires au Maroc*, Casablanca, Imprimerie Dar Al Kitab, 1977.
- *Société, langues et cultures au Maroc*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 1995.
- *Dominance et différence. Essais sur les enjeux symboliques*, Casablanca, Editions Le Fennec, 1999.
- *Amazighe et politique linguistique au Maroc* (en arabe), Rabat, Publications du Centre Tarik Ibn Ziad, 2004.
- *Phonologie de l'amazighe*, Rabat, Publications de l'IRCAM, 2009.
- *Revitalizing the Amazigh Language. Stakes, Challenges, and Strategies*, Rabat, Publications de l'IRCAM, 2011.
- *Alphabétisation et développement durable au Maroc*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 2001 (avec Fatima Agnaou).

SOMMAIRE

PROTOCOLE DE TRANSCRIPTION

Graphèmes

b	ب	ⴱ	k	ك	ⴽ
m	م	ⵎ	g	گ	ⴳ
f	ف	ⴼ	q	ق	ⵇ
t	ت	ⵜ	x	خ	ⵅ
ṭ	ط	ⵟ	ɣ	غ	ⵖ
d	د	ⴷ	ḥ	ح	ⵃ
ḍ	ض	ⴹ	ɛ	ع	ⵄ
g^w	گ	ⴳⵯ	k^w	ک	ⴽⵯ
n	ن	ⵏ	h	ه	ⵀ
l	ل	ⵍ	a	أ	ⴰ
r	ر	ⵔ	i	إ	ⵉ
ṛ	ڔ	ⵕ	u	ؤ	ⵓ
s	س	ⵙ	ə		ⴻ
y	ي	ⵢ	ṣ	ص	ⵚ
w	و	ⵡ	z	ز	ⵣ
ẓ	ژ	ⵥ	š	ش	ⵛ
ž	ج	ⵊ			

Notation

- les 33 phonèmes de l'amazighe standard sont rendus en transcription latine, arabe et tifinaghe ;
- les consonnes tendues ou géminées sont redoublées ; Exemples : idda / ⵉⴷⴷⴰ, ayyur / ⴰⵢⵢⵓⵔ;
- les consonnes labialisées sont suivies de ^{w} superscrit ; Exemples : ag^{w}dal / ⴰⴳⵯⴷⴰⵍ, ik^{w}na / ⵉⴽⵯⵏⴰ ;
- les consonnes emphatiques ont un point souscrit ; Exemples : tiḍḍa / ⵜⵉⴹⴹⴰ, iẓi / ⵉⵥⵉ ;
- la voyelle ə indique le schwa. Exemples : da ittəddu / ⴷⴰ ⵉⵜⵜⴻⴷⴷⵓ, la ittəttər / ⵍⴰ ⵉⵜⵜⴻⵜⵜⴻⵔ.

ABREVIATIONS

A,	amazighe
AD	arabe dialectal
AG	anglais
AS	arabe standard
Cf.	*Confe*r, comparer
CCR	Commission consultative pour la régionalisation
CNDH	Conseil national des droits de l'Homme
CSERS	Conseil supérieur de l'enseignement et de la recherche scientifique
Dir.	Direction
E	espagnol
Ed.	Editeur
et al.	et alii, et d'autres
etc.	et cetera
F	français
HCA	Haut commissariat à l'amazighité
Idem	le même
IERA	Institut d'études et de recherches pour l'arabisation
Inf., infra	ci-dessous
IRCAM	Institut royal de la culture amazighe
MEN	Ministère de l'éducation nationale
Sup., supra	ci-dessus
V.	voir
Vs. versus	opposé à

PROLOGUE

Langues en danger, résilience et processus de revitalisation

1. De la mise en danger à la mise à mort des langues

Dans le cadre de la globalisation des échanges, le champ langagier est devenu un marché intégré à l'échelle planétaire. Les lois du fonctionnement de ce marché consolident les langues fortes et amoindrissent les langues minorées réduisant ainsi de manière drastique la diversité des langues du monde. Le danger encouru par la diversité linguistique interpelle les communautés concernées, les institutions nationales, les organisations internationales et les organisations non-gouvernementales dédiées aux droits humains. A ce titre, l'UNESCO dresse le constat suivant : le patrimoine langagier de l'humanité est menacé dans sa diversité par l'extinction des langues précarisées. Ce constat se fonde sur les données suivantes :

- 6.809 langues sont répertoriées à travers le monde, dont 32% en Asie, 30% en Afrique, 19% au Pacifique, 15% aux Amériques et 3% en Europe ;
- 50 % des langues du monde sont en danger ;
- 450 langues sont en voie d'extinction, dont 161 aux Amériques, 157 au Pacifique, 55 en Asie, 37 en Afrique et 7 en Europe ; et
- 1 langue disparaît en moyenne toutes les deux semaines.

Partant du postulat que les langues du monde font partie de l'écologie universelle, l'UNESCO a mis en œuvre un programme en faveur des langues en danger. Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2003), focalise ses activités sur les domaines prioritaires suivants :

- la sensibilisation à la problématique de la disparition des langues et à la nécessité de sauvegarder la diversité linguistique ;
- le renforcement des capacités locales et la promotion de politiques linguistiques appropriées ; et
- la mobilisation de la coopération internationale.

Les linguistes sont également intéressés par la dynamique qui caractérise les situations sociolinguistiques et par le conflit qui génère la mise en danger des langues. Les principales thématiques qui ont retenu l'attention des chercheurs sont, notamment, le contact de langues (*v.* Weinreich, 1963), l'écologie des langues (*v.* Haugen, 1972 ; Calvet, 1999), les situations de mise en danger des langues (*v.* de Swaan, 1997 ; Fishman, 2000), la mort des langues (*v.* Dorian, 1981 ; Hagège, 2000 ; Crystal, 2002), le maintien *vs* la perte des langues minorées (*v.* Fishman, 1966 ; Giles *et al*., 1990 ; Fase et *al*., 1992), la revitalisation langagière (*v.* Harshav, 1993 ; Landry et *al.*, 2005 ; Tsunoda, 2005), la langue et l'ethnicité (*v.* Fishman, 1991 ; Fought, 2006), la politique linguistique (*v.* Calvet, 1987 ; Weinstein, 1990), l'aménagement linguistique (*v.* Haugen, 1966 ; Maurais, 1987 ; Fishman, 2006), les changements structuraux dans les langues en danger (*v.* Lambert et Freed, 1982 ; Fase *et al*., 1992), la globalisation et la mise en danger des langues (*v.* Trudgill, 2004 ; Vigouroux et Mufwene, 2008), les langues en danger et les droits humains (*v.* Philippson, 2000 ; Skutnabb-Kangas, 2000), etc. C'est dire que la question de la mise en danger et la mort des langues constitue un objet de recherche scientifique et que, de ce fait, sa compréhension est légitimée plus par la connaissance que par l'idéologie.

L'intérêt suscité par la question de la mise en danger des langues du monde auprès des linguistes, outre la préoccupation académique, relève de l'éthique et de l'équité. Sans doute, parce que la langue interpelle en nous des *choses* liées à la fois à l'intimité de l'être et à la socialité de l'individu, se développe-t-il à son sujet des discours contradictoires, notamment un discours de sens commun et un discours positiviste. Le premier discours, centré sur la fonction ontologique de la langue, verse généralement dans des *a priori* à caractère idéologique, tandis que le second discours, focalisé sur la structure de la langue, s'évertue à *objectiver* cette dernière en la réduisant à un système abstrait régi par des principes universels. L'aporie à laquelle conduit le réductionnisme de ces deux approches résulte assurément d'une méconnaissance de la réalité complexe de la langue et de l'ambivalence de ses usages, de ses fonctions et de ses représentations.

Pour l'anthropologie linguistique, focaliser l'intérêt sur le primat des usages sociaux de la langue, précisément, sur sa fonction de communication, peut

conduire à adopter une conception instrumentaliste de la langue. Si une telle conception sied aux langues ayant essentiellement une fonction transactionnelle, une fonction d'échange, lorsqu'on l'applique à la langue première, elle devient réductrice et partant inadéquate. En effet, la langue n'est pas seulement un code permettant l'interaction verbale entre des allocutaires, elle est aussi un indicateur du développement cognitif de l'individu. La langue représente un lien privilégié de communion entre les êtres. C'est pourquoi elle est vécue comme un foyer de cristallisation identitaire dans la formation affective de l'individu et dans sa socialisation. D'où l'inquiétude que fait naître dans les consciences la mise en danger et la mort des langues.

La dimension anthropologique de la langue première ne peut cependant mener à faire l'économie de sa critique, c'est-à-dire sa mise en perspective dans le champ de la production symbolique. Qu'est-ce à dire ? Le langage ne saurait être réduit à une entité abstraite soustraite aux conditions sociales de son fonctionnement. C'est éminemment un produit soumis à la dynamique du champ social. Aussi, à l'instar de tous les produits sociaux, de nature matérielle ou symbolique, la langue a-t-elle une valeur déterminée sur le marché linguistique et, naturellement, cette valeur diffère d'une variété langagière à l'autre. Cet état de fait conduit à considérer la langue comme un capital qui positionne le locuteur dans la structure sociale en lui prodiguant des avantages, des privilèges et des gratifications proportionnels à la valeur de cette langue sur le marché des biens symboliques.

Le poids et la valeur d'une langue ne sont cependant pas absolus car la structure et la fonction de la langue sont *de facto* soumises à la loi de la mutabilité. Ainsi, dès lors que la langue subit un déplacement de champ, en passant de l'ordre de l'ontologique à celui du social, de la communion à la transaction, elle se dépouille *ipso facto* de son aura mythique, se départit de sa fonction référentiaire et, du coup, se vulgarise en tombant dans le champ du sens commun. Ce dépouillement est vécu sur le mode dramatique du sevrage linguistique par l'individu qui expérimente dans son être et sa chair la blessure résultant de son extraction de l'univers symbolique maternel. Des espaces, des êtres et des relations autres somment la langue première de se positionner, de se travestir ou de se

démettre ; bref, de se soumettre aux règles implacables de la violence symbolique. Le parcours initiatique de la rue, de l'école, du travail autant que l'interaction des actants du jeu social sont des paramètres qui remodèlent les statuts, les structures, les usages, les fonctions et les représentations de la langue dans les nouveaux sites où elle se déploie pour gagner en vitalité ou être frappée d'obsolescence. Il convient ici de rappeler que les langues sont des produits sociaux qui tirent leurs forces ou leurs faiblesses de la conscience, de la volonté, de l'action, des attitudes et des représentations des acteurs sociaux.

2. Attrition, résilience et revitalisation

Le phénomène de la mise en danger des langues est historique et universel. Les sociétés maghrébines n'échappent pas à ce constat général aggravé par les changements sans précédents qui y sont à l'œuvre. Initié par la dynamique interne de ces sociétés, le phénomène s'est approfondi au contact de l'Europe (*v.* Miège, 1961; Adam, 1968) et s'est accéléré avec la mondialisation accrue des échanges. Les enjeux matériels et symboliques induits dans le processus de perte des langues se manifestent ainsi dans les domaines économique, social, culturel et linguistique par la conjugaison des effets de la globalisation et ceux de la localisation. L'attention est focalisée dans cet ouvrage sur la dimension langagière des enjeux qui animent le paysage linguistique maghrébin. Dans cet espace, les langues nationales sont l'amazighe (le berbère) avec ses dialectes et ses parlers, et l'arabe, avec sa variété standard et ses variétés dialectales. Quant aux langues étrangères les plus communes, ce sont le français et l'espagnol, langues des anciennes puissances coloniales. Le marché des langues, comme partout ailleurs, est fortement stratifié ; les langues maternelles, à savoir l'amazighe et l'arabe dialectal, y occupent *de facto* une position mineure, quoique le statut de langue officielle octroyé à l'amazighe dans la constitution marocaine et celui de langue nationale dans la constitution algérienne augurent des lendemains meilleurs. Quant aux langues non maternelles, l'arabe standard a *de jure* le statut de première langue officielle et le français bénéficie de la fonction de première langue étrangère, du fait de son poids économique et culturel. Cette stratification reflète la compétition langagière et, du coup, le conflit interlinguistique qui mobilise le ressort identitaire.

Parmi les langues en présence, l'amazighe représente la langue autochtone ; il est parlé aujourd'hui par environ une trentaine de millions de locuteurs à travers le monde, de l'Atlantique à la frontière égypto-libyenne et de la rive méridionale de la Méditerranée au Burkina Faso, et au sein de la diaspora amazighophone. Cette langue a, tout au long de l'histoire de la région, cédé progressivement le pas devant l'arabe pour des raisons politiques, sociales, économiques et culturelles (*cf.* Marçais, 1961 ; Chaker, 1989, Boukous, 2008). Le processus de minoration de l'amazighe a conduit à la situation actuelle où cette langue est en danger d'extinction à moyen terme. Les causes en sont essentiellement la précarité des conditions de vie des communautés amazighophones et, subséquemment, leur assimilation en milieu urbain au contact de la langue et de la culture arabes. Cependant, avec l'émergence d'une conscience identitaire communautaire, les amazighophones aspirent à valoriser leur langue et leur culture jusqu'ici minorées *de facto* sur le plan institutionnel. Si l'amazighe constitue la langue surdominée au Maghreb, sa reconnaissance institutionnelle au Maroc et en Algérie peut changer substantiellement cette donne. En effet, cela pourrait contribuer à créer les conditions de la revitalisation de la langue et de la culture amazighes, à condition que leur intégration dans les politiques publiques soit effective, notamment dans l'éducation, les médias, la création culturelle et l'administration de proximité.

Jusqu'ici, les principaux facteurs de résilience qui ont permis à la langue et à la culture amazighes de résister à la déperdition et à l'obsolescence sont les conditions écologiques marquées par l'enclavement des régions amazighophones et la permanence des diverses expressions culturelles traditionnelles. Ce fait est renforcé durant la période postindépendance par l'émergence d'une conscience culturelle identitaire autonome dans le milieu des élites intellectuelles et associatives. Enfin, cette tendance est relayée par l'institutionnalisation de l'amazighe dans le cadre d'une nouvelle politique linguistique et culturelle favorisant la diversité dans les pays du Maghreb, Les Etats maghrébins semblent, en effet, disposés à assurer les conditions de l'intégration de la langue et de la culture amazighes dans les politiques publiques en vertu des dispositions de la constitution. A cet effet, sont créées des institutions idoines, à savoir en Algérie, le Haut Commissariat à l'Amazighité (HCA) et, au Maroc, l'Institut

Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) relayé par le Conseil national des langues. Dans ce nouveau contexte, l'amazighe est intégré dans l'enseignement et dans les médias. Cette situation inédite impose à l'amazighe de répondre aux exigences de la vie moderne, notamment le passage de l'oralité à la scripturalité et la mise à niveau de la langue. Les attentes sont immenses et diverses, et les besoins non moins importants, surtout en matière de codification d'une graphie adéquate, de normalisation de l'orthographe et d'aménagement du corpus de la langue. Dans ce vaste projet, les tâches et les responsabilités sont *a priori* partagées (*cf.* Fishman, 1968): la tâche de l'Etat est de promouvoir une politique linguistique équitable et de garantir la mise en œuvre d'un plan stratégique de revitalisation langagière ; la tâche des scientifiques revient à résoudre les problèmes de l'aménagement du corpus de la langue ; la tâche des structures de support est d'assurer le suivi des mesures d'implantation dans les institutions ; enfin, la responsabilité de la communauté est d'exercer son devoir de veille et d'appropriation de la politique étatique car, en définitive, la survie de la langue et de la culture dépend essentiellement de la conscience et de l'engagement de la communauté concernée (*cf.* Landry et *al.,* 2005).

3. Un ouvrage, un parcours

De manière spécifique, le présent ouvrage analyse la situation présente de la langue amazighe au Maroc, situation marquée autant par le danger d'extinction convoyé par un processus historique impérieux que par les prémices d'une revitalisation portée par les développements récents de la politique linguistique et culturelle. La compréhension de cette situation est d'autant plus nécessaire que des questionnements sont formulés sur les enjeux, les défis et les stratégies de la « renaissance de l'amazighité ». La thématique générale de l'ouvrage s'inscrit dans le cadre de la problématique de l'action dialectique des forces contradictoires de la tendance à la mise en danger des langues minorées et celles du renversement de cette tendance par les stratégies de la revitalisation. Dans le cas de l'amazighe, ce processus passe progressivement d'une situation d'étiolement aux prémices d'un mécanisme évolutif de revitalisation. Sur le plan terminologique, l'étiolement et l'*attrition* représentent un processus à la faveur duquel les langues qui se trouvent en situation de conflit avec

d'autres langues plus fortes sont affaiblies et dévitalisées (*v.* Valdman, 1997, 2010 ; Fase *et al.*, 1992). Cette situation est généralement caractérisée par la réduction des fonctions et des usages de la langue, la diminution de sa masse parlante, le semilinguisme des locuteurs, l'interruption de la transmission intergénérationnelle de la langue et, *in fine,* la mort (*cf.* Crystal, 2002). Quant à la revitalisation, elle s'effectue dans la durée à travers l'aménagement du statut de la langue et de son corpus, la création culturelle et, surtout, la volonté politique de l'Etat et la loyauté de la communauté linguistique (*v.* Fishman, 1966, 1973).

Le présent ouvrage est basé sur des recherches réalisées par l'auteur durant les quatre dernières décennies (*v.* Boukous, bibliographie), en les actualisant à la lumière des derniers développements de la situation politique. Les chapitres qui le composent sont articulés autour d'une thématique centrale représentée par l'impact du changement social sur l'évolution linguistique. Cette thématique est déclinée en trois axes : les processus contradictoires de l'attrition et de la revitalisation à l'œuvre dans l'amazighe, les enjeux qu'impliquent ces processus et les stratégies mises en œuvre pour revitaliser l'amazighe. L'examen de ces questions est déployé en filigrane à travers deux parties, elles sont dédiées, respectivement, au diagnostic du processus d'attrition de l'amazighe et aux prémices du processus de sa revitalisation.

Sur le plan méthodologique, l'étude de la thématique du processus de revitalisation de l'amazighe allie l'approche macroscopique et l'approche microscopique ; elle adopte essentiellement la démarche de l'analyse qualitative. Elle est sous-tendue par un fil conducteur théorique et méthodologique invariant, celui de la sociologie du langage en tant qu'étude du changement sociolinguistique (*v*. Fishman, 1972 ; Labov, 1994, 2001a,b) et celui de la sociologie de l'économie des échanges linguistiques (*v*. Bourdieu, 1982).

Les chapitres de cet ouvrage se déroulent en entonnoir. L'analyse s'ouvre par le présent

épilogue qui situe la question des langues en danger dans un contexte global et se poursuit par une évaluation diagnostique de la situation sociolinguistique spécifique de l'amazighe sur le marché des langues au Maroc et sa précarisation en situation de contact et de compétition avec

des langues plus fortes que lui. Elle se développe par l'étude des stratégies de revitalisation, notamment l'aménagement du statut et du corpus de l'amazighe dans le contexte actuel pour s'achever par l'ouverture de la thématique des langues minorées sur les enjeux sociopolitiques de la globalisation et de la localisation des échanges linguistiques.

Puissent ces précautions heuristiques éviter à l'auteur les errements induits par le biais du paradoxe de l'observateur observé, tant il est impliqué dans l'objet de son travail. En tout cas, dans sa conception de la recherche académique, l'auteur essaie d'établir l'équilibre entre la règle de la méthode scientifique et les principes de l'éthique et de l'équité dont le chercheur citoyen ne peut se départir.

PREMIERE PARTIE

PROCESSUS ET EFFETS DE L'ATTRITION LANGAGIERE

CHAPITRE PREMIER

Le marché des langues : localisation et globalisation

Dans le présent chapitre, nous présenterons une analyse de la diversité langagière en procédant au diagnostic de la situation particulière du marché des langues au Maghreb, en focalisant l'attention, notamment, sur le cas du Maroc (*v.* Boukous, 1979, 2008a,b ; Ennaji, 2004). L'intérêt de l'analyse d'une telle situation est qu'elle permet d'examiner comment la globalisation y entraîne des rapports de forces linguistiques qui reflètent les grands enjeux de la transformation politique, économique et culturelle que subit l'ensemble de la région. Les questions qui seront examinées ici sont successivement les strates qui composent le multilinguisme caractérisant la région, à savoir la revitalisation de la strate de l'*autochtophonie* représentée historiquement par l'amazighe, les stratégies de légitimation de l'arabe en tant que strate centrale, l'emprise économique de la francophonie comme strate supercentrale et l'émergence de l'anglophonie au niveau de la technostructure, symbole de la strate hypercentrale. L'examen de ces questions conduira à poser le problème crucial de la gestion de la diversité langagière non pas dans le sillage de la globalisation « néolibérale » mais dans le contexte de la *glocalisation* maîtrisée (*v*. Trudgill, 2004).

1. Diversité langagière, compétition et conflit

1.1 Arrière-plan historique

Depuis l'Antiquité, l'Afrique du Nord a continûment été une terre de confluence entre les diverses communautés du pourtour méditerranéen. De fait, les langues et les cultures de ces communautés se sont trouvées en situation de contact avec la langue et la culture autochtones, en l'occurrence la langue et la culture amazighes. Celles-ci ont dû subir, successivement, l'influence des langues et des cultures phéniciennes, grecques, romaines, arabes, espagnoles, portugaises et françaises (*v.* Julien, 1994). De cette situation de contact ont résulté des phénomènes de substrat et de superstrat qui marquent encore la langue et la culture amazighes. C'est dire que, ici comme ailleurs, la globalisation a quasiment imprégné de sa forte empreinte les différentes étapes de l'histoire de l'humanité et que cela a contribué à générer un processus d'attrition plus ou moins lent des langues minorées (*v.* Skutnabb-Kangas, 2000). Ce phénomène s'est évidemment aggravé dans le cadre de la globalisation systématique des temps modernes.

L'analyse macro-sociolinguistique de la situation prévalant au Maghreb indique qu'elle est marquée par la diversité des idiomes et par une dynamique remarquable qui se traduit par l'interaction des langues, souvent à travers l'enchâssement de leurs usages. A côté des langues nationales, l'arabe et l'amazighe avec leurs dialectes respectifs, coexistent des langues étrangères, notamment le français et, de façon marginale, l'espagnol et l'anglais. Ces langues se distinguent *grosso modo* par leur statut, leurs fonctions et leurs usages. Le multilinguisme *de facto* qui caractérise cette situation a des effets divers dans des domaines aussi importants que l'éducation, la formation, l'administration, la culture et l'économie. Aussi l'enjeu majeur pour le Maghreb de demain réside-t-il dans la gestion rationnelle, fonctionnelle et équitable de la pluralité des langues (v. Boukous, 1999).

1.2 Données démolinguistiques

Les langues qui coexistent sur le marché linguistique n'ont évidemment ni le même poids ni la même valeur en raison de l'impact différentiel des

facteurs écologiques, notamment le facteur démographique. Pour le cas du Maroc, le dernier recensement de la population, effectué en 2004, livre les données démolinguistiques suivantes :

Population amazighophone et arabophone (%) :

Langues parlées	Amazighe	Arabe marocain	Total
Urbain	21	79	100
Rural	34	66	100
Ensemble	28	72	100

Population de 10 ans et plus selon les langues lues et écrites (%) :

Langues lues et écrites	1994	2004
Néant	52,7	43,0
Arabe standard	14,7	17,3
Arabe standard + Français	23,8	30,3
Arabe st. + Français + autre langue	05,6	09,1
Arabe st. + autre langue (-Français)	00,1	00,1
Autre cas	03,1	00,2

(Source : Haut Commissariat au Plan, 2004)

Quelques observations méritent d'être apportées au sujet des données démolinguistiques du recensement de 2004 :

- ce recensement est le premier à avoir intégré la variable « langue » ;
- cette intégration n'a été faite dans le questionnaire adressé à la population que tardivement, d'où l'impréparation des agents ;
- la formulation de la question relative à l'emploi de la langue première n'était pas suffisamment claire ;
- le recensement n'a pas été systématiquement assuré par l'autorité locale en milieu rural ;
- le recensement n'a pas touché toutes les composantes de la communauté marocaine résidant à l'étranger ;
- les agents recenseurs n'ont pas toujours pris le soin d'adresser cette question à la population ;

- des agents recenseurs se sont adressés en arabe à la population amazighophone monolingue ;
- les réponses fournies par les répondants au sujet de la pratique de l'amazighe ne sont pas toujours sincères, en raison de la « honte » à décliner l'identité amazighe jugée préjudiciable.

Au vu de ces considérants, nous pouvons dire que les données livrées par le HCP ne sont pas fiables, la population amazighophone ayant été sous-estimée.

L'étendue de l'espace amazighophone en est témoin ; en effet les zones rurales sont en majorité amazighophones et les agglomérations urbaines comprennent une bonne proportion d'amazighophones. La carte suivante illustre la distribution spatiale des langues premières, l'amazighe et l'arabe dialectal. Elle indique clairement que les locuteurs de l'amazighe occupent essentiellement des régions de montagne, de plateaux ou des régions pré-désertiques, c'est-à-dire des aires marquées par la précarité économique et par la faiblesse des infrastructures en termes de réseau routier, d'électrification, d'eau potable, d'établissements sanitaires et éducatifs. C'est ce qui explique le taux élevé de la migration interne vers les centres urbains ou périurbains et vers les métropoles étrangères, notamment en France, en Belgique, en Hollande, en Espagne, en Italie et en Allemagne. Il s'agit là de facteurs structurels qui affaiblissent l'amazighe et réduisent sa masse parlante.

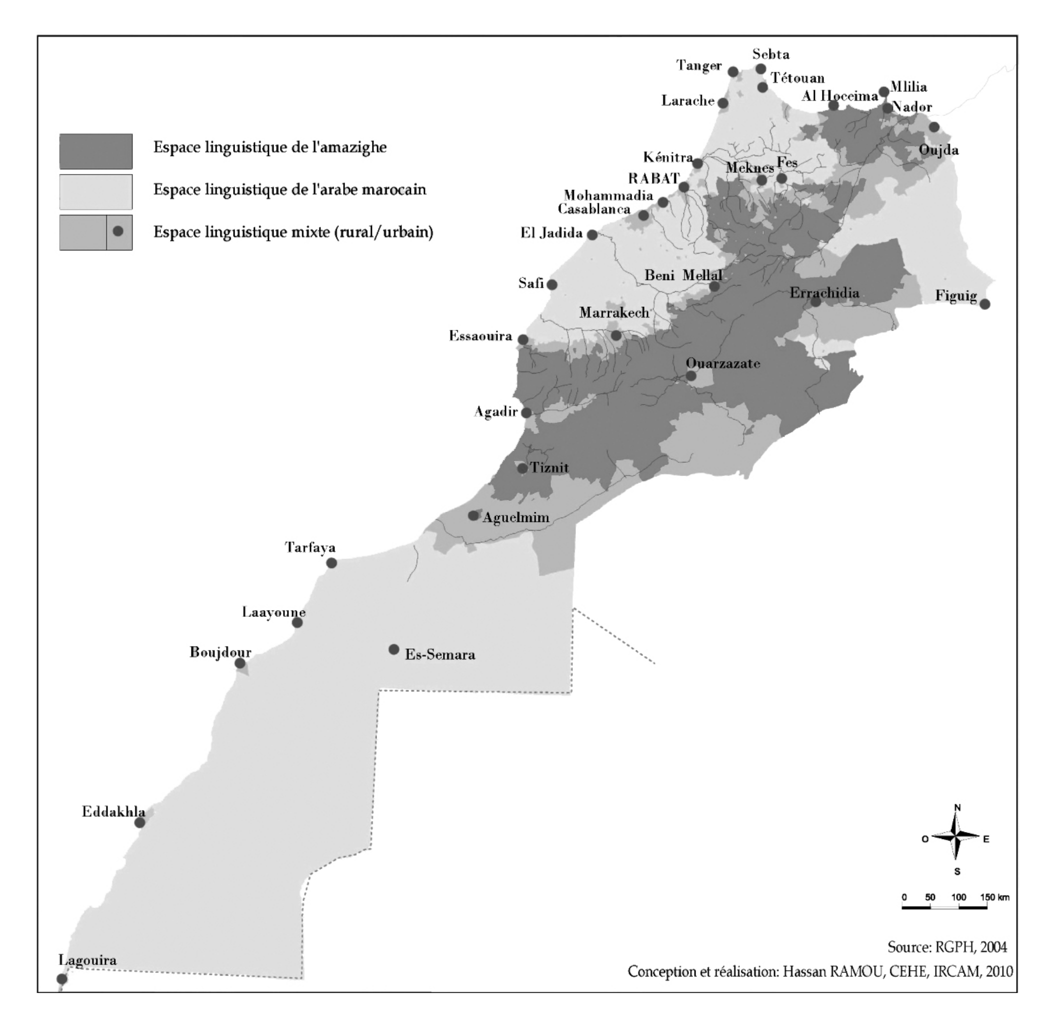


Figure 1 : Carte linguistique du Maroc

1.3. Diglossie et bilinguisme

De l'examen des données démolinguistiques il ressort le paradoxe suivant : l'arabe dialectal et l'amazighe, en tant que langues maternelles, sont les langues les plus utilisées en tant que langues de communication orale ; en revanche, l'arabe standard et le français, qui sont les langues de l'écrit, sont somme toute assez peu employés. Sur le plan sociolinguistique, il appert ainsi que le degré de prestige des langues est inversement

proportionnel à leur degré d'usage. Ce paradoxe reflète, d'une part, la bipartition du marché linguistique en langues orales et en langues écrites et, d'autre part, la diglossie fonctionnelle qui distingue les langues hautes ou prestigieuses, l'arabe standard et le français, des langues basses ou *vulgaires*, l'amazighe et l'arabe dialectal (*v.* Ferguson, 1959 ; Fishman, 1972). En outre, une forte compétition s'instaure entre les langues aussi bien au sein de la même catégorie qu'entre les deux catégories. En effet, par leur statut, leurs attributs et leurs fonctions sociolinguistiques, les langues sont en compétition dans les champs de la production sociale qui dispensent tant le capital symbolique, en termes de distinction et de reconnaissance, que le capital matériel, en termes de profits et de privilèges. De plus, comme les langues n'ont ni la même valeur symbolique ni les mêmes usages sociaux, elles occupent des positions différentes dans l'habitus linguistique des locuteurs et, du coup, dans le champ socio-économique. Par ailleurs, le recours à la pratique du bilinguisme transitionnel et de la diglossie, ou usage fonctionnel des langues, constitue l'une des particularités du champ linguistique au Maghreb. Il s'agit plus généralement d'une forme de diglossie instable dans laquelle les positions acquises par chacune des langues ne sont pas définitives, elles évoluent en fonction des rapports de forces entre leurs usagers respectifs, leurs attitudes, leurs motivations et leurs représentations symboliques. Par exemple, le terrain sur lequel se manifeste le conflit de la façon la plus visible est l'enseignement public où le français est tantôt généralisé et tantôt marginalisé selon la conjoncture et en fonction des rapports de forces entre les tenants de l'arabisation et les pragmatiques parmi les décideurs et les usagers des langues en présence qui sont pour la francophonie. Nous employons ici la notion de *conflit linguistique* pour signifier les rapports de forces existant entre les langues en contact, rapports qui reflètent au niveau de l'ordre symbolique les antagonismes patents ou latents entre les groupes sociaux qui s'identifient à telle ou telle langue et qui s'en servent comme un capital permettant de réaliser des profits matériels et symboliques.

Il ressort des recherches ayant pour objet le plurilinguisme au Maghreb que les locuteurs sont engagés dans plusieurs types de situations où prédomine le bilinguisme avec diglossie (*v.* Moâtassime, 1992 ; Boukous, 1995 ; Messaoudi, 2003 ; Ennaji, 2004). On peut décrire ainsi cette

situation : généralement, les sujets ayant pour langue première l'amazighe tendent à pratiquer la diglossie dans la mesure où ils emploient alternativement au moins leur langue maternelle et l'arabe dialectal, les sujets alphabétisés peuvent en outre utiliser l'arabe standard et éventuellement le français. Quant aux sujets dont l'arabe est la langue première, ils peuvent être monolingues s'ils n'ont pas été scolarisés, comme ils peuvent recourir à la diglossie s'ils emploient l'arabe dialectal et l'arabe standard ou encore recourir à la triglossie s'ils sont en mesure de communiquer aussi en français ou en espagnol.

Il est ainsi clair que la situation sociolinguistique n'est pas figée ; bien au contraire, la dynamique de cette situation se traduit par les changements en cours dans l'usage des langues. Les tendances les plus significatives sont au nombre de quatre :

- le cheminement progressif vers une forme de revitalisation de l'amazighe après des décennies de marginalisation ;
- l'émergence d'une autre variété de l'arabe, appelée arabe médian, qui établit un continuum dans la diglossie arabe standard-arabe dialectal, avec pour principal effet l'injection de la vitalité sociolinguistique à l'arabe ;
- la compétition entre les deux langues coloniales, l'espagnol et le français, a tourné à l'avantage du français qui, d'un autre côté, devient progressivement une langue élitaire ; enfin
- l'émergence de l'anglais comme *outsider* et son imposition dans le cadre de la globalisation des échanges et de la tertiarisation de l'économie.

L'analyse présentée dans ce chapitre s'inspire du *modèle gravitationnel* appliqué dans Calvet (1999) à la galaxie des langues du monde, à la suite de de Swaan (1996). Le constat à la base de cette approche est que, dans les pays plurilingues, les langues en présence sont reliées entre elles par des locuteurs bilingues selon des rapports de hiérarchie langagière. Ainsi, les amazighophones, dans leur majorité, sont-ils aussi arabophones puisqu'ils parlent l'arabe dialectal et éventuellement l'arabe standard ; ils peuvent également être francophones, anglophones ou hispanophones. En revanche, les usagers de l'arabe standard, du français, de l'anglais ou encore de l'espagnol sont aussi nécessairement des locuteurs de l'arabe

dialectal et /ou de l’amazighe. Cet état de fait indique donc que le marché des langues est stratifié en langues périphériques (l’amazighe et l’arabe dialectal), en langue centrale (l’arabe standard au niveau national), en langues supercentrales (l’arabe standard au niveau international, le français, l’espagnol) et en langue hypercentrale (l’anglais).

2. L’amazighophonie ou la strate locale

2.1 Eléments d’histoire et de géographie

L’amazighe constitue la langue la plus anciennement attestée dans la région. Des documents archéologiques de l’Égypte ancienne font remonter l’histoire écrite de l’amazighe au second millénaire avant le Christ, au moins (v. Camps, 1995). De nos jours, les données démolinguistiques disponibles -sous-estimées d’ailleurs- donnent pour la population amazighophone une proportion de l’ordre de 28% au Maroc, de 27.4% en Algérie pour seulement 1% en Tunisie. Dans le vaste espace qui est celui de l’amazighe au Maghreb et au Sahel, la langue est fractionnée en aires dialectales entre lesquelles l’intercompréhension est parfois malaisée, notamment dans les aires éloignées les unes des autres.

Au Maroc, il existe *grosso modo* trois aires géolectales amazighes, celles du tachelhite, du tamazighte et du tarifite, du sud au nord. Selon les statistiques fournies par le Haut Commissariat au Plan (HCP, 2004), les dialectes tachelhite, tamazighte et tarifite sont parlés, respectivement, par 52%, 31.2% et 16.7% de la population amazighophone, elle-même estimée à 28% de la population globale. L’aire du tachelhite (chleuh) comprend le Haut-Atlas occidental, l’Anti-Atlas, le jbel Bani, le Souss et une partie de la vallée du Dra. Les communautés tachelhitophones sont ainsi établies dans un parallélogramme délimité sur la carte par une ligne reliant au nord la région de Demnate dans le Haut-Atlas à Essaouira, à l’ouest la côte atlantique d’Essaouira à l’oued Noun, à l’est et au sud la ligne qui suit le cours de l’oued Dra. Les principales agglomérations urbaines sont Agadir, Taroudant, Tiznit, Biougra, Taroudant, Ouarzazate, Imintanoute, etc. ; sachant aussi que la migration des tachelhitophones vers les grandes villes du royaume est très développée, notamment vers Casablanca, Marrakech, Rabat, Salé, Fès, Meknès et Tanger, de même que la migration externe vers

les pays d'Europe occidentale. L'aire du tamazighte (beraber) comprend le Moyen-Atlas, le versant oriental du Haut-Atlas, les vallées du Ghris et du Ziz et les terrains de transhumance compris entre le jbel Ayyachi et le jbel Saghro. Les communautés tamazightophones sont établies entre une ligne méridionale représentée par le jbel Saghro, une ligne septentrionale constituée par le couloir de Taza ; les limites orientale et occidentale de cet espace sont, respectivement, le cours de la Moulouya moyenne et celui de l'oued Grou. Les principales villes tamazightophones sont Meknès, Fès, Khémisset, Azrou, Khénifra , Midelt, et Errachidia. Quant à l'aire du tarifite, elle couvre un espace montagneux bordé par la Méditerranée de Al-Hoceima à Nador et s'étendant au nord et au sud du couloir de Taza ; à l'ouest, cet espace est limité par les Jbala. Les communautés tarifitophones sont représentées, principalement, par les groupes Boqqoya, les Aït Ouariaghel, Temsaman, Aït Touzine, Iqerâiyin, Ikbdanen, Igznayen, Aït Ouarayen, Senhaja de Sraïr, etc. La migration externe de la communauté tarifitophone vers l'Espagne, la Belgique, la Hollande et l'Allemagne est importante.

Partout, les parlers amazighes sont employés surtout à travers les régions rurales, montagneuses ou pré-désertiques ; ils sont cependant aussi de plus en plus employés dans les villes, suite à l'exode rural, à l'urbanisation des régions amazighophones et à la migration externe. L'amazighe a subi un processus de marginalisation institutionnelle qui a grandement contribué à la précarité de sa situation, ce qui a conduit à la réduction de la masse amazighophone par l'assimilation linguistique et culturelle tout au long de l'histoire de la région.

La figure 2 ci-après illustre la localisation des dialectes et des parlers amazighes et arabes sur le territoire marocain et indique la richesse de la diversité linguistique :

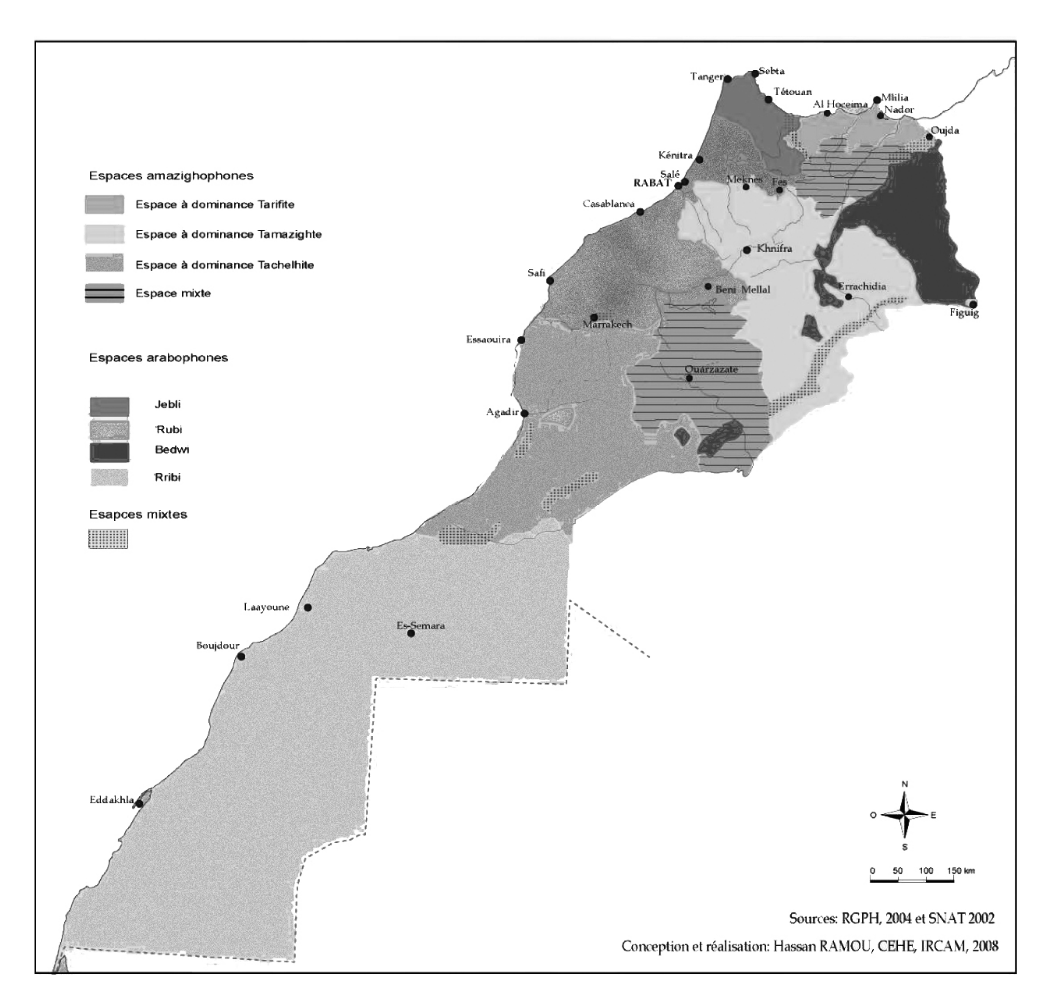


Figure 2 : Aires géolectales

2.2 Assimilation et résilience

Jusqu'à une date récente, en dépit des travaux réalisés pendant la période coloniale, l'état dans lequel se trouvaient la langue et la culture amazighes était critique, en raison de la désaffection des locuteurs consécutivement à l'exclusion de leur culture des institutions, à l'étiolement de leur langue et à leur assimilation en contexte migratoire au profit de l'arabe dialectal. Pour lutter contre cette déperdition, une fraction des élites a initié des

stratégies de développement extra-institutionnel par des actions de recherche individuelle et par des activités de rayonnement dans le cadre associatif. Ces actions ont principalement visé le rayonnement culturel dans le but de faire émerger une conscience moderniste de l'identité amazighe, la revendication des droits linguistiques et culturels, la création des conditions de mise à niveau des expressions culturelles et artistiques par la normalisation de la langue, la promotion de la musique et de la chanson, et l'accès à d'autres formes d'expression comme la presse écrite, les médias audiovisuels, le cinéma et le théâtre. Le travail accompli, souvent dans des conditions politiques, idéologiques et financières difficiles, a permis de réaliser des progrès substantiels tant au niveau du positionnement de la question amazighe, en général, qu'au niveau de l'opérationnalisation de certaines actions. Ainsi l'usage écrit de l'amazighe a-t-il fait quelques progrès, notamment dans les domaines de l'édition et de la presse. Il existe, en effet, des ouvrages de littérature rédigés en amazighe, dont la plupart sont des recueils de poèmes, des nouvelles et des traductions. À cela il faut ajouter des périodiques partiellement rédigés en amazighe. Le répertoire oral de cette langue s'enrichit également par son emploi dans le théâtre, l'audiovisuel et aussi dans certaines situations formelles comme les conférences et les rencontres associatives portant sur la langue et la culture amazighes. L'amazighe est également employé dans les discours politiques et les réunions des conseils communaux dans quelques régions amazighophones. Néanmoins, la portée des actions extra-institutionnelles s'est révélée limitée du fait de l'étroitesse de la marge de manœuvre du tissu associatif et de la faiblesse des ressources dont il dispose.

La situation de l'amazighe va connaître un changement qualitatif à partir des dernières décennies dans un contexte politique national et international marqué par la culture des droits de l'Homme. En effet, la création d'institutions dédiées à la préservation et à la promotion de la langue et de la culture amazighes, en l'occurrence le Haut Commissariat à l'Amazighité en Algérie (HCA) et l'Institut Royal de la Culture Amazighe au Maroc (IRCAM), a impacté positivement la situation de l'amazighe à des degrés variés. Une nouvelle stratégie, qui dénote une certaine forme de reconnaissance de l'amazighité, est ainsi initiée dans le domaine de la politique culturelle et linguistique. Le cadre référentiel dans lequel s'inscrit

cette politique s’articule autour de deux axiomes, celui de la promotion de la diversité linguistique et culturelle et celui de la profondeur historique de l’amazighe. Suivant ce référentiel, six arguments principaux fondent la légitimité de l’amazighité :

- elle est une donne historique qui plonge ses racines au plus profond de l’histoire et de la civilisation maghrébines ;
- elle constitue un élément essentiel de la culture et du patrimoine commun à toutes les composantes de la communauté nationale ;
- elle représente l’un des symboles linguistiques et culturels de la cohésion de la communauté nationale ;
- sa promotion constitue un levier important dans le projet de société démocratique et moderniste auquel aspire le Maghreb ;
- sa prise en charge relève de la responsabilité nationale ; enfin
- l’amazighité doit s’ouvrir sur le monde moderne pour réaliser les conditions de son épanouissement et de sa pérennité.

La finalité des actions entamées est de créer les conditions de la revitalisation de la culture amazighe afin de combler les multiples lacunes de la langue et de la culture qui souffrent dramatiquement d’un besoin de mise à niveau après des siècles de marginalisation et de sous-développement. La mission spécifique des institutions comme le HCA et l’IRCAM et des autres institutions académiques est de contribuer à la préservation et à la promotion de la langue et de la culture amazighes, notamment dans les domaines de l’éducation, de l’information et de la vie publique en général. Dans cette perspective, il est indéniable que l’exploitation des nouvelles technologies véhiculées dans le sillage de la globalisation a permis à l’amazighe de se doter d’un clavier numérique, d’une graphie codifiée, tifinaghe-unicode, et de supports multimédias qui permettent virtuellement à la langue et à la culture amazighes d’être diffusées sur le plan international. En bénéficiant de cet apport, l’amazighe n'aurait plus ainsi seulement le statut de marqueur ethnolangagier de l’appartenance à l’identité amazighe caractérisée par la ruralité et le sous-développement. Cependant, le processus de revitalisation langagière est encore à ses débuts et aussi bien la stratégie de revalorisation que les modalités de ce processus nécessitent la prise en compte de nombreux facteurs (*cf*. Landry *et al*., 2005). Les conditions de revitalisation de

l'amazighe ne sont autres que celles retenues par l'UNESCO, qui a ainsi établi neuf critères pour évaluer le degré de vitalité d'une langue :

- la transmission de la langue d'une génération à l'autre ;
- le nombre absolu de locuteurs ;
- la proportion de locuteurs dans la population de référence ;
- les tendances dans les contextes linguistiques existants ;
- la réaction à des contextes et à des médias nouveaux ;
- les supports pédagogiques pour l'enseignement de la langue et l'alphabétisation ;
- le statut officiel et l'usage, y compris les attitudes et les politiques linguistiques gouvernementales et institutionnelles ;
- les attitudes des membres des communautés envers leur propre langue ; et
- la quantité et la qualité de la documentation.

Le diagnostic de la situation de l'amazighe à la lumière de ces critères permettra d'évaluer les chances de résistance de l'amazighe à l'étiolement et à la *thanatoglossie*. C'est dire qu'en définitive l'amazighe demeurera une langue périphérique en danger tant qu'il ne bénéficiera pas d'un soutien efficient des institutions et qu'il sera délaissé par ses propres locuteurs au profit d'autres langues, notamment l'arabe dialectal. Son statut de langue officielle devrait cependant lui garantir les conditions de sa revitalisation et de sa promotion.

3. L'arabophonie ou la strate centrale

3.1 Arrière-plan historique

La langue arabe est implantée au Maghreb depuis la fin du VIIe siècle de l'ère chrétienne à la faveur de l'expansion de la conquête musulmane. La présence de l'arabe est une réalité nationale et supranationale, dans la mesure où il occupe la fonction de langue officielle dans chacun des pays et celle de langue internationale consacrée par les Nations Unies. Il convient de préciser, en outre, que la dénomination « langue arabe » recouvre une réalité langagière complexe puisque l'on est en présence de plusieurs variétés de la même langue, à savoir les différents chronolectes de l'arabe

littéral (arabe classique, arabe moderne, arabe standard…) et les différents lectes de l'arabe parlé (arabe citadin, arabe urbain, arabe bédouin, arabe hassani, arabe jebli ; *v*. Colin, 1937). La question du statut et des fonctions de la langue arabe se pose avec acuité dans les pays où elle est langue officielle depuis au moins leur accès à l'indépendance. Cette question est récurrente aussi bien dans le domaine du débat général sur la politique linguistique que dans le domaine de la politique éducative.

3.2 Finalités du processus d'arabisation

La politique d'arabisation menée dans les pays arabes est un choix politique des Etats indépendants. L'objectif de ce choix est de réaliser l'indépendance culturelle de ces pays à l'égard des anciens colonisateurs, en l'occurrence le Royaume Uni en Iraq, en Jordanie, aux pays du Golfe, en Egypte, au Soudan ; la France au Liban, en Syrie, en Algérie, en Tunisie, au Maroc et en Mauritanie ; et l'Espagne au Maroc. L'arabisation en tant que politique linguistique vise à imposer comme seule langue de travail l'arabe standard dans toutes les institutions publiques et à lui faire occuper tous les domaines de la communication sociale en monopolisant les usages oraux et écrits, sachant que l'arabe dialectal investit quasiment les domaines de la communication orale, et sachant surtout que le français est un sérieux concurrent de l'arabe standard dans les domaines de la communication écrite et orale. L'objectif déclaré par les promoteurs de l'arabisation est d'éliminer l'usage du français au moins dans les institutions publiques et de faire du français non plus une langue d'enseignement mais seulement une langue enseignée. Par exemple, en Algérie où la politique d'arabisation a été peut-être la plus volontariste, des lois ont été promulguées pour imposer l'arabe au parlement, dans la justice, l'administration, l'éducation et la vie économique. La Loi 91-05 du 16 janvier 1991, portant généralisation de la langue arabe, impose l'usage unique de la langue arabe dans les domaines précités, interdit toute langue étrangère et prévoit de fortes amendes pour les contrevenants. Au Maroc, le gouvernement d'alternance a décrété en 1999 l'usage obligatoire et exclusif de l'arabe dans la correspondance administrative. Devant le peu d'effet que la décision a eu, le groupe parlementaire du Parti de l'Istiqlal a tenté d'initier en 2008, au niveau de la Chambre des Conseillers, une loi allant dans le même sens, sans grand résultat jusqu'ici. C'est dire que la

question de la langue n’est pas une question anodine et qu’elle constitue un enjeu politique.

Le conflit entre l’arabe standard et le français s’explique par le fait que ces deux langues sont en compétition dans plusieurs champs, notamment l’enseignement, l’administration, les médias et la culture. Le caractère prestigieux de ces champs fait de ces idiomes les deux langues fortes sur le marché linguistique, sans pour autant que leurs valeurs ne soient ni égales ni constantes, dans la mesure où leur cote est fonction de la nature du champ dans lequel elles sont employées dans les institutions et par les acteurs sociaux. Par exemple, la maîtrise de l’arabe standard donne accès à un certain nombre de professions en rapport avec les domaines qui ont trait aux questions religieuses comme l’enseignement traditionnel, les affaires religieuses et la judicature ou aux professions qui sont en rapport avec l’enseignement des lettres arabes, des études islamiques et des sciences humaines. En revanche, dans le domaine de l’emploi, le français constitue le sésame permettant l’accès aux secteurs de l’économie moderne, notamment les services. Il est de notoriété publique, en effet, que les directeurs des ressources humaines accordent plus d’importance à la bonne maîtrise de la langue française qu’à celle de l’arabe standard en matière de sélection des candidats à l’embauche dans une entreprise pour un poste de responsabilité. Or, si la compétence en français est un capital recherché, seuls les établissements dans lesquels le français est langue d’enseignement sont en mesure de permettre l’acquisition de ce capital, c’est-à-dire en premier lieu les établissements français et en second lieu les établissements privés qui optent pour le français comme langue d’enseignement et de formation. Nous retrouvons ici la fonction bien connue de l’école en tant que lieu de production et de reproduction des élites (*v.* Bourdieu et Passeron, 1970 ; Vermeren, 2001).

La leçon à tirer de cette expérience est que la politique d’arabisation ne doit pas simplement être décrétée, elle doit aussi être opérationnalisée, notamment dans le domaine socio-économique, et acceptée et implémentée par les usagers dans leur comportement langagier. En effet, partant du fait que la langue est un outil du développement humain, il est évident que, pour permettre l'accès de la société à un développement social et économique endogène, la langue arabe, en tant que langue

officielle, doit répondre aux nécessités de la modernité et, par conséquent, être elle-même modernisée. C'est ainsi que les différents pays du Maghreb ont opté pour une politique d’arabisation des institutions du secteur public avec, d’ailleurs, plus ou moins de réussite. Il a ainsi été créé des institutions d’aménagement linguistique dans le but de mettre en œuvre cette politique en décidant parfois de façon draconienne l’imposition de l’emploi de la langue arabe et l’interdiction de l’usage du français dans les administrations. Par exemple, l’Etat marocain a créé en 1960 l’Institut d’Études et de Recherches pour l’Arabisation (IERA), dans le cadre de la nouvelle politique mise en œuvre au lendemain de l’indépendance, en lui assignant pour tâche la promotion de la langue arabe et l’exécution de la politique d’arabisation dans l’enseignement et dans l’administration.

3.3 Ambivalence de l’arabisation

Il ressort de ce qui précède que la question de l’arabisation est éminemment politique. C’est également une question qui a une dimension anthropologique dans la mesure où elle interpelle l’Homme, son identité et sa culture. Or, dans cette optique, le terme arabisation prête à équivoque dans le sens où le phénomène et l’action qu’il induit peuvent avoir pour objectif l’arabisation ethnique. Dans ce cas, il est évident que l’arabisation se transmue en un projet idéologique visant l’assimilation des populations amazighophones. L’arabisation peut aussi s’entendre dans une acception technique comme une procédure de normalisation linguistique appliquée à l’arabe. D’où l’ambivalence de la politique d’arabisation (*v*. entre autres références utiles Grandguillaume, 1983 ; Moâtassime, 1993 ; Boukous, 1996). L’arabisation en tant que processus de recouvrement de l’identité culturelle nationale est conçue par tous, intellectuels, organisations politiques, syndicales et culturelles, comme une décision politique dont la finalité est d’enrayer la présence de la francophonie jugée envahissante dans les secteurs de l’enseignement, de l’administration, de la formation des cadres et de l’économie. Ainsi, au nom de la légitimité historique, politique et religieuse de la langue arabe, l’État conforte le statut de l’arabe en intervenant pour soutenir cette langue dans sa compétition avec le français, bref en tentant d’exercer un monopolisme d’État sur le marché des langues. Les forces sociales qui soutiennent ce discours se recrutent parmi les lauréats de l’enseignement traditionnel dispensé notamment à

l'Université Qaraouiyine de Fès, à l'Université Zaytouna de Tunis et dans les institutions similaires en Algérie. Il est aussi soutenu par les lauréats de l'enseignement public arabisé, par les élites arabistes et les élites fondamentalistes.

Il serait néanmoins erroné de croire que le discours pro-arabisation est conforme uniquement aux convictions des élites traditionalistes. Il n'existe pas de discours anti-arabisation déclaré et la défense et l'illustration de l'arabisation font partie du discours *politiquement correct* tant il semble y avoir quasiment unanimité sur la nécessité d'arabiser les institutions publiques en substituant l'arabe standard au français. Les élites modernistes développent en général le même discours, même si les conditions et les modalités de l'arabisation sont appréciées différemment par les uns et les autres. Pour certains intellectuels modernistes, l'arabisation est une nécessité historique qui conditionne le développement et l'indépendance culturelle du pays. Il ne s'agit cependant pas d'imposer la langue arabe classique archaïque et figée, celle de la poésie antéislamique, mais de créer une langue arabe moderne, de masse et scientifique, une langue rénovée sur les plans de la graphie et de la grammaire, capable de véhiculer la science et la technique (*v*. Laroui, 1967).

La finalité du discours sur/pour l'arabisation est en définitive la légitimation de la langue arabe en tant que langue de la modernité en vue de la conforter dans sa lutte contre le français. Cette légitimation repose sur des arguments variés :

- un argument d'ordre religieux : l'arabe est la langue de la religion islamique ; de ce fait il est considéré comme sacré ;
- un argument d'ordre historique : l'arabe est la langue de l'État national sans discontinuer depuis la dynastie idrisside;
- un argument d'ordre culturel : l'arabe est le véhicule du patrimoine arabo-musulman ; enfin,
- un argument d'ordre idéologique : l'arabe est le ciment symbolique de la Nation Arabe.

Si telle est la substance de la représentation de l'arabe dans le discours dominant, il convient de confronter le discours avec la réalité en examinant

dans la pratique sociale le comportement langagier des locuteurs, leurs attitudes et leurs représentations à l'égard de l'arabisation. Approcher la façon dont la question de l'arabisation est perçue et vécue par les acteurs sociaux fournit des indices précieux sur les facteurs qui favorisent ce phénomène et ceux qui le bloquent. En d'autres termes, le succès ou l'échec de l'arabisation ne dépend pas seulement des utopies des idéologues, des choix des décideurs et des options des concepteurs de méthodologies, l'issue de l'arabisation dépend en définitive du choix de politique linguistique de l'Etat et de l'attitude, de la motivation et du comportement des locuteurs.

En dernière analyse, le devenir de l'arabophonie semble dépendre de l'issue du processus d'arabisation. Dans sa lutte pour le pouvoir symbolique, l'arabe standard bénéficie de la mise en œuvre d'une stratégie de légitimation et d'un arsenal institutionnel dont la finalité est de faire en sorte que l'arabe standard puisse reconquérir sa légitimité en s'imposant comme la langue nationale et officielle revitalisée et modernisée. Mais la réalité révèle que si le processus d'arabisation a conduit à arabiser de larges secteurs du système éducatif et de l'administration, il n'a pas pour autant investi les champs propres aux langues maternelles ni entamé en profondeur les positions du français. Une analyse radicale de la politique d'arabisation au Maghreb postule que cette politique ne serait en fait qu'un subterfuge employé par les groupes dominants pour dispenser aux enfants des classes populaires des formations arabisées au rabais, des formations qui ne permettent pas l'accès aux champs socio-économiques dispensateurs de pouvoir… au moment même où ces groupes confient l'éducation et la formation de leur progéniture aux écoles étrangères (*v.* Grandguillaume, 1983 ; Vermeren, 2001). Encore un exemple éloquent de stratégie de reproduction sociale. Cette postulation pourrait ne pas être partagée par ceux qui affirment qu'une politique linguistique rationnelle et efficiente peut parfaitement intégrer la promotion effective de la langue arabe dans une vision moderniste. Le Conseil national des langues et, spécifiquement, l'institution académique qui aura en charge l'aménagement de l'arabe devraient contribuer à la mise à niveau de cette langue pour qu'elle accomplisse pleinement son statut de langue offcielle.

4. La francophonie ou la strate supercentrale

4.1 Deux langues coloniales en conflit

Sur le marché des langues au Maghreb sont présentes, aux côtés des langues nationales, des langues de la strate coloniale, en l'occurrence le français et l'espagnol. La présence du français est imposée dans le sillage de la colonisation qui a duré de 1830 à 1962 en Algérie, de 1881 à 1956 en Tunisie et de 1912 à 1956 au Maroc. En outre, les régions du nord et du sud du Maroc ont également subi la domination de l'Espagne et de ce fait la dominance symbolique du castillan. Sur ce plan, le cas du Maroc est unique au Maghreb dans la mesure où il a subi deux langues coloniales ; ce cas de figure devrait intéresser le sociolinguiste qui pourrait se pencher sur l'état des rapports entre le français et l'espagnol, et le déclassement progressif de ce dernier après l'indépendance du pays.

D'une manière générale, nous remarquons que le français s'est substitué à l'espagnol dans l'accomplissement des fonctions qui reviennent *de facto* à la première langue étrangère sans pour autant disparaître dans la pratique langagière des locuteurs qui ont vécu la période du protectorat espagnol. En conséquence, l'espagnol a vu ses positions rétrograder en tant que langue de travail dans l'enseignement, l'administration, les médias, la vie économique et culturelle. Aussi l'espagnol est-il devenu une langue étrangère mineure dans la situation sociolinguistique postcoloniale. Du fait de la proximité géographique et de l'histoire partagée, la situation du castillan est néanmoins appelée à s'améliorer avec le poids grandissant qu'acquiert l'Espagne dans ses relations avec le Maroc dans les domaines économique, politique et culturel, et ce depuis les dernières décennies. En effet, l'Espagne constitue un partenaire économique de premier plan pour le Maroc ; en outre, en tant qu'ancienne puissance d'occupation de la région, ce pays est objectivement un acteur incontournable dans la résolution de la question du Sahara de par l'implication de larges secteurs de la classe politique et de la société civile dans le conflit saharien. Enfin, les écoles espagnoles au Maroc, les universités et les grandes écoles en Espagne attirent de plus en plus d'élèves et d'étudiants marocains. Pour toutes ces raisons, le castillan continue d'être présent au Maroc et certains indices montrent que sa position ira en se confortant.

4.2 Poids du français

La présence de la langue française pèse lourdement sur le marché linguistique en raison de la force logistique dont bénéficie le français sur les plans économique, financier et politique. Rappelons que la France constitue un partenaire principal dans les échanges économiques avec les pays du Maghreb, c'est la plupart du temps le premier fournisseur, le premier client et le premier investisseur étranger ; c'est aussi le premier pays formateur de cadres maghrébins à l'étranger. Notons également que la plus forte communauté maghrébine résidant à l'étranger se trouve en France et que la communauté française la plus nombreuse résidant hors de l'Hexagone vit au Maghreb. Ce sont-là autant d'indicateurs qui éclairent la position privilégiée qu'occupe la langue française dans cette région du monde (*v.* Moâtassime, 1993 ; Boukous, 1996b).

La position du français sur le marché des biens symboliques est, sinon l'indice d'une forte dépendance à l'égard de la France, du moins l'indicateur de relations privilégiées avec ce pays. En témoignent, de façon éclairante, les accords bilatéraux de coopération économique, technique et culturelle, en plus de la coopération à caractère stratégique. Les pays du Maghreb participent, en outre, aux Conférences des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (Sommets de la francophonie) et adhèrent à certains organismes qui se réclament de la francophonie dans les domaines de la politique, de l'éducation, des médias, du cinéma, du législatif (parlementaires francophones). La France est également liée à ces pays par les différentes conventions signées entre les universités maghrébines et les universités françaises. A la France il convient évidemment d'ajouter les autres pays francophones du Nord, notamment le Canada et la Belgique qui entretiennent des relations suivies avec les pays maghrébins, ce qui apporte un soutien important à la langue française et à la culture d'expression française.

4.3 Ambiguïtés de la francophonie

Au Maghreb, la présence massive de la langue française est la conséquence d'une situation de dépendance, dépendance dans l'interdépendance selon la philosophie du mouvement de la francophonie. Le Sommet de Québec (1987) définit la francophonie comme « *un espace commun dont les*

objectifs sont : la coopération, l'échange, le développement, la concertation politique que (les pays membres) comptent atteindre par les voies de la solidarité et du partage ». La francophonie est aussi souvent interprétée comme un gage permettant aux pays francophones pauvres de bénéficier de l'aide des pays francophones riches sur les plans de l'assistance économique, culturelle et stratégique. Les tenants et les aboutissants de la francophonie relèvent ainsi de l'ordre du politique, de l'économique et du culturel ; ce n'est donc pas un fait exclusivement linguistique. C'est pourquoi certains milieux nationalistes estiment que le français passe du statut de langue du colonialisme à celui de langue de l'impérialisme (*v.* Chikh *et al.*, 1988).

Les acteurs sociaux, quant à eux, sont conscients de la valeur du français sur le marché du travail (*v.* Boukous, 2000b ; Saqri, 2006) ; la demande sociale est d'autant plus forte que dans l'enseignement secondaire public le français est paradoxalement passé du statut de langue d'enseignement à celui de simple matière enseignée. Consécutivement à cette situation, le niveau en langue française d'un bachelier lauréat de ce type d'enseignement est somme toute élémentaire, ce qui limite ses chances de promotion par les études, car, rappelons-le, le français est la langue exclusive des études supérieures techniques et scientifiques, les seules à donner accès aux métiers attractifs, comme l'ingénierie, la médecine, la pharmacie, l'architecture, la finance, la gestion d'entreprise, etc. Ce qui, bien évidemment, avantage les enfants issus des milieux favorisés, y compris ceux des élites traditionnelles produisant le discours idéologique en faveur de l'arabisation. A ce propos, avançons un indicateur qui ne trompe pas, à savoir le nombre élevé des effectifs des élèves maghrébins dans les établissements d'enseignement français au Maroc et en Tunisie. A titre d'exemple, ce nombre atteint 85% de la population scolaire de ces établissements au Maroc.

La position dominante du français sur le marché du travail représente, en effet, l'indicateur qui montre l'importance du français au Maghreb, notamment dans le secteur de l'économie moderne en général et celui des services en particulier. L'on sait que, depuis environ les années 1980, une bonne partie des lauréats de l'enseignement supérieur littéraire, scientifique et technique est touchée de plein fouet par la crise de l'emploi.

Pour remédier à cette situation, l'Etat procède régulièrement au diagnostic de l'enseignement des langues afin d'opérer les réajustements nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins socio-économiques. C'est ainsi que le constat de l'inadéquation de la formation scolaire et universitaire, eu égard aux besoins du marché de l'emploi, a conduit à envisager la nécessité de réformer cet enseignement, essentiellement en améliorant la qualité de l'enseignement des langues étrangères, le français en premier lieu, en introduisant des filières appliquées susceptibles de former des cadres opérationnels et en favorisant la création d'institutions privées destinées à soulager l'effort financier de l'Etat (*v*. *Charte nationale de l'éducation et de la formation,* 1999). Ces exigences constituent une réalité qu'aucun discours pro-unilinguisme ne peut contourner, fût-il animé des meilleures intentions nationalistes.

Il apparaît ainsi que la pesanteur historique du fait colonial, qui est explicite dans le discours nationaliste, a de moins en moins de prise sur les consciences. Il semble même que la fonction idéologique de ce discours, cinq décennies après l'indépendance, s'insère dans une stratégie visant à réserver l'accès à la modernité, au *top management* et aux centres décisionnaires aux élites formées à l'école francophone ou anglophone. C'est là, semble-t-il, un indicateur de la caducité d'une utopie de l'indépendance, celle de la mobilité sociale par la voie de l'école publique, *a fortiori* une école dont la formation est dévalorisée. On voit donc que l'école française/francophone a une fonction de production et de reproduction des élites, comme c'est le cas dans toutes les sociétés périphériques anciennement colonisées où la francophonie ne concerne plus la masse de la population scolarisée mais seulement les élites urbaines et leur descendance. Ce qui, assurément, est un atout stratégique dans l'appropriation du pouvoir économique et symbolique et une politique de verrouillage des voies d'accès au groupe des élites (*v*. le cas de l'Afrique dans Weinstein, 1990).

5. L’anglophonie ou la strate hypercentrale

5.1 Un nouveau venu sur la scène linguistique

L’anglophonie constitue la face linguistique et culturelle de la domination impériale américaine à l’ère de la globalisation. Cet état de fait s’impose à l’échelle planétaire même si les autres phonies internationales comme l’hispanophonie, la francophonie, l’arabophonie et la lusophonie tentent de préserver leurs positions sur l’échiquier international des langues.

La position de l’anglais sur le marché linguistique maghrébin reste encore faible, sans pour autant être négligeable. Nonobstant le fait que le Maroc reste encore dans l’orbite de la francophonie, l’anglais tend à jouer le rôle d’*outsider* dans la compétition linguistique en vue de servir de véhicule au transfert de technologie et d’outil d’appropriation de la modernité. Et comme chacun sait, le transfert de la modernité s’accompagne de celui de l’univers culturel qui l’a générée en participant à la restructuration du modèle culturel qui l’importe. On l’a souvent répété après Heidegger (1954), toute technique véhicule une métaphysique, en l’occurrence une métaphysique anglo-saxonne, tout comme la langue française a introduit dans les colonies l’univers culturel français francophone.

5.2 Réseaux conflictuels

Les groupes maghrébins moteurs formés à l’école anglo-saxonne ou ouverts sur la culture internationale dominante considèrent que l’accès à la modernité ne devrait pas être l’apanage de la langue française et que cette fonction ne devrait pas échoir *ipso facto* à cette langue. Défendant leurs intérêts matériels et symboliques, ces groupes récusent la francophonie qui se transmue en francophilie. Pour eux, l’anglais, de par son statut *de facto* de langue de communication universelle, de langue de la haute technologie, représente un capital plus important, plus substantiel et plus crédible que celui que constitue le français. La force symbolique de l’anglais résulte de son dynamisme à l’échelon international où il est parvenu à s’imposer incontestablement comme langue universelle, reléguant le français à un rang marginal. Quelques exemples en témoignent : l’anglais constitue la première langue de travail des organisations internationales dépendant de l’ONU, l’UNESCO est l’une des

rares organisations où l’usage du français prédomine encore. Quelques indicateurs avancés par l’UNESCO confirment la prééminence de l’anglais : 65 % des publications scientifiques paraissent en anglais pour 9.8% en français ; en Europe même, 73 à 98 % des lycéens choisissent l’anglais comme première langue contre 17 à 30 % pour le français.

Une comparaison rapide des rapports de forces entre l’anglais et le français révèle l’indiscutable supériorité de la première langue. Ce constat a des répercussions sur la scène linguistique et culturelle au Maghreb où l’anglais se constitue lentement mais sûrement un marché qui commence à concurrencer celui du français. En effet, l’anglais s’affirme dans un certain nombre de champs stratégiques, notamment ceux de l’éducation, des médias, de la haute technologie et de la culture des loisirs. Dans le domaine de l’éducation, l’anglais est présent aussi bien dans l’enseignement public que dans l’enseignement privé. Dans l’enseignement public, il est enseigné comme matière dès l'enseignement secondaire; dans le supérieur, il est enseigné comme langue de spécialité dans le département de langue et littérature anglaises des Facultés des Lettres ; il est également enseigné comme langue complémentaire dans la plupart des Instituts, des Écoles et des Facultés. Dans l’enseignement privé, l’anglais est enseigné dès le préscolaire dans quelques institutions, dès le primaire dans d’autres et généralement au lycée dans la plupart des établissements. Il existe même des institutions privées où l’anglais fonctionne comme langue d’enseignement, en particulier celles qui adoptent le système anglo-saxon en matière d’éducation. Au Maroc, avec la création de l’université anglophone *Al-Akhawayn*, on peut affirmer que le système éducatif anglo-saxon opère une avancée importante. Ajoutons à ces institutions le *British Council, l’American Language Center et Amideast* qui offrent des cours de langue anglaise aussi bien aux jeunes qu’aux adultes en quête de perfectionnement linguistique. Le livre anglais (ou américain) est présent dans les villes universitaires ; il est diffusé par des librairies dépendant des centres culturels américains et britanniques ou par quelques librairies spécialisées, ce livre est consommé par les spécialistes en sciences exactes, techniques, naturelles et humaines. Dans le domaine des *mass media*, l’anglais est employé surtout dans la presse écrite et télévisuelle émise à l’étranger, essentiellement à partir de la Grande-Bretagne et des USA. Les périodiques que l’on trouve sur le marché sont

importés des mêmes pays, il faut leur ajouter quelques périodiques locaux, dont la parution est épisodique. La langue anglaise et la chanson d'expression anglaise sont présentes dans les chaînes radiophoniques qui transmettent des programmes quotidiens, les auditeurs reçoivent aussi des émissions anglophones par le canal des radios étrangères comme la *BBC World Service* et *The Voice of America*. Enfin, la langue et la culture anglo-américaines sont diffusées à travers les chaînes de télévision qui arrosent le Maghreb par satellites interposés comme *World Net, CNN, Eurosport, Super Channel, Sky One,* etc. Dans les grandes villes, l'anglais fait également son apparition dans la publicité radiophonique et télévisuelle, et nombre d'enseignes ont une consonance anglaise.

La compétition entre le français et l'anglais est donc réelle et la présence de l'anglais tend à se manifester dans des domaines et des usages qui sont jusqu'ici monopolisés par le français, ce qui implique que ces deux langues sont, au moins potentiellement, en situation conflictuelle. Les décennies à venir verront probablement la position de l'anglais se renforcer davantage encore dans le contexte de l'ouverture du marché maghrébin aux produits étrangers dans le cadre des accords de libre-échange. Cette situation objective conduit certains à penser que l'option pour la francophonie comme moyen d'ouverture est un combat d'arrière-garde (*cf*. Moâtassime, 1992).

6. Dynamique sociolinguistique

Ainsi qu'il vient d'être décrit, le marché des langues au Maroc est marqué à la fois par la diversité et la stratification. La diversité des idiomes qui y sont en présence est le résultat de l'évolution historique du pays et la stratification est le produit du jeu des décisions politiques, de l'incidence des forces économiques, de l'impact des choix idéologiques de l'élite culturelle et de leurs retombées sur les comportements des acteurs sociaux. Dans le champ symbolique de la compétition des langues en présence, les effets induits de l'ordre colonial perdurent en continuant d'imposer le français comme langue supercentrale, ceux de l'ordre impérial complexifient les données du marché linguistique en intégrant le Maroc dans l'ère de la globalisation par la dominance progressive de l'anglais en tant que langue hypercentrale. L'arabe, langue centrale, résiste *cahin caha*,

soutenue par les appareils idéologiques de l'Etat mais desservie par la faiblesse de sa présence dans les secteurs de l'économie moderne et de la technologie. Quant à l'amazighe, langue locale et périphérique, il s'inscrit timidement dans un processus de revitalisation qui connaît à peine ses prémices; ses faiblesses structurelles et les menaces de l'environnement semblent être plus fortes que les forces dont il se prévaut et les opportunités que lui offre l'évolution de la situation sociopolitique dans le cadre de sa constitutionnalisation.

La situation sociolinguistique n'est évidemment pas statique. De nouvelles donnes politiques, sociales et culturelles créent une dynamique qui impulse le changement dans les rapports des langues au sein du marché linguistique. Cette dynamique, peu analysée par le moyen des outils de la recherche scientifique, est généralement perçue sur le mode dramatique (*cf.* Laroui, F. 2010).

CHAPITRE DEUXIEME

Diagnostic de la situation de l'amazighe

La situation de l'amazighe a commencé à retenir l'attention des chercheurs depuis les dernières décennies en raison, notamment, de l'évolution que connaît la scène politico-linguistique en faveur des droits linguistiques et culturels (*cf.* Boukous, 1997 ; Ennaji, 1997). Dans la perspective d'une gestion politique de la question amazighe, le problème majeur débattu dans ce contexte est relatif au poids et à la valeur effectifs que représente la langue amazighe dans la société. D'où l'intérêt d'une évaluation diagnostique de la situation de l'amazighe (v. Boukous, 2009b).

1. Paramètres du diagnostic

La situation de l'amazighe sera ici abordée du point de vue de son *poids* et de sa *valeur* sur le marché des langues au Maroc. Accordons-nous au préalable un détour conceptuel. La notion de *poids* appliquée à la langue est assurément une métaphore dans la mesure où elle est transférée d'un champ disciplinaire circonscrit à un autre également circonscrit. En effet, l'emprunt fait par la sociolinguistique à la physique, précisément au champ des poids et mesures, s'accompagne sur le plan sémantique d'une ambivalence qui va de pair avec l'approximation d'usage lorsque l'on passe du registre du concret à celui de l'abstrait.

1.1 Soupeser une situation paradoxale

Dans la perspective d'une contribution à l'établissement du diagnostic de la situation présente de l'amazighe, sur une base théorique et empirique, nous proposons cette analyse comme un apport à la question de l'adéquation descriptive et explicative de la notion de *poids* appliquée aux langues.

Le cas d'espèce examiné ici est celui de l'amazighe, langue autochtone au Maghreb et langue première de la diaspora amazighophone. Sur le plan sociolinguistique, c'est la langue maternelle d'une masse évaluée à plus de dix millions d'habitants au Maroc, selon les résultats du recensement de 2004. C'est une langue portée par un mouvement social qui s'affirme et qui vit un processus de renaissance et de revitalisation dans un contexte où les conditions de sa sauvegarde et de sa promotion connaissent une amélioration notable. Mais, paradoxalement, c'est une langue qui a le statut *de facto* de langue minorée, éclatée en dialectes, fortement concurrencée par l'arabe marocain (dialectal) et exclue des champs dispensateurs de pouvoir et de prestige social. Du coup, la détermination de son *poids* s'avère paradoxale : un poids symbolique et subjectif important pour la communauté amazighophone mais un poids concret et objectif faible sur le marché des langues au Maroc, en attendant l'impact de son officialisation.

L'analyse qualitative proposée dans ce chapitre nous conduira, d'une part, à interroger la validité conceptuelle de la notion de *poids* d'une langue et, d'autre part, à examiner le cas de l'amazighe en évaluant son *poids* en fonction des forces et des faiblesses qu'il présente, des opportunités qui s'offrent à lui mais aussi des menaces qui le guettent dans son environnement. Une grille d'analyse est suggérée, elle prend en compte des paramètres intrinsèques et d'autres extrinsèques pour évaluer le poids qualitatif d'une langue.

1.2 Le poids des langues : une métaphore ambivalente

Parler du *poids* d'une langue, c'est transférer la notion de *poids* au sens physique du domaine de la matière à celui du symbolique et, dans une certaine mesure, du quantitatif au qualitatif, du mesurable au subjectif. En

effet, si le poids d'un objet peut se quantifier à l'aide d'unités de mesure précises et standards, le poids d'une langue s'avère difficile sinon impossible à quantifier du moins à l'aide d'unités discrètes et objectives, fiables et communément admises. Ceci posé, il nous arrive cependant à tous de dire ou d'entendre une phrase comme « cette personne a du poids » ou « cette personne ne fait pas le poids » ou encore « cette personne plie sous le poids des ans »… et aucun de nous n'y trouvera à redire même si le terme *poids* est ici utilisé dans un sens métaphorique. S'il en est ainsi, c'est qu'il existe dans notre compétence langagière commune une grammaire rhétorique permettant le transfert des sèmes d'un champ à un autre et d'un registre à un autre. Pour insister sur l'importance de la métaphore dans la vie sociale, il ne serait pas inutile d'ajouter que les figures rhétoriques ont l'avantage d'offrir un pouvoir infini à la créativité linguistique… pour le plus grand bonheur des écrivains ou simplement des amoureux de la langue. Or, le domaine de la créativité linguistique et artistique, c'est précisément celui de l'appréciation suggestive et esthétique.

Nous dirons donc que parler du *poids* d'une langue, c'est employer le lexème *poids* dans un sens dérivé, différent du sens premier qui est, quant à lui, un sens concret. Le *poids* se définit comme étant « *la force exercée sur un corps matériel, proportionnelle à sa masse et à l'intensité de la pesanteur au point où se trouve ce corps »*. Tout le monde en conviendra, s'agissant d'une langue il n'est pas aisé d'en mesurer la force à partir de « *la résultante de la masse et de l'intensité de la pesanteur »* parce que, tout simplement, la langue n'est pas un corps physique. Aussi, lorsque l'on parle du *poids* d'une langue, faut-il se rendre à l'évidence que nous employons ce terme dans un sens métaphorique. Cependant, l'emploi métaphorique du mot *poids* suppose au moins un sème commun ou sens premier, à savoir le sens concret qu'il a par exemple dans le syntagme *le poids d'un camion* et le sens dérivé qu'il a dans le syntagme « *le poids du français au Maroc »*. Or, une analyse sémique serrée montrerait que le dénominateur commun entre les sèmes qui composent le sens premier et le sens dérivé n'est pas *a priori* évident.

La métaphore du *poids* appliquée à la langue est ainsi ambivalente, dans la mesure où elle induit deux valeurs sémantiques opposées. En effet, dire

d’une langue qu’elle a du *poids* ou qu’elle donne du *poids* à ses usagers signifie qu’elle représente une *force* sur le plan économique, qu’elle dispense des *profits* et des *privilèges*, qu’elle a une valeur positive dans le système de représentation sociale, qu’elle prodigue du prestige social. En revanche, dire d’une langue qu’elle *est un poids* ou qu’elle *constitue un poids pour ses usagers*, c’est dire qu’elle est un handicap pour eux, qu’elle leur cause un préjudice, qu’elle leur crée un dommage. Ainsi, dire d’une langue qu’elle *a du poids* signifie qu’elle occupe une position qui lui permet d’être compétitive sur le marché linguistique, alors que l’expression « *cette langue ne fait pas le poids»* signifie qu’elle ne soutient pas la comparaison avec les autres langues.

Pour filer la métaphore, ajoutons qu’une langue peut être aussi un *poids mort* pour ses usagers si elle est inutile ou si elle est gênante. Par exemple si les usagers vivent leur langue maternelle comme un stigmate qui entrave leur mobilité sociale, un indice de distinction ségrégative que la conscience vit comme un malheur, une fatalité. Par ailleurs, la langue peut également avoir un statut de *contrepoids* si elle établit un équilibre entre deux langues fortes en conflit. Le *poids* de la langue peut ainsi soit induire un avantage soit être source de préjudice. Il peut donc être soit une force soit une faiblesse selon que les usagers en tirent profit ou la subissent comme un handicap.

Si la métaphore du *poids* de la langue induit le transfert du sens du mot *poids* du domaine de la dénotation à celui de la connotation, cela n’implique pas forcément que le *poids* de la langue relève de l’appréciation subjective et qu’il ne puisse pas être mesuré, pesé et soupesé, dans une certaine mesure. Nous inclinons à penser que la notion de *poids* appliquée aux langues est une notion de sens commun qui reflète une réalité, à savoir que les langues du monde n’ont pas la même importance, la même *valeur*, le même *poids*. Il est évident, par exemple, qu’à l’échelle internationale l’anglais a plus de *poids* que les autres langues par l’effet de facteurs multiples, notamment les facteurs économiques, technologiques, médiatiques, etc. Le *poids* d’une langue donnée n’est cependant ni absolu ni immuable, il est tout relatif. C’est ainsi que si, à l’échelle globale, le *poids* de l’anglais est supérieur à celui du français, en revanche en France même,

il lui est assurément inférieur. C’est dire que les facteurs endogènes déterminent également le poids de la langue.

1.3 Paramètres du poids des langues

En retenant la notion de *poids* dans un sens métaphorique, nous dirons qu’elle se définit comme la valeur d’une langue, valeur déterminée à partir du croisement d’un faisceau de paramètres ; en l’occurrence, les paramètres structuraux intrinsèques à la langue et les paramètres écologiques structurants.

La catégorie des paramètres intrinsèques comprend les spécifications propres à la langue, notamment celles concernant le statut, le corpus, les fonctions, les usages, la production culturelle et la traduction. La catégorie des paramètres écologiques structurants englobe les facteurs liés à l’environnement, les principaux étant l’histoire, l’espace, la politique, l’économie, la démographie, la religion, l’éducation, les médias, la technologie, l’édition et l’épilinguistique.

Appliquons successivement ces différents paramètres à l’amazighe afin d’en déterminer le poids et la valeur.

2. Poids de l’amazighe

La notion de *poids* des langues, en dépit de son ambivalence, peut servir comme outil d’analyse des rapports entre les langues dans le cadre de la dynamique des situations sociolinguistiques marquées par la diversité des idiomes. Son adéquation sera testée ici à partir de sa capacité de diagnostiquer la situation sociolinguistique de l’amazighe et d’expliquer la position que cette langue occupe sur le marché des langues au Maroc.

C’est ainsi qu’il sera procédé au diagnostic de l’amazighe, en mettant à contribution l’analyse SWOT, afin d’examiner les forces et les faiblesses de l’amazighe, et les opportunités qui s’offrent à cette langue ainsi que les menaces qui pèsent sur elle, à partir de l’application des paramètres intrinsèques et des paramètres écolinguistiques retenus *supra.*

2.1 Paramètres intrinsèques

Pour évaluer le *poids* de l'amazighe sur la base des paramètres intrinsèques, examinons ses spécifications internes.

2.1.1 Statut

Jusqu'à une date récente, l'amazighe n'avait pas de statut reconnu dans la Constitution et, consécutivement, il n'était pas intégré dans les institutions étatiques. De ce fait, il n'était pas doué de prestige politique et social. Cependant, suite aux revendications de la société civile, une nouvelle politique culturelle et linguistique est annoncée dans les discours de l'année 2001 du Roi Mohammed VI, notamment le discours du Trône et le discours d'Ajdir, dans lesquels la langue et la culture amazighes sont reconnues en tant que patrimoine national à promouvoir. Dans le contexte des manifestations du mouvement du 20 février 2011, le discours royal du 9 mars de la même année annonce la révision de la Constitution et la constitutionnalisation de l'amazighe. Le référendum qui s'est ensuivi a consacré l'amazighe comme langue officielle aux côtés de l'arabe. Il est certain que l'officialisation de l'amazighe lui confère, sinon exactement le même poids et la même valeur que ceux de l'arabe standard dans la pratique, du moins un statut supérieur à celui de l'arabe dialectal marocain. De ce fait, l'institutionnalisation de l'amazighe devrait couler de source, sinon le statut de langue officielle ne serait qu'un statut symbolique.

2.1.2 Fonction

La nature des fonctions assurées par une langue peut soit lui donner du *poids* si ces fonctions sont prestigieuses soit lui en ôter si au contraire elles sont communes ou perçues socialement comme préjudiciables. Concernant les fonctions de l'amazighe, elles relèvent du commun en ce sens qu'il sert d'outil de communication au sein de la famille, entre locuteurs natifs du même dialecte. La fonction qui pourrait donner du *poids* à l'amazighe au plan symbolique, c'est sa fonction de langue maternelle. En effet, l'amazighe constitue, aux côtés de l'arabe marocain, l'une des deux langues maternelles majeures des Marocains. La fonction *langue maternelle* confère *a priori* une force appréciable à l'amazighe et

donc du *poids* face aux langues non maternelles du fait de sa représentation méliorative dans *l'habitus* des locuteurs. La fonction référentiaire (v. Gobard, 1976.) est aussi dévolue à l'amazighe dans la mesure où il a une fonction identitaire et culturelle dans les représentations des locuteurs.

2.1.3 Corpus

Il est évident que les langues dont les structures ont bénéficié de procédures d'aménagement et de standardisation ont un *poids* supérieur aux autres. Or l'amazighe est une langue fortement dialectalisée au point que certains chercheurs mettent en doute l'existence même d'une langue amazighe et parlent d'une pluralité de langues amazighes (*cf.* Galand, 2002). Les principaux dialectes sont le tarifite parlé dans la région du nord-est, le zenati dans la région de l'oriental, le tamazighte dans la région du Maroc central et du sud-est, et le tachelhite dans la région du sud-ouest. La dialectisation de l'amazighe est un handicap pour l'intercompréhension entre les Amazighes des régions éloignées. Cependant, l'amazighe acquiert progressivement le statut de langue normalisée avec les actions d'aménagement menées dans le cadre des activités de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM). Le processus de standardisation compositionnelle et polynomique de l'amazighe est ainsi en cours à travers l'aménagement de son corpus.

2.1.4 Usages

Les usages faits de la langue relèvent de la scripturalité et/ou de l'oralité. De toute évidence, une langue qui bénéficie d'une tradition scripturale a un *poids* supérieur à celui d'une autre qui ne sert que de canal oral pour assurer la communication entre ses usagers et pour permettre la transmission du patrimoine culturel de la communauté et la transmission de son expérience historique.

A ce titre, l'amazighe est fondamentalement une langue orale. On notera cependant une tendance récente à l'écriture en amazighe. Cette tendance est initiée par les écrivains et les créateurs ; elle est relayée au niveau de l'enseignement. L'amazighe dispose d'une graphie spécifique : l'alphabet tifinaghe. La codification de cet alphabet par l'IRCAM donne à l'amazighe le

statut prestigieux de langue écrite, quoique modeste pour le moment. L'implantation de l'alphabet tifinaghe dans l'enseignement, dans l'édition dans les médias numériques et dans les enseignes augmente le *poids* de l'amazighe, sans pour autant en faire encore une langue de tradition écrite affirmée.

2.1.5 Culture

La production culturelle, en quantité et en qualité, est un paramètre important dans la discrimination entre les langues. Une langue qui véhicule un important patrimoine culturel immatériel -écrit et oral-a certainement plus de *poids* qu'une autre qui n'en a pas. De même, une langue qui véhicule une littérature écrite de qualité reconnue a plus de *poids* qu'une langue qui sert d'outil de transmission exclusive de la littérature orale. L'amazighe, nous l'avons dit précédemment, est une langue surtout orale. De ce fait, la culture immatérielle qu'elle véhicule est constituée des genres connus dans la tradition orale, la poésie avec ses différents types, le conte, le proverbe, la devinette, etc. Depuis quelques décennies émerge une littérature écrite qui ajoute aux genres traditionnels le roman, la nouvelle, l'essai et le théâtre. Cette jeune littérature a une audience limitée dans la mesure où elle reste confinée dans des cercles réduits.

2.1.6 Traduction

Le paramètre *traduction* intervient également dans la distinction entre les langues qui ont du *poids* et celles qui en ont moins ou qui n'en ont pas. Ce paramètre s'applique dans les deux sens, la langue pouvant être à la fois source et cible de la traduction. C'est ainsi qu'augmente le *poids* d'une langue qui offre des ressources linguistiques permettant, d'une part, de traduire des ouvrages scientifiques ou littéraires à partir d'autres langues et, d'autre part, de fournir une production scientifique et un patrimoine littéraire dignes d'être traduits dans d'autres langues.

Dans le domaine de la traduction, l'amazighe commence à peine à servir de langue de traduction à partir de l'arabe et du français, cette activité concerne essentiellement les œuvres littéraires. Dans l'autre sens, il existe des traductions de morceaux de littérature orale vers le français, l'espagnol, l'anglais et l'allemand dans le cadre de la tradition

ethnologique. Récemment, des morceaux choisis de littérature amazighe sont traduits vers l'arabe. Cette activité de traduction demeure cependant marginale.

L'examen des paramètres intrinsèques appliqués à l'amazighe montre que le *poids* spécifique de cette langue reste somme toute faible, en dépit d'une évolution positive en termes d'élargissement du répertoire des fonctions sociolinguistiques et d'accès aux usages graphiques.

2.2. Paramètres écologiques

Les paramètres écologiques jouent également un rôle important dans la valorisation des langues. Ces paramètres dépendent de l'environnement et ont de ce fait un impact structurant sur la langue. L'environnement peut soit offrir des opportunités à cette langue soit être source de menaces. Aussi les opportunités sont-elles potentiellement porteuses de *poids* supplémentaire alors que les menaces sont au contraire source d'affaiblissement de la langue et donc de diminution de son *poids*. Considérons quelques paramètres liés à l'environnement et qui s'appliquent à l'amazighe.

2.2.1 Politique

Le facteur politique joue un rôle considérable dans l'assignation d'un *poids* aux langues. En effet, c'est l'instance politique qui, en dernier ressort, confère à une langue le pouvoir qui l'impose en tant que langue de travail dans les institutions étatiques comme le parlement, les établissements publics, la justice, l'enseignement, etc. La politique linguistique, qui est un volet de la politique générale de l'Etat, se traduit dans les politiques publiques en matière d'usage légitime des langues pour conforter ou affaiblir une langue selon le degré de légitimité dont elle jouit.

L'amazighe, rappelons-le, n'avait pas de statut reconnu dans les différentes constitutions antérieures à celle de 2011. Cependant, en vertu de l'article 19 de la constitution de 1996, le Chef de l'Etat a reconnu la culture amazighe comme partie intégrante de la culture marocaine, cela dans le discours du Trône de l'année 2001 ainsi que dans le discours d'Ajdir de la même année. Comme les discours royaux ont force de loi, l'amazighe a

acquis de ce fait une certaine légitimité. Au niveau de la société civile, de la classe politique, de l'élite intellectuelle et des institutions citoyennes des voix, de plus en plus insistantes, ont revendiqué une réforme constitutionnelle et l'assignation à l'amazighe du statut de langue officielle. Cette revendication est désormais satisfaite avec la Constitution du 1er juillet 2011 dont l'article 5 reconnaît explicitement l'amazighe comme langue officielle aux côtés de l'arabe. L'officialité de l'amazighe contribuera assurément à lui assigner un poids et une valeur accrus.

2.2.2 Economie

Le facteur économique fournit des indicateurs qui permettent de mettre en évidence la fonction transactionnelle de la langue, c'est-à-dire sa capacité de servir de langue de travail dans les rapports sociaux de production et d'échanges économiques. Une langue portée par une communauté ou un groupe économiquement fort acquiert assurément du *poids*. C'est ainsi que du point de vue institutionnel une langue employée dans le secteur de l'économie formelle a plus de *poids* que celle qui est employée dans l'économie informelle. De même, une langue qui sert dans les transactions écrites a un *poids* supérieur à celui d'une autre langue confinée dans les transactions orales.

L'amazighe est employé exclusivement dans l'économie informelle, de surcroît dans l'usage oral. En outre, l'élite économique, les entrepreneurs et les promoteurs de langue maternelle amazighe ne semblent pas, à quelques exceptions près, vouloir mettre en avant leur identité première au point de constituer un *lobby* qui revendique un statut meilleur pour l'amazighe. Dans certains cas même, il semble que l'amazighe est vécu comme un stigmate qui entrave la mobilité sociale et l'intégration dans les groupes dominants. De ce fait, le poids économique de l'amazighe demeure inconsistant.

2.2.3 Démolinguistique

La masse parlante d'une langue représente un indicateur important dans l'évaluation du *poids* d'une langue. En effet, plus une communauté linguistique est large plus sa langue acquiert de la consistance. La communauté amazighophone constitue environ 30% de la population

globale selon les données démolinguistiques du dernier recensement (2004), ce qui représente plus de dix millions de locuteurs. Ce nombre est supérieur à celui des locuteurs de l'arabe standard (environ 17%) mais il est inférieur à celui de l'arabe marocain (environ 70%). Le *poids* démographique de l'amazighe n'est donc pas négligeable. Ce *poids* pourrait être un facteur important dans le jeu politique en terme de mobilisation électorale.

2.2.4 Espace et domaines d'emploi

L'espace dans lequel une langue est utilisée constitue un paramètre important dans l'assignation d'un *poids* à une langue. Le *poids* de l'espace est fonction de son étendue et de sa qualité quant au prestige des domaines sociolinguistiques relatifs à l'emploi des langues.

La carte linguistique du Maroc exposée dans les figures 1 et 2 (v. *infra*) montre que l'amazighe est employé dans au moins la moitié de l'espace national, notamment en milieu rural montagneux et pré-désertique. Cependant, avec la migration interne, il y a de plus en plus d'amazighophones dans les agglomérations urbaines. Sur le plan des espaces sociaux, l'amazighe est utilisé en famille, dans la rue, dans les lieux de travail, à l'école, à la radio et à la télévision. En outre, avec l'émergence du sentiment identitaire en milieu juvénile, l'amazighe est parlé dans les cercles de la militance amazighe, dans les rencontres et forums culturels en ville et à la campagne. Toutefois, les domaines dispensateurs de prestige et de *poids* comme le parlement, la justice, l'administration, l'université, la banque, etc. sont peu ou prou des domaines desquels l'amazighe est exclu. De ce point de vue, le *poids* de l'amazighe est important en termes d'espace géographique, il reste accessoire si l'on considère la qualité des espaces sociaux dans lesquels il est en usage.

2.2.5 Histoire

L'histoire agit incontestablement comme un paramètre fort qui donne du *poids* aux langues. S'agissant du passé historique, l'amazighe est une langue faible du fait que l'histoire n'a pas gardé souvenance de son adoption comme langue d'une dynastie quelconque, y compris les dynasties amazighes, comme les Almoravides, les Almohades, les

Mérinides et les Béni Ouattas (*cf.* Terrasse, 1949 ; Kably, 2011). Cependant, le fait que l'amazighe est la seule langue autochtone du Maroc lui donne un certain *poids* symbolique, au moins dans les représentations de la militance amazighiste et dans l'imaginaire de la communauté amazighophone.

2.2.6 Religion

Dans les Etats où il existe une religion d'Etat, et c'est le cas du Maroc avec l'Islam, le paramètre *religion* est important dans l'assignation de la valeur et du *poids* à la langue. Dans les Etats musulmans, le poids de l'Islam est considérable et, de ce fait, le poids de l'arabe classique en tant que langue du Coran est très important, sachant que la culture ambiante est de nature théocentrique.

Par le fait de la contribution de l'élite religieuse amazighophone, l'amazighe est utilisé comme langue liturgique en milieu amazighe ignorant l'arabe classique, notamment dans l'accomplissement des rituels à caractère religieux. Mais il n'en demeure pas moins que cette langue est jugée inférieure à l'arabe classique du fait que ce dernier est considéré comme une langue référentiaire jugée sacrée alors que l'amazighe est fondamentalement le code linguistique du monde profane. Il convient cependant de signaler la traduction de quelques textes de référence de la littérature religieuse en amazighe (v. Ibn Toumert, Aznag, Awzal, Jouhadi, etc.).

2.2.7 Education

Le *poids* d'une langue est proportionnel à l'importance de sa place dans l'enseignement, l'éducation et la formation. L'histoire de l'amazighe en tant que matière enseignée est récente puisqu'elle remonte seulement à 2003. L'enseignement de cette langue est progressivement généralisé à l'ensemble du territoire national et devrait atteindre les différents niveaux du système éducatif, à moins d'un changement de perspective qui ne pourrait être que préjudiciable à l'amazighe. Plus récemment encore, les études amazighes ont fait leur entrée à l'université au niveau de la licence et du master dans quelques Facultés des Lettres. De ce fait, nous pouvons dire que le *poids* de l'amazighe dans l'éducation, qui était naguère nul,

acquiert progressivement de la consistance, sans toutefois concurrencer l'arabe standard ou le français mais en devançant tout de même son concurrent immédiat sur le marché des langues, à savoir l'arabe marocain.

2.2.8 Nouvelles technologies

L'application des nouvelles technologies aux langues constitue un paramètre d'un *poids* considérable dans le contexte de la révolution numérique. Il est ainsi évident qu'une langue qui bénéficie de ces technologies est en avance sur celles qui en sont privées. L'amazighe a une expérience toute relative en matière de technologie numérique. En effet, grâce au travail de codification réalisé par l'IRCAM, la graphie tifinaghe a bénéficié du codage numérique de sorte qu'il existe à présent un système graphique tifinaghe standard validé par l'organisation ISO-Unicode, à savoir l'alphabet tifinaghe-Ircam Unicode. Il existe actuellement plusieurs dizaines de polices de caractères et un clavier amazighe qui permettent de procéder à la saisie de textes. Des études sont en cours pour assurer les opérations de tri et l'intégration de la graphie tifinaghe et de la langue amazighe dans les systèmes d'exploitation et dans le *Net*. Un fait important : l'amazighe et la graphie tifinaghe ont été introduits récemment introduits dans le système d'exploitation Windows 8. C'est dire que le *poids* numérique de l'amazighe croît sans encore être suffisamment consistant.

2.2.9 Médias

La présence de la langue dans les médias, presse écrite et productions audiovisuelles, donne du *poids* aux langues en permettant leur diffusion et donc en augmentant la marge d'exposition des locuteurs à cette langue. L'importance des médias varie selon qu'il s'agit d'une chaîne radiophonique ou d'une chaîne de TV, d'une TV régionale, nationale ou internationale, etc. Les médias électroniques jouent aussi un rôle de plus en plus important au point de supplanter les médias traditionnels.

L'amazighe a une présence modeste dans les médias. Il existe une presse qui comporte une ou plusieurs pages en amazighe mais point de presse intégralement en amazighe. De même, il existe une chaîne radiophonique d'expression amazighe et quelques programmes en amazighe dans les chaînes de télévision du pôle public. La création de la chaîne tamazighte

TV8 constitue un apport majeur dans le renforcement de la position de l'amazighe dans le paysage audiovisuel marocain. Par son impact, cette décision contribuera à accroître le poids de l'amazighe.

2.2.10 Publicité

L'usage des langues dans le secteur publicitaire, écrit, radiophonique ou audio-visuel, leur confère une importance considérable dans la mesure où cet usage assure aux langues une meilleure diffusion et soumet les lecteurs et les auditeurs à une plus grande exposition. Le recours des annonceurs à certaines langues et pas à d'autres contribue naturellement à asseoir ou à réduire leur pouvoir socio-économique et *ipso facto* leur *poids*.

La présence de l'amazighe dans la publicité est très faible. Nous remarquons de temps à autre des spots en amazighe, notamment lorsqu'il s'agit de promoteurs régionaux, rarement nationaux. Il est ainsi clair que la publicité ne contribue pas encore à augmenter le *poids* de l'amazighe.

2.2.11 Production cinématographique

L'usage d'une langue dans la production cinématographique contribue à élargir l'éventail des usages de cette langue en lui assurant une plus grande diffusion et de surcroît dans un domaine qui confère un grand prestige socioculturel. L'amazighe est fortement présent dans la production de films vidéo mais très faiblement représenté au niveau de la production cinématographique. Il y a là des opportunités à saisir mais les promoteurs sont timorés et le soutien à la production cinématographique d'expression amazighe demeure inconsistant.

2.2.12 Edition

Encore aujourd'hui, l'édition constitue un facteur important dans la promotion des langues, aussi bien l'édition papier que l'édition numérique. De ce point de vue, il est entendu que les langues orales sont pénalisées comme le sont aussi les langues dont la masse parlante est en majorité analphabète. Dans ce domaine, l'édition en amazighe, en dépit d'une légère tendance à la hausse grâce à l'apport de l'IRCAM, reste un secteur

faiblement investi par l'amazighe en raison du désengagement de l'entreprise privée à cause de la faiblesse de la demande sur le marché.

2.2.13 Epilinguistique

Il n'existe pas d'étude globale sur les attitudes, les motivations et les représentations sociales spécifiquement dédiées à l'amazighe. Nous disposons néanmoins de quelques indications tirées de recherches macro-sociolinguistiques portant sur quelques aspects épilinguistiques relatifs aux langues parlées au Maroc (Gravel, 1976 ; Sadiqi, 1991 ; Boukous, 2004, 2011a). Ces recherches rendent compte d'une perception et d'une attitude plutôt négatives des Marocains à l'égard de l'amazighe. D'une manière générale, il apparaît que l'image normative de l'amazighe est celle d'une langue « rurale », « populaire », véhiculant du « folklore ». Cette image a vraisemblablement changé depuis l'adoption récente d'une politique qui favorise quelque peu la promotion de l'amazighe. Afin de cerner cette nouvelle image, il conviendrait de mener des enquêtes auprès d'un échantillon représentatif de la population marocaine. Ce qui semble observable, à première vue, c'est l'impact positif du changement de statut socioculturel de l'amazighe depuis une décennie.

A l'issue de cette opération de pesée, il s'avère que le poids de l'amazighe est faible sur le marché des langues au Maroc. Cependant ce diagnostic ne peut être définitif car la situation sociolinguistique connaît une dynamique remarquable dans le cadre de la conjoncture que vit la région avec les changements politiques intervenus depuis l'année 2011 et, surtout, avec la nouvelle constitution qui officialise l'amazighe.

3. Un tournant historique

L'analyse proposée dans ce chapitre a conduit à procéder au diagnostic de la situation de l'amazighe par l'application d'une approche qui met à contribution les paramètres intrinsèques et les paramètres écologiques appropriés à l'examen du marché linguistique marocain. La conclusion que nous en tirons est que l'amazighe se trouve à un tournant décisif de son histoire dans un environnement globalement positif.

3.1 Une langue potentiellement en danger

Le diagnostic effectué montre que le poids et la valeur de l'amazighe sur le marché des langues demeurent faibles, en dépit d'un environnement qui présente plus d'opportunités que de menaces. Ce constat, en retour, pourrait *impacter* positivement les facteurs intrinsèques en termes d'aménagement du statut et du corpus de la langue. Raisonnablement, le nouvel environnement dans lequel évolue la culture et la langue amazighes pourra induire un changement qualitatif dans la représentation et l'attitude des locuteurs natifs et non natifs de l'amazighe, ce qui améliorera, progressivement, la position et l'image de cette langue, au fur et à mesure de l'élargissement de son répertoire dans le champ de la production symbolique au Maroc. C'est ce qui pousse à considérer que l'amazighe pourrait échapper, à moyen terme, à la fatalité de la disparition, en dépit d'une forte compétition à laquelle il est soumis au contact de langues plus puissantes.

3.2 Vers l'effectivité de la revitalisation

Il se dessine en effet une tendance favorable à la langue amazighe dans le sillage de la nouvelle politique linguistique et culturelle quelque peu équilibrée impulsée par l'Etat, politique qui s'inscrit dans le cadre des efforts de démocratisation de la vie politique, des institutions et de la société. Cette nouvelle politique s'est traduite par la création d'une institution spécifiquement dédiée à la promotion de la culture amazighe, l'IRCAM. Cette institution a pour missions de donner avis au Chef de l'Etat sur toute question afférente à l'amazighe, de participer aux côtés des départements ministériels à l'exécution des politiques publiques et de réaliser les études nécessaires à l'aménagement de la structure de la langue, à la confection des supports pédagogiques et à l'insertion de l'amazighe dans le champ audiovisuel. Les réalisations effectuées jusqu'ici, quoiqu'encore à leurs débuts, semblent augurer un avenir meilleur pour l'amazighe en dépit de lenteurs observées dans la mise en œuvre des politiques publiques appropriées, notamment dans l'enseignement, la communication et l'information.

Depuis l'officialisation de l'amazighe dans la nouvelle Constitution adoptée le 1er juillet 2011, le processus de revitalisation de l'amazighe est appelé à

connaître un rythme plus soutenu. En effet, dans le cadre du Conseil national des langues et de la culture marocaine, une loi organique devrait être promulguée afin de définir « le processus de mise en œuvre du caractère officiel de l'amazighe, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à terme sa fonction de langue officielle ». L'effectivité de la revitalisation de l'amazighe est au prix de l'engagement des institutions du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Ainsi, le devenir de l'amazighe ne dépendrait plus seulement de l'efficience des facteurs traditionnels de la résilience et de la bonne volonté des cercles de décision mais de la mise en œuvre d'une politique étatique raisonnée et volontariste qui prend en charge l'habilitation de l'amazighe dans sa fonction de langue officielle telle que stipulée dans la Constitution.

CHAPITRE TROISIEME

Contact de langues et dépendance

- *Allô, ça va ?*
- *ça va lħemdu lillah, bixir?*
- *bixir!*
- *is illa unẓar γ tmazirt?*
- *Imikk imikk.*
- *yak kulši bixir?*
- *wa lillahi lħemd, ma xaṣṣana siwa annaḍar fi wažhikum al-ɛaziz...*
- *O.K. bye bye !*

(Conversation téléphonique)

Tu m'as dit que mon frère Hamid est sorti de la route, dis-lui que s'il se perd qu'il attrape la terre. Il lui manque de faire une vente et un achat qui reviennent sur lui par le bien. Aujourd'hui chacun frappe sur sa tête, il doit suivre votre parole ou bien qu'il nage dans sa propre mer.
(Fragment d’une lettre fictive d’un émigré à sa famille)

Les fragments de la conversation téléphonique et de la lettre transcrits en exergue sont une parfaite illustration du contact des langues qui coexistent sur le marché linguistique marocain. Qui produit ce genre d'énoncé ? Pourquoi les locuteurs pratiquent-ils le mélange des langues ? Comment ces langues s'interpénètrent-elles ? Telles sont les questions qui nous semblent mériter l'attention du sociolinguiste.

Dans le présent chapitre, la question du contact des langues sera étudiée d'un point de vue macroscopique. Nous poserons d'abord le problème général du contact de langues et les conditions qui le génèrent puis la façon dont ce problème est traité dans la littérature linguistique. L'objectif visé est de montrer comment le contact des langues, tout en étant un phénomène universel, concerne en premier lieu les sociétés qui sont dépendantes sur les plans matériel et symbolique et donc sur le plan linguistique.

1. Globalisation et contact de langues

Les communautés humaines ont, de tout temps, été en contact *via* les échanges linguistiques et culturels, en période de paix comme en temps de conflit. Ce phénomène s'est, bien entendu, amplifié avec la mondialisation des échanges matériels et symboliques au cours des siècles derniers et se poursuit, de nos jours, avec davantage encore d'intensité à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans ce contexte global où le contact induit la compétition et le conflit, les langues et les cultures fortes exercent une influence impérieuse sur celles qui sont faibles, influence qui entraîne la dépendance et ses corollaires : la déperdition puis l'obsolescence et enfin la mort. Une vision plus idyllique du phénomène voudrait, en revanche, que le contact des populations, de leurs langues et de leurs cultures, générât une meilleure intercompréhension à l'échelle planétaire, une culture de la convivialité et l'alliance des civilisations.

1.1 Approche macrolinguistique

Nous parlons de contact de langues toutes les fois que deux ou plusieurs langues sont utilisées alternativement par les mêmes personnes. La forme

la plus manifeste du contact des langues est le bilinguisme, cependant cela ne signifie pas nécessairement que ces personnes maîtrisent parfaitement aussi bien leur langue première que la seconde langue. En fait, cette situation est plutôt exceptionnelle, en tout cas elle caractérise des individus et non des communautés entières. Le contact des langues a, toutefois, des conséquences importantes à l'échelon de toute la communauté en ce que la seconde langue agit sur la première en l'enrichissant par des mots nouveaux, des expressions inédites, des éléments culturels inouïs, etc. Les deux corpus placés en exergue de ce chapitre illustrent ce phénomène.

L'intromission d'une seconde langue dans la communauté, même à une échelle réduite, peut provoquer des changements dans la structure de la langue d'accueil et un réarrangement de ses fonctions. Généralement, le vocabulaire de la première langue se diversifie par l'emprunt et ses fonctions se réduisent par l'adoption d'une seconde langue plus prestigieuse par des agents introducteurs qui peuvent être soit des individus soit des groupes sociaux déterminés.

La proximité structurale des langues en contact constitue un facteur déterminant dans leur contact et sa durabilité. Ainsi, plus les langues en contact convergent dans leurs structures plus l'action d'une langue sur l'autre est intense et plus le changement linguistique est important, et inversement. En outre, un certain nombre de facteurs externes aux langues en contact, liés au comportement de l'individu lui-même, interviennent dans la nature et la fréquence de ce contact. Il s'agit notamment de la compétence langagière et de la capacité de maintenir séparées les langues en contact. A ces deux facteurs il convient d'ajouter la relative maîtrise de chacune des deux langues, la spécialisation dans l'usage de chacune des langues selon le sujet et l'interlocuteur, les modalités d'apprentissage de ces langues, les attitudes et les représentations, la valeur symbolique accordée à ces langues et aux cultures qu'elles véhiculent, et enfin la tolérance ou l'intolérance à l'égard du mélange des langues.

Le contact des langues véhicule nécessairement celui des cultures. En effet, le contact linguistique provoque non seulement le changement dans la structure et la fonction des langues et, notamment, celle qui est la plus faible, il introduit, en outre, dans le comportement des individus et des

groupes sociaux des habitudes culturelles nouvelles et, de ce fait, contribue à modifier, altérer et enrichir leur culture première. Aussi, bien souvent, les individus et les groupes qui introduisent une seconde langue dans leur pratique langagière sont-ils soumis à un processus de changement culturel qui peut conduire à l'acculturation.

Contact de langue et interdépendance linguistique vont de pair pour caractériser l'histoire de l'humanité. En effet, il a toujours existé des nations fortes avec des langues prestigieuses et des nations faibles avec des langues moins prestigieuses ; le degré de dépendance des secondes par rapport aux premières varie d'une aire à une autre et d'une période à l'autre. C'est ainsi que les grandes langues connues à travers l'histoire de l'humanité, du moins celle consacrée par l'histoire occidentale, furent successivement le grec durant l'Antiquité, le latin de la fin de l'Antiquité jusqu'au XIVe siècle, l'italien du XV au XVIe siècle, le français du XVIIe au XVIIIe siècle et l'anglais du XIXe siècle à nos jours. Dans un future proche, la compétition sera ouverte entre l’anglais d’une part, et le chinois, le hindi et le japonais d’autre part, dans le cadre de ce que l’on appelle déjà « l’asiatisation du monde ».

L'essentiel du savoir universel s'est ainsi toujours trouvé concentré dans un nombre réduit de nations, notamment le savoir scientifique, technique et les grandes découvertes. Ce savoir est naturellement véhiculé par les langues de ces nations à travers le livre, et de nos jours aussi à travers les périodiques, le film, les médias audiovisuels et cela à l’échelle planétaire grâce à la révolution numérique.

Dans ce contexte, il est naturel que le bilinguisme soit un phénomène largement diffusé, notamment au sein des nations matériellement et symboliquement dépendantes des nations fortes sur les plans économique, technique et culturel. Le bilinguisme se traduit ainsi essentiellement par l'imposition des langues des nations fortes aux nations faibles ce qui conforte ces langues dans leur position de capital symbolique prestigieux et, par corollaire, précarise les langues dominées.

Aujourd’hui, langue de la principale puissance mondiale, langue de grande communication et de la culture moderne, l'anglais est incontestablement la langue universelle par excellence. Les autres langues fortes, notamment le français, l'espagnol, l'allemand, le russe sont soumises à rude épreuve. Il

est d'ailleurs intéressant de remarquer que la force d'une langue n'est pas toujours proportionnelle à la puissance économique de la nation qui la parle, l'exemple de l'allemand, du japonais et du chinois, d'une part, et celui de l'espagnol, d'autre part, sont à cet égard instructifs. Les premières langues sont des langues de nations économiquement fortes mais au rayonnement international limité alors que l'espagnol représente la langue d'une nation moyenne mais chargée d'histoire coloniale. C'est dire que la longue durée constitue un facteur décisif dans la valeur d'une langue.

L'ère de l'utopie du développement endogène et autocentré étant semble-t-il révolue avec la mondialisation et le libéralisme triomphant, les nations faibles s'ouvrent bon gré mal gré aux échanges internationaux. De ce fait, l'on assiste à l'ouverture sur les langues dans lesquelles s'effectuent ces échanges pour assurer aux citoyens l'accès à l'éducation, à la culture, à la formation et à l'information. L'acquisition des grandes langues implique le développement des groupes bilingues au sein des nations faibles pour leur permettre aussi bien l'insertion dans l'universel que l'accès aux bénéfices de la *polysocialité* à travers l'intégration dans la multiplicité des réseaux susceptibles de répondre à des besoins différenciés. Le corollaire de l'ouverture sur les nations fortes est qu'elle favorise également l'extension et la diffusion des grandes langues au détriment des langues minoritaires.

Cet état de fait explique la concomitance de deux mouvements tendanciels, celui de l'universalité du bilinguisme et celui du nationalisme linguistique. Le premier mouvement procède de la *force d'intercourse* (de Saussure, 1975) qui favorise la communication interlinguistique par une plus grande intégration des nations faibles dans le processus de la mondialisation. Le second mouvement, en revanche, procédant quant à lui de *l'esprit de clocher,* s'inscrit dans la logique irrédentiste des particularismes nationaux ou locaux et de la préservation de l'identité dans sa singularité et sa spécificité.

1.2 Point de vue microscopique

Si l'on envisage cette fois-ci la question du contact des langues à un niveau microscopique, le problème du locuteur devient un problème pragmatique, celui de pouvoir communiquer avec son environnement de façon efficiente ; pour ce faire, il doit maîtriser une langue qui lui permet de

réaliser cet objectif. Si cette langue, en l'occurrence sa langue maternelle, ne lui permet pas d'exprimer tout ce qu'il veut communiquer en raison de ses lacunes, notamment pour dénommer des réalités nouvelles, il recourt à une autre langue qui est en mesure de pallier ces manques, il pratique alors le bilinguisme. Mais si le locuteur ne maîtrise pas une seconde langue ou s'il tient à ne parler que sa langue première, il se trouve alors dans une situation où il se doit d'emprunter à d'autres langues des mots, des expressions ou même des structures. L'emprunt linguistique est ainsi un processus de transfert de *patterns* et d'items lexicaux d'une langue à une autre. L'élément transféré peut soit opérer de façon fonctionnelle et large dans le cadre de toute une communauté unilingue, c'est *l'emprunt de langue*, soit être employé dans un idiolecte par un ou des individus bilingues pour des besoins de précision, d'expressivité ou de prestige dans la communication, c'est *l'emprunt de parole*.

Le choix de parler une langue seconde relève certes de la motivation personnelle ou professionnelle et constitue, par conséquent, un phénomène marginal dans les communautés à langues fortes, il n'en va cependant pas de même pour les communautés dépendantes. Si l'on excepte les nations développées dans lesquelles le bilinguisme ou le multilinguisme est institutionnel comme le Canada, la Belgique ou le Paraguay, on peut affirmer que le contact des langues concerne fondamentalement les formations sociales périphériques. Elles représentent l'illustration parfaite de communautés où l'emprunt linguistique, le changement et le mélange des langues est une situation normale et commune. Cette situation est la conséquence à la fois de leur dépendance économique et culturelle, et de leur hétérogénéité *sui generis* sur les plans ethnique, social, culturel et linguistique. En effet, outre la complexité intrinsèque qui les caractérise, ces sociétés sont généralement investies par les produits matériels et symboliques imposés par l'échange avec les formations centrales. Or, parmi les produits symboliques, la langue occupe une position privilégiée car elle constitue le code obligé à travers lequel sont véhiculés les autres produits.

En définitive, si le contact des langues acquiert une dimension planétaire dans le contexte de la mondialisation, il n'en demeure pas moins qu'il concerne plus les communautés dépendantes que les nations fortes.

2. Un paradigme marginal

Le contact des langues constitue, paradoxalement, une question qui se situe en marge des paradigmes forts de la recherche linguistique actuelle, il y est généralement considéré plutôt comme un phénomène conjoncturel. A cela il y a sans doute plusieurs raisons dont les principales semblent liées au développement même de la linguistique, notamment les *a priori* de la linguistique structuraliste, la complexité méthodologique de l'analyse des phénomènes générés par le contact de langues et les insuffisances de la recherche linguistique dans les pays concernés au premier chef, à savoir les communautés en développement.

2.1 Approche théorique du contact de langues

Le fondateur de la linguistique et de l'approche structuraliste du langage, F. de Saussure (1916), a procédé à une distinction majeure entre la *linguistique interne*, celle qui étudie la langue en elle-même et pour elle-même, et la *linguistique externe*, qui examine la langue en fonction des facteurs extralinguistiques. Les questions relatives au contact de langues sont envisagées par de Saussure en termes de diversité et de variation liées au temps et à l'espace, c'est pourquoi il range les faits liés au contact de langues dans la linguistique externe, notamment la linguistique diachronique et la linguistique géographique. On le voit, pour Saussure, l'emprunt et la variation introduits par le contact linguistique sont des faits de parole, ils perturbent la langue comme système stable en y introduisant le changement et, du coup, son étude se situe hors du champ de la *vraie* linguistique, la *linguistique interne*. Cette option n'a cependant pas empêché le linguiste genevois de fournir quelques éclaircissements intéressants sur la diversité des idiomes, l'effet de la géographie sur la coexistence des langues, l'action du temps sur la dialectalisation et le changement linguistique et surtout sur *la force d'intercourse* et *l'esprit de cloche.* Ces deux mouvements contradictoires traduisent, respectivement, la convergence en tant que force unifiante et la divergence en tant que force particulariste.

La linguistique théorique, notamment la Grammaire générative et transformationnelle initiée par Chomsky (1965, 1986), est centrée sur l'étude de la compétence du locuteur-auditeur idéalisé appartenant à une

communauté supposée totalement homogène. De par ce choix, elle n'accorde pas d'intérêt au comportement verbal des locuteurs réels aux prises avec la complexité des situations de communication au sein de communautés linguistiques concrètes, hétérogènes par définition. C'est pourquoi on ne devrait pas s'attendre à une contribution significative des générativistes en matière d'étude des phénomènes liés au contact des langues. Pourtant, la puissance et la pertinence de la technique d'analyse de la structure linguistique mise au point dans le cadre de la Grammaire générative se sont avérées d'une indéniable adéquation en matière d'analyse diachronique (*v.* King, 1969) et de comparaison des structures des langues (*v.* El Moujahid, 1995).

2.2 Actualité de l'étude du contact de langues

Les chercheurs préoccupés par la science du langage ont perçu, depuis au moins deux siècles, l'importance du contact des langues et de la variation langagière. En effet, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, l'étude du contact des langues était l'une des préoccupations majeures de la linguistique de l'époque. Elle se faisait dans le cadre de la théorie des *strates* qui examine les causes, les modalités et les conséquences du brassage des langues dans la perspective de la dialectologie comparée. Par la suite, un grand pas a été fait dans la compréhension du phénomène du contact des langues grâce aux structuralistes américains à qui on doit les travaux les plus significatifs dans le domaine de l'analyse des interférences phoniques, lexicales, syntaxiques et sémantiques entre les langues en contact (*v.* Bloomfield,1933 ; Weinreich, 1953 ; Haugen, 1956).

Dans la veine structuraliste, Weinreich (*op. cit.*) a produit un travail remarquable sur le contact des langues. Il a montré que ce phénomène se manifeste par le bilinguisme et l'interférence qu'il induit dans la structure des langues en contact et notamment dans la performance des individus qui pratiquent l'alternance des langues. Selon lui, l'interférence traduit les déviations de la norme de la langue parlée en raison d'une maîtrise approximative de cette langue. Elle se manifeste à différents niveaux de la grammaire de la langue, notamment sur les plans phonique, morphologique et lexical. L'intérêt de cet ouvrage réside non seulement dans l'analyse linguistique des interférences mais encore, surtout pour un

sociolinguiste, dans l'éclairage des facteurs externes qui induisent le contact des langues. En effet, ce phénomène a des dimensions sociale, psychologique et culturelle qui en font un objet passible d'une analyse multidisciplinaire dans laquelle la part du sociolinguiste est importante puisqu'il lui revient d'examiner le contexte social du contact des langues, leurs fonctions, leur statut, l'attitude et la motivation des locuteurs à leur égard. Ces facteurs sont importants pour saisir l'ampleur du contact linguistique et prédire le sens du changement.

Pour des raisons évidentes qui tiennent à la planétarisation de la circulation de la technologie, de la culture et donc des langues, le contact des langues commence de nouveau à attirer l'attention des chercheurs. Ces derniers travaillent dans le cadre de disciplines aussi diverses que complémentaires comme la linguistique, la sociologie et la psychologie, cela dans la même perspective à savoir celle de la saisie du comportement langagier réel des locuteurs dans le contexte social.

3. Motivations du contact de langues

Il ressort de ce qui précède que le contact des langues se produit dans des conditions qui mettent en situation d'interaction deux ou plusieurs langues dans la pratique sociale des locuteurs. En général, cette situation conduit ces derniers, quand ils s'expriment en leur langue première, à emprunter des schèmes morphologiques, des mots ou des expressions à une autre langue soit pour pallier les lacunes lexicales de la première langue, soit pour des besoins expressifs, soit encore pour des raisons de prestige social.

Examinons à présent les conditions dans lesquelles opère le contact des langues, notamment celles qui ont une incidence directe sur le degré et la durabilité des effets du contact sur les plans linguistique et culturel. Ces conditions peuvent être multiples, elles sont aussi bien géographiques, historiques, sociales et économiques que démographiques, psychologiques et culturelles.

3.1 Voisinage

La proximité géographique de deux communautés linguistiques peut créer les conditions d'échanges économiques, culturels et matrimoniaux entre

des individus ou même des groupes parlant des langues différentes. Ces échanges se produisent évidemment à travers le canal linguistique, il est donc naturel que les deux langues en contact s'interpénètrent, agissent l'une sur l'autre, échangent des mots, des expressions, des structures, etc. On appelle *adstrat* l'apport linguistique résultant des échanges dus au voisinage des langues ou des dialectes. Le contact entre certains groupes arabophones et d'autres amazighophones dans les pays maghrébins constitue un exemple d'adstrat.

3.2 Colonisation

Les conquêtes, les invasions et la colonisation sont des faits militaires qui ont des conséquences économiques, culturels et linguistiques. En effet, en imposant sa loi au dominé, le dominant impose du coup sa langue, cette dernière agit de façon durable et profonde sur la langue dominée. C'est ainsi, par exemple, qu'en Afrique l'anglais, le français et le portugais sont devenus des langues officielles dans beaucoup de pays même après l'indépendance, générant alors des situations de bilinguisme et de diglossie qui favorisent l'emprunt linguistique.

Il peut arriver qu'un groupe soumis soit assimilé par une communauté plus puissante au point de substituer à sa langue première la langue de cette communauté. En disparaissant, la première langue laisse généralement un *substrat* dans la langue seconde sous la forme d'empreintes résiduelles, notamment des mots, des calques ou des habitudes articulatoires. On explique ainsi l'évolution particulière du gallo-roman par rapport aux autres langues romanes par le *substrat* celtique antérieur à la conquête de la Gaule par les Romains. De la même façon, on peut postuler que les marques phoniques et lexicales du parler des Jbala, comparativement aux autres parlers de l'arabe marocain, sont dues au substrat amazighe du Rif, les Jbala étant des Amazighes arabisés (*v.* Colin, 1973).

A l'inverse du *substrat*, il peut se produire aussi que la langue du groupe conquérant, après une période de contact plus ou moins longue, soit finalement *phagocytée* par la langue de la communauté conquise du fait de sa supériorité culturelle ou de la loi du nombre. La première langue peut laisser alors des traces dans la seconde sous la forme de *superstrat*. Les invasions franques, par exemple, ont laissé des éléments germaniques

dans la structure des langues romanes. Autre exemple intéressant, celui de la présence du latin en Afrique du Nord durant l'Antiquité. Langue de l'empire romain, le latin a laissé des vestiges en amazighe sous la forme d'un *superstrat* lexical.C'est ainsi que les mots *asinus, urti, ager, pullus, pirus, acerbus, quereus* sont toujours en usage en amazighe sous des formes à peine altérées, respectivement *asnus* « ânon », *urti* « jardin », *iger* « champ » et *afullus* « poulet », *tafirast* « poire », *azbbuž* « oléastre », *akarruc* « chêne », etc. (*v*. Laoust, 1920).

3.3 Migration

Les langues peuvent également être en contact à la faveur de conditions socio-économiques propres à la migration. En effet, l'exode rural et l'émigration externe poussent des groupes humains entiers à quitter leur territoire pour s'implanter sur celui d'autres groupes. Il s'ensuit le contact de la langue introduite avec la langue de la communauté d'accueil et, par voie de conséquence, le changement dans les structures et les fonctions des langues en contact. Par exemple, la langue première des Maghrébins émigrés en Europe occidentale, qui peut être l'amazighe ou l'arabe, subit un processus de changement important selon les générations. La langue employée par la première génération est surtout la langue maternelle, elle n'est que superficiellement marquée par le contact avec la langue d'accueil dans sa phonologie, sa morphologie et son lexique parce que cette génération maîtrise peu la seconde langue. En revanche, la deuxième génération, mieux intégrée dans la société européenne à travers l'école, le travail et la vie publique, utilise fréquemment la langue d'accueil et, de ce fait, a tendance à introduire massivement dans sa langue maternelle des termes, des expressions et des structures empruntés à la langue d'accueil. Quant à la troisième génération, elle n'a généralement qu'une connaissance passive de sa langue maternelle. En définitive, le contexte migratoire favorise la substitution progressive de la langue d'accueil à la langue première quasiment dans toutes ses fonctions.

3.4 Echanges internationaux

On assiste de nos jours à une extension sans précédent de l'aire d'usage de l'anglais et à son implantation douce à l'échelon planétaire à travers les

échanges internationaux, la diffusion de la culture médiatique et des technolectes de l'informatique, du management et, en général, de la haute technologie. Ce dynamisme de la langue anglaise a des effets sur les autres langues puisque ces dernières lui empruntent force mots, syntagmes et structures.

Le libéralisme en matière de langue n'est pas toujours de bonne politique. Il existe en France, par exemple, une tendance à la préservation de la langue et de la culture françaises face à l'anglais qui se traduit dans le concept de l'*exception culturelle* qui a pris une forme juridique avec la loi Toubon. Cette dernière vise à renforcer la langue de l'Hexagone en assurant son développement, sa purification des emprunts et des calques et sa diffusion par le mouvement de la francophonie. On peut tout aussi bien prendre l'exemple de l'épuration du turc par l'élimination des vocables arabes au temps de la réforme de la langue turque durant l'ère de Kémal Ataturk. Tout aussi édifiant est l'exemple du programme d'arabisation mis en œuvre par les Etats maghrebins postcoloniaux et qui a visé l'élimination des termes et des expressions empruntés aux langues étrangères par l'arabe, notamment au français, etc.

Ces exemples montrent combien le champ linguistique est miné par des enjeux symboliques liés à la question identitaire et, par-delà, à la construction de l'Etat et de la société. Ainsi, si le contact des langues peut provoquer des réactions puristes et prescriptives qui tendent à fermer le marché des langues à l'étranger, à l'exogène, à l'autre supposé corrompre une pureté originelle, c'est que la question linguistique n'est pas passible uniquement d'une approche techniciste. Bien sûr, on peut discuter de l'adéquation de ces mesures à juguler une tendance historique et surtout de l'efficience de mesures fondées sur la préservation de l'identité, une notion ambivalente s'il en est.

3.5 Supériorité démographique

La démographie constitue un facteur important dans l'imposition d'une langue ; aussi plus la masse parlante d'une langue donnée est forte, plus cette langue a du poids, et inversement. C'est ainsi que la supériorité démographique des bilingues dans une communauté donnée favorise le contact des langues et agit dans le sens de la réduction de la masse des

unilingues. Par exemple, l'Irlande est essentiellement un pays unilingue parce que la proportion des unilingues anglophones par rapport aux bilingues y est de l'ordre de 50 à 1, alors qu'en Afrique du Sud 73% de la population sont bilingues ; la proportion des unilingues y est faible, elle est de 15% pour l'anglais et de 11% pour l'afrikaans. Aux Etats-Unis, si l'espagnol se développe aussi rapidement, c'est sans doute en raison de l'accroissement démographique de la population hispanophone.

3.6 Troubles du langage

Les effets du contact des langues peuvent aussi se manifester à l'échelon individuel sous une forme pathologique bénigne ou grave. Ainsi un individu atteint de troubles du langage, suite à une incorporation dysfonctionnelle des langues en contact dans son cerveau, peut manifester un retard dans l'acquisition du langage. Une forme de dysfonctionnement est la *dysphasie* caractérisée par la pauvreté du lexique et le caractère rudimentaire de la structure syntaxique des phrases produites. A l'inverse, le discours peut être marqué par une volubilité pathologique ou *logorrhée* qui rend le discours incohérent et insaisissable comme dans les cas de *jargonaphasie*. Dans le cas des bilingues, ces formes de troubles du langage conduisent les patients à produire un langage apparenté au *pidgin* dans lequel les énoncés comportent un mélange de langues. Ces cas sont cependant rares ; ils ne mettent pas en doute le fait que le contact de langues est le plus souvent source d'enrichissement des langues et de valorisation pour les locuteurs.

4. Contact de langues au Maghreb

4.1 Historique

La région du Maghreb a, de tout temps, constitué une aire de contacts, d'affrontements et de brassages entre les peuples, leurs langues et leurs cultures. Le fonds amazighe a ainsi reçu le punique, le grec, le latin, l'arabe, le français, l'espagnol et recevra, sans doute d'autres langues à l'avenir. Le bilinguisme y a pour ainsi dire toujours été pratiqué. Au temps de Massinissa, les élites parlaient le libyque, le punique, le grec et le latin ; aujourd'hui, elles communiquent en amazighe, en arabe, en français, en anglais et encore en espagnol.

Si le bilinguisme, le plurilinguisme, la diglossie et la polyglossie sont le lot des Maghrébins depuis l'Antiquité, de nos jours le contact des langues s'est amplifié entraînant le mélange et l'alternance des codes, l'emprunt lexical, le calque syntaxique et sémantique, et l'interférence phonique. Ces faits sont observables dans la conduite langagière des locuteurs et traduisent le degré de maîtrise qu'ils ont des langues en contact. Au Maroc, le bilinguisme amazighe-arabe dialectal constitue la situation la plus fréquente, elle concerne essentiellement les locuteurs dont l'amazighe est la langue maternelle et qui sont en contact avec l'arabe dans leurs activités socioprofessionnelles en milieu urbain. Le bilinguisme peut être *coordonné* ou *composé,* il est coordonné si les locuteurs utilisent alternativement les langues selon la situation, l'interlocuteur, le sujet, etc. ; il est *composé* si les locuteurs mélangent les langues. Quant au plurilinguisme, il est le fait des locuteurs qui maîtrisent d'autres langues, en sus de leur langue maternelle et de l'arabe dialectal, notamment les langues apprises à l'école.

4.2 Contact de langues et bilinguisme

Faisons ici une première observation. Si le bilinguisme amazighe-arabe dialectal est un phénomène de masse, en revanche on ne peut parler que d'individus plurilingues et non d'une communauté plurilingue. Il n'est question de plurilinguisme que dans le cas des individus maîtrisant correctement les différentes langues tant au niveau de l'intellection qu'à celui de la production. En effet, il est des individus qui emploient une langue seconde avec plus d'aisance que leur langue maternelle, particulièrement pour certains besoins de communication dont la langue maternelle est objectivement incapable de s'acquitter. Cela s eproduit non pas tant parce que le locuteur maîtrise mal sa langue première mais surtout en raison des limitations structurelles qu'elle présente sur le plan lexical.

Il peut arriver de même que les locuteurs ayant appris une langue seconde de façon réductrice, c'est-à-dire limitée à un registre donné, ne soient pas en mesure de l'employer de façon créative et spontanée dans toutes les situations de communication. Par exemple, les étudiants ayant appris le français exclusivement dans l'institution scolaire, *in vitro* en quelque sorte, ont une connaissance restreinte de cette langue. Ces derniers sont certes

en mesure de lire et de comprendre des textes littéraires, d'analyser des structures complexes, d'exposer oralement une question relevant de leur spécialité, de rédiger un mémoire de recherche, etc. mais, dans bien des cas, ils sont pris au dépourvu lorsqu'ils se trouvent en situation de communication réelle. Inversement, les jeunes Maghrébins nés en France par exemple, emploient le langage des jeunes comme leurs homologues français, ils ont une compétence de locuteurs natifs tout au moins en ce qui concerne ce type de parler. Ils sont cependant rarement capables de s'exprimer en *français standard* parce qu'ils n'ont pas cette compétence qui s'acquiert par et dans l'institution scolaire, à l'inverse de cet autre idiome qui est *français des jeunes* qui s'apprend et se performe dans la rue. Ces jeunes maîtrisent-ils pour autant leur langue maternelle ? Les études réalisées sur le terrain au Maroc, en Hollande, en France et en Belgique démontrent que loin s'en faut. En effet, les locuteurs font preuve de pragmatisme en adoptant la langue dominante dans leur communauté d'accueil et dans beaucoup de cas de déloyauté à l'égard de la langue maternelle (v. Boukous, 1981, 1995 ; de Ruiter, 1989, Bouhjar 2002, Er-Ramdani, 2003).

4.3 Contact de langues et diglossie

Il appert ainsi que la maîtrise de la compétence linguistique n'est aucunement suffisante si l'on considère que le locuteur se sert de la langue comme d'un outil fonctionnel pour faire face à la diversité des situations de communication où il est appelé à interagir avec d'autres locuteurs. Partant du constat selon lequel les apprenants ne maîtrisent qu'un code restreint, des efforts sont portés sur l'apprentissage de la compétence communicative dans le domaine de la didactique des langues étrangères pour pallier les effets négatifs d'un enseignement axé sur la compétence linguistique. Il est cependant bien difficile de créer en situation exolingue les conditions naturelles de l'emploi *in vivo* d'une langue seconde ou étrangère dans le but d'acquérir une compétence de l'ordre de celle du locuteur natif.

Dans l'état actuel de la situation linguistique prévalant au Maroc, nous savons que la maîtrise des langues de l'école, langue seconde et langues étrangères confondues, est somme toute approximative au sein de la

population scolarisée. En tout cas, elle n'égale que très rarement la maîtrise des locuteurs natifs à l'oral et à l'écrit, en compréhension et en production. Dans les faits, les locuteurs ne font pas preuve d'une égale maîtrise des langues qu'ils emploient. D'un autre côté, ils utilisent ces langues dans des contextes sociaux distincts et leur attribuent des fonctions différentes selon leur valeur symbolique sur le marché linguistique. C'est pourquoi on parle dans ce type de situation moins de bilinguisme ou de plurilinguisme, selon les cas, que de diglossie ou de polyglossie (*v.* Ferguson, 1959). Enfin, dans bien des situations, la maîtrise des langues est tellement approximative, voire déficiente, que la performance des locuteurs est émaillée d'interférences avec les structures des autres langues. On ne saurait évidemment attendre plus de la majorité de la population marocaine quand on sait, rappelons-le, que le taux d'analphabétisme est officiellement de l'ordre de 47%, selon le recensement de 2004. C'est ce qui explique que les sujets parlants, à l'exception des élites urbaines, ne sont pas réellement en mesure de pratiquer le bilinguisme ou la diglossie mais plutôt l'alternance des langues et plus souvent encore leur mélange. C'est ce qui a donné lieu au phénomène appelé *ɛaransiya* ou sabir franco-arabe.

Le phénomène du contact de langues est tellement familier dans le paysage linguistique maghrébin que beaucoup de recherches ont été consacrées à l'étude de ses diverses manifestations. Des travaux ont été consacrés à l'amazighe marocain au contact de l'arabe, à l'arabe marocain au contact du français, à l'amazighe algérien (kabyle) au contact de l'arabe et du français et à l'arabe tunisien (littéral et dialectal) au contact du français, de l'italien, de l'anglais, de l'espagnol et du turc.

Il appert, en définitive, que le contact des langues représente un phénomène ancien dans l'histoire des hommes et de leurs langues. Le changement linguistique qu'il provoque est à la fois universel, naturel et inévitable (*v.* Aichison, 1991). Il découle naturellement des échanges de produits matériels et de produits symboliques entre communautés. Comme ces échanges sont dans un rapport inégal selon la force de la communauté à laquelle sont identifiés ces produits, alors les langues qui permettent de les effectuer à travers la communication verbale sont elles-mêmes dans une situation d'inégalité. Aussi les langues faibles

empruntent-elles plus massivement aux langues fortes qu'elles ne leur prêtent ; de ce fait, elles sont travaillées de l'intérieur par les éléments exogènes, ce qui pousse les loyaux parmi leurs locuteurs à déployer des stratégies de préservation des structures de leur langue première par le biais de processus d'intégration des items empruntés. L’amazighe se trouve dans cette situation de contact de langues qui l’a conduit à emprunter massivement à l’arabe dans les agglomérations urbaines du fait de l’urbanisation comme il emprunte aux langues des pays d’accueil en situation migratoire. Ce phénomène joue un rôle considérable dans l’étiolement langagier et constitue généralement un facteur aggravant de la mise en danger des langues.

CHAPITRE QUATRIEME

Aléas de la transmission intergénérationnelle

1. Conflit et changement linguistique

Le changement linguistique constitue un phénomène qui se manifeste dans toutes les sociétés, en particulier celles qui se caractérisent par la diversité et la pluralité des langues. Il y prend différentes formes qui résultent du contact de langues, notamment l'emprunt, l'interférence, le mélange des codes, le changement de code, le bilinguisme et la diglossie. Or les analyses des situations linguistiques dans lesquelles il y a contact et conflit de langues ont révélé que le changement affecte surtout les langues faibles qui se trouvent dès lors mises en danger. La cause première de l'obsolescence des langues en danger réside dans la non transmission intergénérationnelle.

1.1 La mort lente des langues

La compétition des langues en contact peut conduire à l'*étiolement* (v. Valdman, 1997), à la déperdition linguistique ou même à la *thanatoglossie* ou mort de la langue (*v.* Dorian, 1981 ; Crystal, 2000). L'étiolement se produit en contexte de contact de langues ayant un pouvoir, une force, un poids et une valeur d'inégale importance. Il se manifeste par un certain nombre de caractéristiques dont les plus saillantes sont : l'affaiblissement

graduel de la langue par l’effet conjugué de facteurs externes et de facteurs internes à la langue, notamment la minoration du statut, la marginalisation ou l’exclusion institutionnelle (école, média, culture), la réduction de la masse parlante, la faiblesse du poids économique, la non transmission intergénérationnelle de la langue et de la culture, la réduction des fonctions et des usages sociolinguistiques, l’entame des structures linguistiques par le contact avec des langues plus fortes et la substitution progressive d’une langue seconde à la langue première. Le processus d’étiolement et d’obsolescence des langues est largement attesté dans la vie des langues du monde. Des exemples nous sont donnés à travers l'histoire de l'humanité par la quasi-disparition de langues prestigieuses comme l'égyptien ancien, l'araméen, le grec ancien et le latin, et la mort d’autres langues moins puissantes.

1.2 Paradoxe de l’amazighe

Si des langues de grande civilisation ont cessé de vivre, comment alors expliquer que des langues peu fortunées comme l'amazighe aient pu se maintenir jusqu’à nos jours ? Pour tenter d'expliquer cette énigme, nous pouvons postuler que l'amazighe s'est maintenu grâce à des facteurs de résilience comme la marginalité économique, l'éloignement des communautés amazighophones des centres du pouvoir politique où dominent la langue et la culture institutionnelles. Nous pourrions ainsi avancer que l'amazighe doit essentiellement sa préservation à l'isolement dans des régions montagneuses comme les montagnes de l'Atlas, du Rif, de la Kabylie, des Aurès, de Nefoussa ou dans des régions désertiques ou pré-désertiques comme à Siwa, Ghadamès, Gourara, Mzab, Dadès, Dra et Ahaggar. Cet isolement a contribué à limiter le contact de l'amazighe avec les différentes langues dont la dominance s'est exercée et ne cesse de s'exercer sur le domaine amazighophone. Nous pourrions sans doute ajouter au facteur géographique le peu d’échanges économiques en raison d’un mode de production fondé sur l’autosubsistance, le particularisme des communautés amazighes, la fonction de préservation socioculturelle de la femme, le communautarisme des institutions, la force d'inertie des sociétés rurales et nomades et, enfin, l'affirmation d’un sentiment identitaire de l’ordre de la conscience sensible.

Les communautés amazighophones n'ont cependant pas toutes échappé au contact avec les langues instituées par les divers pouvoirs. C'est le cas notamment des groupes amazighophones installés dans les agglomérations urbaines et des communautés enclavées dans les plaines et les plateaux où il existe une forte présence de communautés arabophones ou arabisées. Dans cette situation de contact linguistique, l'amazighe occupe le plus souvent une position faible du fait de son statut de langue minorée sur le marché linguistique, ce qui contribue au changement de ses structures phonologiques, morphologiques et lexicales et de ses fonctions sociolinguistiques. Le facteur déterminant du changement linguistique qui conduit à l'étiolement est sans conteste le contact des langues favorisé par l'urbanisation. Il s'ensuit que la capacité de résilience de l'amazighe est mise à rude épreuve dans un environnement aussi agressif.

2. Détour théorique

L'appréhension du phénomène de la transmission intergénérationnelle de la langue nécessite un détour théorique qui va permettre de clarifier la démarche adoptée dans l'analyse proposée dans ce chapitre. Notre démarche est résolument sociolinguistique. Elle part du postulat selon lequel la langue est une entité qui fonctionne dans le contexte social, un produit symbolique soumis à la dialectique sociale. De ce fait, elle s'emploie de manière différenciée selon les propriétés individuelles des locuteurs, leur ancrage social et en fonction de la structuration du marché linguistique. Dans cette optique, le locuteur est un agent social dont le comportement langagier est déterminé par son implication dans des réseaux sociaux d'interaction et de communication. Sur ce postulat général, il y a désaccord entre deux courants, l'un adopte une approche structuraliste et l'autre une approche sociolinguistique.

2.1. Approche structuraliste

L'approche structuraliste des phénomènes linguistiques est focalisée sur la structure immanente de la langue. Elle postule que la description des structures, des fonctions et de l'évolution des langues doit se faire indépendamment du contexte social dans lequel les langues sont employées. Cette approche est commune aussi bien aux linguistes

structuralistes qu'aux linguistes générativistes. Les premiers, à la suite de Ferdinand de Saussure (1916) considèrent la langue comme un système stable constitué d'un nombre fini d'unités linguistiques et devant être envisagé en synchronie, *en lui-même et pour lui-même*, c'est-à-dire sans prise en compte des facteurs extralinguistiques comme les facteurs social, géographique, historique, psychologique, etc. Quant aux générativistes, à la suite de Noam Chomsky (1965, 1986), ils assignent comme objet d'étude à la théorie linguistique l'étude des mécanismes sous-jacents à la compétence d'un locuteur-auditeur idéal appartenant à une communauté totalement homogène. Ce locuteur est supposé avoir intériorisé dès sa naissance une grammaire générale, comprenant des universaux et des paramètres. Cette grammaire rend apte à parler et à comprendre non seulement les énoncés de sa langue première mais, potentiellement, les énoncés d'autres langues moyennant des réajustements tout au long de l'apprentissage des grammaires particulières. Nous voyons donc que cette approche relève d'une théorie mentaliste dont l'objectif est de saisir la configuration et le fonctionnement de la faculté de langage en tant que patrimoine génétique de l'espèce humaine. En conclusion, l'approche structurale n'a pas le souci de l'étude de la langue dans le contexte social ; de ce fait, elle n'est pas appropriée au propos qui est le nôtre dans cet ouvrage.

2.2. Approche sociolinguistique

L'approche que nous adoptons dans notre analyse est de type sociolinguistique. Elle se fonde sur l'étude de la langue dans le contexte social en considérant que les paramètres explicatifs de la variation langagière observée dans la performance des locuteurs réels sont les facteurs sociaux comme l'appartenance aux catégories socioprofessionnelles, l'âge, le genre, etc. Il n'est donc pas étonnant de voir que la sociolinguistique, dans ses diverses tendances, prend le contrepied de la linguistique structuraliste (*v* .Haugen, 1972 ; Labov, 1972a, 1980, 1994, 2001a,b; Calvet, 1975, 1994, 1999). Les critiques des sociolinguistes à l'égard de la linguistique structuraliste sont décisives. C'est ainsi que Labov (1972a) a réfuté les axiomes de cette linguistique quant à la nécessité théorique et méthodologique des idéalisations qu'elle opère (locuteur-auditeur idéal, communauté linguistique homogène). Il constate que cette linguistique est discutable quand elle est envisagée sous l'angle du rapport

de la théorie aux données. En effet, le modèle dégagé à partir de l'intuition du locuteur-auditeur natif, en fait la plupart du temps celle de l'analyste lui-même, n'est pas toujours conforme à la performance effective des locuteurs appartenant pourtant à la même communauté linguistique.

Pour fonder un modèle alternatif, il est nécessaire de travailler sur les données de la parole quotidienne. De fait, les études empiriques effectuées par Labov (1972b) ont montré que près de 98% des énoncés recueillis *in vivo* sont constitués de phrases bien formées alors que Chomsky considère *a priori* que le langage quotidien est souvent agrammatical. En outre, ces études ont fait apparaître qu'il n'existe pas de communauté linguistique *totalement homogène*, c'est plutôt l'inexistence de la variation sociale et stylistique dans la performance des locuteurs qui représente une situation anormale.

Nous voudrions apporter ici des matériaux nouveaux et des arguments supplémentaires en faveur d'une linguistique sociale. Nous montrerons comment la *performance* du locuteur natif peut présenter un certain nombre de lacunes et de déficiences dans une situation de contact de langues. Nous expliciterons également comment l'étude du langage dans le contexte socioculturel est non seulement une tâche possible mais encore une nécessité pour l'étude du changement linguistique en synchronie dynamique.

3. Protocole de saisie du changement

3.1 Maîtrise de la langue première

Dans le cadre de la problématique de l'étiolement et de la résilience des langues, nous voudrions examiner le changement linguistique qui affecte la communauté amazighophone à travers l'évaluation de la maîtrise de sa langue maternelle par l'enfant citadin. Il nous a semblé intéressant de saisir ce changement chez l'enfant en raison de la position particulière de cette catégorie de locuteurs dans la communauté. En effet, l'enfant est confronté dans sa famille, dans la rue et à l'école à des langues différentes de sa langue maternelle par leurs structures et leur statut. Le langage de l'enfant représente généralement le *chronolecte* le plus marqué par les effets de l'innovation linguistique et constitue, de ce fait, le maillon le plus faible dans le processus de changement.

Dans le but d'analyser le changement que subit l'amazighe, nous tenterons de répondre aux deux questions suivantes :

(i) Quel degré de maîtrise l'enfant amazighophone citadin a-t-il de sa langue maternelle ?
(ii) Quelles sont les particularités linguistiques de la variété que parle l'enfant amazighophone citadin ?

3.2 Enquête

La maîtrise d'une langue, quelle qu'elle soit, est une question singulièrement complexe à démêler. Nous admettrons, néanmoins, qu'un enfant qui maîtrise sa langue maternelle est en mesure de communiquer à l'aide de cette langue dans des situations de communication naturelles. Il s'agit par hypothèse de la maîtrise tant de la compétence linguistique que de la compétence communicative.

Un double objectif est visé par la présente analyse du langage de l'enfant, l'un est descriptif et l'autre théorique. Le premier consiste à dégager les stratégies compensatoires auxquelles les sujets recourent pour assurer la communication en une langue première passablement maîtrisée. Quant au second, il consiste à montrer l'importance des conditions socioculturelles dans le changement linguistique.

L'analyse qui est menée ici est une étude de cas s'inscrivant dans une approche microsociolinguistique ; elle est faite sur la base d'une enquête de terrain effectuée dans la ville d'Agadir et dans certaines communes rurales des environs. Une première enquête a pu toucher 13 enfants (*v.* Boukous, 1981, 2000a) et la seconde réalisée en 2007 (non publiée) a concerné 47 autres enfants, ce qui représente un échantillon de 60 sujets. Ces enfants (35 garçons et 25 filles) sont âgés de 5 à 16 ans ; ils sont tous de langue maternelle tachelhite (amazighe du sud-ouest marocain). Le groupe expérimental, ou groupe cible de l'étude, est composé de 35 enfants de résidence urbaine et le groupe de contrôle, ou groupe de référence, comprend 25 enfants de résidence rurale.

Les instruments utilisés pour la collecte des données sont le test et l'entretien. Ils sont destinés respectivement à évaluer le degré de maîtrise de la compétence linguistique et celui de la compétence de communication

chez l'enfant amazighe citadin. La procédure de sollicitation des données employée pour obtenir les formes désirées auprès des enfants consiste à:

(i) présenter des images quand il s'agit des couleurs et des animaux domestiques, du corps humain et des couleurs ;
(ii) soumettre une représentation graphique pour obtenir les numéraux cardinaux ;
(iii) proposer des exercices de conjugaison pour solliciter des paradigmes verbaux et pronominaux ;
(iv) enregistrer des conversations naturelles ; et
(v) enregistrer un récit.

4. Aspects structuraux

Le processus d'étiolement de l'amazighe concerne aussi bien les aspects extralinguistiques que les aspects liés à la structure de la langue. Ce sont ces derniers qui vont retenir ici notre attention.

4.1 Compétence grammaticale

L'évaluation de la compétence grammaticale chez l'enfant citadin est faite à partir de l'analyse des *écarts* qui caractérisent la phonologie, le lexique et la morphologie dans les réalisations du groupe enquêté. Les écarts par rapport à la norme en usage et les écarts entre la norme et la performance effective sont interprétés comme *déficiences* dans la mesure où celles-ci dénotent des lacunes dans la compétence linguistique des locuteurs ; elles sont généralement absentes dans les réalisations des sujets du groupe de contrôle. En effet, le score moyen réalisé par les enfants ruraux est de 96.3% alors que celui obtenu par les enfants citadins est de 28.4%, ce qui signifie que moins du tiers des enfants citadins maîtrise la compétence grammaticale de la langue première.

4.1.1 Phonologie

La phonologie du géolecte tachelhite comporte un paramètre notable, à savoir que, dans la structure de la syllabe, la position nucléaire peut être occupée par une consonne indépendamment de son mode d'articulation (*v.* Boukous, 2009). Cette particularité se retrouve dans la performance des

sujets du groupe de contrôle mais *transgressée* dans celle des sujets du groupe expérimental. Observons les données suivantes :

Groupe de contrôle	Groupe expérimental	glose
kšm	kšəm	«entrer»
ls	ləs	«s'habiller»
bdd	bədd	«se mettre debout»
asrdun	asərdun	«mulet»

Nous remarquons que dans les formes réalisées par les sujets appartenant au groupe des enfants ruraux, les syllabes n'ont pas de noyau vocalique alors que dans celles performées par les enfants citadins il y a insertion d'une voyelle de type schwa (ə) pour constituer le noyau de la syllabe. Cette habitude articulatoire est probablement acquise avec l'arabe dialectal car l'insertion du schwa correspond à une nécessité de la phonotaxe de l'arabe marocain (*v.* Benhallam, 1982).

4.1.2 Lexique

Les questions portant sur le lexique couvrent les quatre champs notionnels suivants: les animaux domestiques, le corps humain, la numération et les couleurs.

4.1.2.1 Animaux domestiques

Les animaux domestiques sur lesquels a porté le test sont les suivants : la vache, le bœuf, le veau, la chèvre, le bouc, le chevreau , la brebis, le bélier, l'agneau, la poule, le coq, les poussins, la chatte, le chat, le chaton, la chienne, le chien, le chiot, l'ânesse, l'âne, l'ânon, la mule, le mulet, le bardot , la jument, le cheval, le poulain, la chamelle, le chameau et le chamelon.

Les scores réalisés par les sujets sont de 35% pour les citadins et de 96% pour les ruraux. Généralement, les réponses des enfants citadins sont marquées par des déficiences se manifestant par les lacunes lexicales et par l'emprunt à l’arabe.

(a) Lacunes lexicales prennent plusieurs modalités :

(i) Ignorance de certaines formes

Les dénominations des femelles sont généralement ignorées. L'enfant a tendance à combler la lacune lexicale par l'adoption de la dénomination du mâle correspondant, laquelle fonctionne alors comme terme générique ou hyponymique. Exemples: la forme masculine *aydi* « chien » est employée pour *taydit* « chienne » ou encore *asrdun* « mulet » pour *tasrdunt* « mule ».

(ii) Méconnaissance du nom des petits

La lacune est ici suppléée par le procédé de la composition qui consiste à postposer au générique le déterminant *mẓẓin* "petit" selon le *pattern* suivant : générique *+ mẓẓin.* Nous avons par exemple : *aydi mẓẓin* « chien petit » pour « chiot », au lieu de *ablbbuz*, var. *aħlbuz*, et *aγyul mẓẓin* « âne petit » pour « ânon », au lieu de *asnus*.

(iii) Approximation lexicale

L'approximation lexicale se manifeste par le maintien d'une dénomination appartenant à un stade d'acquisition lexicale antérieur**.** Exemples : *abaqaε* pour *tili* (var. *tahruyt, tala*) « brebis », *pour izimr* (var. *aħuli, aγla*) et pour *alqaε* (var. *alqaγ* « agneau »).

(b) Emprunt lexical

Pour pallier l'ignorance du lexique de sa langue première, l'enfant recourt à l'emprunt aux langues avec lesquelles il est en contact.

Certains emprunts fonctionnent comme des xénismes, c'est-à-dire que les termes importés ne subissent aucune déformation au niveau de la langue d'accueil. Exemples : *žžmel*, *lħuli, lbγel* respectivement « chameau », « mouton », « mulet » sont des emprunts à l'arabe marocain. Quelques animaux sont dénommés à l'aide de xénismes empruntés à l'arabe standard tels qu'ils ont été appris par l'enfant dans l'institution scolaire. Exemples : *kutkut* « poussin » et *faras* « cheval » sont empruntés à l'arabe standard et *lakur*, *la γôd* et *lãgaž* au français, respectivement « la cour », « la ronde » et « langage ».

D'autres emprunts sont intégrés aux structures de la langue d'accueil. L'enfant performe parfois des formes lexicales empruntées en leur appliquant les règles de formation propres aux structures de sa langue première. L'emprunt intégré devient ainsi productif en permettant la création lexicale dans la langue d'accueil. Cette création opère notamment sur la base de l'adaptation de l'emprunt à la morphologie nominale de cette langue. Exemples : *tažžmlt* « chamelle » à partir de l'emprunt *žməl* au lieu de *taṛamt* (var. *tarɛmt, talɣmt).* L'emprunt *tažməlt* est dit hybride dans la mesure où il est dérivé d'un processus de préfixation du morphème <u>*ta*</u> et de suffixation du morphème <u>*t*</u> au nom masc. sg. *žməl* emprunté à l'arabe marocain, conformément à la règle générale de formation du féminin singulier en amazighe : *ta + radical masc. sg.+ t.*

4.1.2.2 Corps humain

La liste des items lexicaux relatifs au corps humain comprend 19 termes. Ci-après le classement des réalisations de ce vocabulaire selon le degré de maîtrise, du plus élevé au moins élevé :

Glose	Forme sollicitée	Groupe contrôle %	Groupe Expérimental %
« tête »	ixf/agayyu	100	83.7
« main »	afus	100	83.6
« bouche »	imi	100	82.8
« œil »	ṭiṭṭ	100	78.4
« visage »	udm	100	75.7
« ventre »	adis	100	74.3
« oreille »	amẓẓuɣ	100	67.4
« langue »	ils	100	63.3
« dent »	ax^{w}s	100	53.5
« doigt »	aḍaḍ	100	47.7
« genou »	afud	100	46.8
« nez »	tinzar /tinxar	100	41.2
« poitrine »	idmarn	100	40.5
« cheveux »	azzar	92	24.8
« dos »	tadawt	88	20.2
« épaule »	taɣruṭṭ	95	14.4
« talon »	awrz	97	12.7

« cheville »	tawlẓit	82	08.7
« menton »	taqsmart	78	01.8
« sourcils »	timiwa	72	00.0

Les scores réalisés par le groupe expérimental montrent que le lexique du corps humain n’est que moyennement maîtrisé ; en revanche, les individus appartenant au groupe de contrôle en ont une meilleure connaissance.

4.1.2.3 Numéraux

Le test sur les numéraux cardinaux (1-10) a permis de constater que le score des enfants citadins est de 57% de réponses correctes, les enfants ruraux en revanche ont réalisé un score de 93%. Les données suivantes montrent l'étendue des lacunes:

Numéraux	Modèle		Réalisation		% erreur
	masc.	fém.	masc.	fém.	
1	yan	yat	waħəd	wəħda	15.2
2	sin	snat	itnani	itnani	16.4
3	kraḍ	kraṭṭ	tlata	tlata	27.3
4	kkuẓ	kkuẓt	ṛbɛa	ṛbɛa	45.1
5	smmus	smmust	xəmsa	xəmsa	45.1
6	sḍis	sḍist	stta	stta	46.2
7	sa	sat	səbɛa	səbɛa	52.7
8	ttam	ttamt	tmənya	tmənya	54.3
9	ttẓa	ttẓat	tsɛud	tsɛud	62.1
10	mraw	mrawt	ɛəšṛa	ɛəšṛa	63.6

Nous constatons à la lecture de cette table que les numéraux 1 à 3 sont maîtrisés par la majorité des enfants citadins, mais au-delà ils recourent massivement aux numéraux empruntés à l'arabe. Rappelons que, ce faisant, ils s'alignent sur les locuteurs des autres parlers amazighes fortement marqués par l'emprunt massif à l'arabe, notamment les parlers orientaux et même certains parlers occidentaux, algériens et marocains.

4.1.2.4 Couleurs

Les scores obtenus par les enfants citadins est de 4% de réponses correctes alors que les petits ruraux ont réalisé un score de 95%. Dans les performances des enfants citadins, sur les cinq noms de couleur qui font l'objet du test (rouge, jaune, vert, noir, bleu) cinq sont la plupart du temps dénommés à l'aide d'emprunts faits à l'arabe marocain (AM). Le tableau suivant livre à la fois les formes empruntées et les fréquences d'usage :

Emprunt	Modèle AM	Amazighe	Glose
aħmri	ħmər	aẓg^{w}g^{w}aɣ	« rouge»
aṣfri	ṣfər	awṛaɣ	« jaune »
axḍri	xḍər	azgzaw	« vert »
akħli	kħəl	asggan	« noir »
aẓrqi	ẓrəq	aẓrwal	« bleu »

Les emprunts sont morphologiquement intégrés au dialecte tachelhite selon le schème suivant : *a + radical de l'emprunt + i*. Notons que le morphème initial *a* fonctionne en amazighe comme préfixe de substantivation pour la formation du masc. sg. , alors que le morphème final *i̱* est un suffixe de détermination (relation, appartenance, qualité) en arabe marocain. Le mot créé est ainsi le résultat d'une dérivation hybride par affixation de morphèmes mixtes, la chute du schwa est un fait phonétique sans incidence morphologique. Signalons que la moitié environ des sujets emploie l'emprunt *byəḍ* au lieu de *umlil* « blanc ».

En conclusion, les taux moyens de réponses correctes concernant les résultats des tests portant sur le lexique sont de 23.3 % et de 94.6%, respectivement pour les citadins et les ruraux, il apparaît que le degré de maîtrise du lexique fondamental de l'amazighe par les jeunes citadins est largement inférieur à celui de leurs homologues ruraux.

4.1.3 Morphologie

La morphologie constitue également un domaine de la grammaire intéressant à étudier. Les questions examinées ici se rapportent aux paradigmes suivants: les pronoms personnels autonomes (PPA) et la conjugaison des verbes *ls* « s'habiller » à l'accompli, *sawl* à l'inaccompli et *kšm* « entrer » à l'impératif. Le dépouillement du test relatif à la

morphologie révèle que les enfants citadins maîtrisent moins bien leur langue première que leurs homologues ruraux. Examinons successivement l'emploi des pronoms personnels et les déclinaisons des paradigmes de conjugaison.

4.1.3.1 Pronoms personnels autonomes

Le test portant sur le paradigme des pronoms personnels autonomes (PPA) a permis de constater que les enfants ruraux maîtrisent mieux ce paradigme que les enfants citadins, leurs scores respectifs sont de 100% et 35%.

Dans les réalisations de certains sujets, les PPA ont subi deux types d'altération : le premier concerne la réduction du nombre des formes pronominales, le second est relatif à leur confusion avec les modalités d'autres classes.

(i) Réduction des formes des PPA

Pour visualiser les écarts entre la forme sollicitée représentant la norme et la forme utilisée (empruntée à l'arabe marocain), nous les présentons en regard dans le tableau suivant selon le degré de fréquence (%) pour les deux groupes de sujets:

Pers.	Genre	Nombre	Forme sollicitée	G. contrôle	G. cible
1		sg.	nkki	100	75.3
2	masc.	sg.	kiyi	100	64.2
2	fém.	sg.	kmmi	100	54.6
3	masc.	sg.	ntta	100	55.4
3	fém.	sg.	nttat	100	51.4
1	masc.	pl.	nkni	100	42.8
1	fém.	pl.	nknti	100	31.1
2	masc.	pl.	k^{w}nni	100	36.8
2	fém.	pl.	k^{w}nninti	100	22.6
3	masc.	pl.	ntni	100	34.8
3	fém.	pl.	ntnti	100	20.6

Selon les données de ce tableau, les performances réalisées par les enfants citadins (groupe cible) sont marquées par des lacunes et des déficiences importantes qui se manifestent notamment par :

- l'emprunt à l'arabe ; exemples *: huwa* pour *ntta* « nous *»*, *ħna* pour *nkni «* nous *», huma* pour *ntni «* eux *»*, et
- par la neutralisation de l'opposition de genre au profit du masculin ; exemples : *kiyi* pour *kmmi*, *ntta* pour *nttat, ntni* pour *ntnti.*

(ii) Confusion des classes pronominales

Dans la performance du paradigme des PPA, nous remarquons aussi l'usage de pronoms appartenant à d'autres classes paradigmatiques. C'est ainsi que dans certains cas, c'est la classe des indéfinis (P. ind.) qui se substitue à celle des PPA, particulièrement à la première et à la seconde personnes du pluriel. Nous avons ainsi les formes suivantes : *kullu yaɣ* « nous tous/toutes », *kullu* $k^{w}n$ « vous tous », *kullu* $k^{w}nt$ « vous toutes ». Signalons à ce propos que les morphèmes postposés à l'indéfini *kullu* sont des pronoms affixes en fonction de régime direct et qu'il y a neutralisation de genre à la seconde personne du pluriel. Le tableau suivant montre l'usage de ces formes composées par le groupe expérimental :

Pers.	Genre	Nombre	Forme sollicitée	Forme réalisée	% erreur
1	masc.	pl.	nkni	kullu yaɣ	21.4
1	fém.	pl.	nknti	kullu yaɣ	23.2
2	masc.	pl.	$k^{w}nni$	kullu $k^{w}n$	16.5
2	fém.	pl.	$k^{w}nninti$	kullu $k^{w}nt$	09.3

Dans d'autres cas, il y a substitution de pronoms démonstratifs aux PPA, notamment à la troisième personne du singulier et à celle du pluriel : *ɣwann* « celui-là », *ɣtann* « celle-là », *ɣwinn* « ceux-là » et *ɣtinn* « celles-là », *ɣ* est prononcé *x* par assimilation de dévoisement au contact de *t*. Cette substitution est sans doute due à la particule *n* qui indique l'absence de référent ainsi que le montrent les correspondances suivantes:

Pers.	Genre	Nombre	Forme sollicitée	Forme réalisée	% erreur
3	masc.	sg	ntta	γwann	26.4
3	fém.	sg.	nttat	γtann	28.2
3	masc.	pl.	ntni	γwinn	37.6
3	fém.	pl.	ntnti	γtinn	39.8

Les résultats de l'analyse des écarts entre la norme et les formes réalisées par le groupe des jeunes citadins montrent que ces derniers ont élaboré un système substitut comprenant un amalgame de pronoms personnels autonomes, de pronoms démonstratifs et de pronoms indéfinis. Le tableau suivant illustre ce système :

Pers.	Genre	Nombre	Pronom	Classe
1	masc./fém.	sg.	nki	PPA
2	masc.	sg.	kiyi	PPA
2	fém	sg.	kmmi	PPA
3	masc.	sg.	γwann	P Dém
3	fém.	sg.	γtann	P Dém
1	masc./fém.	pl.	kullu yaγ	P Ind.
2	masc./fém.	pl.	kullu $k^{w}n$	P Ind
3	masc.	pl.	γwinn	P Dém
3	fém.	pl.	γtinn	P Dém

4.1.3.2 Paradigmes de conjugaison

Au niveau du test de conjugaison, de nouveau nous remarquons que les scores obtenus par les enfants ruraux sont de loin supérieurs à ceux des enfants citadins. Il convient de noter ici deux types d'erreur, à savoir la confusion des thèmes verbaux et le syncrétisme des indices personnels.

(a) Confusion des thèmes verbaux

Considérons d'abord les formes erronées produites par le groupe cible dans les paradigmes du verbe *ls (« s'habiller »)* à l'accompli et ceux du verbe *sawl (« parler »)* à l'inaccompli :

(i) ls à l'accompli:

Pers.	Genre	Nombre	Forme sollicitée	Forme réalisée	%
1	masc. /fém.	sg.	lsiɣ	lsiɣ	100
2	masc.	sg.	tlsit	tlsit	100
2	fém.	sg.	tlsit	tlsit	100
3	masc.	sg.	ilsa	itlsa	65.7
3	fém.	sg.	tlsa	atlsa	67.4
1	masc/fém.	pl.	nlsa	antsa	58.8
1	masc/fém.	pl.	nlsa	antlsa	59.2
2	masc.	pl.	tlsam	atlsam	65.3
2	fém.	pl.	tlsamt	atlsam	66.2
3	masc.	pl.	lsan	atlsan	66.6
3	fém.	pl.	lsant	atlsan	66.8

ii) sawl à l'inaccompli

Pers.	Genre	Nombre	Forme sollicitée	Forme réalisée	%
1	masc /fém.	sg.	ar sawalɣ	atsawalɣ	42.5
2	masc.	sg.	ar tsawalt	atsawalt	45.7
2	fém.	sg.	ar tsawalt	atsawalt	46.4
3	masc.	sg.	ar isawal	itsawal	53.4
3	fém.	sg.	ar tsawal	atsawal	55.7
1	masc/fém.	pl.	ar nsawal	antsawal	54.4
2	masc.	pl.	ar tsawalm	atsawalm	56.3
2	fém.	pl.	ar tsawalmt	atsawalm	66.3
3	masc.	pl.	ar sawaln	atsawaln	68.4
3	fém.	pl.	ar sawalnt	atsawaln	69.2

Il apparaît dans (i) et dans (ii) qu'une bonne proportion de formes sont agrammaticales. On reconnaît, en effet, dans ces formes les thèmes de l'aoriste, d'autant plus que la particule modale *a/at* semble n'être qu'une variation de *ad*, particule accompagnant généralement l'aoriste**.**

Pour ce qui concerne l'accompli, il est manifeste que ni la particule préverbale *ar* ni les thèmes ne sont parfaitement maîtrisés.

(b) Syncrétisme des indices personnels à l'accompli et à l'inaccompli

Le phénomène du syncrétisme des indices de personne se rencontre aussi bien dans les réalisations des formes de l'accompli que dans celles de l'inaccompli, notamment aux formes du pluriel :

(i) Accompli

Pers.	Genre	Forme sollicitée	Forme réalisée	% erreur
2	masc.	tlsam	atlsam	35.4
2	fém.	tlsamt	atlsam	35.4
3	masc.	lsan	atlsan	36.3
3	fém.	lsant	atlsan	36.4

(ii) Inaccompli

Pers.	Genre	Forme sollicitée	Forme réalisée	% erreur
2	masc.	ar tsawalm	atsawalm	38.2
2	fém.	ar tsawalmt	atsawalm	38.4
3	masc.	ar sawaln	atsawaln	39.3
3	fém.	ar sawalnt	atsawaln	39.3

Nous retrouvons ici la neutralisation de l'opposition de genre aux formes du pluriel avec une forme unique (masc.) pour la 2ème personne et une autre pour la 3ème personne.

(c) Syncrétisme des indices personnels à l'impératif

A partir de la conjugaison du verbe *kšm* « entrer », nous remarquons que deux situations se présentent au niveau du paradigme de l'impératif, à savoir la neutralisation de l'opposition de genre et la neutralisation de genre et de nombre :

(i) neutralisation de l'opposition de genre

La neutralisation de genre intervient notamment dans les formes du pluriel :

Pers.	Genre	Nombre	Forme sollicitée	Forme réalisée	%
2.	masc.	sg.	kšm	kšm	00
2.	fém.	sg.	kšm	Kšm	00
2.	masc.	pl.	kšmat	kšmat	00
2.	fém.	pl.	kšmamt	kšmat	45.3

(ii) neutralisation de genre et de nombre

Dans le second cas, il y a neutralisation de l'opposition de genre et de nombre ; nous avons ainsi une forme invariante *kšm* :

Pers.	Genre	Nombre	Forme sollicitée	Forme réalisée	%
2.	masc.	sg.	kšm	kšm	00
2.	fém.	sg.	kšm	kšm	00
2.	masc.	pl.	kšmat	kšm	32.1
2.	fém.	pl.	kšmamt	kšm	32.1

Il apparaît à travers l'analyse des performances et des scores que les sujets du groupe expérimental ont une maîtrise rudimentaire de la compétence grammaticale de leur langue première à l'inverse des sujets du groupe de contrôle. Les déficiences que l'on observe dans les réalisations des enfants citadins concernent principalement les aspects du lexique et de la morphologie. Il appert, en outre, que les stratégies de compensation utilisées par les enfants citadins s'inscrivent dans un processus de création d'une interlangue dont la base structurelle est empruntée, de façon prédominante, à l'arabe dialectal.

Les instruments d'analyse employés pour mesurer le degré de maîtrise de leur langue maternelle par les sujets sont le questionnaire, l'entretien et le test. L'administration du questionnaire doit permettre de saisir le profil des sujets, en fait il s'est assez vite transformé en entretien dans la mesure où les sujets, vu leur âge, n'ont pas pu remplir eux-mêmes le questionnaire. L'entretien doit ainsi tout naturellement garder la structure du questionnaire ; il incombe alors à l'enquêteur de diriger l'entretien et de consigner les informations sollicitées par écrit dans certains cas et par enregistrement dans d'autres cas.

C'est le test qui a constitué, en fin de compte, le principal instrument de mesure. Son administration n'a pas manqué de poser des problèmes, notamment le test concernant la morphologie. En effet, la méthode de production des formes des paradigmes des pronoms et celles de la conjugaison verbale s'est inspirée de l'exercice de conjugaison ; le recours à l'arabe a été nécessaire d'autant plus que cette tâche prenait souvent l'allure d'un exercice scolaire. Cette façon de procéder est évidemment éloignée de la méthode d'*élicitation* des énoncés naturels que le sociolinguiste se propose de collecter *in vivo,* dans des actes de communication réels. Une telle procédure aurait permis aux sujets de produire des formes désirées dans le discours réel à partir de situations où le locuteur ne se sentirait pas systématiquement observé et testé, et surtout cela aurait eu l'avantage de soustraire les enfants à une opération aussi fastidieuse que l'exercice de conjugaison. Le caractère artificiel de cette procédure est d'autant plus flagrant qu'il s'agit de la langue maternelle dont l'enfant ne maîtrise pas la grammaire explicite.

Le test de maîtrise de la compétence linguistique a comporté aussi un aspect lexical; le choix des champs s'est porté sur les couleurs, le corps humain, les animaux domestiques et la numération. Ces champs se sont révélés pertinents dans la mesure où ils ont permis d'opérer une distinction dans le degré de maîtrise de la langue maternelle par les sujets. En effet, la connaissance du lexique est inégale, de sorte que les enfants ruraux maîtrisent mieux le lexique de leur langue maternelle que leurs homologues citadins. Les champs notionnels choisis ont aussi un degré de signifiance inégal, le champ des couleurs représente le champ qui distingue le plus les sujets et celui des animaux celui qui les distingue le moins; *l'échelle de signifiance* des champs se présente ainsi : couleurs > numéraux > corps humain > animaux.

4.2 Compétence discursive

Dans une approche globale de l’évaluation de la maîtrise de leur langue maternelle par les enfants citadins, il convient de compléter l’analyse de la compétence grammaticale par celle de la compétence discursive en examinant le niveau transphrastique. Dans ce sens, nous avons sélectionné un texte enregistré auprès d'une fillette de 10 ans résidant à Agadir. Il lui a

été demandé de parler librement de ses occupations à l'école et durant les vacances ; son interlocutrice était sa propre tante, donc *a priori* l'effet du *paradoxe de l'observateur* est neutralisé.

Pour éviter de trop longs développements, nous nous limiterons ici à quelques observations sur le lexique, les modalités verbales et nominales, les constructions syntaxiques et les enchaînements (*v.* Boukous, 1981 pour les détails).

4.2.1 Corpus

A nttlƐab γ listiraħa, anskr ħaba ulla nskr la γõd ulla nttlƐab γmmiḍa, anqqn all ukan yan iqqn alls ukan kullu γwinn a ttftun a ttħbun. iẓra yan a ittini ism ns. γwann a ifttu iskr ula nttan. a iqqn alls ukan a ittsduqqur nnaqus ukan a nkšm i lqism, a naqra, a nttara lkalül, lħsab, a nttara lãgaž. ukan a nffuγ, a nftu tigmmi, a nšš imkli, a nsmun ladawat wi n taƐṛabt, a nftu lqism n taƐrabt, a nqql tama n lbab, a ukan isduqqur nnaqus, a nkšm lqqism ukan a naqqra ttilawa d nnaħu ukan a nffuγ a naqqra lˤašyaˤ, lmaħfuḍat, lquṛˤan. ħit nffuγ listiraħa, a nkšm lqism a naqqra lmaħfuḍat d γayann. γ lƐuṭla a nttƐdal tigmmi, ħit nƐdl tigmmi kullu, kra išṭṭb bṛṛa , kra ižffif tigmmi, kra issird lmmwaƐn . ħit nqqaḍa, a ngawr a nqql s ibʷ bʷa . ħit yuška d a nsrs imkli. nšša imkli , nsmun lmmwaƐn, nsrs t γ lkuzina. yan iftu s ṣṣala, yan iziyyf ṭṭabla, yan issird lmmwaƐn, yan ra iziyyf t, ħyan ra yawi t s lmaryu. ħit nqaḍa, ngun. γ lbħṛ, a nttlƐab lħbl , a nttlƐab s amlal, γwann ur ira t, a ittlƐab kullu lli ira.

4.2.2 Modalités verbales

En considérant les modalités verbales employées dans ce corpus, nous constatons la prédominance du thème aoriste à marque modale a/ad, l'emploi erroné de l'aoriste intensif à valeur d'habitude et de l'accompli, et la neutralisation de l'opposition entre la forme négative et la forme positive de l'accompli.

(a) Forme de l'aoriste :

(i) à voir de près les verbes à l'aoriste, il s'avère qu'ils ont une valeur d'inaccompli qui exprime soit l'habitude : **a ntlɛab* pour *ar nttlɛab* « (d'habitude) nous jouons », soit l'obligation : **ad ftun* pour *ar*

fttun « ils (doivent) aller » ou encore **ad ħbun* pour *ar ħbbun* « ils (doivent) se cacher » ;

(ii) l'accompli est généralement introduit dans les subordonnées. Exemples : *ħit nffuγ* « quand nous serons sortis »; *ħit nqaḍa* « quand nous aurons fini »; *iγ isduqur* « quand il aura sonné »*; iγ iẓra* « quand il aura vu » ;

(iii) l'accompli est employé dans l'enchaînement narratif à la place de l'aoriste à valeur d'inaccompli. Exemples : *a ukan *isduqqur* au *lieu de a ukan isduqqr,* ukan a naqqra* au lieu de *a naqqra ukan*, etc.

(iv) le seul verbe à valeur de futur à être employé est construit avec la particule *ra* (variante de *rad*). Exemples : *ra yawi *tn* « il va les emporter ».

(b) Accompli négatif

Dans la grammaire de l'amazighe, la forme de l'accompli négatif se distingue de celle de l'accompli positif par l'épenthèse de la voyelle *i* dans le thème.

Exemples :

idda « il est parti » / *ur iddi* « il n'est pas parti »
nffaγ « nous sommes sortis » / *ur nffiγ* « nous ne sommes pas sortis »
ira « il veut » / *ur iri* « il ne veut pas »

Or, dans les énoncés performés par les sujets citadins, il y a neutralisation des deux formes. C'est ainsi que les énoncés du thème de l'accompli négatif sont modelés sur ceux de l'accompli positif :

idda	**ur idda*
nffaγ	**ur nffaγ*
ira	**ur ira*

4.2.3 Modalités nominales

Les erreurs portant sur les modalités nominales concernent l'état d'annexion (ou forme construite) et les indices personnels. On observe à la fois une méconnaissance de la forme de l'état d'annexion et celle de l'accord personnel.

(a) Méconnaissance de la forme de l'état d'annexion

Nous savons que dans la grammaire de l’ amazighe le nom à l'état construit précédé d'une préposition, en fonction de complément déterminatif, de complément de nombre ou en fonction de sujet postposé au verbe, subit une transformation de la voyelle de la syllabe initiale. Nous avons dans ce corpus, deux exemples de noms à la forme de l'état simple, alors qu'ils figurent dans une construction qui nécessite l'emploi de la forme de l'état d'annexion:

(i) complément déterminatif :

Exemple : *lqism n*taɛrabt* au lieu de *lqism n tɛrabt* « la classe d'arabe ».

(ii) complément prépositionnel :

Exemple : *a ntlɛab s*amlal* au lieu de *ar nttlɛab s umlal* « nous jouons avec du sable ».

(b) Non accord de l'indice personnel et du référent

Dans la grammaire de l’amazighe, l’accord se fait en genre et en nombre entre le sujet et le verbe, le verbe et ses affixes et entre le nom et ses affixes. Or, la règle de l’accord n’est pas respectée par le sujet enquêté. Exemple: *nsmun lmwaɛn nsrs *t lkuzina* au lieu de *nsmun irukutn nsrs tn γ unwal « nous avons ramassé le couvert et nous l'avons mis à la cuisine »*. Ici, l'affixe -*t* est mal formé car son référent *lmwaɛn* nécessite l'emploi de l'affixe -*tn* correspondant à la forme du masculin pluriel.

4.2.4 Ordre des affixes

L’enfant citadin ne maîtrise pas l’ordre canonique des affixes dans la phrase, notamment la place de l’affixe objet.

Exemples :

(i) Forme positive : l’énoncé *rad tn yawi* est réalisé **rad yawi tn* « il va les emporter »
(ii) Forme négative : l’énoncé *ur t iri* est réalisé **ur ira t* « il ne le veut pas »
(iii) Forme interrogative : l’énoncé *is rad tn yawi* ? est réalisé *is rad *yawi tn* « est-ce qu’il va les emporter ? »

(iv) Forme interro-négative : l'énoncé *is ur rad tn yawi* ? est réalisé : **is ur rad yawi tn* ? « est-ce qu'il ne va pas les emporter ? »

4.2.5 Constructions syntaxiques

L'inventaire des constructions syntaxiques attestées dans le corpus montre que le sujet performe essentiellement des phrases ayant une structure simple :

(a) Syntagme prédicatif à régime direct
Exemples :
- *ar nskar ħaba* « nous jouons à colin-maillard ».
- *ar nttara lkalkül* « nous faisons du calcul ».

(b) Actualisateur + Prédicat à régime direct
Exemples :
- *kra išṭṭəb bṛṛa* « quelqu'un balaie le perron ».
- *yan iziyf ṭṭabla* « l'un essuie la table ».

(c) Syntagme autonome + Prédicat à régime direct
Exemples :
- *γ lɛuṭla, la ntɛdal tigmmi* « pendant les vacances, nous rangeons la maison ».
- *γ lbḫr a ntlɛab lḫbel* « à la plage, nous jouons à la corde ».

Ces constructions révèlent la difficulté des enfants citadins à produire un discours élaboré en comparaison avec leurs homologues ruraux.

4.2.6 Enchaînements

Dans le corpus, trois procédés de relation des propositions sont attestés: la juxtaposition, la coordination et la subordination.

(a) Juxtaposition

C'est le procédé dominant dans le corpus; il confère au discours une structure paratactique.

Exemples :
- *a ntlɛab γ listiraħa, a nskr ħaba* « pendant la récréation, nous jouons à colin-maillard ».
- *γ lbħr a ntlɛab lħbel, a ntlɛab s amlal* « nous jouons avec du sable ».

- *a ntlεab takurt* « nous jouons au ballon ».

(b) Coordination

La coordination des propositions se fait principalement à l'aide de la conjonction *ulla* « ou ».

Exemples :

- *ulla a nskr la γôd* « ou bien nous faisons la ronde ».
- *ulla a ntlεab γ*^{w}*mmiḍa* « ou bien nous jouons à cache-cache ».

(c) Subordination

Le subordonnant majeur est représenté par l'emprunt arabe *ħit* qui introduit ici une subordonnée temporelle.

Exemples :

- ħit nεdl tigmmi « lorsque nous aurons rangé la maison ».
- ħit nqaḍa « quand nous aurons fini ».

La conjonction de subordination employée, *ħit* « quand, si », est empruntée à l'arabe dialectal ; elle introduit soit une subordonnée conditionnelle soit une subordonnée temporelle. Elle est ici utilisée en lieu et place de *iγ* propre au dialecte d'Agadir.

Exemples:

- *iγ isḍuqr nnaqus* « lorsque la cloche sonne ».
- *iγ iẓra yan* « s'il en voit un ».

Il faut noter également la forte récurrence de la ligature *ukan* « alors » (10 occurrences dans le corpus) employée essentiellement avec une valeur d'adverbe-coordonnant dans les énoncés suivants :

- *ukan a ntlεab* « alors nous jouons ».
- *ukan yan iqn al-s* « alors quelqu'un ferme les yeux ».
- *ukan a itsḍuqur nnaqus* « alors la cloche sonne ».
- *ukan a nkšm lqism* « alors nous entrons en classe ».
- *ukan a nftu* « alors nous partons ».

5. Transmission et préservation

L'analyse des performances grammaticales et discursives des jeunes citadins montre que la transmission intergénérationnelle de la langue amazighe en milieu urbain souffre, de toute évidence, d'aléas qui entravent la maîtrise de la langue amazighe par les jeunes générations. Cet état de fait est le résultat d'une situation de minoration dont l'issue est l'obsolescence de l'amazighe, à moins d'un renversement de tendance qui ne peut être qu'un changement de statut et son institutionnalisation.

5.1 Constats

L'analyse des tests de compétence, soumis à un groupe expérimental et à un groupe de contrôle composés de jeunes locuteurs de langue première amazighe, révèle que les enfants citadins ont un degré de maîtrise de leur langue maternelle inférieur à celui de leurs homologues ruraux, tant au niveau de la compétence linguistique qu'à celui de la compétence discursive. Quant à l'analyse qualitative des performances, elle a montré que les déficiences relevées dans le langage des citadins sont attestées aux niveaux de la morphologie, du lexique, de la syntaxe et des enchaînements dans le discours. En effet, il apparaît clairement à travers l'analyse du corpus que les jeunes locuteurs citadins n'ont qu'une maîtrise approximative des structures grammaticales et discursives de l'amazighe. En outre, la plupart n'en maîtrise qu'approximativement l'étendue du répertoire sociolinguistique potentiel. Nous pouvons ainsi caractériser le code employé par ces jeunes comme un code qui est peu élaboré et qui n'exploite pas les ressources de la langue pour une meilleure qualité de la communication faute d'une bonne maîtrise (*cf.* Bernstein*,* 1971).

Le constat de l'impact négatif de l'urbanisation sur la maîtrise de l'amazighe par les jeunes générations conduit à affirmer que l'urbanisation constitue un facteur déterminant du changement linguistique. Effectivement, en plaçant en situation de contact et de compétition des langues différentes par leurs structures, leur statut et leurs fonctions, l'urbanisation produit le phénomène du bilinguisme transitionnel dont le processus opère sur plusieurs générations et dont le terme est l'obsolescence de l'amazighe.

5.2 Valeur de la langue et transmission

L'urbanisation n'est cependant qu'une cause indirecte de l'étiolement de l'amazighe. La cause décisive est que la transmission intergénérationnelle de la langue amazighe en milieu citadin s'effectue, peu ou prou, dans des conditions défavorables à une bonne maîtrise de cette langue par les jeunes générations.

Savoir pourquoi les parents ne transmettent pas ou mal l'amazighe à leur descendance nécessite de s'interroger sur les motivations, les attitudes et les représentations des parents quant à la valeur qu'ils accordent à l'amazighe, non seulement à travers leurs déclarations en situation d'entretien mais surtout en contexte réel, notamment dans la vie familiale. Il est vrai que les familles sont soumises aux effets de la culture dominante qui a pendant longtemps fait que la langue et la culture amazighes sont des sous-produits dévalorisés sur le marché des biens symboliques. C'est ce préjudice qui est à l'œuvre dans le processus d'assimilation des populations amazighophones tout au long de l'histoire du Maghreb et qui explique comment l'amazighe est passé progressivement du statut *de facto* de langue majeure à celui de langue mineure depuis l'intromission des tribus Banou Hilal puis des Banou Maaqil en Afrique du Nord (*v*. Marçais, 1961).

En tentant de faire de la prospective linguistique, nous pouvons avancer l'hypothèse suivante : le contexte politique et culturel actuel, plus favorable que la situation antérieure, offre des opportunités évidentes pour la revitalisation de la langue et de la culture amazighes. En effet, ce contexte est marqué par la reconnaissance de la légitimité de l'amazighité, légitimité qui se traduit par l'officialisation de la langue et par l'intégration dans l'enseignement et dans les médias. En outre et surtout, ce contexte est favorable à l'élargissement et à l'approfondissement de la conscience identitaire amazighe, ce qui pourrait conduire les familles à assurer une meilleure transmission de la langue à leur descendance. Il est incontestable que l'aboutissement du processus de revitalisation de l'amazighe est conditionné, avant tout, par la volonté consciente de la communauté amazighe de prendre en charge la transmission intergénérationnelle de sa langue et de sa culture, condition *sine qua non* de leur préservation.

CHAPITRE CINQUIEME

Urbanisation et violence symbolique

1. De la violence symbolique

En dépit de l'existence de quelques agglomérations urbaines historiques comme Fès, Marrakech, Rabat, Salé, Tanger et Tétouan, l'urbanisation constitue un phénomène relativement récent au Maroc. Il a été amorcé sous la colonisation avec l'essor de l'économie monétaire et s'est amplifié avec l'exode rural en s'accompagnant, naturellement, de transformations sociales et culturelles importantes dont la moindre n'est certainement pas de favoriser le processus de dominance symbolique. L'évolution des rapports sociaux et le conflit de valeurs à l'œuvre dans le processus d'urbanisation génèrent la violence sociale sous différentes formes, y compris la violence symbolique dont les victimes sont les groupes minorés et, à travers eux, leurs langues et leurs cultures.

1.1 Violence symbolique et thanatoglossie

La violence symbolique existe dans toutes les sociétés et, notamment, celles qui se caractérisent par la diversité des ethnies, des langues, des cultures, des religions, des catégories sociales, etc., et leur hiérarchisation sur l'échelle de valeur des biens symboliques. Ce type de violence insidieux mais réel s'exprime par le rejet de l'autre, rejet qui se manifeste dans les comportements des individus supposés être détenteurs de la norme

culturelle et sociolinguistique prestigieuse par la pratique de l’avanie, de la moquerie, de l’insulte et parfois de l’exclusion du groupe de pairs.

La compétition des langues en contact peut mettre les locuteurs des langues minorées en situation d’inconfort et d’insécurité psychologique et, consécutivement, les conduit de manière progressive à abandonner leur langue première mise en péril par les langues fortes qui la condamnent inéluctablement à l’étiolement et, *in fine,* à la *thanatoglossie*, ou mort de la langue. Cette situation extrême résulte à la fois de la minoration des langues précarisées, suite aux décisions symboliques de l’Etat et de ses effets induits au niveau psycho-sociolinguistique tels l’*auto-odi*, ou haine de soi, et également de l’autodénigrement des individus appartenant aux communautés minorées.

1.2 Violence symbolique et changement linguistique

Le changement revêt une ampleur considérable dans les sociétés marquées par un processus d'urbanisation intense comme c'est le cas au Maghreb. Le Maroc, depuis les années 1960, connaît un développement sans précédent de sa population urbaine ; les différents recensements, montrent qu’elle est progressivement passée en deux décennies de 29.15% en 1960 à 44.8% en 2004 ; des projections statistiques récentes indiquent qu’elle atteint près de 55.2% en 2010. Cette augmentation géométrique s'explique par différents facteurs, dont l'accroissement naturel de la population urbaine, l'exode rural, l'extension des périmètres urbains, l'urbanisation des localités rurales et la création de nouveaux centres urbains. Les causes du flux migratoire vers les agglomérations urbaines sont essentiellement d’ordre socio-économique. On peut les résumer dans les facteurs suivants: la paupérisation des paysans, la crise de l'économie rurale traditionnelle, l'accroissement démographique, le chômage endémique, le sous-équipement des régions rurales dans les domaines de la santé, de l'éducation et des loisirs. Ces facteurs sont les indices de dépendance économique de la société rurale. L'urbanisation de la population rurale s'accompagne sur le plan culturel et linguistique d'un processus d'adaptation au modèle culturel et linguistique dominant en ville, modèle véhiculé par l'arabe dialectal au Maghreb et par les langues d’accueil au niveau de la diaspora amazighe. Cela a pour effet une certaine forme

d'assimilation culturelle et linguistique par la perte progressive des variétés linguistiques amazighes suite à l'acquisition par les amazighophones des variétés dominantes, surtout l’arabe dialectal.

Les communautés amazighophones font partie de celles qui subissent le contact avec des langues fortes, notamment les groupes amazighes installés dans les agglomérations urbaines ou enclavés dans les plaines et les plateaux, comme les Zemmours et les Béni Iznassen, où il existe une forte présence de communautés non amazighophones. L'amazighe occupe ainsi, le plus souvent, une position faible du fait de son statut de langue minorée sur le marché linguistique, ce qui contribue à l’altération de ses structures phonologiques, morphologiques et lexicales, et à la réduction de ses fonctions sociolinguistiques. La violence symbolique générée par cette situation a un impact direct sur le comportement des amazighophones qui tendent à marginaliser l’usage de leur langue première dans leur répertoire langagier, voire à l’éliminer de leur comportement linguistique.

C’est ce phénomène que nous nous proposons d’analyser dans le présent chapitre.

2. Eléments de méthodologie

La culture urbaine, avec sa norme linguistique, soumet les jeunes amazighophones aux effets de la violence symbolique qui aboutissent à la minoration de la langue amazighe sur le marché linguistique et donc à son étiolement. Cette hypothèse est ici examinée sur la base de la même enquête que celle exposée dans le chapitre précédent. Rappelons qu’elle a été réalisée dans le sud-ouest marocain auprès d’un échantillon de jeunes locuteurs natifs de l’amazighe, composé de 60 sujets âgés de 5 à 16 ans, dont 35 de résidence urbaine (Agadir, Inezgane, Tiznit) et 25 de résidence rurale (Achtoukn).

Avant d’exposer les résultats de l’analyse, faisons quelques observations qui ont valeur de précautions méthodologiques au sujet de l’échantillon sur lequel nous avons travaillé, les variables considérées et les instruments utilisés.

2.1 Représentativité de l'échantillon

L'échantillon enquêté est-il suffisamment représentatif pour que les résultats de l'enquête puissent être généralisés à l'ensemble de la population enfantine? En d'autres termes, peut-on à partir d'une étude de cas dégager des généralisations sur le changement linguistique dans les conditions socioculturelles inhérentes à l'urbanisation ?

Essayons de répondre aux précédentes questions. Les critères de sélection de l'échantillon soumis à l'enquête sont : l'âge, le sexe, le milieu social et la pratique du monolinguisme ou bilinguisme dans l'environnement. L'avantage d'une étude de cas comme celle-ci est qu'elle permet d'analyser en profondeur un groupe limité de sujets en procédant à leur observation directe, en utilisant différents instruments et, enfin, en adoptant une double approche, quantitative et qualitative. L'approche quantitative, rudimentaire mais significative, permet de mesurer l'impact des variables socioculturelles sur le changement linguistique. Quant à l'analyse qualitative, elle a consisté en la description des propriétés linguistiques des déficiences attestées dans la performance des enfants citadins. Une analyse aussi fouillée paraît difficilement réalisable dans le cadre d'une étude à large spectre. C'est ce qui nous conduit à considérer que l'examen du processus d'attrition de la langue auprès d'un échantillon même réduit permet de dégager des tendances à même de cerner la configuration générale du changement que subit l'amazighe dans le contexte urbain.

2.2 Degré de pertinence des variables

Les variables indépendantes initialement retenues dans l'analyse sont : le genre (masculin vs féminin), l'âge, la résidence (rurale vs urbaine), le milieu social et l'environnement linguistique (monolinguisme vs bi-plurilinguisme). Après analyse, il s'est avéré que les variables qui introduisent une discrimination significative entre les sujets qui maîtrisent leur langue maternelle et ceux qui la maîtrisent moins bien sont la résidence et le milieu socioculturel. Quant aux variables dépendantes qui ont fait l'objet de l'analyse, ce sont le degré de maîtrise de la compétence linguistique et celui de la compétence discursive de la langue maternelle C'est ainsi que, idéalement, le sujet qui est de résidence rurale et qui appartient à un milieu populaire monolingue a plus de chance de maîtriser la compétence

linguistique et communicative de sa langue maternelle qu'un sujet citadin aisé.

Ce résultat n'a pas de quoi surprendre en soi mais il incite à la réflexion. En effet, si le maintien de l'amazighe ne peut se réaliser qu'en milieu rural monolingue et connaissant l'ampleur du phénomène de l'urbanisation au Maroc, alors nous pouvons affirmer que les amazighophones sont soumis irrémédiablement au processus de perte de leur langue maternelle et que cette langue est *ipso facto* menacée par le processus de déperdition, d'étiolement et, à moyen ou long terme, par la *thanatoglossie* ou mort de la langue. Cette issue fatale peut-elle être déjouée par la mise en pratique d'un programme volontariste visant le maintien de l'amazighe dans une situation de contact avec des langues fortes sur le marché linguistique? Certainement, à condition aussi que l'amazighe soit intégré dans une stratégie de revitalisation conçue et mise en œuvre au niveau institutionnel et dans laquelle est fortement impliquée la communauté amazighophone.

3. Impact des paramètres extralinguistiques

L'attention est ici focalisée sur l'impact des paramètres sociolinguistiques sur la maîtrise de l'amazighe en tant que langue maternelle, notamment la résidence (rurale *vs* urbaine), l'environnement linguistique, le milieu socioculturel, la scolarité parentale et l'attitude à l'égard de la langue première.

3.1 Type de résidence

La question posée est de savoir dans quelle mesure le fait d'habiter en milieu urbain favorise ou défavorise la maîtrise de l'amazighe en tant que langue maternelle. Les scores obtenus par les sujets lors de la passation du test de compétence selon leur résidence sont les suivants :

Urbanisation et maîtrise de la langue amazighe

Résidence	*Score moyen relatif en %*
Urbaine industrielle	37.3
Urbaine commerçante	76.6
Rurale	84.8

Il apparaît que les scores les plus faibles sont le fait des sujets résidant dans la ville industrielle (Agadir) alors que les scores les plus élevés sont enregistrés par les enfants ruraux (Achtoukn, Aksimn); entre les deux catégories s'intercale celle des enfants résidant dans la ville commerçante (Inezgane, Tiznit).

Une première approximation du croisement de la variable *résidence* avec le degré de maîtrise de leur langue maternelle par les jeunes amazighophones amène à réviser la classification en termes de résidence. C'est ainsi que, plutôt que de dégager deux types de résidence (rurale vs urbaine), il s'avère plus pertinent de considérer deux cas de résidence urbaine selon la fonction économique de la ville et son environnement culturel. En effet, la ville d'Agadir doit être distinguée de celles d'Inezgane et de Tiznit dans la mesure où la première est essentiellement une ville industrielle (agro-industrie, industries du poisson et du tourisme) et administrative ; sa population accuse depuis le tremblement de terre de 1960 une progression exponentielle, si bien que le fond linguistique et culturel représenté par l'amazighe fonctionne de plus en plus comme un substrat concurrencé par des modèles linguistiques et culturels plus puissants, véhiculés notamment par l'arabe dialectal. En revanche, Inezgane et Tiznit sont des villes commerçantes, leur population utilise en majorité l'amazighe comme langage véhiculaire alors que la population amazighophone d'Agadir l'emploie de plus en plus comme un langage vernaculaire. En outre, les habitants de Tiznit et ceux d'Inezgane semblent garder de fortes attaches économiques et culturelles avec l'arrière-pays, ce qui leur confère une certaine homogénéité des points de vue linguistique et culturel. Ces conclusions montrent l'impact négatif de l'urbanisation sur la situation sociolinguistique de l'amazighe ; elles confirment par ailleurs les observations faites sur la ville comme lieu d'aliénation économique et culturelle (*cf*. Castels, 1981).

3.2 Milieu social

Pour rendre compte de la corrélation existant entre le degré de maîtrise de l'amazighe langue maternelle et le niveau socioculturel des parents, nous postulons l'hypothèse selon laquelle les enfants appartenant aux milieux dotés d'un capital économique et culturel prestigieux ont tendance à

maîtriser l’amazighe langue maternelle moins bien que les enfants issus du milieu populaire.

De fait, les scores réalisés par les sujets diffèrent en fonction du statut socioculturel des parents, notamment le père :

Niveau socioculturel et maîtrise de l’amazighe

Catégorie socioprofessionnelle	*Score moyen relatif en %*
Fonctionnaire, employé	50.1
Ouvrier	80.9
Agriculteur	95.3

Ainsi les enfants dont le père est fonctionnaire ou employé sont-ils ceux dont la performance amazighe langue maternelle accuse le plus de déficiences. Risquons une hypothèse pour expliquer ce phénomène : conditionné par des années de *dressage* scolaire, émoussé par la nature répétitive du travail administratif et subjugué par le culte de la hiérarchie et par le pouvoir du document écrit, le fonctionnaire et l'employé se trouvent animés d'un pragmatisme qui les pousse à dédaigner toutes les formes de langue et de culture dominées. Cet état d'esprit se traduit par l'imposition à la famille des codes linguistiques et culturels dominants et, partant, ils sont conduits à réaliser à leur échelon les conditions de la reproduction de la dominance symbolique (*v.* Boukous, 1999).

La conclusion évidente qui ressort de ce qui précède est que l’amazighe demeure une langue populaire. Corrélativement, les amazighophones qui bénéficient de la mobilité sociale ont tendance à abandonner leur langue et leur culture de base pour s’approprier les langues et les cultures occupant une position de dominance sur le marché des biens symboliques. Ces langues sont : l’arabe dialectal dans les situations de communication non formelles et l’arabe standard (ou médian) et le français dans celles marquées par la formalité.

3.3 Environnement linguistique

Rappelons que les langues en présence sur le marché linguistique marocain sont l'amazighe, l'arabe marocain, l'arabe standard, le français et, accessoirement l’espagnol. Les communautés amazighophones vivent ainsi

généralement dans un environnement bilingue sinon plurilingue, notamment en milieu urbain. Le fait que l'enfant est exposé à ces variétés linguistiques est-il un facteur positif ou négatif pour la maîtrise de sa langue maternelle ? Les spécialistes à ce sujet sont partagés. Les uns considèrent que le bilinguisme favorise le développement de la personnalité de l'enfant et permet l'ouverture sur des langues et des univers culturels divers. D'autres, en revanche, affirment que le bilinguisme entrave l'épanouissement de l'enfant en générant des dysfonctionnements au niveau psychoaffectif et au niveau cognitif. Nous pouvons affirmer, quant à nous, que le bilinguisme précoce peut être néfaste au développement affectif et intellectuel de l'enfant s'il est mal géré d'abord au sein de la famille et ensuite au sein de l'institution scolaire. Il peut notamment s'exercer au détriment de la langue et de la culture premières de l'enfant. Mais le bilinguisme précoce peut aussi être bénéfique à l'épanouissement intellectuel et culturel de l'enfant amazighophone s'il est équilibré et maîtrisé.

L'enquête réalisée auprès de notre échantillon permet de soumettre ces hypothèses à une validation empirique. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'examen des scores réalisés par les sujets révèle que les enfants dont les parents sont monolingues maîtrisent mieux leur langue maternelle que ceux dont les parents sont bilingues. En effet, le score moyen réalisé par les premiers est de 83.4% alors que celui des seconds est de 51.2%. Cette constatation, réinterprétée dans la perspective de ce qui est avancé par des théoriciens de l'apprentissage/acquisition du langage, signifie que plus les parents utilisent dans leur foyer des langues autres que la langue maternelle de l'enfant moins ce dernier a l'opportunité d'être exposé à cette langue. Or, en l'absence d'un modèle à imiter, l'enfant ne peut apprendre par imitation et renforcement les structures de sa langue première (*v.* Skinner, 1957). Du point de vue de la théorie innéiste, cet enfant n'aura pas la possibilité d'opérer le réajustement des règles de la grammaire universelle intériorisée avec les données de la grammaire spécifique de sa langue première (*v.* Chomsky, 1986). Ce constat se trouve corroboré par les scores réalisés par les enfants en fonction de leur propre pratique des langues (bilinguisme vs monolinguisme), sachant que le score moyen des bilingues est de 55.7% alors que celui des monolingues est de 94.3%.

Nous avons vu que les enfants enquêtés sont tous scolarisés, aussi devraient-ils être au moins trilingues (amazighe + arabe dialectal + arabe standard). En fait, l'arabe standard et *a fortiori* le français, introduit plus tard à l'école, sont loin d'être maîtrisés. En outre, à ce niveau, l'usage de ces dernières langues reste strictement réservé à l'institution scolaire, elles sont donc en règle générale étrangères à la pratique langagière effective de l'enfant. En conséquence, il est plus probant de parler d'un bilinguisme généralisé (amazighe + arabe marocain) que de plurilinguisme. Or, à un stade où l'enfant consolide l'acquisition des structures de sa langue maternelle, il se trouve exposé dans les milieux bilingues à l'usage de structures phonologiques, lexicales et syntaxiques différentes de celles de sa langue première. Les contacts linguistiques auxquels il est soumis ne manquant pas d'engendrer des interférences entre les structures des langues en présence. Ce type de bilinguisme non maîtrisé est créateur de dysharmonies dans la mesure où il perturbe le processus normal d'acquisition de la langue maternelle.

La remarque précédente, quoique fondamentalement correcte, doit être nuancée. En effet, dans le cas d'un usage alterné de l'amazighe et de l'arabe dialectal par les enfants, il convient de distinguer le bilinguisme sans diglossie du bilinguisme avec diglossie (*v*. Fishman, 1972). Cette bipartition des bilingues est pertinente car, si l'on en juge d'après les performances des sujets, il s'avère que le bilinguisme sans diglossie est plus préjudiciable à la maîtrise de la langue maternelle que ne semble l'être le bilinguisme avec diglossie.

Les scores suivants réalisés par les sujets indiquent clairement l'impact du bilinguisme vs bilinguisme sur les performances des enfants enquêtés :

Bilinguisme et maîtrise de la langue amazighe

Monolinguisme/Bilinguisme	*Score moyen en %*
Monolinguisme	94.3
Bilinguisme avec diglossie	73.8
Bilinguisme sans diglossie	33.2

Il apparaît ainsi qu'il est empiriquement pertinent de distinguer deux types de bilinguisme, le bilinguisme avec et sans diglossie :

(i) Le bilinguisme avec diglossie est une forme de bilinguisme coordonné dans laquelle l'enfant utilise de manière fonctionnelle les deux langues, la langue maternelle étant utilisée exclusivement dans le contexte des relations familiales et l’arabe dialectal de manière prépondérante dans la rue. C'est la situation que connaissent les sujets de résidence urbaine où, d’une part, les fonctions des langues sont clairement définies et où, d’autre part, l'amazighe est présent surtout dans l’environnement familial. Cette option semble indiquer que la famille adopte une politique linguistique qui régule l’emploi des langues concurrentes.

(ii) Quant au bilinguisme sans diglossie, c’est une forme de bilinguisme composé dans laquelle l'enfant parle indistinctement les deux langues quels que soient le contexte, le sujet de la conversation, l'interlocuteur, etc. Cette situation est ainsi caractérisée par la confusion des fonctions sociolinguistiques des idiomes concurrents, à savoir l'amazighe et l'arabe marocain et par le *code-mixing* où le locuteur mélange les langues. La particularité de ce bilinguisme est que les sujets de résidence urbaine vivent dans un régime de confusion des fonctions des langues.

La pratique du plurilinguisme est directement liée au degré de scolarisation des parents. En effet, nous pouvons raisonnablement postuler que les parents monolingues, ceux qui pratiquent exclusivement l’amazighe, autant que les bilingues, ceux qui ajoutent à l’amazighe l’arabe dialectal, sont *a priori* analphabètes ou ayant bénéficié d’une scolarité inachevée. Il s’ensuit que les sujets plurilingues (amazighe + arabe dialectal + arabe standard (+français)) sont ceux dont la scolarité est certaine, atteignant au moins le cycle du secondaire.

La variable *scolarité* est significative quant à l'inégalité du degré de maîtrise de leur langue maternelle par les enfants. En effet, ceux dont les parents n’ont pas été scolarisés enregistrent un score moyen de 80.4% et ceux dont la scolarité parentale est égale ou supérieure au primaire réalisent un score moyen de 50.4%. Il est ainsi évident que les parents scolarisés bénéficient d'une ouverture, qui peut être plus ou moins grande, sur d'autres langues et d'autres cultures qu'ils peuvent mettre en pratique dans leur famille. Ce faisant, ils soumettent la langue première à une rude compétition. De plus, la scolarisation et l'éducation dans la société marocaine sont conçues dans l'optique d'une logique pragmatique, logique qui fait que la scolarité doit

déboucher sur le diplôme et celui-ci sur l’emploi. Si la réussite scolaire constitue, en principe, le sésame de la mobilité sociale, il n’en demeure pas moins que cette dernière a des lois et des contraintes. Celles qui nous intéressent ici se ramènent à la soumission à l’idéologie qui minore les langues vernaculaires. C'est dans ce cadre qu'il conviendrait d'inscrire la désaffection pour l’amazighe des enfants de parents scolarisés.

Après analyse, il s'avère que les variables qui introduisent une discrimination significative entre les sujets qui maîtrisent leur langue maternelle et ceux qui la maîtrisent moins bien sont fondamentalement la résidence et le milieu socioculturel. Ceci nous conduit à formuler la généralisation empirique suivante : le sujet qui est de résidence rurale et qui appartient à un milieu populaire monolingue a plus de chance de maîtriser la compétence linguistique et communicative de sa langue maternelle que son homologue citadin issu d’un milieu aisé plurilingue.

3.4 Motivations et attitudes

Que l'enfant rural maîtrise mieux l'amazighe que l'enfant citadin n'a pas de quoi surprendre en soi. Cela incite néanmoins à la réflexion. En effet, si le maintien de l'amazighe ne peut se réaliser qu'en milieu rural monolingue et sachant l'ampleur du phénomène de l'urbanisation, alors nous pouvons affirmer que les amazighophones sont soumis irrémédiablement au processus de perte de leur langue maternelle par substitution linguistique. C’est précisément ce processus qui a opéré tout au long de l’histoire du Maghreb depuis l’intromission de l’arabe et qui a contribué à l’arabisation de larges pans de la population amazighe (*v.* Marçais, 1961). Cette issue fatale peut-elle être déjouée par la mise en œuvre d'un programme volontariste de maintien de l'amazighe dans une situation de contact avec des langues fortes sur le marché linguistique ? Certainement, mais à condition aussi que l'amazighe soit, d’une part, soutenu par une politique linguistique institutionnelle résolue et soit, d’autre part, considéré par ses propres locuteurs comme une *valeur centrale forte* dans leur système de représentations.

Les amazighophones sont tiraillés entre une motivation passablement émoussée et une attitude parfois fougueuse. Ils sont pris dans l'engrenage d'un marché linguistique aux lois drastiques, des lois dont l'exercice les

condamne objectivement à l'apprentissage des langues fortes, langues de l'interaction transactionnelle, langues du pouvoir matériel et du pouvoir symbolique. Soumis aux effets de ces lois, les locuteurs ont tendance à marginaliser leur langue maternelle jusqu'à l'amnésie. Il est néanmoins intéressant d'observer que c'est parmi la jeunesse citadine que se développe un sentiment identitaire fort qui exprime une volonté tenace de résister à la violence symbolique ambiante. Est-ce un paradoxe que de voir un groupe tenir à son identité culturelle et linguistique au moment où, objectivement, il est en train de la perdre ? En d'autres termes, cela semble indiquer qu'une attitude positive peut faire bon ménage avec une motivation négative ou faible. Il s'agit là, en fait, d'un paradoxe que vivent beaucoup de communautés minoritaires (*v.* Dorian, 1981 ; Fishman, 1985).

Le processus de substitution linguistique auquel est soumis l'amazighe conduit objectivement à la *thanatoglossie* au bout de la quatrième génération. Parler de la mort de l'amazighe peut paraître de mauvais augure mais à vrai dire, c'est une éventualité à l'aboutissement de laquelle *conspirent* de nombreux facteurs qui sont à la fois externes et internes. Parmi les facteurs externes qui contribuent à l'affaiblissement de l'amazighe, il y a au premier degré son statut de langue minorée dans le cadre de la politique linguistique et culturelle de l'Etat central unitaire qui a prévalu depuis l'indépendance jusqu'à une date récente et qui a contribué à maintenir l'amazighe dans un état sous-développé sous prétexte de sauvegarder l'unité nationale contre de prétendues visées séparatistes. Les effets induits de cette politique ont conduit à son exclusion de l'école et de l'administration, et à sa marginalisation dans les medias. Les facteurs internes qui pénalisent objectivement l'amazighe ont trait notamment à sa forte dialectalisation laquelle peut limiter l'intercompréhension entre les communautés amazighophones. De même, la non standardisation de l'amazighe, son caractère essentiellement oral et les lacunes qui marquent son lexique, etc. l'empêchent d'être une langue véhiculaire en réduisant l'éventail de ses fonctions sociolinguistiques et en le soumettant de manière durable à l'emprunt massif. *De facto*, l'exercice naturel de ces facteurs, condamne l'amazighe à dépérir, à subir les effets périlleux de la violence symbolique.

Face à la tendance à la perte de sa langue première à travers un processus impérieux d'étiolement de ses structures, la communauté amazighophone génère un mouvement qui prend de plus en plus d'ampleur et qui revendique la revalorisation de sa langue et de sa culture. Certes, ce phénomène n'a pas encore pris la consistance d'un mouvement social puissant mais la dynamique enclenchée semble irréversible. C'est ce mouvement qui a revendiqué la reconnaissance officielle de l'amazighe, son intégration dans les différents cycles de l'éducation formelle, son usage dans les services administratifs, notamment dans le département de la justice, et son emploi dans les médias publics comme langue de culture. Les travaux effectués par les spécialistes sur la langue, la littérature, l'histoire, les arts et la culture en général ont contribué à donner une légitimité scientifique à ce mouvement de revendication. De leur côté, les créateurs dans les domaines de la littérature et des arts démontrent que la culture amazighe est encore vivante et qu'en intégrant les formes et les motifs de la culture universelle du temps présent, elle est capable de se renouveler et de répondre aux besoins d'ordre symbolique des jeunes générations. Enfin, le mouvement associatif, de plus en plus étoffé, fonctionne comme un relais assurant la large diffusion de la connaissance sur la langue et la culture amazighes dans le but de générer ou de renforcer la conscience identitaire, notamment au sein de la jeunesse. Par ailleurs, en intervenant en tant que composante de la société civile, le mouvement associatif joue le rôle de catalyseur face à l'instance politique qu'il interpelle sur les droits linguistiques et culturels amazighes.

4. Effets sur la compétence linguistique

Au terme de l'analyse du langage de l'enfant dans ses dimensions grammaticale et discursive, peut-on dire que l'enfant citadin maîtrise la compétence communicative de sa langue maternelle? Pour répondre à cette question, définissons d'abord la notion de *compétence communicative* (*cf.* Hymes, 1972).

4.1 Compétence communicative

La compétence communicative se définit généralement comme étant la capacité qu'a un locuteur d'appliquer les règles grammaticales d'une

langue dans le but de former des phrases grammaticalement correctes, d'une part, et de les utiliser de façon appropriée dans le discours en vue de la communication, d'autre part. La compétence de communication implique donc au moins quatre niveaux de maîtrise :

(i) la maîtrise de la prononciation, du vocabulaire et de la grammaire :
(ii) la maîtrise des règles de l'usage de la parole: comment s'adresser à l'interlocuteur, quel registre employer, quel sujet aborder, comment commencer la conversation, comment l'achever, etc. ;
(iii) la maîtrise des différents types d'actes de parole comme les remerciements, les invitations, les félicitations, les demandes, les condoléances, les injures, etc. ;
(iv) la maîtrise de l'usage approprié du langage selon la situation de communication, la nature des relations existant entre les interlocuteurs. Les relations peuvent être des relations de rôles sociaux ou des relations personnelles, des relations entre supérieur et subordonné, entre pairs, entre parents et enfants, etc.

La maîtrise de la compétence communicative est donc essentielle à l'accomplissement de la fonction fondamentale de la langue, à savoir la communication. S'agissant ici de la langue maternelle dans le contexte marocain, cette maîtrise s'acquiert dans l'environnement familial selon un processus où l'acquisition de la compétence linguistique (de la grammaire) va de pair avec celle de la compétence communicative. Ce processus se distingue ainsi de celui de l'apprentissage de la langue seconde, qui est apprise dans le contexte institutionnel, de manière scolaire et largement artificielle. Dans le premier cas, l'enfant acquiert implicitement la grammaire de sa langue maternelle en en actualisant les structures à travers des actes de langage réels et naturels. En revanche, dans l'apprentissage institutionnel d'une langue seconde, l'enfant apprend d'abord la grammaire explicite de cette langue puis laborieusement la compétence communicative à travers un processus lent et coûteux.

4.2 Habitus linguistique

Les conditions socioculturelles dans lesquelles vit l'enfant citadin font qu'il est confronté à des langues plus puissantes que sa langue maternelle du point de vue de l'efficacité sociale et plus prestigieuses qu'elle du point de vue de la norme sociolinguistique dominante. L'*habitus linguistique* de cet enfant incorpore ainsi des dispositions symboliques qui font qu'il intériorise, plus ou moins consciemment, le sentiment que sa langue maternelle a un statut de langue mineure. Ce sentiment se renforce chez les sujets appartenant à un environnement familial qui cultive la culpabilité linguistique par le refoulement de la langue maternelle ; il se traduit chez ces sujets par le rejet de cette langue.

Dans le cas des enfants citadins, dont nous avons ici même examiné la compétence linguistique, le sentiment de minoration de la langue maternelle n'a pas fort au point d'aboutir à la perte totale de cette langue. Cependant, la connaissance approximative qu'en ont ces enfants ne les habilite pas à en maîtriser la compétence communicative. Du reste, l'investigation approfondie de cette compétence aurait nécessité un élargissement de l'objet de la recherche de manière à englober d'autres axes, notamment les modalités de l'exercice de la compétence discursive et de la compétence culturelle des sujets. Ce qui aurait permis de tester également la connaissance des ressources rhétoriques de la langue, le discours parémiologique, les expressions idiomatiques, les usages culturels de la langue, etc.

5. Modélisation du processus d'attrition

Le problème étudié ici concerne le changement auquel est soumis l'amazighe en situation de contact avec d'autres langues dans le contexte d'une urbanisation effrénée, contexte marqué par la violence symbolique qui conduit à l'étiolement de l'amazighe. Le processus de substitution linguistique, qui est résolument à l'œuvre dans le comportement langagier des amazighophones s'inscrit dans une stratégie de distinction sociale dans laquelle entrent en ligne de compte des facteurs extralinguistiques à travers lesquels chemine l'intériorisation de l'ordre social par le truchement des codes sociolinguistiques (*v.* Bernstein, 1971). Notre propos

ici est d'induire un modèle de ce processus à partir des précédentes analyses.

5.1 Bilinguisme transitionnel

Rappelons que l'examen des effets de l'urbanisation sur le changement linguistique auquel il a été procédé dans ce chapitre est fondé sur une étude de cas qui a concerné un groupe d'enfants de langue maternelle amazighe et composé d'un groupe expérimental représenté par les citadins et d'un groupe de contrôle constitué de ruraux. Partant de la correction des résultats d'un test de compétence, l'analyse quantitative des performances des sujets a révélé que les enfants citadins ont un degré de maîtrise de leur langue maternelle inférieur à celui des ruraux tant au niveau de la compétence linguistique qu'à celui de la compétence discursive. Sur le plan qualitatif, l'analyse a montré l'impact négatif des facteurs externes sur la performance des citadins. Ainsi, la résidence urbaine, l'appartenance à une catégorie sociale aisée, le degré de scolarisation élevé des parents, la pratique du bilinguisme sont autant de facteurs qui limitent l'étendue de l'exposition à la langue maternelle et, du coup, handicapent la maîtrise de la langue première.

Cette analyse, qui est une contribution à la sociolinguistique urbaine de l'amazighe, démontre que les jeunes générations issues des communautés amazighophones citadines ont une connaissance approximative de leur langue maternelle ; elle corrobore une tendance lourde de l'histoire de l'amazighe, à savoir le dépérissement progressif de cette langue en situation de contact avec l'arabe. Les parlers de l'ouest du domaine amazighe emboîtent ainsi résolument le pas à ceux de l'est (Siwa, Libye et Tunisie) largement entamés par la déperdition, à moins d'un changement radical dans la politique linguistique et culturel des Etats suite aux révolutions nées du « printemps arabe » et d'une recomposition qualitative de l'*habitus* linguistique des locuteurs, ce qui contribuerait assurément à la revitalisation de l'amazighe et à son reclassement sur l'échelle des valeurs symboliques.

La perte progressive de la langue maternelle et son acquisition approximative constituent deux traits du bilinguisme transitionnel qui caractérise la pratique langagière des sujets qui emploient à côté de leur

langue première une langue seconde pour leurs besoins communicatifs. Il s'agit notamment des sujets issus de communautés linguistiques minoritaires, immigrées ou enclavées dans un environnement linguistique où leur langue est précarisée.

5.2 Processus de substitution

Le bilinguisme transitionnel prépare, *de facto*, le lit du bilinguisme de substitution. En effet, en observant la pratique langagière des locuteurs sur un plan longitudinal, on s'aperçoit que la première génération pratique le bilinguisme supplémentaire, la seconde le bilinguisme complémentaire et la troisième le bilinguisme résiduel.

En considérant les étapes du processus de substitution linguistique, nous observons que la première génération utilise massivement sa langue première, la langue seconde sert d'appoint dans les situations qui exigent son emploi, d'ailleurs la connaissance que cette génération a de cette dernière langue est souvent rudimentaire. Une telle situation se rencontre parmi les premiers migrants amazighophones de la période coloniale. La seconde génération, mieux enracinée dans le tissu socio-économique et culturel ambiant, acquiert sa langue maternelle dans son environnement familial et apprend la langue seconde soit de façon informelle à travers la pratique sociale, soit de façon institutionnelle et ritualisée. C'est la phase du bilinguisme supplémentaire.

La seconde génération, quant à elle, emploie le bilinguisme avec diglossie, c'est-à-dire que les locuteurs ont une maîtrise suffisante des deux langues pour les employer dans les situations de communication appropriées. Cette situation est illustrée par les enfants de la première génération qui sont nés à la campagne et ont grandi en ville, ce qui leur assure les conditions d'une bonne maîtrise de leur langue maternelle. C'est la phase du bilinguisme complémentaire.

La troisième génération, généralement née en ville et intégrée dans des réseaux socioculturels où prédomine l'emploi de l'arabe dialectal, acquiert mal sa langue maternelle et emploie massivement la langue seconde. Même dans l'environnement familial, la langue maternelle marginalisée n'est employée qu'entre les parents, la communication verbale entre

parents et enfants se fait surtout en arabe ; quant aux enfants, ils communiquent entre eux exclusivement en arabe. Dans le meilleur des cas, cette génération a une connaissance passive de sa langue maternelle, c'est-à-dire qu'elle pratique un bilinguisme dit *d'intellection* seulement, ce qui fait que les locuteurs comprennent les énoncés sans être en mesure de parler la langue. C'est la phase du bilinguisme résiduel.

Le constat de l'impact négatif de l'urbanisation sur la maîtrise de l'amazighe par les enfants conduit à affirmer que l'urbanisation constitue un facteur déterminant du changement linguistique. En effet, en plaçant en situation de contact et de compétition des langues différentes par leurs structures, leur statut, leurs fonctions, leur poids et leur valeur, l'urbanisation produit le phénomène du bilinguisme transitionnel dont le processus opère sur plusieurs générations. Au cours de ce processus, les locuteurs amazighophones passent, progressivement, du monolinguisme en langue première au bilinguisme supplémentaire amazighe-arabe, puis du bilinguisme complémentaire amazighe-arabe au bilinguisme résiduel arabe-amazighe pour aboutir enfin au monolinguisme arabe. Ce processus, qui a structuré l'histoire de l'amazighe en Afrique du Nord, illustre typiquement le processus générationnel du bilinguisme de substitution qui conduit au remplacement de l'amazighe par l'arabe dialectal. Il est ainsi établi que l'urbanisation crée les conditions de l'obsolescence de l'amazighe suite à la corrosion subie par ses facultés internes de résilience. Les dialectes amazighes orientaux, ceux de Siwa en Egypte, de Libye, du sud tunisien, ainsi que le dialecte de Chenoua en Algérie et des Béni Iznassen au Maroc, à titre d'exemples, ont tous subi la loi d'airain de l'obsolescence face aux dialectes arabes. Le même phénomène se poursuit dans toutes les régions avec la perte de leur langue première par les communautés amazighes installées en milieu urbain ou périurbain.

Sur la base de cette analyse, nous pouvons modéliser le processus historique d'obsolescence de l'amazighe selon le schéma suivant :

M1 (L1) → BS (L1 > L2) → BC (L1= L2) → BR (L1 < L2) → MS (L2)

L1 : l'amazighe, langue première.

L2 : l'arabe dialectal, langue seconde.

M1 : situation initiale de monolinguisme en langue première.

BS : situation de bilinguisme supplémentaire.

BC: situation de bilinguisme complémentaire.

BR : situation de bilinguisme résiduel.

MS : situation terminale du bilinguisme de substitution débouchant sur le monolinguisme en langue seconde.

DEUXIEME PARTIE

PREMICES DE LA REVITALISATION DE L'AMAZIGHE

CHAPITRE SIXIEME

Planification stratégique et revitalisation

1. Pour une approche systémique

Tout observateur averti conviendra de la nécessité d'adopter une approche systémique pour appréhender le processus de *revitalisation* de l'amazighe dans la perspective d'une planification stratégique de la politique de promotion de l'amazighité. Dans cette optique, l'objectif général visé dans ce chapitre est la contribution à l'analyse d'une vision qui permettrait la redynamisation de l'amazighe sur les plans individuel, communautaire et national, en vue d'assurer à cette langue les conditions d'une implémentation effective dans le cadre de l'aménagement du statut et du corpus de la langue (*v.* Boukous, 2009c).

1.1 Modèle de revitalisation langagière

L'analyse proposée dans le présent chapitre s'inscrit dans le modèle macroscopique préconisé dans Landry et *al.* (2005), modèle qui suggère, à partir du cas du français au Canada, sept principes de la revitalisation ethnolangagière, à savoir : (i) la socialisation par la famille et la communauté dans la langue et la culture, et leur transmission intergénérationnelle ; (ii) l'affirmation consciente, volontaire et autonome des membres du groupe ; (iii) la prise en charge collective et institutionnelle, et l'investissement d'espaces sociaux ; (iv) la reconnaissance officielle par l'Etat, un choix idéologique fort et des

politiques publiques effectives ; (v) la collaboration synergique entre la communauté et l'Etat dans le cadre d'un partenariat global de collaboration ; (vi) la délégation des responsabilités, des pouvoirs et des actions selon le principe de la subsidiarité ; et enfin (vii) la *glocalisation*, c'est-à-dire l'exécution d'actions locales dans le cadre d'une approche globale.

De manière spécifique, il est proposé une planification de l'intervention sur l'amazighe dans le cadre d'une vision qui explicite les tenants et les aboutissants de l'aménagement, et les voies et les ressources à mettre en œuvre pour l'opérationnalisation de l'aménagement de l'amazighe dans la durée. L'aménagement est ici conçu comme une opération de normalisation de la langue aux niveaux de son statut et de son corpus dans la perspective de sa standardisation. L'aménagement du statut engage des facteurs extrinsèques qui agissent sur les propriétés externes attribuées à la langue par l'environnement ; quant à l'aménagement du corpus, il concerne les facteurs intrinsèques caractérisant les différentes composantes de la grammaire, à savoir les structures phoniques, morphologiques, lexicales, syntaxiques et rhétoriques. L'aménagement du statut et l'aménagement du corpus sont interdépendants dans la mesure où le premier fournit le fondement stratégique sur lequel repose la mise en œuvre d'actions concrètes sur la structure de la langue.

Sur le plan théorique, la question de l'aménagement de l'amazighe est envisagée dans le cadre de la planification stratégique en mettant à contribution l'approche systémique. La systémique est une méthode d'analyse macroscopique visant à rendre intelligible une réalité complexe, en l'occurrence la situation linguistique, sa configuration et ses enjeux. Le modèle issu de l'analyse systémique conçoit les phénomènes en présence comme des unités appartenant à un système et entretenant des relations d'interdépendance et non comme une série d'éléments juxtaposés sans liens entre eux. Ce modèle permet de comprendre l'action projetée, de l'inscrire dans une logique et de l'intégrer dans une finalité. Appliquée à l'analyse sociolinguistique, la systémique présente l'intérêt de contribuer à assurer la compréhension des stratégies, des intentions et des enjeux qui se déploient au niveau du marché linguistique global aussi bien que dans les sous-marchés qui le composent. Les acteurs peuvent être l'Etat, la

société, les institutions et les individus, sachant que le marché linguistique est le théâtre de la concurrence des idiomes en présence, concurrence qui reflète au plan symbolique la compétition et les conflits entre les agents sociaux détenteurs de ces idiomes. C'est cette mise en perspective qui autorise le transfert des outils conceptuels et analytiques de la théorie de la planification stratégique au champ de la sociolinguistique, et plus spécifiquement à l'analyse de la problématique des enjeux de l'aménagement linguistique. Concrètement, l'aménagement linguistique est appréhendé dans cette approche comme un processus dont il faut analyser la configuration multiplexe et la structure dynamique en termes d'interrelation des facteurs intrinsèques et des facteurs extrinsèques à la langue.

1.2 De la stratégie

Dans le cadre de cette problématique générale, nous proposerons des indications de mise en œuvre d'une planification stratégique qui intègre l'aménagement de l'amazighe en tant que processus de revitalisation de cette langue en vue de sa promotion dans la société et dans les institutions. Dans cette optique, il nous semble que les questions de recherche pertinentes sont les suivantes :

1. Quelle valeur et quel poids représente l'amazighe dans le paysage langagier au Maroc ?
2. Quelle stratégie concevoir pour la promotion de la langue amazighe à travers son aménagement ?
3. Quelle feuille de route mettre en œuvre, en termes d'aménagement de l'amazighe en vue de sa revitalisation, pour réduire le *gap* entre la situation présente et la situation cible ?

Dans le but de répondre à ces questions, nous fonderons l'analyse proposée sur l'assertion suivante : l'aménagement linguistique s'inscrit dans le processus général de revitalisation des langues et, de ce fait, l'aménagement de l'amazighe est un procédé qui consolide sa valorisation dans le paysage linguistique national. Dans cette optique générale, nous envisagerons le cas de l'amazighe dans le cadre de la sociolinguistique en mettant à contribution, notamment, le modèle de *reversing language shift*

proposé par Fishman (1991, 2001) pour décrire et expliquer le phénomène de la résistance des langues à la dévitalisation, à l'étiolement et à la mort, modèle amélioré par Landry *et al.* (*Idem*) et appelé *revitalisation ethnolangagière*. De ce point de vue et en guise de base empirique, nous exploiterons, ci-après, les recherches réalisées sur l'amazighe en situation de concurrence et de compétition, notamment celles de Boukous (1981, 1995, 2004), de Ruiter (1989, 2006), de Bouhjar (2002), d'El Kirat (2004), d'Er-Ramadani (2004) et de Bennis (2012).

L'évaluation diagnostique constitue la première étape dans le dispositif de la planification stratégique en matière d'aménagement de l'amazighe. Dans cette étape, il sera procédé au diagnostic de la situation sociolinguistique de cette langue dans son environnement dans le but d'en apprécier la valeur. Les résultats de cette analyse permettront de mesurer l'écart qu'il y a entre la situation présente et la situation escomptée. Afin de combler cet écart, il sera proposé une stratégie qui énonce la vision politique, les principes de revitalisation langagière, les fondements de l'aménagement de l'amazighe et les éléments d'un plan d'action visant à opérationnaliser les choix retenus et implémenter les décisions prises en termes d'aménagement du statut et du corpus de l'amazighe.

2. Valeur de l'amazighe sur le marché linguistique

Dans le but d'évaluer la situation de l'amazighe, nous emprunterons au modèle de la planification stratégique, en cours dans le domaine du management stratégique, un *mix* qui fait la synthèse de l'approche PESTEL et de l'analyse SWOT (*v.* Porter, 1982 ; Martinet, 1990 ; Johnson, Scholes, Whittington, Fréry, 2008). Ce *mix* a l'avantage de répondre aux besoins spécifiques de l'analyse du champ de la production symbolique, en l'occurrence le champ langagier, en permettant d'effectuer le diagnostic de la situation de l'amazighe en forces, faiblesses, opportunités et menaces. Le diagnostic externe, inspiré de l'approche PESTEL, contribue à identifier les opportunités et les menaces présentes dans l'environnement en termes de facteurs structurants, notamment dans les domaines politique, économique, socioculturel, technologique, éducatif et législatif. Quant au diagnostic interne, effectué selon l'analyse SWOT, il permet d'identifier les forces et les faiblesses de la langue en termes de facteurs structuraux dans

les domaines du corpus, des fonctions sociolinguistiques, de la démolinguistique, de la production culturelle, de la graphie, de la traduction, de l'édition, des attitudes et des représentations sociales, de la présence dans le paysage médiatique, etc.

2.1 Diagnostic externe : opportunités et menaces

Le diagnostic externe évalue les opportunités qui s'offrent à l'amazighe et les menaces qui le guettent dans l'environnement avec ses différentes composantes.

2.1.1 Environnement politique

L'amazighe n'a commencé à constituer un sujet d'intérêt dans le discours politique au Maroc qu'avec l'émergence du mouvement associatif à partir de la fin des années 1960, mouvement qui n'a cessé de revendiquer la constitutionnalisation de l'amazighité du Maroc et la garantie de l'exercice des droits linguistiques et culturels amazighes (*v.* Charte d'Agadir, 1991 ; Manifeste pour la reconnaissance de l'amazighité du Maroc, 2000 ; etc.). Dans le discours étatique, la question amazighe a été totalement occultée jusqu'au discours du Trône du Roi Hassan II en 1994 dans lequel il a envisagé l'enseignement des « dialectes berbères ». Mais c'est avec l'événement historique du discours du Trône puis du discours d'Ajdir en 2001 que le Roi Mohammed VI a énoncé les fondements d'une nouvelle politique culturelle et linguistique dans laquelle la culture amazighe est reconnue en tant que composante essentielle de la culture marocaine et dont la revalorisation relève de la responsabilité nationale. Dans cette perspective est créé l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) qui a pour mission de contribuer à la promotion de la culture amazighe en donnant avis au Roi sur toutes les mesures de nature à promouvoir l'amazighe, en participant avec les départements ministériels et dans le cadre des politiques publiques à créer les conditions favorables à son intégration dans l'éducation, les médias et dans la vie publique en général, aussi bien au niveau national qu'aux échelons régional et local. Le discours partisan lui-même s'est trouvé progressivement empreint de cette nouvelle politique puisque certaines organisations se sont prononcées pour

la constitutionnalisation de l'amazighe, les unes en tant que langue officielle et les autres en tant que langue nationale.

En dépit des réticences et des réserves de certains milieux tant conservateurs que modernistes, l'évolution de l'environnement politique offre ainsi une opportunité historique à la langue et à la culture amazighes, opportunité qui devrait être mise à profit dans le sens de la revitalisation de l'amazighité. La constitutionnalisation de l'amazighe en tant que langue officielle en 2011 est l'aboutissement d'une étape marquée par la revendication et la contestation. C'est aussi un événement qui offre les prémices d'une nouvelle étape, celle de l'institutionnalisation qui garantit à la langue et à la culture les conditions de leur promotion effective.

2.1.2 Environnement socio-économique

Les régions amazighophones connaissent un taux de pauvreté moyen de l'ordre de 20% et un indice de précarité de l'ordre de 44% (*cf.* carte de la pauvreté, HCP, 2004). Certaines aires sont prospères, par exemple la plaine du Souss avec l'agro-industrie, le tourisme et la pêche, l'agro-industrie dans la région de Berkane, des communes dans le Moyen-Atlas avec la coupe du cèdre et de l'élevage du mouton, les communes productrice de cannabis dans le Rif, les mines et le tourisme dans le sud-est, etc. Cependant les richesses y sont monopolisées par des promoteurs souvent étrangers à la région, de sorte que les profits n'y sont pas équitablement distribués.

La précarité socio-économique des régions amazighophones constitue la raison fondamentale qui pousse les populations à l'exode rural et à l'émigration vers les agglomérations urbaines. Or, l'urbanisation galopante dans les régions d'émigration interne et celle des centres ruraux traditionnellement amazighophones se sont accompagnées du recul de la langue et de la culture amazighes. Rappelons que le Maroc connaît un développement sans précédent de sa population urbaine : elle est passée de 29.15% en 1960 à près de 55% en 2010. Il s'est ensuivi un processus d'assimilation linguistique et culturelle de la population amazighophone en milieu urbain, dont le principal bénéficiaire est l'arabe marocain. Ajoutons à cela la faiblesse des élites économiques et sociales issues des régions amazighophones, si l'on excepte quelques réussites familiales ou individuelles. Il appert ainsi que l'environnement économique présente de

réelles menaces pour les régions amazighophones dont les populations se trouvent victimes de la pauvreté et de la précarité. De ce fait, elles émigrent vers les centres urbains où la langue et la culture amazighes sont elles-mêmes précarisées et ne bénéficient qu'exceptionnellement de la transmission intergénérationnelle.

2.1.3 Environnement culturel et idéologique

Fortement marqués par l'idéologie arabe portée par le mouvement national, les intellectuels marocains ont, d'une façon générale, longtemps considéré que le discours porteur de l'amazighité est potentiellement séditieux pour l'unité du pays et son développement, ainsi que pour la cohésion de la société marocaine (*cf.* Laroui, 1967, 2009). Il semble, cependant, qu'une nette évolution en faveur de la reconnaissance de la légitimité de la culture amazighe se dessine dans le champ culturel marocain depuis le sortir du pays des « années de plomb » et la déconfiture de l'hégémonie du discours nationaliste arabe suite à la défaite historique du baâthisme à la faveur du « printemps arabe ». Il reste à savoir dans quelle mesure la mouvance islamiste peut assimiler positivement les thèses de la diversité culturelle et linguistique des intellectuels et les revendications des milieux associatifs amazighes (*cf*. Yassine, 1999). Cette évolution nous permet d'affirmer que l'environnement culturel et idéologique évolue favorablement et qu'il présente plus d'opportunités que de menaces pour l'amazighe.

2.1.4 Environnement éducatif

Jusqu'à la rentrée scolaire 2003-2004, le système éducatif n'a accordé aucune place à l'amazighe. En 2012, près 15% de la population scolarisée dans le primaire suit le cours de langue amazighe, des enseignants sont formés, des supports pédagogiques existent, des filières d'études amazighes sont créées dans quelques universités et des centres de formation des cadres de certaines institutions intègrent l'amazighe dans leur cursus. C'est dire que la langue et la culture amazighes sont présentes dans l'éducation et la formation, et que cette présence est appelée à prendre de la consistance, en dépit de lenteurs qui grèvent la

généralisation de l'enseignement, notamment l'absence de cadre législatif, l'insuffisance des enseignants et la faiblesse de leur formation.

2.1.5 Environnement médiatique

L'intégration de l'amazighe dans le paysage médiatique se fait progressivement. La présence de l'amazighe dans la presse écrite demeure précaire en dépit de quelques expériences limitées. Dans les domaines de l'audio et de l'audiovisuel, la situation évolue positivement. La chaîne radiophonique d'expression amazighe, qui existe depuis la période coloniale, se développe de manière significative. Quant à la télévision, elle n'a commencé à accueillir l'amazighe qu'à partir de 1994 dans le cadre du journal télévisé et, à partir de 2006, pour les programmes à caractère culturel. Il est certain qu'avec la création de la chaîne *TV tamazighte* en 2010, la situation évolue favorablement. D'une manière générale, nous pouvons affirmer que le poids de l'amazighe dans le champ médiatique va croissant en dépit de la faiblesse quantitative et qualitative de la production.

2.1.6 Environnement technologique

L'amazighe demeure très faiblement servi par la technologie. En effet, hormis la confection du clavier amazighe, quelques polices de caractères et des supports multimédias pour l'enseignement, nous pouvons dire que l'amazighe n'exploite pas suffisamment les ressources offertes par les nouvelles technologies numériques. Cet état de fait reflète la situation objective de cette langue et celle de la culture qu'elle véhicule, une situation marquée par la précarité et le déficit technologique.

2.1.7 Environnement législatif

Si l'on considère que les discours royaux et les dahirs chérifiens ont force de loi en vertu de l'article 19 de la précédente constitution, alors l'on admettra que la politique de promotion de l'amazighe énoncée dans les discours du Chef de l'Etat et le Dahir de création de l'IRCAM (2001) constituent les éléments fondateurs qui légitiment l'amazighe. Cependant, l'absence de mécanismes normatifs permettant l'institutionnalisation de

l'amazighe, notamment les textes d'application, empêche l'exécution de la volonté politique étatique dans le cadre d'actions et d'opérations effectives dans les politiques publiques, en dépit des conventions cadres liant l'IRCAM aux départements ministériels concernés. D'aucuns estiment que le talon d'Achille de la politique de promotion de l'amazighe réside dans ce dysfonctionnement. C'est naturellement ce qui a justifié la revendication de l'officialisation de l'amazighe, un acquis qui devra assurer la protection juridique et légale des droits linguistiques et culturels. Théoriquement, avec les lois organiques prévues dans la nouvelle constitution, les mécanismes législatifs devraient rendre effectif le principe de l'officialisation de l'amazighe.
En conclusion, nous dirons que le diagnostic externe de la situation de l'amazighe révèle une évolution positive de l'environnement politique, idéologique, médiatique et législatif. En revanche, la position de l'amazighe demeure précaire dans l'environnement socio-économique et technologique. Cette précarité est l'indice du poids et de la valeur objectifs de l'amazighe.

2.2 Diagnostic interne : forces et faiblesses

Les éléments du diagnostic interne de la situation de l'amazighe concernent les spécifications propres à la langue, celles relatives, d'une part, à son statut au sens large, et, d'autre part, à son corpus, c'est-à-dire sa structure interne.

2.2.1 Statut

La notion de *statut* réfère à la position de la langue sur les plans institutionnel, social et individuel. L'assignation du statut à une langue peut être *de jure* ou *de facto.* Elle se fait *de jure* par la voie de la législation, idéalement dans la constitution ; elle se fait aussi *de facto* par l'exercice naturel des échanges langagiers dans la société par les locuteurs qui emploient les langues dans des usages graphiques ou oraux avec des fonctions formelles ou non formelles.

Les attributs sociolinguistiques de l'amazighe constituent un réseau de propriétés qui contribuent à définir son statut. Il s'agit ainsi d'un idiome dont le caractère autochtone lui confère une légitimité historique.

L'amazighe est également un idiome doué de vitalité car soutenu par une masse parlante importante qui l'emploie à des fins de communication et de création culturelle orale et de plus en plus écrite qui se transmet, tant bien que mal, de génération en génération tout en se renouvelant. Sur le plan de la parenté génétique, c'est une langue chamito-sémitique classée dans la famille des langues afro-asiatiques (*v.* M. Cohen, 1947 ; D. Cohen,1968 ; Greenberg, 1971). Quant à son apparentement immédiat, l'amazighe est une langue autonome par rapport aux autres langues en présence dans le paysage linguistique marocain. Enfin, c'est une langue essentiellement orale utilisée sous la forme de parlers régionaux et locaux. Aujourd'hui, l'amazighe s'inscrit dans un processus de standardisation qui répond aux nécessités de sa promotion et de sa valorisation dans le cadre de son insertion dans l'enseignement, de son intégration dans les médias, de son usage dans la littérature écrite émergente et, timidement, dans la recherche scientifique. Mais, c'est surtout l'officialisation de l'amazighe dans la constitution qui représente une nouvelle donne qui offrira à cette langue de nouvelles opportunités pour se développer.

D'autres facteurs concourent à définir le statut de l'amazighe, notamment la démographie, la scripturalité, la traduction et l'édition.

Le facteur démolinguistique constitue un élément important dans la détermination du poids, de la valeur de l'amazighe et donc de son statut. A ce titre, il faut rappeler que selon les chiffres minima du dernier recensement, la population qui parle et comprend l'amazighe est estimée au tiers de la population totale. Indice important : les locuteurs amazighophones forment une population supérieure à celle de l'ensemble des personnes parlant et écrivant l'arabe et le français.

Le récent passage de l'amazighe à l'écrit a été rendu possible grâce à l'adoption de l'alphabet tifinaghe standard en tant que graphie officielle. Cet événement marque le début du renouveau de la langue et de la culture amazighes en les faisant accéder, encore modestement certes, au club des langues et des cultures écrites.

L'activité de traduction est également un facteur qui permet de jauger le poids d'une langue et de lui assigner un statut donné. Pour ce qui concerne l'amazighe, la traduction qui prend cette langue comme source se limite encore à quelques pièces de littérature ethnographique. Quant à la

traduction cible, elle a jusqu'ici enregistré quelques titres significatifs de la littérature internationale, notamment française.

L'édition en amazighe reste faible quoiqu'elle connaisse un élan prometteur dans le cadre de la politique de promotion de la culture, ce qui a permis d'enregistrer, en l'espace d'une décennie, un nombre de publications, en amazighe et sur l'amazighe, largement supérieur à celui des livres publiés dans cette langue depuis l'indépendance du pays.

En définitive, l'amazighe est une langue historiquement et culturellement nationale remplissant les fonctions de langue maternelle, de vernaculaire régional et local et de langue enseignée. L'amazighe et la culture qu'il véhicule sont, de surcroît, le canal de l'expression identitaire amazighe portée par un mouvement social émergent et par une masse parlante importante qui élargit progressivement l'éventail de ses usages et de ses fonctions. L'officialisation de l'amazighe contribuera indéniablement à rehausser son statut.

2.2.2 Corpus

Le diagnostic du corpus de la langue concerne l'état des structures de la grammaire au sens général. Le principal constat à ce sujet est que l'amazighe se présente dans la réalité sociolinguistique comme un ensemble de dialectes régionaux et de parlers locaux dont les locuteurs appartenant à des aires éloignées communiquent plus ou moins aisément. En effet, les phénomènes de convergence et de divergence structurelles constituent une double polarité qui anime la grammaire de l'amazighe ; c'est pourquoi l'on parle de l'unité profonde et de la diversité de surface de l'amazighe (*v*. Boukous, 1995b). C'est du reste le dénominateur commun à toutes les langues du monde, certes à des degrés divers.

Les dialectologues ont surtout étudié les particularités de certains parlers, parfois dans le menu détail mais rares sont les grandes synthèses qui font ressortir les convergences phoniques, morphosyntaxiques et lexicales montrant l'unité de la charpente de la langue (Basset, 1952). En revanche, les linguistes, notamment ceux qui adoptent une approche théorique soucieuse de dégager les régularités structurales de la grammaire de la langue, considèrent que l'unité de la structure profonde de la grammaire

des variétés autorise à parler d'une langue amazighe. Mais, à vrai dire, le souci de mettre en exergue l'unité de la langue amazighe s'exprime surtout dans les travaux qui s'inscrivent dans le cadre du processus de l'aménagement de son corpus dans la perspective de sa standardisation (*v.* Boukhris et *al.* 2008, Boukous, 2009a).

Evaluer les forces et les faiblesses de l'amazighe, du point de vue de son corpus, revient à jauger la capacité des structures de cette langue de permettre à ses usagers d'exprimer leurs émotions, leurs idées, leurs savoirs, leurs savoir-faire dans diverses situations de communication, au moyen d'un code élaboré. Or, du point de vue de la logique de la standardisation, force est de constater que la dialectalisation de l'amazighe, qui se reflète à travers les divergences de surface dans les structures phoniques, morphologiques, lexicales, syntaxiques et rhétoriques, constitue l'une des faiblesses structurelles de l'amazighe. Sauf à considérer que la variation est aussi l'expression de la richesse et de la vitalité de la langue. Du point de vue de la fonction communicative de la langue, l'on admettra aisément que ce qui fait la force d'une langue, c'est le fait qu'elle serve d'outil d'interaction dans un rayon le plus étendu possible, en offrant aux usagers des structures convergentes permettant de répondre au mieux à leurs besoins d'expression orale et écrite dans des situations d'interaction sociale variées. A cet égard, il faut ajouter que les lacunes importantes que présente le lexique de l'amazighe en matière de terminologie et de vocabulaire spécialisé grèvent sa capacité d'être une *langue moderne* appropriée à son nouveau statut et à ses nouvelles fonctions. Cette nécessité se ressent surtout dans les domaines de l'éducation, de la formation, des médias et de la production culturelle moderne.

2.3 Matrice SWOT

Le diagnostic de la situation de l'amazighe est formalisé dans la Matrice SWOT proposée dans la figure 3. Cette matrice se lit sur les plans horizontal et vertical. La lecture horizontale permet, d'une part, d'évaluer les forces et les faiblesses de la langue selon les facteurs structuraux et, d'autre part, d'évaluer les opportunités et les menaces de l'environnement à partir de la prise en compte des facteurs structurants. Quant à la lecture

verticale, elle permet de déterminer la valeur positive [+] ou négative [-] de la langue selon que la mise en réseau des paramètres structurants et des paramètres structuraux favorise les forces endogènes et les opportunités qui s'offrent à la langue dans l'environnement ou, à l'inverse, génère des faiblesses et des menaces qui handicapent la langue.

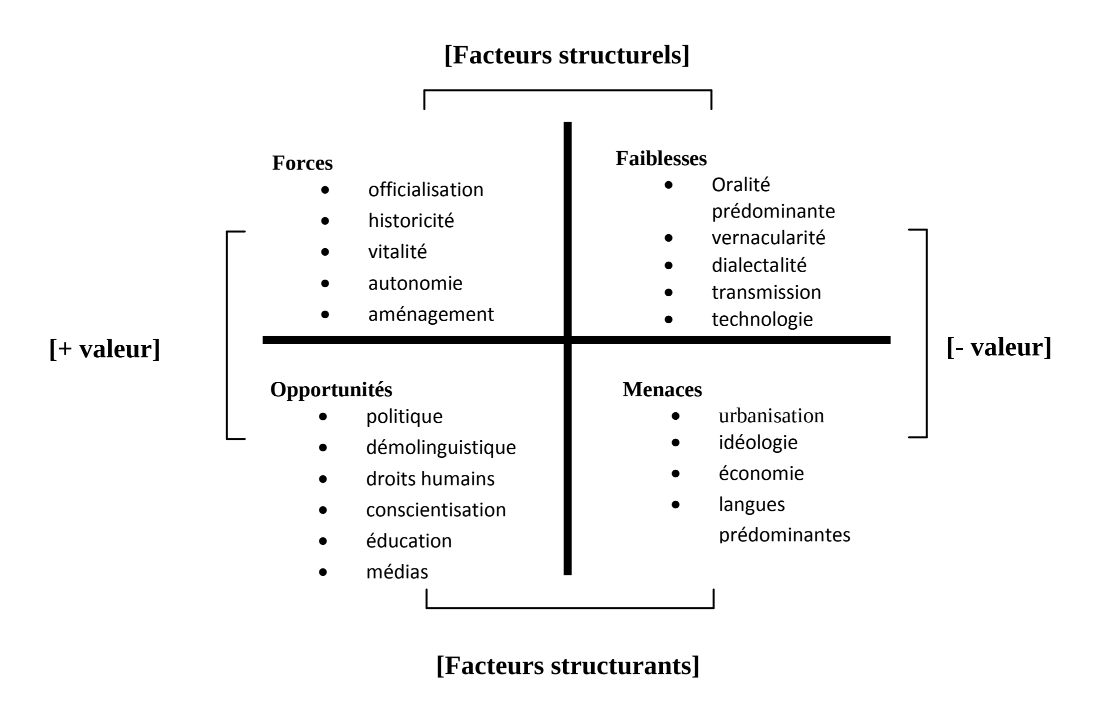


Figure 3 : Matrice SWOT du diagnostic de l'amazighe

En conclusion, nous dirons que l'évaluation diagnostique de l'amazighe en synchronie révèle une situation marquée par une réalité et une tendance. La réalité a trait au morcellement dialectal de l'amazighe qui en fait un passif et une pesanteur. La tendance, quant à elle, est relative à l'évolution que connaît le statut de l'amazighe dans le cadre des perspectives de la nouvelle politique culturelle et linguistique visant sa promotion. En outre, les efforts d'aménagement de son corpus, notamment par la création lexicale et la normalisation de ses structures grammaticales, agissent dans le sens de la standardisation de la langue.

Sur le plan de la démarche heuristique, nous avons jusqu'ici procédé à la déconstruction du système au sein duquel évolue l'amazighe en examinant en soi chacun de ses éléments constitutifs. Dans la suite de ce travail, nous privilégierons la reconstruction de ce système afin d'avoir une compréhension globale du processus de revitalisation de l'amazighe dans le but de proposer un modèle d'analyse stratégique de l'aménagement de cette langue.

3. Planification stratégique, conception et mise en œuvre

Partant de la définition générale de la stratégie en tant que vision et plan d'action à long terme destinés à atteindre une finalité et aussi à réaliser des objectifs, nous dirons que la planification stratégique allie l'élaboration d'un plan stratégique et la mise en œuvre d'un plan d'action afférent (*v.* Porter, 1982 ; Mintzberg, 1994). Dans cette optique, le succès du programme de revitalisation langagière dépend indubitablement de la maîtrise du processus de planification stratégique à mettre en œuvre tant au niveau de la conception de la vision qu'à celui de la détermination de la mission et de l'exécution des actions, et des processus nécessaires à l'atteinte des objectifs escomptés. Dans cette optique, il s'avère nécessaire et urgent de concevoir et d'opérationnaliser une planification stratégique visant la revitalisation de l'amazighe dans le cadre de la politique nationale de promotion de cette langue et dans le sillage des objectifs du millénaire de l'UNESCO visant la promotion de la diversité culturelle et linguistique.

Suivant cette problématique et considérant que l'aménagement de la langue est un des leviers de la revitalisation de l'amazighe, il est pertinent de se demander dans quelle mesure le Maroc dispose d'un plan stratégique permettant de concevoir et d'implémenter le processus qui définit la vision, la politique et les objectifs de la revitalisation de l'amazighe.

3.1. Vision politique et objectifs de la revitalisation

En nous basant sur le diagnostic établi précédemment, nous constatons que l'amazighe s'est trouvé dans une situation de précarisation avancée en raison, principalement, de son statut de langue minorée qui en fait, une langue candidate à faire partie de la catégorie des langues condamnées à

s'éteindre au crépuscule du IIIe millénaire, par l'implacable loi du déterminisme social. Cependant, à contre-courant, la prise de conscience communautaire de ce danger émerge au sein des élites urbaines amazighophones générant ainsi un processus de résistance de la langue et de la culture amazighes. A long terme, l'objectif des promoteurs de ce mouvement est de faire de l'amazighe une langue à même de servir d'outil de communication, de langue de travail et de création culturelle dans une société moderne. Ce dessein peut relever de la gageure quand on sait que la tendance générale est à l'étiolement des langues précarisées et que très peu de langues ont pu bénéficier des effets d'un processus de revitalisation à contre-courant. Certains sociolinguistes appellent ce phénomène de changement à contre-courant « reversing language shift » (*v.* Fishman, 1991, 2001 ; *cf.* Fisher, 2001).

Les termes du problème peuvent donc être ainsi posés : étant donné la précarité qui caractérise la situation générale de l'amazighe, quelles sont ses chances de revitalisation pour qu'il puisse relever les défis auxquels il est confronté ? Et, corollairement, dans quelle mesure l'amazighe peut-il échapper au sort funeste des langues en danger ?

Dans le but de répondre à ces questions, il convient de replacer la problématique de la sauvegarde et de la revitalisation de l'amazighe dans la perspective de la nouvelle politique dans laquelle s'inscrit la promotion de cette langue. Ce cadrage général permet d'apprécier le contexte politique de la planification stratégique qui définit la vision à long terme permettant de traduire dans la réalité des politiques publiques le projet de société censé offrir à l'amazighe des conditions optimales de revitalisation.

Après des siècles de marginalisation institutionnelle qui ont poussé la langue et la culture amazighes dans leurs derniers retranchements, ces dernières bénéficient d'un concours de circonstances favorables. Ce dernier résulte de conditions les unes locales et les autres globales, et offre des opportunités de revitalisation qu'il convient de saisir, d'évaluer et d'approfondir.

Rappelons qu'en 2001, à l'occasion de la Fête du Trône, le Chef de l'Etat a prononcé un discours dans lequel il a énoncé les prémisses d'une politique culturelle reconnaissant la diversité culturelle du pays. Dans ce cadre, il a annoncé la prise en charge étatique de la promotion de la culture amazighe

par la création d’une institution spécifiquement dédiée à cette mission. Le 17 octobre de la même année, le Souverain a organisé la cérémonie de création de l’Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) en présence des représentants des composantes de la nation marocaine: organisations politiques, syndicales, religieuses, culturelles, économiques et associatives. Dans ce discours, le Roi a affirmé que l’amazighité occupe une position centrale dans l’identité nationale, qu’elle constitue une culture en partage entre les différentes sensibilités du peuple marocain, qu’elle n’est ainsi l’apanage d’aucun groupe exclusif, que sa promotion relève de la responsabilité nationale mais qu’elle ne peut être utilisée à des fins politiques. Ces déclarations constituent les considérants de base de la politique de promotion de l’amazighe ; elles tirent leur légitimité de l’article 19 de la Constitution accordant au Souverain le pouvoir de légiférer en tant que « *Représentant Suprême de la Nation, Symbole de son unité, Garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat (…), Protecteur des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités* (…) ».

La nouvelle politique tranche, à vrai dire, avec l’idéologie prédominant au sein du mouvement de libération nationale durant la période du protectorat et s’écarte aussi du discours de la classe politique et de l’élite culturelle durant la période postindépendance. Cette idéologie a pour fondement l’arabo-islamisme qui fait de la langue arabe et de la culture qu’elle véhicule les seules légitimes. Ainsi, dans une large mesure, la langue et la culture amazighes étaient-elles considérées comme des produits illégitimes et sans valeur, pire des vestiges de l’ère antéislamique et des ferments de la division nationale. C’est dire que la politique étatique en matière de gestion des ressources langagières et culturelles du pays a connu un changement historique dans le sens de la reconnaissance de l’amazighité. Ce choix politique et idéologique, certes important, est une condition nécessaire mais non suffisante pour amorcer un renversement de tendance dans le processus de revitalisation de l’amazighe dans le cadre des politiques publiques. D’autres leviers, en effet, doivent être actionnés dans cette perspective, notamment les mécanismes de la nouvelle constitution permettant de placer l’amazighe au-dessus des contingences politiques en le situant dans le champ du droit. Ce sont précisément l’objet et la finalité des lois organiques prévues à l’article 5 de la Constitution marocaine.

3.2 Processus de revitalisation langagière

La question de l'obsolescence des langues minoritaires est vécue de manière plus ou moins consciente et réfléchie au sein des communautés confrontées à ce problème. Reprenant les travaux de Fishman (*op. cit.*) sur le phénomène de *reversing language shift* et les entraves auxquelles il est soumis dans les sociétés où il est à l'oeuvre, Landry et *al.* (*Idem*) proposent une grille d'analyse du processus de *revitalisation langagière* à partir du cas du français au Québec. Pour les besoins de l'analyse, nous reprendrons à notre compte un modèle compacté à partir de ces travaux. La chaîne vertueuse de ce processus est basée sur sept principes en paliers graduels représentés dans la figure 4, ils vont du niveau individuel et du groupe endogène au niveau sociétal et étatique en passant par celui du groupe exogène :

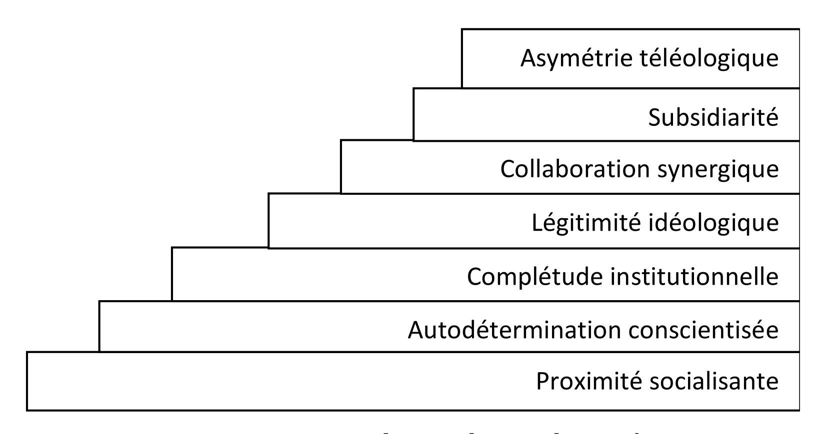


Figure 4 : Principes de revitalisation langagière

Cette représentation étagée du processus de revitalisation langagière rend compte de son caractère systémique. Elle n'implique pas que ce processus soit linéaire dans la mesure où des actions et des acquis peuvent être réalisés dans un palier intermédiaire ou supérieur selon un rythme plus soutenu que dans un palier inférieur ; de même, des progrès peuvent être concomitants ou simultanée dans des paliers différents. C'est dire que les lois de l'interaction entre les attributs du déterminisme social et ceux de l'autodétermination de la collectivité et les lois de l'interaction entre les

comportements de l’exogroupe majoritaire et ceux de l’endogroupe minoritaire ne fonctionnent pas selon une logique mécaniste.

Explicitons successivement chacun des sept principes à l’œuvre dans le processus de revitalisation langagière.

3.2.1 Proximité socialisante et transmission intergénérationnelle

Le processus de revitalisation langagière opère d’abord au niveau micro, celui de l’individu, de la famille et de la communauté. Le principe premier est donc celui de la proximité socialisante. Il suppose la socialisation langagière et culturelle par la famille et la communauté, la transmission parentale de la langue et de la culture, la concentration territoriale des membres de l’endogroupe, des réseaux sociaux intragroupes denses et multiplexes et des liens de solidarité entre les membres du groupe.

Si l’on en juge d’après les résultats du diagnostic établi dans le chapitre précédent, la transmission intergénérationnelle de la langue et de la culture amazighes est assurée en milieu rural mais peu ou prou en milieu urbain et en milieu migrant. De même, leur espace vital se réduit telle une peau de chagrin en passant de l’espace social à l’espace communautaire, enfin à l’espace familial. Ce fait a assurément une importance considérable sur la réalité démolinguistique de l’amazighe et augure d’un avenir incertain pour la communauté amazighophone. Cette dernière, en effet, est de moins en moins concentrée dans son espace naturel, le milieu rural, et les liens de solidarité au sein du groupe ont tendance à se relâcher avec la prédominance de la culture urbaine basée sur des valeurs comme l’intérêt personnel, l’individualisme, le pragmatisme et la compétition. La question ici est de savoir dans quelle mesure la communauté amazighe est à même de se réapproprier les valeurs de solidarité et de soutien mutuel, d’adopter des comportements langagiers et culturels permettant de préserver la langue et la culture dans un environnement déterritorialisé. *A contrario*, si la territorialisation de l’amazighe est une condition *sine qua non* de sa pérennité alors la politique de régionalisation effective peut constituer un cadre possible pour la gestion de la diversité langagière et culturelle dans le sens de la préservation de l’amazighe. Nous soulevons ici l’épineuse question des droits territoriaux et des droits personnels, question légitime qui nécessite un réel intérêt politique, économique,

linguistique et culturel. De ce point de vue, elle mérite d'être approfondie dans la perspective de la sauvegarde et de la promotion de l'amazighe. La solution alternative serait une option qui prône le bilinguisme et le biculturalisme au niveau national, alternative dont l'effectivité est improbable.

3.2.2 Autodétermination conscientisée

Le principe d'autodétermination conscientisée implique la conscientisation, le volontarisme et l'autonomie du groupe. Il agit comme un levier décisif dans la résistance consciente et délibérée des communautés concernées par le processus de revitalisation langagière. Il est remarquable de noter, à travers l'histoire de l'humanité, que la pérennité des langues et des cultures est en corrélation positive avec le degré d'engagement et d'implication volontaires et conscients des communautés. Par exemple, et à l'inverse des autres communautés, la minorité hispanophone (castillanophone, en fait) aux USA représente, quasiment, la seule à résister au rouleau compresseur de l'anglophonie et même à gagner du terrain en dépit des résistances suscitées par le mouvement *English only* (*v.* Pedalino-Porter, 1990). Le cas du français au Canada est également instructif au vu des efforts importants consentis par les francophones pour sauvegarder leur langue face à l'anglais (*v.* Maurais, 1987 ; Landry *et al., idem.*). Mais, c'est la situation de l'hébreu qui est indéniablement la plus chargée d'enseignements dans la mesure où elle représente le cas extrême d'une langue quasiment morte. Elle n'a survécu qu'en tant que langue liturgique et, dans une certaine mesure, en tant que *pidgin* (sous la forme du *yiddish*) avant la création de l'entité israélienne. Aujourd'hui, l'hébreu moderne est une langue à part entière, langue identitaire, langue nationale et officielle, langue de travail, d'enseignement et de recherche scientifique et technologique, une langue miraculée par la volonté consciente et autonome d'un Etat et d'une communauté (*v.* Harshav, 1993 ; Nahir, 1987).

Le diagnostic de la situation de l'amazighe, effectué dans le chapitre précédent, a fait ressortir une tendance générale à l'étiolement et à l'attrition de la langue dans les conditions sociales et économiques imposées par l'urbanisation et l'assimilation subséquente de la communauté amazighophone. L'évolution démolinguistique en faveur de

l'arabe dialectal, qui devient ainsi la norme socioculturelle, en est la conséquence directe. Il est donc naturel que la proximité socialisante soit affaiblie. Les effets de cet affaiblissement ne peuvent être neutralisés, ou tout au moins réduits, que par le choix volontariste du groupe. Ce choix se manifeste par l'opposition au déterminisme social, par une prise de conscience résolue de la nécessité d'adopter des comportements langagiers et culturels à travers lesquels s'affirme l'engagement identitaire pour une résistance conscientisée, délibérée et autodéterminée de la communauté qui prend en charge son devenir linguistique et culturel.

Les conditions de réalisation du principe de l'autodétermination conscientisée en milieu amazighophone sont-elles réunies ? Les études qui traitent de certains aspects de cette problématique indiquent que la prise de conscience autonome se limite à une frange de l'élite urbaine (*v.* Boukous, 2004), au moment où la majorité des membres du groupe semblent plier sous le joug du déterminisme social (*cf. v.* Boukous, 1979b ; El Aissati, 1993 ; Bouhjar, 2002 ; El Kirat, 2004 ; Bennis, 2012).

L'émergence d'un leadership communautaire au sein des organisations politiques et du mouvement associatif peine à s'affirmer en raison de l'arriération de la conscience politique et de la pesanteur des allégeances traditionnelles. En témoignent les dissensions internes exacerbées par des problèmes d'égo plus qu'elles ne sont motivées par des divergences politiques ou idéologiques réelles. Cet état de fait révèle l'incapacité de la mouvance amazighiste de se transformer en mouvement social mobilisant le sentiment identitaire à des fins de développement politique, social et économique, culturel et linguistique des régions amazighophones dans le cadre d'un projet sociétal global.

3.2.3 Complétude institutionnelle et investissement des institutions

Le processus de revitalisation langagière peut se développer dans un environnement micro qui assure la transmission intergénérationnelle de la langue et de la culture, et de la prise de conscience volontariste de l'irréductibilité de l'identité communautaire. Pour être efficient, ce processus doit également s'accompagner de la complétude institutionnelle par l'investissement des espaces institutionnels, sociaux, culturels et éducatifs. En effet, la revitalisation de l'amazighe passe par l'appropriation

de l'école, de la radio, de la télévision, de la presse écrite, de l'espace public, du champ culturel, des festivals, du théâtre, du cinéma, des enseignes, de la signalétique, etc. Ainsi, plus l'amazighité est présente dans ces espaces plus la construction identitaire du groupe se consolide.

L'intégration de l'amazighe à l'école et à l'université et dans le champ médiatique, en dépit des multiples entraves, commence à avoir un impact considérable sur les consciences. En peu de temps, cela a fait passer l'amazighe du statut de langue vernaculaire, dévalorisée à celui prestigieux de langue enseignée. De même, le passage à l'écrit joue un rôle important dans cette évolution, notamment le renouvellement de la culture amazighe à travers la néo-littérature, la production audiovisuelle, les représentations théâtrales, les spots publicitaires, les enseignes, etc. C'est ainsi que l'amazighe est appelé à devenir un produit socioculturel qui acquiert de la valeur en sortant de son ghetto, de son enclavement, de l'arriération de son environnement économique. Dans cette perspectives, il y a au moins quatre défis à relever par l'amazighe: moderniser son corpus, conquérir de nouveaux espaces institutionnels, élargir le répertoire de ses fonctions sociolinguistiques et étendre ses domaines d'usages aux secteurs porteurs de modernité.

3.2.4 Constitutionnalisation et légitimité idéologique

Dans les situations plurilingues caractérisées par la dominance de la langue du pouvoir, la langue majoritaire, officielle et prestigieuse, prédomine un discours idéologique qui légitime cette langue et dévalorise les autres. Des prétextes variés sont avancés pour fonder l'illégitimité des langues précarisées, notamment la pauvreté du lexique, la variation dialectale, l'incapacité de servir de langue de travail efficiente et d'outil de communication à une large échelle, etc. C'est la situation à laquelle sont confrontées les langues minorées à travers le monde en raison d'un fort déficit de légitimité idéologique (*v.* Fishman, 1968).

La légitimité idéologique est une condition nécessaire à la revitalisation langagière. Le processus de légitimation de l'amazighe a commencé avec la recherche académique sur la langue et la culture, les activités de rayonnement menées par les associations culturelles et les revendications qu'elles ont formulées depuis la fin des années 1960. Ce processus est

renforcé sur le plan politique au niveau étatique par les discours royaux (Hassan II, 1994 ; Mohammed VI, 2001, 2011), par le dahir de création de l'IRCAM (2001), la promulgation de documents officiels accordant une place à l'amazighe dans les institutions ayant en charge l'éducation, la formation, la culture, les médias, les droits humains. Il reste cependant que la légitimation suprême réside dans la reconnaissance constitutionnelle de l'officialité de la langue amazighe. C'est désormais un acquis avec la Constitution de 2011.

3.2.5 Collaboration synergique

La revitalisation langagière nécessite également une collaboration étroite entre la communauté et l'Etat dans le cadre d'un plan d'action global et intégré, et dans la synergie entre les différents niveaux du système, de bas en haut et de haut en bas. De même, la recherche de la synergie suppose une volonté politique étatique en termes de planification de la revitalisation langagière et un engagement communautaire dans la prise en charge du plan d'action afférent.

Dans cette vision synergique, la promotion de l'amazighe ne peut être envisagée effectivement qu'à travers un engagement collaboratif entre l'Etat et ses institutions, d'une part, et les citoyens et les cadres organisationnels communautaires, d'autre part. Par exemple, l'intégration de l'amazighe dans le système éducatif a besoin d'être conforté par l'action conjuguée du département ministériel concerné et de la communauté. Aussi les académies régionales d'éducation et de formation devraient-elles aussi s'engager effectivement dans la mise en œuvre du plan d'intégration de l'amazighe dans le cadre de la politique éducative centrale. Ceci suppose l'ouverture des classes de l'amazighe, la mise à disposition des enseignants, l'encadrement de leur formation, l'acquisition et la distribution des manuels scolaires, etc. De son côté, la communauté doit naturellement s'impliquer dans cette action en prenant un certain nombre de mesures dont les plus importantes sont :

(i) la création d'associations de parents d'élèves fonctionnant comme un cadre d'imputabilité qui responsabilise les autorités éducatives aux niveaux national et régional ;

(ii) la sensibilisation des parents pour inscrire leurs enfants dans les écoles où sont ouvertes des classes de l'amazighe ;
(iii) la motivation des élèves par des mesures incitatives ;
(iv) l'encouragement des activités parascolaires qui renforcent la proximité socialisante à même d'aider à la transmission de la langue et de la culture, et enfin
(v) le renforcement de la conscientisation de la communauté dans son ensemble.

Cette vision globale implique une double critique, d'une part la critique de l'attitude bureaucratique des institutionnels pouvant conduire à l'inertie, au blocage ou à une attitude négative à l'encontre de l'amazighe par prise de position idéologique et, d'autre part la critique de l'attitude de désintérêt, de déloyauté à l'égard de l'amazighe, ou encore de rejet systématique de l'action institutionnelle de la part de certaines franges de la communauté. C'est dire que la revitalisation de l'amazighe a tout à gagner en mettant à profit une collaboration synergique citoyenne, responsable et efficiente entre les instances institutionnelles et les cadres communautaires.

3.2.6 Subsidiarité

La conception et la mise en œuvre du plan stratégique de revitalisation langagière sont prises en charge à des niveaux différents du système et de la hiérarchie. Chacun des niveaux a son pouvoir, son autorité, ses moyens et ses responsabilités dans la complémentarité et conformément au principe de *subsidiarité*. La centralisation du pouvoir de décision et la concentration des responsabilités au niveau de l'exécution des actions conduisent à la marginalisation des étages intermédiaires et inférieurs du système et donc au désengagement de ceux-ci dans le processus de revitalisation langagière… ce qui mène à l'échec assuré.

Dans le domaine amazighe, la conception d'un plan stratégique visant la revitalisation et la promotion de la langue et de la culture devrait raisonnablement se faire selon une approche participative fondée sur la concertation entre les institutions concernées et les cadres communautaires, chacune des parties sauvegarderait son autonomie et ses prérogatives. La mise en œuvre de ce plan nécessite, quant à elle,

l’implication des instances régionales et locales non seulement en tant que courroie de transmission des décisions centrales mais aussi et surtout en tant que cadres les mieux placés dans le système pour procéder à la réalisation optimale des objectifs visés. Prenons l’exemple de l’insertion de l’amazighe dans le paysage médiatique en tant qu’axe central dans le processus de revitalisation de la langue et de la culture amazighes. Une fois définis les fondements de la politique médiatique et la place de l’amazighe dans le pôle public, la déclinaison du plan d’action en opérations concrètes et leur mise en œuvre aux niveaux national, régional et local devraient se faire sur la base de la délégation et de la responsabilisation. Ainsi la programmation, le recrutement et la formation des ressources humaines, la politique de communication et de rayonnement, la langue de travail et les contenus des programmes, etc. sont des questions à gérer au niveau des échelons directement concernés et impliqués. D’où le sens et la pertinence du principe de subsidiarité.

3.2.7 Glocalisation et asymétrie téléologique

La planification stratégique du processus de revitalisation langagière se fait naturellement dans le cadre d’une vision systémique, globale et locale, selon le principe de l’asymétrie téléologique fondé sur la *glocalisation*. Cette vision prend en considération les paramètres de l’environnement macro et micro. Les paramètres de l’environnement macro expriment les grandes tendances de l’évolution de la situation linguistique au niveau international, les enjeux de pouvoir entre les sphères langagières dominantes, les effets de la globalisation sur les langues et les cultures minoritaires, la stratégie de l’UNESCO en matière de préservation de la diversité linguistique et culturelle, les fondements et les considérants de la politique culturelle et linguistique nationale, etc. La vision tient également en compte la mise en œuvre dans le cadre d’un plan national de revitalisation ethnolangagière.

Cependant, toute planification à l’échelle globale doit être soucieuse des réalités locales en intégrant les paramètres de l’environnement micro, notamment les particularités socioculturelles et les données géolectales propres aux collectivités dans leur espace vital sous peine d’être inefficiente et d’agir tel un cautère sur une jambe de bois. L’équation à

résoudre est donc de gérer la relation dialectique existant entre un mouvement tendanciel à l'échelle globale et un autre à l'échelle locale. Le premier mouvement va dans le sens de la massification et de l'uniformisation drainées par la dominance d'un modèle hypercentral tandis que le mouvement opposé prend la forme de la résilience et de la résistance par l'affirmation des spécificités des cultures et des langues locales. La gestion équilibrée, idéale et viable peut être conçue dans le cadre de la *glocalisation* (*v.* Trudgill, 2004 ; Boukous, 2010). L'objectif d'une telle approche est de favoriser des voies, des moyens et des solutions susceptibles d'être adaptés aux réalités du groupe dans son espace naturel.

Dans le cas de l'amazighe, les décisions centrales, en termes d'expression de la volonté politique étatique, d'inscription dans les politiques publiques et de déclarations d'intention, assignent une légitimité à la politique de promotion de l'amazighe. Il reste à donner une vision et une ossature à ces décisions dans le cadre d'un plan d'action avec des objectifs à court, moyen et long termes et les ressources appropriées à leur réalisation. Pour être efficace et efficient, ce plan devrait s'inscrire dans un partenariat global qui associe les institutions gouvernementales, celles des collectivités locales et les cadres formels et informels représentatifs de la communauté. La conception et l'opérationnalisation du plan se font ainsi aux deux bouts de la chaîne, au niveau global et au niveau local.

En termes d'aménagement de l'amazighe, cette approche clairvoyante est d'un grand intérêt. Par exemple, aménager le lexique présuppose une démarche collaborative entre les aménageurs institutionnels et les représentants de la communauté amazighophone, notamment les linguistes, les écrivains, les poètes et les professionnels comme les chercheurs, les journalistes et toute personne ressource compétente. Cette démarche permet d'avoir une vue globale du problème, de connaître les besoins effectifs, de bénéficier d'une expertise avérée, de piloter l'expérimentation des produits, d'en évaluer la qualité et *in fine* de créer les meilleures conditions pour leur implantation dans la population cible.

Dans le but de synthétiser et de visualiser le modèle systémique de la revitalisation langagière, nous illustrons l'interaction des différents niveaux du processus à travers la figure 5 adaptée de Landry *et al*. (*Idem*). Elle représente la nature complexe et systémique des relations entre les

différentes sphères, en l'occurrence les sphères individuelle, sociétale, étatique et planétaire. Le premier niveau est celui où se bâtit le développement psycholangagier de l'individu qui construit son identité à partir de l'appropriation des attributs de sa langue et de sa culture. Le second niveau est celui de la collectivité qui a la maîtrise des conditions environnementales de la revitalisation de la langue, spécifiquement le cadre institutionnel et social, et le cadre politique et juridique. La relation entre ces deux niveaux s'établit dans la dialectique du déterminisme social, lequel agit dans le sens de la minoration de la langue du groupe précarisé, et de l'autodétermination conscientisée, laquelle exprime la volonté du groupe faible de préserver et de promouvoir sa langue.

3.3 Revitalisation par l'aménagement

Dans la littérature consacrée à la question de la standardisation de l'amazighe, l'aménagement est considéré essentiellement en termes d'aménagement du corpus. Cette approche est réductrice car l'aménagement de la langue ne peut être appréhendé de façon pertinente et significative que dans une approche systémique dans laquelle la détermination de la vision stratégique constitue un préalable à toute action technique portant sur la structure de la langue (*v.* Boukous, 2003, 2004, 2009c ; Ameur *et al.*, 2004). L'intérêt marqué pour l'aménagement du corpus et le peu d'intérêt pour l'aménagement du statut s'explique par le fait que cette question est longtemps restée circonscrite au domaine technique réservé au linguiste alors qu'une approche globale de l'aménagement interpelle directement les concepteurs et les stratèges. C'est pourquoi la réponse aux questions suivantes constitue un préalable à toute élaboration des mesures relevant du *modus operandi* relatif à l'aménagement de l'amazighe :

Etat/société

Environnement macro

- Juridique
- Politique
- Economique
- Démolinguistique
- Capital linguistique
- Statut

Vitalité faible | Vitalité forte

Collectivité

Environnement méso

- Degré d'institutionnalisation
- Vie communautaire
- Diglossie/bilinguisme
- Education
- Médias

Langue dévalorisée | Langue valorisée

Endogroupe minoritaire ⟷ **Exogroupe majoritaire**

Déterminisme social

Environnement micro

- Vécu socialisant
- Vécu autonomisant
- Vécu conscientisant

Langue de solidarité | Langue de statut

Autodétermination

Individu

Développement psycholangagier

- Représentations
- Attitudes
- Vitalité subjective
- Désir d'intégration
- Identité ethnolinguistique
- Valorisation centrale
- Motivation langagière
- Compétences langagières
- Comportements langagiers

Additif | Soustractif

Individu

Figure 5: Modèle de la revitalisation ethnolangagière

1. Les amazighophones constituent-ils une communauté linguistique homogène ?
2. Quels sont les enjeux de la standardisation de l'amazighe ?

L'examen de ces deux questions est nécessaire car il en découle des mesures pratiques à prendre en compte afin d'adopter une approche cohérente et une démarche rationnelle dans le traitement de l'aménagement de l'amazighe en vue de sa revitalisation.

3.3.1 Une communauté linguistique amazighe unique?

Savoir si les amazighophones constituent une communauté parlant la même langue exige de faire un détour par les marges tellement la réponse à la question est peu évidente. Les linguistes spécialistes de l'amazighe ont développé à ce sujet deux points de vue. Le point de vue selon lequel il existe des langues amazighes est soutenu par Galand (2006) sur la base d'arguments linguistiques qui montrent la convergence entre des parlers formant le même dialecte, qui peut, pour des raisons politiques, devenir une langue, c'est le cas du touareg reconnu langue nationale du Mali et du Niger, et sur le critère de l'intercompréhension, qui peut être peu aisée entre les locuteurs d'entités spatialement éloignées ; c'est le cas des dialectes dans l'espace amazigheophone. A l'opposé, d'autres linguistes, comme Basset (1952) et Chaker (2000), affirment l'existence de *la* langue amazighe (appelée « le berbère » ou tamazighte ou amazighe), une langue qui, pour des raisons historiques, géographiques et politiques, se décline en dialectes. Dans le contexte politique actuel, il est réaliste de ne pas poser l'existence d'une seule communauté linguistique amazighophone à travers l'Afrique du Nord étant donné le caractère intangible des frontières étatiques. Qu'en est-il dans le cadre de chacune des entités politiques ? Peut-on affirmer l'existence d'un amazighe algérien, d'un amazighe marocain, etc. ? Les avis sont, ici aussi, partagés. Un avis volontariste et idéologique inscrit dans un projet irrédentiste adopterait bien cette position tandis qu'un avis technique ancré dans la réalité culturelle et langagière locale serait plus enclin à affirmer l'identité dialectale, laquelle pourrait s'ériger en langue régionale.

En tout cas, le fait de s'interroger sur l'existence même d'une communauté linguistique amazighophone unique et homogène, avant même d'envisager une politique d'aménagement de la langue, est en soi un préalable. La légitimité de ce questionnement se pose lorsque l'on aborde la problématique de l'amazighe d'un point de vue académique avec les outils de l'analyse scientifique. Mais le fait d'aborder la question n'est pas en soi innocent, d'un point de vue politique et idéologique s'entend. En effet, cela peut induire, instinctivement, soit une réponse négative soit une réponse positive, selon l'imaginaire idéologique de l'énonciateur.

A vrai dire, même une réponse académique à la question posée ne peut être que nuancée et circonstanciée en raison du flou définitoire de la notion de «communauté linguistique» à en juger d'après la littérature consacrée (*v*. Dua, 1981; Gumperz, 1982). Tentons tout de même une définition sur laquelle il semble y avoir consensus : la communauté linguistique se définit idéalement comme un espace social de communication avec une langue commune, sensiblement la même pour tous les locuteurs et assurant l'intelligibilité mutuelle entre les locuteurs et les groupes. Dans cet espace politique commun vit un corps social qui s'identifie à cette langue. Cette définition générale appliquée à la situation particulière de l'amazighe nécessite des précisions. Ainsi qu'il a été dit précédemment, sur le plan politique, l'amazighe est parlé par des groupes enclavés dans des Etats-nations autonomes existant dans un espace qui couvre l'Afrique du Nord et les pays du Sahel, sans compter les communautés amazighophones de la diaspora. Sur le plan linguistique, c'est une entité langagière fragmentée en dialectes et en parlers entre lesquels la distance entre les structures morphonologiques, lexicales et syntaxiques peut être importante au point de rendre opaque l'intercommunication entre les locuteurs appartenant à des aires éloignées. La situation est sensiblement la même entre les géolectes du nord, de l'est, du centre, du sud-est et du sud-ouest du Maroc, quoique la distance entre eux commence à se réduire avec le développement des médias d'expression amazighe, l'extension de l'enseignement de la langue et l'organisation d'activités culturelles et artistiques dans les différentes aires culturelles et linguistiques regroupant des acteurs ayant des dialectes différents.

Si l'on privilégie les divergences entre les géolectes, en ne prêtant attention qu'aux phénomènes de surface de la langue, sachant qu'ils entravent objectivement l'intelligibilité du discours, alors l'on reconnaîtra au moins trois communautés linguistiques d'expression amazighe (tarifite, tamazighte et tachelhite). L'on procédera ainsi à l'aménagement au sein de chacun des géolectes car, de toute évidence, mêmes ces géolectes sont traversés par la variation phonique, morphologique et lexicale. Si, en revanche, l'on adopte une approche macroscopique qui s'en tient aux grandes régularités structurales qui s'expriment au niveau de la structure profonde de la grammaire de la langue, approche modulée cependant par une démarche variationniste qui prend la mesure des différences, alors l'on pourra parler d'une communauté linguistique amazighe hétérogène et, de ce fait, l'aménagement de la langue amazighe devient une décision légitime.

3.3.2 Aménagement et standardisation

Dans la planification stratégique, l'aménagement et la standardisation de la langue constituent les principaux éléments du mode opératoire. Nous avons, jusqu'ici, utilisé sans les définir les deux notions « aménagement » et « standardisation »; or, à ce niveau de l'analyse, il est important de faire le départ entre les deux notions.

L'aménagement reçoit dans l'optique de la clarification conceptuelle, au moins, quatre acceptions :

(i) l'aménagement comme processus de réduction du multilinguisme dans un pays donné ou comme processus par lequel s'est effectuée la réduction ou la structuration de la variation d'une langue donnée par l'émergence d'une norme sociolinguistique. Cette réduction opère, pour ainsi dire, d'elle-même, naturellement, insidieusement à partir de phénomènes religieux, historiques, politiques, économiques, technologiques, etc. ;

(ii) l'aménagement comme processus délibéré et planifié de changement linguistique par l'intervention consciente sur le statut de la langue par l'Etat ou les groupes en vue d'agir sur les mécanismes de la compétition des langues en favorisant une langue donnée ;

(iii) l’aménagement comme description des faits dans un cadre de référence donné et par les outils méthodologiques adéquats, notamment en matière d’aménagement du corpus ; enfin,

(iv) l’aménagement comme étude théorique et de modélisation et comme analyse descriptive de la dynamique des situations marquées par le multilinguisme et la variation sociolinguistique.

Sur ce plan, l’approche de l’aménagement retenue dans ce travail est synthétique, elle englobe l’intervention sur le statut et sur le corpus. L’objectif visé est donc, à la fois, l’action sur le fonctionnement du marché linguistique par la légitimation de l’amazighe et l’action sur les ressources structurelles de la langue en vue d’en faire un outil de création et de communication performant.

Quant à la notion de « standardisation », elle concerne au premier chef l’aménagement du corpus de la langue. Elle se définit, en général, comme étant l’intervention sur une langue donnée en vue d’en faire un « standard » fondé sur une norme linguistique définie au préalable. Par exemple, dans le domaine du lexique, le choix explicite d’un terme au détriment d’autres. La langue standard se définit par trois facteurs convergents :

(i) la description technique de la norme ;

(ii) l’implantation de la norme dans les milieux des professionnels de la langue comme les écrivains, les artistes de la parole et dans les usages institutionnalisés ; et

(iii) la reconnaissance de la norme légitime et son appropriation au niveau sociétal.

La description de la norme légitime permet de réaliser deux objectifs techniques. L’un a trait à l’explicitation des « codes fondamentaux » de la langue standard dans des ouvrages de référence, à savoir la graphie, l’orthographe, la grammaire et la prononciation. L’autre concerne la confection des dictionnaires de langue, dictionnaires généraux et dictionnaires spécialisés décrivant le sens, la forme, les usages, les synonymes et les antonymes de la forme normée par rapport aux variantes.

En définitive et sur la base de ces considérations conceptuelles, nous retiendrons que l'aménagement linguistique est un processus qui présuppose une vision stratégique qui définit les choix de politique linguistique, choix inscrits dans la constitution et dans les textes organiques en matière de lois linguistiques réglementant l'usage des langues dans les institutions et dans le champ socioculturel.

L'aménagement implique une codification de la norme langagière et son implantation institutionnelle. Il est évident, à travers l'analyse des pratiques, les bonnes et les moins bonnes, que la standardisation d'une langue fait l'objet de représentations sociales et individuelles contrastées tant elle comporte des avantages et des inconvénients.

Parmi les avantages que la standardisation peut offrir à l'amazighe, il convient de noter les suivants :

- elle permet une meilleure communication au sein de la communauté dans son ensemble;
- elle facilite l'unité de la communauté ;
- elle renforce le sentiment identitaire communautaire;
- elle facilite l'intégration dans l'éducation scolaire et universitaire ;
- elle peut, enfin, assurer la cohésion culturelle et linguistique de l'identité nationale.

Mais les inconvénients sont tout aussi nombreux car la standardisation peut :

- réduire la richesse de l'écologie linguistique ;
- induire un préjudice à l'endroit de la langue maternelle ;
- introduire un système de diglossie dans lequel le standard occupe la position de la variété prestigieuse et les parlers non standards la position de la variété basse;
- générer un sentiment d'infériorité chez les usagers de la variété basse ;
- créer un sentiment de frustration auprès des locuteurs des variétés occultées ou considérées comme laissées pour compte ; et
- favoriser la création et la domination symbolique d'une nouvelle élite, celle qui parle et écrit le standard, et le déclassement de l'élite

traditionnelle, celle qui parle et/ou écrit le une variété amazighe non standardisée.

La recension des avantages et des inconvénients de la standardisation et le constat de la complexité de cette opération devraient-ils conduire à renvoyer aux calendes grecques la décision de codification et de normalisation de la langue amazighe ? Certainement pas. Cela signifie seulement que la standardisation n'est pas une opération technique neutre, c'est éminemment le résultat d'une planification stratégique où les options politiques et la maîtrise technique, celle du métier d'aménageur, jouent un rôle considérable. C'est pourquoi aussi bien la vision que l'action doivent être mûrement réfléchies et faire l'objet d'une concertation et d'une collaboration entre les acteurs institutionnels, les acteurs politiques et les acteurs sociaux par le jeu de l'axiomatique sociale qui suppose, avant la prise de décision, la régulation des jeux de coopération pure, des jeux de lutte pure et des jeux mixtes basés sur la négociation et l'arbitrage.

L'objectif cependant est clair, il s'agit de faire de l'amazighe une langue écrite et orale, dotée de ses références, au service de tous les locuteurs, une langue fonctionnelle, accessible et uniforme répondant aux besoins des usagers dans les situations de création et de communication exigées par la vie moderne. La tâche ne sera pas aisée. Le problème majeur auquel seront confrontés les aménageurs est assurément celui de la variation. L'approche variationniste semble plus réaliste dans la mesure où elle prend la mesure de la réalité géolectale. En d'autres termes, elle traite, dans une première étape, les formes *a priori* concurrentes comme des formes relevant de la synonymie, donc le choix de la norme est laissé à l'usager. Dans une seconde étape, cette approche privilégie une forme normée en laissant ouvert l'éventail des formes concurrentes pour sensibiliser l'usager à la variation inhérente à l'amazighe dans son ensemble. Cette approche est manifeste dans le manuel scolaire (*v.* Agnaou, 2009) et dans la grammaire de référence (*v.* Boukhris et al., 2008). Il est indéniable que des règles prudentielles doivent être observées pour éviter de créer un «monstre linguistique» fruit d'un travail *in vitro* exclusif qui risquerait d'être rejeté par les usagers pour de multiples raisons. Pour éviter cet écueil, il conviendrait de mettre en perspective la standardisation de l'amazighe, en admettant qu'il s'agit d'un processus de longue durée. Cela

implique la mise à profit d'une approche graduelle et fonctionnelle, avec une démarche compositionnelle et polynomique permettant d'élaborer des standards variationnistes basés sur le respect de la prononciation usuelle dans les régions, l'adoption du lexique commun et des formes morphosyntaxiques les plus usitées dans les géolectes. Dans tous les cas, il convient de privilégier les formes convergentes au détriment des particularismes, d'éviter les emprunts inutiles et les néologismes marqués. Dans cette démarche, la concertation est de rigueur, concertation en interne, notamment entre linguistes, pédagogues et littéraires pour éviter les contradictions et les incohérences, et concertation avec l'environnement méso et macro, notamment avec les locuteurs confirmés et les spécialistes du domaine en matière d'approche et de méthodologie.

4. Déterminisme social et autodétermination

Tout au long de l'Histoire, l'amazighe a subi le contact de langues conquérantes, notamment le latin, l'arabe, l'espagnol et le français. Ainsi a-t-il vu son espace se rétrécir, sa masse parlante se réduire, son homogénéité s'altérer, ses structures se détériorer et ses fonctions socioculturelles décroître. L'amazighe s'est donc trouvé dans une situation de profonde précarité qui est le résultat d'une « marginalisation deux fois millénaire » (Chaker, 1984). Les facteurs explicatifs de cette situation sont connus, les plus importants étant :

- le fait qu'il n'a pas eu de statut dans la Constitution l'a empêché de bénéficier d'une protection juridique effective;
- la faiblesse de sa présence institutionnelle le fragilise dans les secteurs dispensateurs de valeur, les secteurs de l'économie, de l'éducation, des médias et de la technologie numérique;
- le reflux démographique et l'assimilation linguistique et culturelle en contexte migratoire contribuent à réduire sa base sociale ; et
- la faiblesse, sinon le déficit de détermination conscientisée, conduit certaines franges de la communauté à ne pas considérer la langue et la culture amazighes comme des valeurs identitaires centrales et donc à n'assurer que faiblement la transmission intergénérationnelle de la langue et de la culture.

Ce diagnostic révèle ainsi l'urgence d'une planification stratégique fondée sur une vision systémique à long terme qui soit en mesure d'assurer les conditions de revitalisation de l'amazighe. Cela revient à :

- déterminer la nature et la place de la politique de promotion de l'amazighe dans le cadre de la stratégie de l'Etat ;
- évaluer les enjeux symboliques multidimensionnels au niveau local et au niveau global ;
- définir le statut politique et les fonctions sociolinguistiques de l'amazighe;
- maîtriser le processus d'implémentation de la vision en termes d'aménagement des structures langagières, d'implantation de la langue et de la culture dans son environnement social et institutionnel ;
- mettre en œuvre les ressources humaines, financières et matérielles appropriées ; enfin,
- suivre et évaluer le processus dans son ensemble.

Il est indéniable que la réflexion stratégique est amorcée et que des mesures sont mises à exécution, notamment dans les domaines des études et de la recherche, de l'éducation et des médias. Les effets de cette politique commencent à donner des résultats en termes de revitalisation de la langue par l'élargissement de la proximité socialisante, l'approfondissement de la conscientisation, l'investissement institutionnel et le bénéfice de la légitimité idéologique. Des efforts doivent, cependant, être consentis par la communauté, la société et l'Etat en termes de collaboration synergique, d'application du principe de subsidiarité dans la gouvernance et de gestion *glocalisée* du processus de revitalisation de l'amazighe dans son ensemble.

C'est dans cette approche systémique que s'inscrit le processus d'aménagement du statut et du corpus de l'amazighe, avec sa problématique spécifique, sa démarche, qui est variationniste et progressive, dans le processus de détermination de la nature du standard et des modalités de la standardisation. Ce traitement, qui peut paraître techniciste, est cependant incontournable pour la cohérence du projet de reconnaissance de la diversité linguistique et culturelle et pour l'effectivité de sa mise en œuvre dans le cadre de la constitutionnalisation de

l'amazighe et notamment par son implantation dans les institutions à travers la mise en œuvre de politiques publiques inclusives.

En définitive, s'agissant de la survie de l'amazighe, la problématique à gérer est celle de la relation conflictuelle entre le déterminisme social qui agit comme une force d'assimilation linguistique forcée ou consentie et l'autodéterminisme communautaire qui fait contrepoids à cette force. L'enjeu majeur est la revitalisation de la langue dans un contexte marqué par les forces impérieuses de l'obsolescence, l'affaiblissement des facteurs traditionnels de résilience, mais aussi par la prise de conscience émergente de la communauté concernée et la volonté politique de l'Etat.

CHAPITRE SEPTIEME

Capital cognitif et revitalisation

1. Dialectologie, science et idéologie

Partout dans le monde, la conquête coloniale s'est accompagnée d'un intérêt manifeste pour les langues « exotiques » à des fins pratiques qui tiennent essentiellement à la nécessité de comprendre et de parler les langues des peuples colonisés et de connaître leur culture, leurs croyances et leur représentation de l'univers. La connaissance sur/de ces langues a ainsi obéi essentiellement à des raisons politiques tenant à la conquête de l'espace et de ses richesses et à la domination des populations « indigènes » (*v*. Calvet, 1974). C'est dans ce contexte que s'est développée la dialectologie coloniale avec des préjugés certains et des usages politiques efficaces mais aussi avec des acquis importants en termes de science linguistique.

La langue et la culture amazighes ont fait l'objet d'une attention soutenue de la part des hommes de science de la période coloniale. La culture de l'époque a fait que la science et l'idéologie sont également présentes dans les travaux réalisés, avec un penchant pour l'une ou l'autre selon la formation, le statut et la fonction du « chercheur ». La moisson a été considérable, quoique d'un intérêt académique parfois incertain. De cette moisson les linguistes de la période postindépendance ont essayé d'isoler l'ivraie du bon grain en capitalisant la collecte des données, les descriptions, les monographies et les études sectorielles, et en les

réexaminant selon les outils de la linguistique moderne. Les acquis scientifiques ainsi accumulés constituent un capital cognitif dont l'amazighe bénéficie dans le cadre du processus de sa revitalisation.

1.1 Dialectologie amazighe et colonisation

Le cas de l'amazighe marocain est en tous points similaire à celui des autres langues ayant connu la pratique de la dialectologie coloniale en accusant néanmoins un certain retard par apport à d'autres dialectes amazighes surtout le kabyle (*v.* Chaker, 1984). En effet, les dialectes amazighes du Maroc n'ont commencé à être un objet de science que tardivement avec la conquête coloniale puis durant la période postcoloniale grâce à l'apport de la linguistique moderne avec les recherches réalisées aussi bien par des chercheurs locuteurs natifs que par d'autres. Naturellement, ces recherches ont renouvelé la connaissance de l'amazighe dans les différents pans de sa grammaire, notamment la phonétique, la morphologie, le lexique et la syntaxe. Elles ont eu pour principal effet de contribuer à assigner à l'amazighe un capital cognitif qui en fait un champ de production scientifique bénéficiant des acquis de la science et de la connaissance (*v.* Akouaou, 1983 ; Boukous, 1989 ; Ould-Braham, 2000).

1.2 Regard froid de la double critique

Eminent spécialiste de la dialectologie amazighe, A. Basset (1952, p. 1) commente ainsi la littérature consacrée aux parlers amazighes durant la période coloniale :

> *Les travaux sur la langue berbère ne manquent pas. Mais il en est, suivant les lieux, d'anciens non encore renouvelés et de récents. Il en est qui nous apportent une documentation des plus réduites, il en est de déjà conséquents. Il en est d'amateurs maladroits, d'autres de professionnels éprouvés. Il en est de méthodiques ou non.*

Nous retenons de ce jugement que la langue amazighe a bénéficié d'un intérêt certain de la part des Européens. Même si nous pouvons formuler des réserves sur les motivations qui ont animé certains travaux et sur la qualité d'autres, il n'en demeure pas moins qu'ils ont le mérite d'exister car

ce sont des travaux de pionniers. Avant la période coloniale, hormis les manuscrits en caractères arabes légués par quelques lettrés (*v.* Galand-Pernet, 1973), rares sont les travaux consacrés à la langue et à la culture amazighes. C'est dire que les études dialectologiques réalisées durant la colonisation ont contribué à faire de l'amazighe un objet d'étude scientifique. Indirectement, ils ont aidé à lui assurer les conditions de leur préservation et de leur promotion dans le cadre de l'impulsion donnée à la nouvelle politique linguistique et culturelle des Etats maghrébins indépendants.

L'objet général du présent chapitre est de participer au travail d'historicisation de la recherche scientifique sur l'amazighe dans la perspective d'une évaluation objective (et non exclusivement idéologique) de l'héritage scientifique colonial. Son objet spécifique est de rendre compte de façon succincte des études effectuées dans le domaine des *parlers berbères* durant la période coloniale au Maghreb. Il va sans dire qu'il s'agit moins d'une description exhaustive des travaux réalisés que d'un bilan analytique et critique des contours généraux de la production des *berbérisants*. Il est nécessaire de préciser ici qu'il ne s'agit point d'une critique qui voudrait régler ses comptes avec une période de l'histoire commune au Maghreb et à l'Europe mais d'évaluer à froid une production scientifique déterminée dans une perspective historique pour mesurer ce qu'elle a apporté aux études amazighes pour combler le retard historique accumulé. Par ailleurs, il est intéressant aussi de saisir le regard porté sur « les Berbères » et par la perception biaisée leur identité (*v*. Montagne, 1930, 1934 ; Koller, 1946 ; Guernier, 1950 ; Aouchar, 2005 ; Lafuente, 1999 ; Lahnite, 2011). En revisitant la littérature coloniale, il s'agit, en somme, de déployer une démarche intellectuelle inspirée du principe de la double (*cf*. Khatibi (1993) qui permet d'historiciser un type de connaissance produit dans un contexte qui fait du « berbère » un objet pour lui substituer un autre type de connaissance qui en fait un sujet.

2. Projet colonial et mobilisation de la connaissance

Les recherches réalisées durant la période coloniale sont structurées. Elles ont bénéficié d'un cadre référentiel comprenant l'encadrement politique,

des ressources humaines et des institutions spécifiques. Examinons succinctement les structures de ce cadre référentiel.

2.1 Cadre politique

L'intérêt des Européens pour les langues des *pays d'outre-mer* s'inscrit dans une étape historique qui correspond à l'essor de l'industrie et du commerce en Europe occidentale et à l'expansion politique et militaire des nations les plus puissantes, notamment l'Angleterre et la France.

La colonisation proprement dite a été précédée de l'action politique et de la collecte du renseignement en vertu du principe bien connu *connaître les hommes pour mieux agir sur eux*. C'est ainsi que la première grammaire amazighe date de 1844, elle est due à un diplomate, Venture de Paradis. Il est en soi significatif que cet ouvrage ait été publié grâce au concours des ministères de la Guerre et du Commerce.

Les langues des pays colonisés, ou à coloniser, ont intéressé les Européens au moins pour trois raisons :

- (i) en tant qu'instrument de communication, les langues permettent d'entrer en contact direct avec les communautés visées ;
- (ii) en tant que véhicule culturel, les langues offrent un moyen de connaître les us et coutumes des colonisés et leurs représentations mentales, notamment à travers la tradition orale et le patrimoine immatériel;
- (iii) enfin, en tant qu'outil de base, les langues facilitent la recherche dans les autres domaines de la connaissance comme l'ethnographie, la géographie, l'histoire, etc.

2.2 Ressources humaines

Si, d'une manière générale, la recherche scientifique est déterminée par la politique coloniale, il convient néanmoins de se défier de l'idée simpliste qui consiste à penser que tous les dialectologues de l'ère coloniale étaient les exécutants aveugles et zélés de la politique coloniale. Il faut éviter de confondre les différentes catégories d'acteurs qui se sont voués à la tâche de décrire les langues, à savoir les militaires, les missionnaires et les

universitaires. En effet, la formation et les objectifs immédiats de ces acteurs ne sont pas les mêmes :

(i) les militaires-interprètes voulaient avant tout mettre à la disposition des officiers des Affaires Indigènes des manuels de grammaire et des glossaires bilingues permettant l'acquisition rapide des rudiments de la langue des communautés à *pacifier* ou à *contrôler*. Le Général Hanoteau représente le meilleur exemple parmi les militaires berbérisants ; ses monographies sur le kabyle (1858) et sur le touareg (1860) ont longtemps servi de modèles aux épigones. En outre, de nombreuses descriptions des parlers berbères sont suscitées, encouragées et publiées sous l'égide des autorités militaires du Gouvernement Général d'Algérie. Les principaux officiers berbérisants, outre Hanoteau, furent Biarnay, Renisio, Loubignac, Jordan et Aspinion. Des interprètes locuteurs natifs, généralement kabyles, furent associés à l'entreprise coloniale, dont Abès, Boulifa, Ben Sedira et Cid Kaoui.

(ii) Quant aux missionnaires, leur objectif à travers l'étude de la langue et de la culture amazighes, était l'évangélisation des communautés amazighophones que l'on croyait superficiellement islamisées. Les plus connus furent le Père de Foucauld dans le domaine touareg et les missionnaires espagnols Fr. Ibañez et Fr. Sarrionandia dans le domaine des parlers marocains. Les missionnaires ont généralement joué un rôle important dans le développement de la dialectologie amazighe. Le Père G. Huyghe a réalisé des dictionnaires (kabyle-français et chaouïa-français) qui sont parmi les premiers glossaires bilingues ; le Père Charles de Foucauld, officier devenu religieux, a produit le dictionnaire le plus consistant en matière de lexicographie berbère (*Dictionnaire touareg-français*, 1951). Plus récemment, les Pères Blancs de Fort National ont contribué de façon remarquable à l'étude des parlers amazighes d'Algérie, les travaux et les matériaux dus à J.-M. Dallet, J. Delheure et J. Lanfry constituent d'inestimables outils de travail.

(iii) Les universitaires, enfin, eurent pour principal souci de décrire les structures des langues dans un but essentiellement scientifique. Les principaux chercheurs furent les Basset, les Laoust, E. Destaing, G. Marcy, A. Roux, L. Galand et P. Galand-Pernet. Les universitaires ont pris le relais après la conquête militaire et la *pacification*. L'Ecole

Supérieure des Lettres d'Alger puis la Faculté des Lettres d'Alger et l'Institut des Hautes Etudes Marocaines à Rabat ont fourni une pléiade de chercheurs dont les travaux sont d'une grande valeur.

Les études académiques peuvent également être utilisées à des fins politiques. Témoin *l'aveu* d'Emile Laoust (1920, p. 128-129) :

> *L'idée de l'utilité n'a jamais été absente des recherches linguistiques commencées et poursuivies dans un but scientifique. L'étude des dialectes a pour nous comme au temps d'Hanoteau, un but plus pratique et une utilité plus immédiate sous le rapport de l'administration et de la domination de ce pays (le Maroc). La connaissance de l'arabe a pu suffire tant que nos relations avec les tribus berbères se sont bornées à traiter des intérêts généraux de la conquête et de la pacification. Mais nos Officiers et nos interprètes militaires sont les premiers à reconnaître l'intérêt qu'il y a pour eux à communiquer directement avec leurs administrés sans recourir à des intermédiaires parfois douteux. Aussi l'organisation d'un enseignement pratique des dialectes berbères a-t-il été un des premiers soins de l'Administration.*

À ces trois catégories de berbérisants, il convient d'ajouter le groupe des amazighophones formés par les militaires en tant qu'interprètes et/ou par les universitaires qui les ont associés à leur enseignement comme répétiteurs, les plus connus sont Ben Sedira, Boulifa, Ben Khouas et Cid Kaoui. Ces berbérisants de souche ont réalisé des grammaires, des recueils de textes et des glossaires de leur propre parler ; par exemple, le kabyle par Ben Sedira (1887) et Boulifa (1913), ou d'autres parlers berbères, le tachelhit par Boulifa (1909) et Cid Kaoui (1907) et le tamazighte par Cid Kaoui (1907). Il s'agit là, semble-t-il, d'un fait propre aux Berbères algériens, kabyles en l'occurrence. Le cas de Belkassem Ben Sedira est particulièrement intéressant à considérer. Originaire de Biskra, il a été formé dans l'une des premières écoles françaises créées en Algérie. Remarqué pour ses qualités d'élève doué et studieux, il a été envoyé à l'Ecole Normale de Versailles puis à la Sorbonne par les bons soins du Général Gresley et de Duruy ministre de l'Instruction Publique. Après sa formation, il a été nommé professeur d'arabe et de berbère à l'Ecole

Supérieure des Lettres d'Alger ; nous lui devons l'une des premières monographies sur le kabyle (1887). Il faut attendre près d'un siècle pour voir émerger un fort courant de linguistes amazighes travaillant dans le cadre de la linguistique moderne.

2.3 Institutions

Les études amazighes ont bénéficié d'une logistique institutionnelle importante ; l'enseignement, la recherche et la publication des travaux en constituent les fondements. Voici quelques données qui montrent l'intérêt porté à l'étude des parlers dans l'étendue de l'espace amazighophone.

2.3.1 En Algérie

Les mesures prises en Algérie en faveur des études amazighes sont nombreuses :

(i) *L'enseignement du berbère* à l'Ecole Supérieure des Lettres puis à la Faculté des Lettres d'Alger, depuis les années 1880 ;
(ii) la création du *brevet de langue berbère* en 1885 ;
(iii) la création du *diplôme des dialectes berbères* (et arabes) ;
(iv) l'octroi d'une prime aux instituteurs titulaires du *brevet* ou du *diplôme de berbère* (ou d'arabe) ;
(v) l'enseignement du berbère à l'Ecole Normale de Bouzareâ (Saïd Boulifa en est le premier lauréat) ;
(vi) la mise sur pied par les Pères Blancs du *Fichier de Documentation Berbère* à Fort National ; ce fichier a fonctionné de 1946 à 1972 ; et
(vii) la spécialisation de certaines maisons d'édition d'Alger dans la publication des ouvrages de berbère et d'arabe, c'est le cas de *Jourdan, Carbonel, la Typo-Litho*, etc.

2.3.2 Au Maroc

Lyautey a créé au Maroc, dès le lendemain de la signature du Protectorat en 1912, un ensemble d'institutions et de publications dont la tâche fut de promouvoir, d'encadrer et de centraliser les recherches linguistiques, ethnographiques, historiques, juridiques et politiques. La principale

institution créée à Rabat a été l'*Ecole Supérieure de langue arabe et de dialecte berbères* devenue par la suite l'*Institut des Hautes Etudes marocaines.* Il a été fondé aussi le *Comité d'Etudes berbères* qui a publié à partir de 1915 la revue *Archives Berbères*, qui a cédé, plus tard, la place au *Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.* Quant à la revue *Hespéris,* elle a été lancée à Rabat en 1921 et a englobé à la fois *Archives Berbères et Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines*. L'Institut a eu aussi ses propres *Publications*. Se sont succédé à sa direction des universitaires comme H. Basset, E. Lévi-Provençal, L. Brunot et H. Terrasse. En guise de mesure d'incitation, les lauréats recevaient une prime.

Des corps administratifs et militaires spécialisés dans la collecte des matériaux linguistiques, sociologiques et ethnographiques ont également été mis sur pied. C'est ainsi que les *Contrôleurs Civils* et surtout les *Officiers des Affaires Indigènes* ont réalisé des recherches dans les divers domaines avec une compétence inégale. Ces recherches ont généralement été publiées dans *Archives Berbères*, dans *Afrique Française* ou dans la *Revue de Géographie Marocaine*.

En France même, l'enseignement de l'amazighe a été introduit à l'*Ecole des Langues Orientales* en 1913, Ecole dédiée à la formation des cadres coloniaux, et a été confié à E. Destaing ; puis, après sa mort en 1940, à A. Basset qui l'a assuré jusqu'à sa mort en 1956, à la suite de quoi L. Galand a pris la succession.

Le Protectorat espagnol a eu aussi ses institutions, ses publications et ses cadres en matière de recherche dans les domaines linguistiques, littéraires, ethnographiques et historiques dans les régions sous domination espagnole, à savoir la région du nord et la région du sud avec Ifni et le Sahara.

Les piliers de la tradition espagnole en matière d'études arabes et berbères sont :

(i) des institutions comme *l'Instituto General Franco de Estudios y investigación Hispano Arabe à Tétouan, l'Instituto de Estudios Africanos à Madrid, Las Escuelas de Estudios Arabes de Madrid y Granada,* etc. ;

(ii) des publications comme *Cuadernos de Estudios Africanos, Revista de Tropas Coloniales* (qui devint *Africa); Mauritania, Revista Hispano-Africana, Revista Rifeña* et *Tamuda*;

(iii) des acteurs comme les *Interventores*, des missionnaires comme Fr. Ibañez et Fr. Sarrionandia et des amateurs comme Figueras, Domenech-Lafuente et L. Palacin.

La finalité générale sous-jacente aux études amazighes est énoncée clairement dans la préface au manuel du Lieutenant-colonel Aspinion *Apprenons le berbère*, préface rédigée par le Commissaire Résident Général de France au Maroc, le Général d'Armée Guillaume :

> *Cet ouvrage, si exact et si complet, vient à son heure alors que les précédentes grammaires berbères sont aujourd'hui introuvables. Il sera un précieux instrument de travail pour les Français qui, conscients de leur mission dans ce pays, ont compris que pour gagner la sympathie des populations autochtones, il faut d'abord parler leur langue. Qu'il soit aussi un témoignage pour les jeunes officiers et contrôleurs civils dont la tâche est de contrôler les populations berbères afin qu'à l'exemple de son auteur, ils puissent comprendre la réalité humaine du Maroc.*

Il faut noter, enfin, à côté des berbérisants français et espagnols, l'existence d'un groupe -restreint mais de qualité- d'universitaires allemands (ou germanophones) spécialistes des langues orientales et intéressés par l'amazighe, notamment Schuchardt, Stumme, Westermarck., etc. Cette tradition berbérisante de langue allemande semblait éteinte depuis la Grande Guerre, elle renaît depuis les années 1960 avec Brandt, Vicychl, Willms, Ibriszimov et d'autres. Il faut aussi mentionner l'apport des berbérisants italiens tels Béguinot, Busalli, Brugnatelli, Serra, etc. quant aux berbérisants de langue anglaise, ils ne font leur apparition qu'à partir de la fin des années 1950 avec Applegate, Abdelmassih, Harries, Penchoen et Bynon.

3. Réappropriation du capital cognitif

A la lumière des travaux réalisés sur la langue amazighe durant la période coloniale, nous pouvons nous poser la question suivante : quel est l'intérêt scientifique de ces travaux dans la perspective de la revitalisation de l'amazighe ? Que peut-on encore exploiter et comment ? Afin de répondre à ces questions, nous examinerons successivement les résultats de ces travaux en termes de domaines étudiés et de description de la carte dialectologique.

3.1 Domaines étudiés

Les travaux réalisés sur les parlers amazighes se répartissent comme suit :

(i) des glossaires bilingues, berbère-français et/ou français-berbère, (exemples : Destaing, 1920), espagnol-berbère (Ibañez, 1944, 1949);
(ii) des monographies comportant les rudiments de la phonétique, une description relativement détaillée de la morphologie nominale et verbale, quelques éléments de syntaxe du mot, des textes de littérature orale transcrits en caractères latins et un glossaire (exemples : Laoust, 1918 ; Renisio, 1932) ;
(iii) des études de lexicographie et de géographie linguistique (exemples: Laoust, 1920 ; A. Basset, 1942 ; Galand, 1960) ;
(iv) des études ponctuelles portant sur un aspect particulier de la grammaire et relevant généralement de la morphologie (exemple : A. Basset, 1929) ;
(v) des études de synthèse (exemples : Marcy, 1931 et surtout A. Basset, 1952) ; et
(vi) des chrestomathies englobant contes, légendes, proverbes, textes ethnographiques, (exemples : Roux, 1942 ; Pellat, 1955).

Le zèle des descripteurs s'est surtout illustré dans le genre monographique, en particulier dans la confection des manuels d'enseignement-apprentissage de la langue. On comprend aisément les motivations sous-jacentes à ce choix. En revanche, les études approfondies portant sur des points spécifiques de la grammaire sont rares ; il faut cependant noter la remarquable étude d'A. Basset sur la morphologie verbale (1929).

Les monographies réalisées sont des descriptions synchroniques généralement centrées sur un seul parler, la comparaison se limite aux parlers voisins sans jamais s'étendre systématiquement aux autres dialectes amazighes, encore moins aux autres langues du groupe *hamitique* ou aux langues sémitiques.

Les ouvrages proprement dits sont, la plupart du temps, composés d'un exposé grammatical comprenant quelques éléments approximatifs de phonétique, la description substantielle de la morphologie nominale et verbale, des textes ethnographiques et un glossaire. La classification des modalités verbales en *formes*, *groupes*, *types* et *thèmes* varie d'un auteur à l'autre, trahissant ainsi les insuffisances d'une approche dont on peut relever le caractère non systématique.

En outre, bien souvent, les auteurs projettent les catégories grammaticales du français sur la grammaire de l'amazighe ; ceci est particulièrement vrai des valeurs aspectuelles de l'amazighe assimilées aux valeurs temporelles et modales du français. Biarnay (1908), par exemple, assimile le prétérit des verbes primitifs à la forme factitive du parler de Ouargla aux temps du français, notamment le passé indéfini, le passé défini et le passé antérieur, le plus-que-parfait, le conditionnel passé, le passé et le plus-que-parfait du subjonctif, le futur antérieur et l'infinitif passé. Or il est communément admis par les linguistes que l'amazighe est une langue aspectuelle et non temporelle.

3.2 Géographie linguistique

Outre les descriptions de certains parlers, l'un des apports majeurs de la dialectologie de l'ère coloniale est d'avoir dressé les contours de la carte linguistique de l'amazighophonie maghrébine.

3.2.1 Parlers marocains

C'est au Maroc que se trouve la communauté amazighophone la plus importante. Elle est estimée à la fin des années 1940 par A. Basset (1952) à plus de la moitié de la population. Les études de géographie linguistique reconnaissent l'existence de trois groupes de parlers amazighes, chacun de ces groupes étant lui-même hétérogène. Cette tripartition des

amazighophones en groupes *zénète, beraber* et *chleuh* fait ainsi ressortir l'existence de trois ensembles de parlers relativement individualisés correspondant aux aires dialectales *rifaine, tamazighte* et *tachelhite*, pour utiliser des dénominations également en cours. A côté de cette diversité manifeste, on n'a pas manqué de souligner, d'une part, qu'à l'intérieur de chaque groupe il y a une homogénéité plus ou moins profonde et, d'autre part, que les divergences réelles ne sont manifestes qu'aux points extrêmes du domaine couvert par les parlers, de sorte qu'il n'y a jamais de rupture abrupte entre les parlers. Enfin, on a aussi noté l'existence de *zones de transition* entre les trois aires, ce sont des zones où les parlers s'interpénètrent.

Parmi les parlers amazighes du Maroc, ce sont les parlers du tachelhit qui ont été les plus étudiés. Les travaux de Shuchardt et de Stumme remontent à la fin du XIXe siècle. Les différents niveaux de la structure de ces parlers sont décrits : le lexique (Cid Kaoui, 1907 ; Jordan, 1934 ; Destaing, 1920, etc.), la morphologie (Laoust, 1918, 1936). Sur les parlers du Maroc Central, nous disposons de quelques monographies importantes comme celle de Loubignac (1924) sur les parlers zaïans et Aït Sgougou, et celle de Destaing (1920) sur le parler Aït Seghrouchen. Les textes ethnographiques ont suscité l'intérêt de plusieurs chercheurs ; par exemple : Roux (1928, 1942), Laoust (1928) et Pellat (1947). Les parlers rifains apparaissent comme les parents pauvres de la recherche coloniale. Il est à noter néanmoins trois volumineuses monographies : celle de Sarrionandia (1905), de Biarnay (1917) et de Renisio (1932), et les *Diccionarios* d' E. Ibañez (1944, 1949).

3.2.2 Parlers algériens

En Algérie, selon A. Basset (*idem*), le tiers de la population algérienne était amazighophone. Cette population se subdivise en quatre groupes implantés, respectivement, dans : (i) le nord de l'Algérie occidentale et centrale, (ii) la Kabylie, (iii) la Chaouia et (iv) les zones méridionales avec le sud oranais, le Mzab et le sud constantinois. La population amazighophone est de densité variable, on estime que la Kabylie, les Aurès et le Mzab regroupent près de 95% des locuteurs amazighophones d'Algérie ; la Kabylie constitue le groupe le plus important. Les quatre aires ainsi isolées

par les dialectologues représentent des groupements dont les parlers sont relativement homogènes pour être reconnus comme des entités individualisées. Cependant la variation (surtout phonétique et lexicale) est un fait suffisamment attesté à l'intérieur de chacun de ces groupements pour qu'on puisse y distinguer aussi des îlots.

Les parlers amazighes algériens ont été inégalement étudiés par les *berbérisants* de l'ère coloniale. En prenant pour base la bibliographie donnée dans A. Basset (*ibid.*), nous remarquons que:

(i) 28 travaux de linguistique sont consacrés à la Kabylie, dont 13 aux parlers Aït Iraten et Irjen ;
(ii) 23 études concernent les parlers de l'Algérie occidentale et centrale, dont 6 sont consacrées au parler Béni Snous et 5 au parler Béni Menacer ;
(iii) 22 travaux ont pour objet les parlers de la Chaouia, dont 10 sont consacrés aux parlers des Aurès ; et
(iv) 14 études sont focalisées sur les parlers méridionaux, dont 6 sont dédiées plus particulièrement aux parlers mozabites.

3.2.3 Parlers tunisiens

En Tunisie, A. Basset (*ibid.*) estime à environ 1% de la population globale la proportion des locuteurs amazighophones, dont près de 40% sont concentrés à Djerba. Ces locuteurs se répartissent en 13 communautés situées dans le sud, dont 5 à Djerba ; le plus au nord étant à hauteur de Gafsa. Ces communautés forment quatre groupes localisés à l'est de Gafsa, à Matmata, à Foum Tataouine et à Djerba. La situation linguistique de l'amazighe en Tunisie telle qu'elle est décrite dans A. Basset (*ibid.*) a quelque peu changé depuis. En effet, plus tard, Penchœn (1968) a noté qu'à Sened seuls les vieillards parlent encore l'amazighe alors qu'au début du siècle, cette communauté était exclusivement amazighophone (*cf.* Provotelle, 1911). En revanche, les villages de Matmata et ceux de Foum Tataouine sont encore entièrement amazighophones. A Djerba, Guellala reste totalement amazighophone, tandis que Sadouikech l'est à moitié et Adjim au tiers seulement. A Elmal, l'amazighe est encore parlé par quelques centaines de personnes.

La littérature linguistique coloniale consacrée aux parlers amazighes de Tunisie n'est ni abondante ni approfondie. Une douzaine de travaux ont eu pour objet d'étude la langue et la littérature orale, dont :

- deux textes dans *Loqman berbère, la Notice sur les dialectes berbères des Harakta et du Djerid tunisien,* de R. Basset pour les parlers de Sened,;
- *Marchän der Berbern von Tamzratt* de Stumme pour les parlers de Tamzratt,
- *Loqman berbère* (4 textes), les *Notes de lexicologie* de R. Basset pour les parlers de Djerba, *Chanson berbère* et *Dialogue et texte de* De Calassanti-Motylinski

En considérant ces travaux, force est de constater qu'à l'exception de l'*Etude sur la zénatia de Qalaât Es-Sened* du Dr. Provotelle (1911), nous ne disposons pas d'autres études d'envergure. Celle-là est importante car elle a le mérite de comprendre des éléments de phonétique et de morphosyntaxe ; elle renferme également des textes transcrits et traduits, ainsi qu'un glossaire français-amazighe de parlers divers.

3.2.4 Parlers libyens

Les parlers libyens sont en usage à Zouara dans le nord-ouest ; à l'ouest à Yafren, à Ghadamès et Nalout ; dans le centre à Sokna, dans le jbel Neffousa, à Awdjila et au sud en pays touareg. Les différences entre leurs structures relèvent du phonétisme (parlers « occlusifs » vs parlers « spirants ») et le lexique. Il faut noter que le tamacheq parlé par les touaregs s'écartent des autres parlers sur de nombreux points.

Les travaux qui leur ont été consacrés sont :

- Les parlers de Neffousa : *Vocabulaire berbère ancien* de Bossoutrot (1900), *Le Djebel Nefousa* de De Calassanti-Motylinski (1899), *Due racconti* de Cesaro, *Loqman berbère* de R. Basset (1890), *Il berbero de nefusi di Fassato* de Béguinot (1931), *Berber Texts from Jebel Nefusi* de Buselli ;

- Les parlers de Ghadamès : *Le parler berbère de R'dames* de De Calassanti-Motylinski (1904), *A propos du parler berbère de Ghadamès* de A. Basset ;
- les parlers de Sokna : *Il dialetto berbero de Sokna* de Sarnelli ;
- les parlers de Awdjila : *Vocabulaire du langage des habitants des habitants d'Awdjelah* de Fr. Müller (1827), *Contributo alla conscenza linguisticà-etnografica del oasi di Augila* de F. Zanon, quelques notations dans *Sul trattamento* de Béguinot (1924).

Des manuscrits amazighes et arabo-amazighes ont été recueillis, par exemple *Le Manuscrit arabo-berbère de Zouagha* de De Calassanti-Motylinski (1905).

3.2.5 Parlers égyptiens

A l'extrême pointe orientale du domaine amazighe, *jilan n issiwan*, le parler des oasiens de Siwa, situé dans le territoire égyptien à sa frontière avec la Libye, a fait l'objet de quelques études dont : *Le dialecte de Siouah* de R. Basset (1890), *The Siwan Dialect and Vocabulary* de Stanley (1912), *Eine Sammlung über den berberischen Dialekt der Oase Siwe* de Stumme (1914), *The Siwi Language* de W.S. Walker (1921), *Contributi agli studi sui linguaggi viventi dell' Egitto e del Sudanegisiano* de Béguinot (1925), *Problème verbal dans le parler berbère de Siwa* d'A. Basset (1935) et *Siwa, I, son parler* d'E. Laoust (1932).

Cette dernière étude représente le travail le plus consistant sur le parler de Siwa. Il comprend sept chapitres :

- le premier porte sur la phonétique, les principales caractéristiques des articulations vocaliques et consonantiques y sont décrites ;
- le deuxième est consacré à la morphosyntaxe du verbe, les formes simples, les formes dérivées et les formes de conjugaison de l'impératif, du *parfait*, de l'*imparfait*;
- le troisième étudie le nom, genre et nombre, l'adjectif, la numération et les pronoms ;
- le quatrième décrit le comportement des particules : prépositions, adverbes et conjonctions ;

- le cinquième comprend des textes, contes, textes ethnographiques ;
- le sixième livre un glossaire amazighe-français ; et
- le septième et dernier fournit un glossaire français-amazighe.

L'étude du parler *siwi* révèle au moins trois choses :

(i) indéniablement, c'est un parler amazighe du point de vue de ses structures ;
(ii) ce parler appartient au groupe zénète ; de manière plus spécifique, il se rapproche des parlers libyens de Sokna, de Neffousa et de Ghadamès ; enfin,
(iii) ses structures sont particulièrement altérées par le contact avec les parlers arabes hilaliens.

3.2.6 Parlers sahéliens

Les parlers touaregs constituent les idiomes natifs des populations du Sahara central enclavées dans les territoires algériens, libyen, malien, nigérien et tchadien. A côté des deux notes générales d'A. Basset, *Notes sur les parlers touaregs du Soudan* (1934) et *parlers touaregs du Niger et du Soudan* (1935), plusieurs études ont été consacrées aux différentes aires touarègues :

- les parlers du Hoggar ont bénéficié des études les plus significatives : *Le Dictionnaire abrégé* du Père de Foucauld (1918-1920) et ses *Notes pour servir à un essai de grammaire touarègue* (1920), *Grammaire, dialogue et dictionnaires touaregs* de De Calassanti-Motylinski (1908), les *Dictionnaires* de Cid Kaoui (1894, 1900), l'*Essai de grammaire tamachek'* de Hanoteau (1860) et les *Observations grammaticales* de Masqueray (1896-97) ;
- les parlers des Ioullemmeden ont fait l'objet de quelques incursions dans le vocabulaire par Nicolas: *Les industries de protection* (1938) et *Tamesna, Poésies et chansons* (1944) ;
- les parlers de l'Ajjer, du Ghat, de Kelle Tadili et du Niger n'ont quasiment pas été étudiés ;

- en revanche, les parlers zénaga du Sénégal ont fait l'objet de quelques descriptions, dont : *Le zenaga des tribus sénégalaises* de Faidherbe (1877), l'*Etude sur le dialecte zenaga* de R. Basset (1933) et la *Note sur les parlers Zenaga* d'A. Basset (1933).

En conclusion, quatre observations se dégagent à partir de ce survol des études réalisées durant la période coloniale sur les parlers amazighes:

(i) les parlers occidentaux (ceux d'Algérie et du Maroc) ont fait l'objet d'études plus importantes que celles consacrées aux parlers orientaux (de Tunisie, de Libye et d'Egypte) et aux parlers sahéliens (touareg et zenaga). Incontestablement, ces travaux sont à la base du renouveau de la linguistique amazighe durant la période postcoloniale ;

(ii) ces études montrent qu'en dépit de l'enclavement des communautés amazighophones, il y a une unité profonde des structures des différents parlers ; elles révèlent aussi que les divergences entre les parlers sont notables plus dans le phonétisme et le vocabulaire que dans la morphosyntaxe;

(iii) la comparaison entre les parlers orientaux et les parlers occidentaux indique que le degré d'étiolement des structures des parlers est dégressif d'est en ouest ; enfin

(iv) partout le contact avec les parlers arabes marque de son empreinte les parlers amazighes, notamment le vocabulaire. L'emprunt lexical n'est en fait que l'amorce de l'arabisation des populations amazighes. De fait, l'emprunt lexical est le prélude à la régression de l'amazighophonie consécutivement à l'arabisation progressive des populations amazighes.

3.3. D'un objet de sens commun au capital cognitif

En dépit de quelques errements de méthodologie, la dialectologie coloniale a permis de réaliser des travaux conséquents qui touchent les principaux fragments de la grammaire de l'amazighe, notamment la morphosyntaxe, le lexique et dans une moindre mesure le phonétisme.

3.3.1 Des acquis à exploiter

L'étude de la forme des mots a été la principale préoccupation des berbérisants. Nous disposons ainsi d'un grand nombre de descriptions des formes verbales et nominales des parlers. A côté de quelques synthèses générales, par exemples : Marcy (1931) et A. Basset (1934, 1952), il existe des descriptions ponctuelles portant sur le verbe, la plus prestigieuse étant celle de A. Basset (1929) sur les thèmes. D'autres sont consacrées au nom (A. Basset, 1932 ; Marcy, 1934), aux pronoms (A. Basset, 1933 ; Marcy 1933), aux particules de rection (Destaing, 1934), etc. Il faut convenir cependant de deux choses : (i) les formes verbales avec l'étude des schèmes et de thèmes ont plus intéressé les dialectologues que les formes nominales ; et (ii) les fonctions syntaxiques du mot, et plus encore celles de la phrase, occupent une position marginale dans les travaux effectués.

Le lexique n'a intéressé les berbérisants que dans la mesure où il était nécessaire de disposer des glossaires des parlers pour en faciliter l'apprentissage. Il existe dans le domaine marocain quelques glossaires bilingues, français-tachelhite (Destaing, 1920), tachelhite-français (Jordan, 1934), espagnol-tarifite (Ibañez, 1944) et tarifite-espagnol (Ibañez, 1949). La lexicographie, en tant que technique de confection des dictionnaires, ainsi que la lexicologie, en tant qu'analyse des rapports paradigmatiques et syntagmatiques des mots, sont absentes des préoccupations des *berbérisants*. Une lacune béante caractérise le lexique : il n'existe aucun dictionnaire de langue dans le domaine amazighe.

Dans les différentes monographies figurent des observations générales sur le phonétisme et parfois la description articulatoire des sons, mais point d'analyse rigoureuse du système phonologique ni d'études de phonétique instrumentale. Quelques études spécifiques ont été réservées à des questions phonologiques (*v.* Schuchardt, 1916 ; A. Basset, 1946 ; Applegate, 1959) mais des pans entiers de la phonologie restent à défricher, notamment le statut phonologique *vs* phonétique des unités, la combinatoire des sons, la syllabe, l'accent, l'intonation et le rythme.

Soulevons, enfin, un point de méthode, qui est en fin de compte un problème théorique. Les descriptions morphologiques qui sont proposées par les berbérisants tombent généralement dans deux travers opposés : il s'agit soit de tableaux brossés à grands traits et donc forcément

superficiels soit, au contraire, d'études fourmillant de remarques, de règles, d'exceptions, de *nota bene* et de notes qui donnent l'impression d'ensembles hétéroclites sans systématicité apparente. Ce qui semble marquer la plupart de ces travaux, c'est l'absence d'outils d'investigation capables d'organiser les régularités des faits en taxonomies systématiques et de dégager les généralisations significatives quant au fonctionnement de ces faits.

La recherche coloniale en matière de dialectologie amazighe a ainsi produit des travaux relativement diversifiés par leur nature, leur objet, leurs méthodes et par les domaines investis. Les travaux effectués sont quantitativement appréciables et qualitativement d'une valeur inégale. Nous sommes en présence d'une masse assez impressionnante de travaux consacrés aux parlers. Pourtant, lorsque le chercheur prend le temps et le soin de faire un bilan critique de ces travaux, il s'aperçoit que, à côté d'études systématiques et approfondies, il est des descriptions peu satisfaisantes, en tout cas difficilement exploitables. En procédant à un état des lieux, nous nous rendons compte que les différents niveaux de la grammaire de l'amazighe ont été inégalement étudiés. Par exemple, la phonologie n'a reçu qu'une attention superficielle, la lexicologie n'est guère mieux lotie. En revanche, la morphologie a été décrite de façon relativement approfondie ; la syntaxe de la phrase, quant à elle, est quasiment absente des études effectuées.

En dépit de ces manques, les chercheurs impliqués dans les analyses de nature fondamentale ou dans les études d'application ne peuvent que se réjouir du travail accompli par les prédécesseurs. Il leur appartient d'isoler l'ivraie du bon grain dans la moisson, de combler les lacunes en mettant à contribution les nouvelles techniques de description linguistique, en considérant les faits amazighes dans le cadre des théories linguistiques récentes et en ayant le souci pragmatique de répondre aux attentes sociales, notamment en matière d'aménagement et d'enseignement de l'amazighe. Si la langue française est pour nous, selon l'expression de Kateb Yacine, un *butin de guerre* à utiliser sans complexe dans la création littéraire, nous pouvons dire aussi que la science produite durant l'ère coloniale sur les langues et les cultures périphériques constitue un capital

qu'il convient de s'approprier à bon escient, en dehors de toute frilosité idéologique.

3.3.2 Nouveaux horizons

La linguistique amazighe postcoloniale a bénéficié de deux apports considérables, d'une part celui de L. Galand (2002) qui a capitalisé et approfondi la dialectologie berbérisante de la période précédente et marqué durablement la génération suivante en matière de formation et de recherche, et, d'autre part, celui de la nouvelle communauté scientifique qui s'est enrichie depuis les années 1970 de linguistes occidentaux et de linguistes locuteurs natifs de l'amazighe. Cette conjonction de la dialectologie renouvelée et de la linguistique moderne a permis à l'amazighe de se constituer en sous-champ scientifique original et performant dans le champ global de la recherche linguistique. En témoignent les travaux effectués en phonologie, en morphologie et en syntaxe. Cette génération a elle-même formé d'autres linguistes qui constituent aujourd'hui des équipes qui encadrent les étudiants en linguistique amazighe dans les universités nationales. L'on peut espérer que ces diplômés en linguistique assureront la relève non seulement dans le domaine de la formation mais aussi dans celui de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée.

Ajoutés aux trésors que représente la dialectologie coloniale, les acquis de la recherche linguistique moderne constituent indubitablement un capital cognitif qui renforce la position de l'amazighe dans sa compétition avec les autres langues en présence sur le marché linguistique, notamment l'arabe et le français. L'institutionnalisation de la recherche constitue un autre phénomène nouveau qui contribue à renforcer la position de l'amazighe en lui assurant des structures pérennes qui offrent les ressources humaines, matérielles et logistiques nécessaires à son développement et à son implantation dans l'éducation, les médias, la production culturelle et la vie publique en général. C'est le rôle dévolu, en partie, au Haut Commissariat à l'amazighité en Algérie et à l'Institut royal de la culture amazighe au Maroc et, en partie, aux institutions universitaires, notamment les départements et les filières d'études amazighes.

C'est ainsi qu'en bénéficiant de l'apport des théories et des méthodes de la linguistique moderne, l'amazighe passe du statut de non-objet scientifique à celui d'une langue-sujet à part entière. De ce fait, l'amazighe se soustrait, progressivement, au champ du sens commun, saisi par des démarches approximatives, superficielles et politiquement biaisées, pour bénéficier d'approches cognitives efficientes et ainsi intégrer le champ de la connaissance. Ce passage d'un idiome objet de sens commun à une langue douée de capital cognitif renforce le processus de revitalisation de l'amazighe.

CHAPITRE HUITIEME

Normalisation et revitalisation

Les mécanismes de la dynamique sociale agissent sur la situation de l’amazighe de telle sorte que les locuteurs de ce dernier inclinent généralement à réduire ses usages, à limiter ses fonctions et à altérer ses structures. Il s’ensuit un processus impérieux qui soumet l’amazighe, notamment en milieu urbain, à l’étiolement, à l’attrition et, dans certains cas, à l’obsolescence. Face à ce processus généré par le déterminisme social, un autre processus émerge dans la société pour prendre des formes de résilience, de créativité et de normalisation langagières pour constituer les adjuvants de la revitalisation. Dans le cadre de cette problématique générale, le présent chapitre a pour objet l'analyse de la normalisation de la variation qui caractérise l’amazighe en milieu urbain.

1. Contexte social et structure langagière

1.1 Nature sociale de la langue

La relation entre la structure linguistique et la structure sociale est une relation insuffisamment pensée dans la théorie linguistique. Si l'on fait abstraction de la positon de principe énoncée par de Saussure dans le *Cours de linguistique générale* sur la nature sociale de la langue, la langue comme convention sociale, etc., en règle générale, les théoriciens de la

linguistique considèrent la langue et la société comme deux objets autonomes devant donner lieu chacun à une saisie spécifique. En d'autres termes, ils écartent de leurs préoccupations l'effet des variables externes sur la structure immanente de la langue. Les postulats théoriques et méthodologiques de la linguistique structurelle ont permis de produire un ensemble de travaux qui sont à la base de la reconnaissance de la linguistique en tant que science humaine modèle. Néanmoins, nombre de chercheurs, venant d'ailleurs d'horizons divers (sociolinguistes, psycholinguistes, ethnographes de la communication, théoriciens de l'énonciation, philosophes du langage, pragmaticiens, etc.) remettent en question le réductionnisme de la linguistique structurelle. Leur point de convergence fondamental est l'étude du langage dans le contexte social. Les recherches sociolinguistiques inscrites dans le cadre de cette optique visent à démontrer que les idéalisations de la linguistique structurelle peuvent être dépassées par une approche qui étudie la structure et l'évolution du langage au sein de la communauté linguistique. Cette communauté constitue un marché linguistique dans le cadre duquel les langues coexistantes entretiennent des rapports de forces symboliques déterminés par la structure des rapports entre les groupes sociaux usagers de ces langues.

Pour notre part, nous considérons comme irréaliste l'hypothèse nulle qui postule comme axiome l'imperméabilité de la structure linguistique aux facteurs sociaux liés à son usage. Nous postulerons, *a contrario,* que dans la structure sociale marocaine opère un processus de convergence linguistique par la réduction de la variation interdialectale sous l'effet de facteurs externes, notamment l'urbanisation et les effets de nivellement langagier qu’elle induit. De manière spécifique, l’hypothèse postulée dans la présente analyse est que, dans un système écologique inédit, un processus d’homogénéisation irréversible est à l’œuvre dans la structure de l’amazighe. Ce processus est caractérisé par la réduction des formes linguistiques socialement et culturellement marquées aux plans phonique et lexical. L’imposition d’une norme sociolinguistique qui homogénéise le corpus et les usages de la langue y est concomitamment à l’œuvre. L’arabe dialectal agit fortement dans ce processus par son action corrosive sur l’amazighe.

1.2 L’amazighe dans la structure sociale

L’amazighe a souvent été considéré comme une langue rurale, ce qui explique que les études qui lui ont été consacrées ont eu pour objet, essentiellement, l’examen des parlers ruraux. Or, comme nous l’avons montré dans le chapitre cinquième, la population amazighophone devient de plus en plus urbaine avec l’exode rural et l’urbanisation des centres ruraux.

Nous voudrions ici étudier le processus d’homogénéisation de l’amazighe dans ce contexte. L'analyse proposée est fondée sur une enquête menée dans la ville d’Agadir, principal centre urbain de l’aire tachelhitophone. Elle comporte trois volets. Nous commencerons par faire ressortir les faits de divergence parmi les systèmes phonologiques sous-jacents à la diversité phonique qui caractérise le parler amazighe d’Agadir. Nous nous attacherons, ensuite, à dégager le processus de convergence entre ces parlers Nous tenterons, enfin, de faire des conjectures sur la représentation de *l'habitus* linguistique du locuteur-auditeur du parler d’Agadir. L'examen de ces questions devrait permettre d'élaborer une théorie de l'imposition de la norme sociolinguistique dans le domaine amazighe.

Sur le plan méthodologique, il s’agit d’une étude de cas qui s'inscrit dans le cadre de la sociolinguistique de la langue en milieu urbain. Elle se fonde sur une approche empirique qui a consisté en la collecte de données langagières dans le contexte social par le moyen de l'observation directe et de l'entretien auprès d'un échantillon de la population d'Agadir. L'analyse proposée ici est exclusivement qualitative en ce qu'elle s'attache avant tout à examiner le processus de convergence linguistique qui se produit dans un contexte marqué par la variation intradialectale.

1.2.1 Une population variée

La population ciblée est la population amazighophone d'Agadir ; l'échantillon sur lequel a porté l’enquête est composé de 50 sujets. Les variables indépendantes retenues sont : l'âge, le sexe, le lieu de naissance et la profession. Les caractéristiques de cet échantillon sont les suivantes :

(i) âge : 18 à 62 ans ;
(ii) sexe : 30 sujets sont de sexe masculin et 20 de sexe féminin ;
(iii) lieu de naissance: 20 sujets sont nés à la campagne (notamment à Ihahan, Ida Outanan, Ida Ousemlal) et 30 en ville (Agadir) ;
(iv) profession : 6 catégories socioprofessionnelles sont retenues: commerçants, marins-pêcheurs, fonctionnaires, employés, élèves/étudiants et femmes au foyer.

1.2.2 Espace urbain et dynamique des langues

Le choix de la ville d'Agadir comme lieu d'enquête se justifie par le fait que c'est l'espace dans lequel l'urbanisation a produit le processus de brassage linguistique et social le plus intense dans la région du sud-ouest. En effet, la ville d'Agadir constitue le principal centre industriel du Souss. De par son rayonnement économique, elle constitue un important centre d'attraction pour le salariat des secteurs secondaire et tertiaire. Ce salariat provient de la ville même et de la population amazighophone de la région. Cependant, et surtout depuis sa reconstruction après le séisme de 1960, la ville n'a cessé d'attirer des ouvriers, des employés, des fonctionnaires et des entrepreneurs originaires de régions éloignées et souvent arabophones. En conséquence, la situation linguistique qui prévaut dans la ville est marquée par la diversité des idiomes, les langues qui y coexistent sont, par ordre d'importance, l'amazighe (dialecte tachelhite), l'arabe dialectal, l'arabe standard, le français et, dans une moindre mesure, les langues des touristes qu'ils soient arabes ou occidentaux. Cette situation est fondamentalement caractérisée par la régression constante de l'amazighe au profit de l'arabe dialectal.

1.2.3 Un phénomène nouveau : le parler urbain

Afin d'analyser le processus d'homogénéisation des structures du parler d'Agadir et son effet sur sa normalisation sociolinguistique, nous focaliserons l'analyse sur le système phonologique.

Le parler d'Agadir est un parler du dialecte tachelhite ; c'est un parler hétérogène du fait que s'y conjuguent des parlers différents véhiculés par des locuteurs allogènes. Cette hétérogénéité se manifeste, surtout, sur le plan phonique par la coexistence d'allophones. De plus, ce parler est

principalement en contact avec l'arabe dialectal qui lui fournit de nombreux emprunts lexicaux qui sont à l'origine de l'intromission d'un certain nombre de phonèmes dans son système consonantique. Néanmoins, l'hétérogénéité de ce système tend à se niveler sous la pression de facteurs tant internes qu'externes.

Le parler d'Agadir est un parler composite. Sur le plan de sa charpente sonore, il est marqué par une certaine diversité phonique. Un locuteur-auditeur averti saura y reconnaître trois parlers, à savoir l'*occlusif*, le *spirant* et le *sifflant*. Il s'agit de parlers assez individualisés, néanmoins le degré d'intercompréhension entre les locuteurs de ces parlers est tel que ces derniers forment une même entité linguistique, c'est-à-dire le dialecte tachelhite, et que leurs utilisateurs constituent une même communauté linguistique, à savoir la communauté tachelhitophone.

Les variables examinées sont les unités du système consonantique pertinentes quant à l'objet de l'analyse, à savoir les suivantes : *b, t, d, k, g*. Les autres unités ne sont pas examinées car elles ne sont pas sujettes à la variation intradialectale. Les données linguistiques qui illustrent notre analyse sont empruntées à Boukous (2009c).

1.2.4 De vive voix

L'objet du présent chapitre est de faire ressortir l'impact de la société sur le changement linguistique. A cet effet, des entretiens individuels guidés ont été réalisés auprès des individus appartenant à la population cible, sur la base de thématiques communes, notamment le commerce, la pêche maritime, la ville d'Agadir et le tourisme. Cette technique présente l'avantage de conduire les personnes interviewées à performer un lexique commun aux différentes catégories sociales et comportant les variables phonologiques sur lesquelles porte l'analyse. Pour compléter les données livrées par les entretiens, un questionnaire oral de contrôle et de validation est soumis à quelques sujets choisis de façon aléatoire.

2. Système et variation linguistiques

L'analyse sera centrée dans cette section sur la description des convergences et des divergences existant dans le système consonantique

du parler d’Agadir. La question initiale à élucider est de savoir s'il existe un *parler amazighe d'Agadir*. Pour tenter de répondre à cette interrogation, procéderons surtout à l’analyse des convergences et des divergences phonologiques au sein du dialecte tachelhite dans l’objectif de montrer comment la variation structurale n’exclut pas l’existence d’un système linguistique.

2.1 Phonologie, système central et systèmes périphériques

Les locuteurs amazighophones d'Agadir utilisent des parlers qui diffèrent sur quelques points du système phonologique et du système lexical. Dans le présent chapitre nous consacrerons l’analyse à l’examen du système phonologique ; le lexique dera examiné dans le chapitre suivant en rapport avec l'emprunt. En dépouillant les entretiens réalisés auprès des sujets enquêtés et en procédant à l'inventaire des articulations consonantiques attestées dans leur performance, nous obtenons le système suivant :

- labiales: *b, b̲, m, f*.
- dentales: *t, d, n.*
- sifflantes: *s, z.*
- liquides: *l, r.*
- emphatiques: ṭ, ḍ, ṣ, ẓ, ḷ, ṛ.
- chuintantes: *š, ž.*
- palatales: *k, k̲, g, g̲.*
- labio-palatales: k^w, $\underline{k}^w$, g^w, $\underline{g}^w$.
- vélaires: *x, γ.*
- labio-vélaires: x^w, $γ^w$.
- uvulaire : *q*.
- pharyngales : *ħ, Ɛ*.
- laryngale : *h*.

Chacune de ces consonnes est susceptible d'être géminée, à l'exception des spirantes *b̲, k̲, g̲* dont la gémination se réalise sous la forme de l'occlusive correspondante, respectivement *bb, kk, gg*.

Les unités phoniques présentées ci-dessus ne se rencontrent toutes dans la performance d'aucun locuteur réel ; il s'agit d'un système phonologique théorique qui englobe, en fait, les phonèmes de parlers différents. Nous pouvons dire que le système en question fait partie de la compétence des locuteurs du parler d’Agadir dans la mesure où ils interprètent correctement toutes les unités phoniques de ce système, à défaut de les réaliser concrètement. Déconstruisons ce système global dans le but d'identifier les sous-systèmes qui lme composent, à savoir l’occlusif, le spirant et le sifflant.

2.1.1 Parler occlusif

Le parler *occlusif* se distingue des parlers *spirant* et *sifflant* par le fait qu'il est à base occlusive, c'est-à-dire que la labiale *b* et les palatales *k* et *g* y sont réalisées comme des occlusives. Ce parler est propre aux locuteurs natifs d'Agadir, aux sujets originaires des tribus avoisinantes (notamment Imsgginn, Aksimn, Achtoukn) et à ceux originaires de la partie orientale de l'Anti-Atlas (tribus des Ida Oukensous, Ida Ouzekri, Isk^{w}tan, etc.) et des plateaux des Aït Baâmrane et des Akhssass.

2.1.2 Parler spirant

Le parlant spirant est marqué par la spirantisation, qui est un processus phonologique selon lequel certaines occlusives se transforment en spirantes, notamment les occlusives labiales et palatales ; dans le cas d'espèce, ce sont les phonèmes *b, k* et *g* qui sont réalisés respectivement $\underline{b}$, $\underline{k}$ et $\underline{g}$. Ce phénomène est attesté dans l’usage des communautés du Haut-Atlas méridional. La majorité des locuteurs dont le phonétisme est spirant sont originaires des tribus Iħaħan et Ida Outanan ; socialement, Les locuteurs *iħaħan* sont pour la plupart des marins-pêcheurs, tandis que les locuteurs Ida Outanan sont plutôt des commerçants (habillement et bazars).

2.1.3 Parler sifflant

Le parler sifflant est caractérisé par le phénomène d'assibilation par lequel les occlusives dentales *t* et *d* se réalisent invariablement comme des

sifflantes, respectivement *s* et *z*. Il constitue la marque phonique du parler des locuteurs originaires de certaines tribus du versant occidental de l'Anti-Atlas, en particulier Ida Oultit, Ida Oubaâqil et Ida Ousemlal. Les ressortissants de ces tribus installés à Agadir et à travers le Maroc se concentrent presque exclusivement dans le tertiaire, surtout dans la distribution des produits alimentaires.

2.2 Parler de référence

La description succincte des propriétés du consonantisme des parlers qui coexistent au sein du parler d'Agadir permet de mesurer les faits de convergence et de divergence entre ces parlers. C'est ainsi qu'il apparaît clairement que les faits de convergence l'emportent sur les faits de divergence. C'est précisément le volume de la convergence dans l'identité et la fonction des unités phoniques qui explique le degré élevé d'intercompréhension entre les locuteurs de ces parlers. Les faits de convergence ne doivent cependant pas masquer la variation qui caractérise les trois parlers qui viennent d'être décrits.

Sur le plan sociolinguistique, dans le cadre de la ville d'Agadir, nous considérerons le parler occlusif comme représentant le système central et les parler spirant et sifflant comme étant des parlers périphériques. Les arguments qui étayent cette postulation sont les suivants : (i) les parlers *spirant* et *sifflant* sont perçus par les locuteurs du parler d'Agadir comme appartenant à des parlers allogènes , et (ii) ils sont intériorisés comme tels par les locuteurs mêmes de ces parlers.

Ces deux constats sont attestés à travers les entretiens réalisés auprès d'un groupe de locuteurs résidant à Agadir. Voici un témoignage:

> *J'ai fait mes études primaires et le collège à Imouzzar des Ida Outanan puis le bac et la Faculté d'Agadir. Mes débuts linguistiques dans cette ville étaient parfois pénibles. Avec mes copains, c'était sans cesse les vannes et les blagues sur l'accent des gens de chez moi. Pour éviter d'être la risée des citadins, je parlais l'arabe... c'était pire parce que j'avais contre moi à la fois les Arabes et les Chleuhs d'Agadir. Ce satané accent se collait aussi à mon français et le professeur ne cessait de me corriger si bien que j'en avais un complexe, surtout avec les*

filles. J'ai mis beaucoup de temps à m'en débarrasser, je ne sais pas si j'ai réussi à parler aussi bien que les gens d'Agadir.
(M. T., 22 ans, étudiant).

3. Processus de normalisation

Le témoignage précédent montre que le parler d'Agadir est perçu comme le parler de référence tout en étant un idiome où coexistent des parlers qui divergent sur certains points de leur phonologie. Ces divergences entre les parlers tendent à se niveler sous l'effet de conditions internes et de conditions externes. Voyons comment certains facteurs extralinguistiques interviennent dans le processus d'homogénéisation qui est en cours dans ce parler, notamment les facteurs liés à l'imposition de la norme occlusive.

3.1 Norme sociolinguistique

La conscience aiguë que les individus ont des enjeux de la communication dans le processus de socialisation les conduit par exemple à substituer à leur idiome un autre plus prestigieux. Les entretiens suivants illustrent bien ce phénomène. Les sujets interviewés font partie de l'échantillon qui a fait l'objet de l'enquête effectuée pour les besoins de cette étude. Ils représentent l'attitude des locuteurs du parler spirant et du parler sifflant ; ces locuteurs manifestent un sentiment d'*insécurité linguistique* marqué (*cf.* Labov, 1972a) au sein d'un environnement peu perméable à la différence linguistique :

(1)

*Au début de mon séjour à Agadir, les gens d'ici me riaient au nez quand je parlais comme j'avais l'habitude de le faire dans mon village à Ihahane. Peu à peu, je réalisais que leur parler n'était pas tout à fait comme le mien. Bien sûr, nous étions tous des Chleuhs. Sur le chalutier, on se comprenait mais il y a des mots que moi je prononçais d'une certaine manière et eux d'une autre. Avec le temps, je me suis mis à parler comme eux, pour ne pas être différent. (*L., 58 ans, marin pêcheur)

(2)

En tant que jeune fille, j'ai souffert de mon accent et de ma prononciation. A la Faculté, à cause de cet accent, les filles de

la ville me considéraient comme une arriérée, une blédarde. Les garçons se permettaient avec moi un certain laisser-aller juste parce que je parlais différemment... J'ai choisi de faire des études de langue arabe, je réussissais bien à l'écrit mais à l'oral les professeurs rigolaient lorsque je prononçais certains mots. Pour dépasser ce handicap, je me suis astreinte à des exercices de bonne prononciation. A présent, ça va mieux.
(F. S., 20 ans, étudiante)

Pour comprendre la signification de ces témoignages, il est nécessaire de faire un détour qui va nous conduire à identifier les données générales du problème à un niveau macroscopique, pour revenir ensuite au niveau microscopique, en l'occurrence au parler d'Agadir.

Ainsi que nous l'avons montré dans le chapitre premier, le marché linguistique marocain est investi par des idiomes qui ont des attributs, des fonctions et des domaines d'usage différenciés. Il est structuré de telle sorte que les idiomes qui procurent des profits symboliques, notamment l'arabe standard et le français, occupent, à des degrés différents, une position privilégiée dans les instances culturelles, sociales et économiques. L'amazighe, quant à lui, il est objectivement marginalisé sous l'effet de l'exercice des lois qui régissent ce marché. Les langues qui représentent un capital faible ou dévalorisé constituent elles-mêmes des sous-marchés linguistiques ayant leur propre échelle de valeur, une rude compétition oppose les parlers et les dialectes locaux.

Le parler d'Agadir offre précisément l'exemple d'un sous-marché linguistique hiérarchisé lors même qu'il est surdominé dans le cadre du fonctionnement des lois du marché linguistique global. En effet, la norme phonologique légitime y est représentée par le parler *occlusif* alors que les deux autres parlers sont considérés comme des parlers ruraux. Les variables qui en constituent les marques, à savoir $\underline{b}$ $\underline{k}$, $\underline{g}$, $\underline{k}^w$, $\underline{g}^w$ pour le parler *spirant* et l'assibilation de *t, d* pour le parler *sifflant,* sont interprétées par la population tachelhitophone d'Agadir comme des indices permettant de localiser (spatialement) leurs utilisateurs, à savoir le Haut-Atlas méridional pour les locuteurs du parler *spirant* et l'Anti-Atlas occidental pour les locuteurs du parler *sifflant*. En outre, ces variables fonctionnent comme des idiosyncrasies linguistiques socialement

discriminantes dans la mesure où elles marquent des groupes socioprofessionnels déterminés, à savoir les marins pêcheurs pour le parler *spirant* et les commerçants pour le parler *sifflant.* De surcroît, à ces marques linguistiques sont associées des valeurs sociales dans *l'habitus* culturel des sujets. Ainsi, à l'opposé des marins pêcheurs, les commerçants de l'Anti-Atlas sont perçus comme des individus occupant le haut du pavé, âpres au gain et de mœurs austères. Le témoignage suivant illustre cette perception :

> *Je suis né à Agadir et je parle tachelhite, l'arabe dialectal, l'arabe classique et le français. Je tiens à ma langue maternelle mais je comprends bien que ce n'est pas elle qui me donnera un emploi. L'amazighe n'est pas bien estimé mais, vous savez, il a aussi sa valeur, notamment celui qu'on parle à Agadir ; il a sa beauté, son prestige, surtout par rapport à celui de la campagne. Moi, je suis capable de reconnaître facilement les Chleuhs qui sont d'Agadir et les autres, surtout à partir de leur prononciation. J'identifie sans problème les marins-pêcheurs sans fortune, les riches commerçants et aussi les Arabes qui ont appris le tachelhite. Je sais comment leur parler à partir de leur propre langage.*
>
> (M. T., 32 ans, employé)

3.2 Hypercorrection sociolinguistique

Eprouvant un sentiment d'insécurité linguistique, les locuteurs des parlers périphériques pratiquent une autocensure manifeste sur leur performance langagière en éliminant les variantes stigmatisées. Cette situation les conduit, parfois, à ce que Labov (1972a) nomme l'*hypercorrection*, en voulant appliquer abusivement la norme langagière de prestige. C'est ainsi que, par exemple, certains locuteurs du parler *sifflant* empressés d'acquérir la norme dominante, à savoir le parler occlusif, procèdent à une *désassibilation* abusive en substituant systématiquement *t* à *s* et *d* à *z*, ce qui conduit à produire des morphèmes agrammaticaux. Voici quelques exemples tirés des entretiens réalisés avec les sujets dont le parler est sifflant :

asdl	** atdl*	« couvercle »
ifrs	** ifrt*	« aiguisé »
tazart	** tadart*	« figuier »
azal	** adal*	« journée »

Le phénomène d’hypercorrection se produit, chez les locuteurs de la deuxième et de la troisième générations en milieu urbain, notamment ceux qui veulent s’approprier la norme langagière représentée par le parler citadin. Ce parler est considéré par eux comme *évolué, civilisé et moderne*, par opposition aux parlers périphériques perçus, quant à eux, comme *archaïques, frustes, grossiers*, etc. Voici un témoignage :

> *A mon arrivée à Agadir, j'avais 12 ans et je travaillais dans une épicerie... A cause de mon accent montagnard, les clients se moquaient de moi. Les Chleuhs d'Agadir m'appelaient abudrar et les arabophones m'appelaient « chliyeh » (« berbérillon »). Cela me déplaisait beaucoup. Les gosses me taquinaient aussi ; ils essayaient toujours de chiper des bonbons et quand j'en attrapais un, les autres me sautaient dessus et me donnaient des coups en criant « abudrar, chliyeh ». J'ai fini par haïr mon langage. J'ai fait beaucoup d'efforts pour apprendre celui de la ville.* (A. A., 35 ans, commerçant)

Ce qui fait aussi le prestige du parler *occlusif* en tant que système central, c'est sa convergence phonologique avec l'arabe dialectal et son ouverture à l'emprunt lexical. Ces deux faits permettent d'éviter aux locuteurs de commettre des interférences phoniques préjudiciables à l'apprenant de l'arabe. Voici des exemples tirés du corpus enregistré auprès des locuteurs du parler *sifflant :*

arabe	parler occlusif	parler spirant	glose
ṭəbṣil	*ṭṭbṣil*	*ṭṭfṣil*	« assiette »
šəbka	*ššbkt*	*ššifḵt*	« filet »
lbaṭəl	*lbaḍl*	*lḇaḍl*	« injustice »
ləmdina	*lmdint*	*lmzins*	« ville »
ləmdad	*lmdad*	*lmzaz*	« encre »
ləfnati	*lfnati*	*lfnasi*	« épingles »

Le parler *occlusif* sert, en outre, de relais dans le processus d'apprentissage de l'arabe standard en réduisant les possibilités d'interférences phoniques.

En reprenant la terminologie de Labov (*ibid.*), nous dirons que les variantes occlusives, spirantes et sifflantes fonctionnent comme des *indicateurs* d'appartenance à des groupes sociolinguistiques déterminés au sein de la communauté linguistique tachelhitophone en général. En revanche, sur la scène linguistique d'Agadir de façon particulière, ces variantes acquièrent des fonctions différentes. C'est ainsi que les occlusives deviennent des *marqueurs* qui traduisent l'effort d'appropriation de la norme dominante alors que les variantes spirantes et sifflantes sont des *stéréotypes* dont la réalisation est socialement stigmatisée. Ce changement dans les fonctions sociolinguistiques des variantes traduit le processus d'homogénéisation linguistique qui opère par l'imposition *de facto* de la norme occlusive aux locuteurs du parler *spirant* et du parler *sifflant.* Ainsi les usagers des parlers stigmatisés neutralisent-ils progressivement. Les marques phonologiques de leurs parlers respectifs dans le but de s'intégrer au modèle linguistique dominant.

3.3 Habitus sociolinguistique

La norme sociolinguistique s'impose d'abord comme une valeur centrale dans *l'habitus linguistique* des locuteurs (*v.* Bourdieu, 1982). En d'autres termes, les sujets parlants maîtrisent non seulement la compétence de leur langue maternelle mais également un *habitus linguistique*, c'est-à-dire un ensemble de dispositions qui les rend aptes à adopter la meilleure stratégie de communication possible, à évaluer les langues en termes de prestige, à juger de leur efficacité sociale et, *in fine,* à choisir la langue susceptible de mieux servir leurs intérêts et de donner d'eux l'image la plus positive.

Comment *l'habitus sociolinguistique* des locuteurs du parler d'Agadir est-il structuré ? C'est la question qui va retenir à présent notre attention car la réponse nous conduira à saisir le processus mental de l'homogénéisation par l'unification de la norme linguistique.

Il a été avancé dans ce qui précède que l'intercompréhension entre les locuteurs du parler d'Agadir est effective en dépit de l'hétérogénéité des systèmes phoniques des parlers qui le composent. Nous allons tâcher ici de

conforter cette assertion en formulant des hypothèses sur les conditions de possibilité de cette intercompréhension. L'examen de cette question nous amènera à faire un détour théorique relatif à la nature de *l'habitus linguistique* pour savoir notamment si sa composante grammaticale est constituée de plusieurs systèmes autonomes ou d'un pan-système subsumant des sous-systèmes.

Face à cette question, une approche structuraliste plus orthodoxe consisterait à reconnaître dans ce qui a été dénommé le parler d'Agadir trois systèmes autonomes qu'il convient de considérer isolément en synchronie pure, *en soi et pour soi*. A l'inverse, dans le cadre de l'approche variationniste, nous postulons que *l'habitus* de l'usager du parler d'Agadir comprend une compétence globale qui rend le locuteur apte (i) à maîtriser les données du système phonique de ce parler, c'est-à-dire à la fois les convergences et les divergences qui y sont à l'œuvre, et (ii) à incorporer l'ensemble des dispositions sociolinguistiques dictées par les lois du marché linguistique.

3.4 Représentation de la compétence variationniste

En retenant l'option de l'approche variationniste, il convient de conceptualiser l'articulation des composantes du système phonologique. Dans l'optique d'une linguistique de la représentation (*v.* Chomsky, 1972, 1980) et à la suite des postulations de la grammaire variationniste (*v.* Labov, 1972a,b), nous suggérerons deux hypothèses représenter la structuration de la compétence phonologique du locuteur-auditeur du parler d'Agadir. La première hypothèse postule une compétence globale et la seconde une compétence paramétrique (*v.* Boukous, 2009b pour une analyse plus détaillée). Examinons successivement les deux démarches.

3.4.1 Compétence globale

Si nous appréhendons la question dans le cadre d'une hypothèse qui postule que le composant phonologique de la grammaire du parler d'Agadir comprend l'ensemble des unités phoniques en usage dans la communauté linguistique amazighophone d'Agadir, c'est-à-dire les unités des trois parlers inventoriés et décrits dans les sections précédentes, alors nous aurons une représentation dans laquelle la grammaire comprendra

trois systèmes. Le système phonique de base englobera ainsi les unités communes aux parlers occlusif, spirant et sifflant en plus des archisegments représentant les variantes lectales (inter-parlers), en l'occurrence / B, T, D, K, G, K^W, G^W /. Cette représentation implique que le composant phonologique de la grammaire comprend deux types de règles, des règles phonologiques et des règles sociolinguistiques dont les fonctions respectives sont ainsi formulées :

(i) Les règles phonologiques transforment les segments sous-jacents en réalisations phonétiques de sorte que les archisegments sont convertis en occlusives, spirantes ou sifflantes selon les parlers, tout en gardant les autres traits. Ce qui revient concrètement à poser pour chacun des parlers les unités phonétiques suivantes:

Parler occlusif : b, t, d, k, g, k^w, g^w.
Parler spirant : $\underline{b}$, t, d, $\underline{k}$, $\underline{g}$, $\underline{k}^w$, $\underline{g}^w$.
Parler sifflant : b, s, z, k, g, k^w, g^w.

(ii) Les règles de type sociolinguistique, quant à elles, régissent l'application des règles phonologiques selon le contexte approprié, c'est-à-dire qu'elles commandent le choix des parlers en fonction de la situation pragmatique de communication, selon l'interlocuteur, le domaine d'usage, la fonction, le topique, etc.

3.4.2 Compétence paramétrique

Si nous postulons, en revanche, que dans le parler d'Agadir le système phonologique sous-jacent correspond à celui du parler occlusif, nous dirons que les parlers spirant et sifflant sont dérivés du premier. Il reviendra alors aux règles phonologiques de transformer les occlusives soit en spirantes soit en sifflantes. L'option pour l'une ou l'autre catégorie consonantique est régie par des règles sociolinguistiques. Dans le cadre de cette hypothèse :

(i) les règles phonologiques ont pour effet de transcrire les unités sous-jacentes en leurs allophones correspondants dans les parlers spirant et sifflant, en leur affectant les traits phonétiques adéquats, c'est-à-dire <+spirant> et <+sifflant>, respectivement ;

(ii) l'objet des règles sociolinguistiques est de régir l'emploi des unités phoniques dans le contexte social approprié, à la manière des règles examinées dans la première hypothèse.

Dans le cadre des deux hypothèses précédentes, l'organisation de la grammaire du parler d'Agadir est sensiblement la même : elle est composée de règles phonologiques et de règles sociolinguistiques dont la fonction est identique. Ces deux hypothèses se distinguent cependant dans leur conception générale ; en effet, la première est plus abstraite et a un pouvoir de généralisation plus grand que la seconde.

3.5 Déterminisme social et normalisation

En raison de l'impact de l'urbanisation et de ses effets induits, la tendance naturelle de la dynamique sociolinguistique va dans le sens de la réduction de l'hétérogénéité des langues ; c'est le produit même du déterminisme social. Le résultat peut être la phagocytose des langues et des cultures minorées (*v.* Calvet, 1974). A l'opposé, il peut y avoir la volonté consciente des individus et des groupes sociaux d'adopter des comportements de résistance à ce phénomène.

3.5.1 Homogénéiser la diversité

La variation dialectale constitue un phénomène naturel qui s'illustre dans toutes les langues humaines. L'émergence des grandes langues de communication s'est accompagnée d'un lent processus d'homogénéisation et de normalisation de leurs structures, ce qui a conduit à réduire la variation de ces mêmes structures. Face à ce phénomène, les tenants de l'efficacité langagière considèrent que ce processus va dans le sens de l'Histoire, alors que les amateurs des parlures régionales, locales et même idiolectales regrettent la diversité, « la saveur » et « la chatoyance » qui caractérisent ces idiomes. L'amazighe n'échappe pas à ce paradoxe. En effet, cette langue aborde un tournant majeur de son histoire avec la nouvelle politique de promotion dont elle fait l'objet. La question est alors de savoir s'il s'agit de préserver la diversité des dialectes régionaux ou s'il convient de promouvoir un amazighe normalisé et standardisé.

L’analyse produite ici s’est attachée à envisager la relation de la structure linguistique à la structure sociale dans le processus d'homogénéisation langagière à partir du cas du parler amazighe d'Agadir. La description de ce processus a conduit à examiner les aspects convergents et les aspects divergents des trois parlers qui composent le parler d’Agadir, à savoir les parlers occlusif, sifflant et spirant. Cela nous a conduit aussi à expliciter les mécanismes sociolinguistiques de l'homogénéisation phonique à l’œuvre dans l'imposition du parler occlusif en tant que norme sociolinguistique.

Bien que centrée sur un cas d'espèce, à savoir le parler amazighe d’Agadir, l’analyse de la charpente phonique de ce parler montre que le processus de convergence à l’œuvre dans la structure introduit un élément de changement linguistique important sous l'effet de facteurs socioculturels liés à l'urbanisation. La question à élucider est alors de savoir jusqu’à quel point la diversité qui caractérise l’amazighe va s’amenuiser pour enfin se niveler.

La dialectalisation qui a jusqu’ici caractérisé l’amazighe est appréciée de manière différenciée. Certains y voient une richesse qui reflète la diversité objective des groupements culturels amazighes attachés à leurs spécificités locales. D’autres y perçoivent un facteur qui handicape l’unité de la langue amazighe, laquelle devrait servir comme outil de communication entre les amazighophones de toutes les régions du pays.

3.5.2 Echapper à l’obsolescence

Nous voyons donc ici comment un phénomène objectif, à savoir le changement irréversible qui touche la structure de la langue, a un impact considérable sur la vie de l’amazighe dans le cadre d’un environnement qui se transforme irrémédiablement. Dans ce contexte, l’enjeu majeur du changement pour l’amazighe est la résistance à l’étiolement sinon à la mort, à la *thanatoglossie*. Aussi le défi est-il grand pour la communauté amazighophone en particulier et pour la communauté nationale en général, un défi qui consiste à assurer à l’amazighe les conditions optimales de l’adaptation au changement.

En conclusion, l’analyse de la dynamique interne à l’amazighe en contexte urbain a révélé la compétition des variétés dialectales socialement stratifiées et, corrélativement, l’imposition d’une norme sociolinguistique réduisant la variation des structures de l’amazighe. Paradoxalement, l’homogénéisation de la variation inhérente aux dialectes constitue un facteur de régulation du système de l’amazighe et contribue au renforcement du processus de revitalisation de cette langue. La normalisation est ainsi un adjuvant qui consolide les facteurs de résilience de la langue.

CHAPITRE NEUVIEME

Créativité et revitalisation

- Mon sang monte tous les jours. Tu fais avec moi une chose?
- Quoi ?
- Nous brûlons vers l'étranger !
- Je meurs sur l'Espagne et sur l'Italie !
- Tu es venu avec mon vent !

(Fragments de conversation)

gix kabṛan g laṛmi fṛansis. ddix g lgirra s munti casinu g ṭṭalyan, ig lfsyan žninaṛ ṣala. sul ktix f lkaẓirna, baṭrwi, gəṛḍaffu, ḍḍrabbu, ṛṛasalima. walaynni abbanṣyu ziru. ṛža fəḷḷah.

(Fragment du discours d’un ancien combattant)

Il y a fort à parier qu'un francophone de souche a peu de chance de comprendre les énoncés du fragment de l’une ou l’autre conversation alors qu’ils sont performés par des locuteurs qui, eux, pensent parler français. Les amazighophones de souche auront aussi de la difficulté à comprendre le vocabulaire militaire qui émaille le discours de l’ancien combattant. Ceci n'est pas le moindre paradoxe des situations de contact linguistique où ce sont les locuteurs des langues faibles qui recourent, avec plus ou moins de bonheur, aux langues fortes pour faire face aux conditions de communication imposées par la vie moderne, en faisant preuve de moult stratégies compensatoires.

1. De la dépendance à la créativité

Le contact des langues constitue un phénomène qui marque la situation linguistique dans toutes les communautés humaines. En induisant des rapports de forces entre les langues en présence, il crée les conditions d’un échange inégal entre les langues. Mais cet échange offre aussi des opportunités de revitalisation langagière. Le cas de l’amazighe illustre bien ce constat général.

1.1 Marché linguistique et contact de langues

La présentation des fonctions sociolinguistiques de chacune des variétés en usage au Maroc est à même de mettre en lumière les relations de dominance qu'entretiennent ces variétés. Elle permet ainsi d'expliquer pourquoi l'emprunt se fait dans tel sens et pas dans tel autre. En d'autres termes, il s'agit de comprendre pourquoi l'échange est inégal entre les langues au sein d'une même communauté.

Rappelons succinctement les caractéristiques du marché linguistique marocain pour les besoins de l’analyse des modalités du contact de langues qui y sont en présence. Ce marché est investi par plusieurs langues dont certaines sont des langues nationales et d'autres des langues étrangères. Les langues nationales sont l'amazighe et l'arabe, l'amazighe se subdivise en dialectes et l'arabe en arabe standard et en dialectes et en parlers. Quant aux langues étrangères, ce sont essentiellement le français et

l'espagnol, ces deux langues étant des séquelles de la période coloniale. Les fonctions sociolinguistiques de ces variétés sont relativement différenciées :

(i) l'amazighe, avec ses différentes variétés, représente la langue autochtone. Présentement, il fonctionne comme le code privilégié des situations de communication où prédominent les relations de rôles personnelles au sein de la communauté amazighophone. Il paraît évident que ces fonctions sont appelées à se diversifier suite à la constitutionnalisation de l’amazighe ;
(ii) l'arabe dialectal constitue le code transactionnel par excellence dans la mesure où il constitue la langue qui assure la plus large communication ;
(iii) l'arabe standard est employé sous sa forme classique en tant que langue liturgique et sous sa forme moderne en tant que langue officielle des institutions;
(iv) le français, même après l'indépendance, continue d'occuper des positions fortes dans les secteurs de l'économie, de la culture et de l'enseignement technique et scientifique ; enfin
(v) l'espagnol perd lentement mais sûrement les positions qui étaient les siennes durant le protectorat. Il est sévèrement concurrencé par le français en tant que première langue étrangère. Il subsiste cependant dans les zones septentrionale et méridionale du Maroc.

Les langues en présence sur le marché linguistique marocain entretiennent des relations marquées par une forte compétition. Elles n'ont pas la même valeur sur le marché des biens symboliques. Certaines langues constituent un capital apprécié et procurent de ce fait des profits substantiels, c'est fondamentalement le cas de l'arabe standard et du français. L'amazighe est utilisé comme un vernaculaire et l'arabe dialectal de plus en plus comme un code véhiculaire. L'interaction entre ces langues découle ainsi des lois générales qui régissent le marché linguistique. Elle se traduit par un contact continu qui impose l'emprunt comme solution naturelle au problème de la communication en cas de lacunes lexicales.

Confronté au problème de l'emprunt, le locuteur amazighophone peut théoriquement opter pour les options suivantes : (i) l'exploitation des ressources de la langue maternelle elle-même, (ii) l'échange lexical arabe-

amazighe, (iii) l'emprunt à l'arabe standard, et (iv) l'emprunt aux langues étrangères. L'emprunt est générateur d'interférences qui peuvent toucher tous les niveaux de la structure linguistique. Remarquons que le locuteur peur aussi opter pour un *mix* de ces options.

Le contact des langues s'effectue ainsi dans le cadre d'un marché où les langues marocaines sont en position de demande de lexiques susceptibles d'exprimer les réalités nouvelles sur les plans économique, social et culturel. Nous allons examiner, d'une part, les modalités du contact avec l'arabe classique et l'arabe dialectal et, d'autre part, l'emprunt fait par l'amazighe à l'espagnol et au français. Cet examen nous permettra de mieux saisir comment opère, au sein d'une langue précarisée, la dépendance symbolique et la créativité linguistique, qui est son corollaire.

1.2 Contact de langues et stratégies de communication

L'usage que peuvent faire les locuteurs des langues en présence dans leur communauté dépend du degré de maîtrise qu'ils en ont (*v.* Weinreich, 1963). L'usage peut alors prendre la forme du bilinguisme, de la diglossie, du code-switching ou du code-mixing selon que la maîtrise de ces langues est satisfaisante ou pas. Mais dans tous les cas, il s'agit généralement de locuteurs dont la langue première est de moindre prestige que la langue seconde, une langue première dépendante de par son déficit au niveau du statut, des fonctions et des ressources langagières (*cf.* Lafkioui et Brugnatelli, 2008 pour le cas de l'amazighe). Dans cette situation, les locuteurs font preuve de pragmatisme en usant de procédés divers qui manifestent leur créativité afin de pallier les insuffisances de leur langue première.

Nous étudierons deux exemples de manifestation de la dépendance linguistique, en l'occurrence la dépendance de l'arabe à l'égard du français et celle de l'amazighe à l'égard de l'arabe. Notre objectif est de montrer que même dans une situation de dépendance, les langues vernaculaires ont la capacité d'assimiler les emprunts en les pliant à leurs propres structures. Cette créativité au second degré, représente assurément l'une des principales stratégies de résistance des langues en situation de déficit lexical.

2. De l’échange inégal entre les langues

Il reste, néanmoins, que la création lexicale constitue le moyen le plus efficace dans tout projet de revitalisation du corpus d’une langue dans la mesure où il pourvoit la langue en ressources permettant aux locuteurs d’adopter les meilleures stratégies de communication. Ce procédé opère soit par la création de mots nouveaux, de *néologismes*, soit par l'adaptation de mots existant déjà dans le stock lexical de cette langue pour dénommer des réalités nouvelles.

Dans le domaine amazighe, nous assistons depuis les années 1970 à l'émergence et à l'affermissement d'une tendance à la néologie (*v.* Achab 1996). Elle consiste en plusieurs procédés, dont notamment :

(i) l'activation de racines attestées pour dériver des mots nouveaux. Par exemple : *grwl* « retourner, renverser » a donné *tagrawla* « révolution » ; *iri* « vouloir, aimer » a produit *amaray* « amant » et *maql*, *smaql* « voir » a permis de dériver *tismaqlin* « verres de lunettes », etc.; et

(ii) la réactualisation de mots anciens empruntés à différents dialectes amazighes avec un sémantisme nouveau. Par exemple: *asekkil* « lettre de l'alphabet », *agemmay* « alphabet », *anəgmu* « oppresseur », *tiləlli* « liberté », *tidrfi* « libération » ou encore les numéraux *kraḍ, kkuẓ, smmus, sḍis, sa, ttam, tẓa, mraw,* respectivement « trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix » qui sont empruntés au dialecte tachelhite.

2.1 Emprunt amazighe en arabe dialectal

Les locuteurs de l'arabe dialectal et de l'amazighe empruntent mutuellement le vocabulaire de leur langue respective ; cet emprunt est un emprunt de langue largement utilisé par les usagers. Dans ce cas particulier, il semble difficile de parler de relation de dominance entre les deux langues.

C'est ainsi que l'arabe dialectal a emprunté à l'amazighe le lexique en usage dans certains domaines. Voici quelques exemples :

- le schème nominal t*afεεalt* servant à dénommer les corps de métier. Exemples : *tagzzart* 'métier de boucher, boucherie', *tanžžaṛt* « métier de menuisier, menuiserie », *tabqqalt* « commerce d'épicerie », *taħddadt* « ferronnerie, métier de ferronnier », *tadərrazt* « métier de tisserand », etc. Le même schème permet aussi de produire des substantifs abstraits, par exemple *tamslmiyt* « dignité du bon musulman », *takafriyt* « méchanceté des mécréants », *tadamiyt* « humanité, amabilité », *taεzriyt* « célibat », *tamεəllmiyt* « maîtrise », etc. ;
- l'amazighe a aussi prêté à l'arabe dialectal une partie de son vocabulaire agricole (*v.* Laoust, 1920 ; Colin, 1993). Exemples : *bħira < tibħirt* « potager », *targa < targ*^{w}*a* « canal d'irrigation », *gaduma < talgadumt* « binette », *žəṛṛaf < ažəṛṛaf* « houe de curage », etc. ;
- une partie du lexique de la botanique est aussi d'origine amazighe. Exemples: *azir* « romarin », *takawt* « galle du tamarix articulata », *timižža* « sauge », *tiγəcht* « saponaire », *sskum < taskkumt* « asperge », etc. ;
- le lexique de la faune. Exemple: *ṭibibt* « hirondelle », *gərzam < agərzam* « félidé », *bəṛṛan < abṛṛan* « chat sauvage », *udad* « mouflon », etc. ;
- des mots plus usuels sont aussi empruntés. Exemples : *sarut < tasarut* « clé » ou *gwal < agwal* « tambourin » ;
- quelques aspects du lexique du makhzen traditionnel sont également empruntés par l'arabe dialectal à l'amazighe. Exemples : *məzwar < amzwar* « syndic des chorfas », *agdal* « terrain spacieux devant le palais royal », *afrag* « enceinte de toile autour de la tente du sultan », *azfl* « fouet », *abraz* « présentation de la mariée », *aħfir* « fossé creusé autour d'un campement», *ašbar* « rempart crénelé », *axbu* « prison », *aɣnan* « querelle », etc. ;
- l'arabe dialectal emprunte aussi des expressions idiomatiques calquées sur l'amazighe. Exemples: *həzz-u lma < usin-t waman* « c'en est fait de lui », *xəmməm mεa ṛasək < swingəm d ixf nnək* « penses-y », *dar-ha-lu fəmmu<iskər-as-tt imi nnəs* « il l’a cherché », etc.

2.2 Emprunt lexical arabe en amazighe

L’amazighe offre également un exemple intéressant de cette faculté d'emprunt et de créativité linguistiques qui constitue une facette de la vitalité des langues défavorisées par le jeu des lois régissant le marché linguistique.

Nous nous attacherons ici à examiner un cas particulier d'emprunt lexical fait par l'amazighe (dialecte tachelhite) à l'arabe standard (dans sa forme classique). Il s'agit du vocabulaire de la religion musulmane d'un usage fréquent dans la pratique liturgique des gens du Souss (sud-ouest marocain). L'analyse effectuée est exclusivement qualitative. Nous proposerons d'abord une classification des items du corpus, ensuite une analyse des processus d'intégration phonologique et morphologique des morphèmes empruntés en mettant en lumière les procédés mis en œuvre par l'amazighe afin d'assimiler les éléments exogènes (*v.* Boukous, 1989b).

2.2.1 Corpus

Le corpus qui fait l'objet de cette analyse est constitué d'un échantillon d'items que l'on retrouve dans les écrits du lettré Mohammed Ou Ali Awzal, spécifiquement *Al-ħawḍ*. Cet ouvrage, composé au XVIIIe siècle en tachelhite et en caractères arabes légèrement remaniés, est consacré aux fondements de l'Islam selon le rite malékite. Ce texte est connu des populations amazighophones du Souss, la plupart des hommes et des femmes l'apprennent par cœur. Les données examinées ici sont tirées d’enregistrements d’Al-ħawḍ effectués auprès de locuteurs de l'Anti-Atlas (Tafraout, Ida Ousemlal, Ida Oubaâqil).

Ce corpus contient un nombre important de mots empruntés à l'arabe classique dont la majorité est partiellement assimilée aux structures phonologiques et morphologiques de l'amazighe. Il existe cependant un certain nombre de mots qui ne subissent aucune transformation en passant en amazighe. C’est notamment le cas lorsqu'ils sont performés par des *fuqaha* ou des *tolba* qui sont des lettrés ayant une bonne maîtrise de l'arabe classique, ce qui à vrai dire arrive rarement surtout au niveau de la prononciation. Il s'agit notamment des termes qui désignent le nom de Dieu et ses attributs.

Le choix du champ notionnel et lexical de la religion n'est évidemment pas le fruit du hasard. En effet, s'il est un champ où la densité des emprunts à l'arabe classique est importante, c'est bien celui de la religion. Domaine par excellence du sacré et du respect scrupuleux de l’arabe comme parole coranique, la religion impose le signe linguistique arabe comme partie intégrante de l'exercice du dogme. Il existe cependant des efforts de néologie lexicale qui tendent à instituer une terminologie de la religion islamique en langue amazighe. Ces efforts poursuivent, en la radicalisant, une tendance qui existe au moins depuis Ibn Toumert et dont l'un des représentants actuels est Jouhadi qui a traduit de l’arabe vers l’amazighe la vie du prophète (1995), le Coran (2003) et les Hadiths d’Al Boukhari (2007). A titre de rappel historique, il y a lieu de mentionner l'expérience des Barghouata (VIIIe–XIIe siècle) qui s'étaient inscrits en marge, sinon à l'encontre, de l'orthodoxie islamique en adoptant la doctrine kharijite et en produisant un lexique religieux proprement amazighe, lexique qui ne nous est pas intégralement parvenu (v. Le Tourneau, 1991).

2.2.2 Identification des emprunts

L'inventaire non exhaustif ci-dessous présente trois listes de mots transcrits conformément à la prononciation de locuteurs réels enregistrés dans des conditions naturelles. Elles comprennent en (i) les termes de l'arabe qui ne changent pas de forme en passant en amazighe, ils sont enregistrés auprès de locuteurs lettrés, en (ii) les termes d'origine arabe qui sont modifiés sur le plan phonique et en (iii) ceux ayant subi des changements de nature morphonologique. Les items donnés en (ii) et (iii) sont tirés d'enregistrements faits auprès de locuteurs non lettrés, femmes et hommes.

- *(i) ’aḷḷaah, ṛabb, mawlaanaa ’al-εaḎiim, ’al-waħiid, ’al-baaqii, ’akbar, ’al-kariim, ’al-raħmaan, ’al-raħiim ’al-γafuuṛ, ’al-εaaqil, ’al-εaliim, ’al-baarii, mudabbir, mukawwin ;*
- *(ii) linjil, lq^{w}ṛan, iblis, lislam, lktab, lfarajḍ, ššruḍ, laγraḍ, lburhan, lmaxluqat, liraḍa, lžayz, lmurṣalin, ttawħid, luḍu, lžnabt, lħukm, lbhaym, lbħur;*

(iii) *amuslm, akafriy, aẓum, uẓum, anaẓum, ašrik, ikafrijn, ibalisn, ẓẓaḷḷ, taẓallit, talluħt, tamumnt, takafriyt, timuslmin, tillwaħ, ħužžu, ttzkku, ħrrm, ttnžam, nžžm, ttƐkaɛ, ttsžad, ttamn, ttɛṣu.*

2.2.3 Processus d'intégration phonologique

Les termes que comporte la liste (ii) sont une illustration des processus phonologiques à l'œuvre dans l'emprunt lexical fait par l'amazighe à l'arabe classique (ci-après A et AC, respectivement). La finalité de ces processus est de convertir les matrices des phonèmes attestés dans les morphèmes de l'arabe classique en d'autres matrices conformes aux données du système phonologique de l'amazighe (*v.* Boukous, 2009b). Parmi les processus d'intégration les plus productifs, notons l'effacement, la substitution, la réduction de la quantité vocalique et la monophtongaison ou réduction des diphtongues en monophtongues. Considérons ces processus à travers l'analyse de quelques exemples.

2.2.3.1 Effacement et substitution de segments

Les segments attestés dans les morphèmes empruntés à l'arabe classique et absents de la matrice phonologique de l'amazighe sont soit effacés dans les morphèmes intégrés soit remplacés par les segments qui leur sont structuralement proches. Les exemples (a), (b), (c) et (d) illustrent respectivement les processus suivants : la troncation de l'occlusive glottale, la troncation des voyelles (ce qui conduit dans le cas des verbes trilittères à la formation de morphèmes sans voyelle), la substitution aux constrictives interdentales des occlusives correspondantes, à savoir : ṯ → t, ḏ → d, Ḏ → ḍ) et le remplacement des emphatiques lacunaires dans le système phonologique de base de l'amazighe par d'autres emphatiques *natives,* comme suit : Ḏ → ḍ.

Les exemples suivants illustrent ces processus :

(a) Troncation de la glottale

AC : 'al-qur'aan, 'al-'islaam, 'al-fara'iḍ, 'alžaa'iz, 'al-bahaa'im, 'al-lwuḍuu', 'al-fanaa', 'al-ɛišaa'.

A : *lq*^{w}*an, lislam, lfarayḍ, lžayz, lbhaym, luḍu, lfana, lɛiša.*

(b) Troncation vocalique

AC : ʼal-šuruuṭ, ʼal-buħuur, sažada, rakaεa, Ðalama, ħaṭṭama.
B : ššruḍ, lbħur, sžd, rkε, ḍlm, ħṭṭm.

(c) Substitution consonantique

AC: ʼal-ṯuluṯ ʼal-ʼunṯaa, ʼal-Ðuhr, ʼal-Ðulm, ʼal-ḏikr, ʼal-ḏanb.
A : ttulut, lunta, ḍḍuhr, ḍḍulm, ddikr, ddnb.

(d) Substitution des emphatiques

AC: ʼal-ššuruuṭ, ʼal-baaṭil, ʼal-ṣṣawm, ʼal-ṣalaat.
C: ššruḍ, lbaḍl, uẓum, taẓallit.

2.2.3.2 Réduction de la quantité vocalique

La réduction des voyelles longues de l'arabe classique en brèves en passant en amazighe est motivée par le fait que la quantité (voyelle longue *vs* voyelle brève) n'est pas une marque phonologique distinctive dans le système vocalique de l'amazighe. Les exemples produits ci-dessous en arabe classique et leurs correspondants en amazighe montrent comment opère ce processus :

AC : ʼal-ʼinžiil, ʼibliis, ʼal-buħuuṛ, ʼal-ššuruuṭ, ʼal-ʼaγraaḍ, ʼal-burhaan, ʼal-maxluuqaat
A : linžil, iblis, lbħur, ššruḍ, laγraḍ, lburhan, lmaxluqat.

2.2.3.3 Monophtongaison

Les diphtongues *aw* et *ay* attestées dans les morphèmes de l'arabe classique se réduisent respectivement à *u* et *i* en passant en amazighe. Ce processus est à l'œuvre dans les exemples suivants:

AC : ʼal-ṣawm, ʼal-mawt, ʼal-bawl, ʼal-qawl, ʼal-sayf, ʼal-dayn, ʼal-šayṭaan, ʼal-layl.

A : uẓum, lmut, lbul, lqul, ssif, ddin, ššiṭan, llil.

En guise d'illustration, donnons la dérivation de trois morphèmes de l'arabe classique empruntés par l'amazighe, *'al-qur'aan, 'al-sayf, 'al-baaṭil* :

Forme source (AC)	’al-qur’aan	’al-sayf	’al-baaṭil
Effacement de glottale	' > 0 ' > 0	' > 0	' > 0
Effacement de voyelle	a > 0	a > 0	i > 0
Réduction vocalique	aa > a		aa > a
Substitution conson.			ṭ > ḍ
Monophtongaison		ay > i	
Forme intégrée (A)	lq^{w}ṛan	ssif	lbaḍl

L'examen des processus phonologiques à l'œuvre dans l'intégration des morphèmes empruntés à l'arabe classique fait ressortir que ces derniers sont assujettis aux données de la matrice phonologique de l'amazighe. Ceci conduit parfois à produire des morphèmes présentant une forme tout à fait originale par rapport à leur forme source.

2.2.4 Processus d'intégration morphologique

Les morphèmes que l'amazighe emprunte à l'arabe classique subissent aussi des changements qui affectent leur structure morphologique de base. Nous considérerons les principaux processus d'intégration morphologique qui opèrent dans ces morphèmes. Pour ce faire, nous tenterons d’examiner successivement les processus concernant la forme du nom et ceux relatifs à celle du verbe.

2.2.4.1 Morphologie nominale

Considérons les modalités de l'intégration des formes nominales de l'arabe classique en amazighe selon le genre et le nombre.

(a) Intégration selon le genre

Dans les exemples (i) et (ii) sont respectivement illustrés les processus d'intégration des noms masculins et féminins de la forme du singulier :

	AC	A	glose
(i)			
	kaafir	*akafriy*	« mécréant »
	mu'min	*amumn*	« croyant »
	muslim	*amuslm*	« musulman »
	ṣaa'im	*anaẓum*	« jeûneur »
(ii)			
	kaafira	*takafriyt*	« mécréante »
	mu'mina	*tamumnt*	« croyante »
	muslima	*tamuslmt*	« musulmane »
	ṣa'ima	*tanaẓumt*	« jeûneuse »

En (i) les morphèmes du masculin singulier de l'arabe classique se voient préfixer une voyelle qui est généralement *a*, en même temps qu'ils perdent la deuxième voyelle radicale. Dans le cas de *akafriy*, il y a métathèse ou permutation de *r* et *i* et suffixation de *y* ; le cas de *anaẓum* est encore plus intéressant parce qu'il illustre la formation du nom d'agent en amazighe à partir du radical *aẓum* dont la forme source en arabe classique est supposée être *ṣawama* « jeûner ».

En (ii) les morphèmes du féminin singulier dans les formes de l'amazighe sont dérivés directement de leurs homologues masculins (en A) par affixation du morphème discontinu du féminin *t+ X+ t,* comme cela se produit dans la formation des morphèmes natifs.

(b) Intégration selon le nombre

En (i) et (ii) sont donnés des exemples de morphèmes aux formes du pluriel, respectivement au masculin et au féminin :

	AC	A	
(i)	*kuffaar*	*ikafriyn*	*< /i+kafriy+n/*
	mu'minuun	*imumnn*	*< /i+mumn+n/*
(ii)	*kaafiraat*	*tikafriyin*	*< /t+i+kafriy+in/*
	mu'minaat	*timumnin*	*< /t+i+mumn+in/*
	muslimaat	*timuslmin*	*< /t+i+muslm+in/*

Il apparaît à travers ces exemples que l'intégration des morphèmes de l'arabe classique qui sont à la forme du pluriel obéit exactement aux règles de formation du pluriel spécifiques à l'amazighe. En effet, la formation du pluriel des formes masculines se fait à partir du radical X auquel sont affixées les mélodies du pluriel *i+X+n* et *ti+X+in*, respectivement pour le masculin et pour le féminin. Nous savons que le pluriel en amazighe se forme à l'aide d'autres mélodies, ici les emprunts sont préférentiellement assujettis aux mélodies ayant le rendement fonctionnel le plus élevé dans la grammaire de l' amazighe, dialecte tachelhite.

2.2.4.2 Morphologie verbale

Les verbes empruntés à l'arabe classique s'intègrent en amazighe en se pliant aux structures morphologiques de ce dernier tant au niveau des schèmes qu'à celui des thèmes. Rappelons que le *schème* est le gabarit ou le *pattern* représentant la structure des classes de morphèmes, tandis que le *thème* est la base sur laquelle repose la flexion, il résulte de l'adjonction à la racine de morphèmes dits thématiques.

(a) Intégration et schèmes verbaux

Considérons les formes verbales suivantes: *εaṣaa* « désobéir », *'aamana* « croire en Dieu », *rakaεa* « se prosterner » et *ṣaama* « jeûner ».

- *εaṣaa*, dont la forme de base en arabe classique est *'aṣaya* sous le schème *faεala* (*CaCaCa*), se réalise en amazighe comme *εṣu* à l'aoriste (forme nue), ce qui semble vouloir dire qu'il passe du schème *CaCaCa* au schème *CCu* en amazighe ;
- *'aamana*, passe du schème *faεala* (*CaCaCa*) au schème *aCC* sous la forme *amn* ;
- *rakaεa*, dont le schème est *faεala* (*CaCaC*a) en arabe classique, intègre le schème *CCC* sous la forme *rkε* en amazighe,
- *ṣaama*, dont la forme de base en arabe classique est *ṣawama,* passe du schème *faεala (CaCaCa)* au schème *aCuc* pour se réaliser *aẓum* en amazighe.

En observant le passage des formes de l'arabe classique à celles de l'amazighe, nous nous apercevons que certains verbes de la première

langue, qui ont apparemment le même schème, intègrent des schèmes différents en amazighe. C'est ainsi que *rakaƐa* et *ṣawama* appartenant au schème *CaCaCa* se réalisent sous des schèmes distincts, respectivement *CCC* et *aCuC.* Ceci signifierait que ce passage ne serait pas régi par des règles capturant les régularités morphologiqueset qu'ainsi les formes dérivées et intégrées à l'amazighe ne seraient pas prédictibles. Il semble, cependant, que l'examen de la structure de ces verbes est à même d'éclairer les processus de leur intégration en amazighe. En effet, les verbes dont le schème comporte des consonnes vraies (non des semi-consonnes) passent du schème *CaCaCa* au schème *CCC* après effacement des voyelles. C'est le cas par exemple de *rakaεa* et *sažada* qui se réalisent respectivement *rkε* et *sžd*. Quant aux verbes qui présentent un glide (G), ou une semi-consonne, dans leur radical, ils se comportent différemment selon la position qu'occupe la semi-consonne dans leur radical. C'est ainsi que les verbes assimilés (<u>G</u>CC), les verbes concaves (C<u>G</u>C) et les verbes défectueux (CC<u>G</u>) intègrent respectivement les schèmes *VCC*, *CVC* et *CCV* dans lesquels *V* est la réalisation syllabique (vocalique) de la semi-consonne, c'est le cas dans *užd, ẓur* et *bdu*.

Les verbes empruntés à l'arabe classique sont également soumis aux règles dérivationnelles de l'amazighe. A partir des formes de base intégrées, on peut ainsi obtenir des formes dérivées comme la forme causative et la forme passive. Témoins les exemples suivants:

AC	A	F. causative	F. passive	glose
ṛafaƐa >	*ṛfε*	*ssṛfε*	*ttuṛfaε*	« élever »
ħaṛṛama >	*ħṛm*	*sħṛṛm*	*ttuħṛṛam*	« rendre illicite »
falaħa >	*flħ*	*ssflħ*	*ttuflaħ*	« réussir, être élu »
kariha >	*kṛh*	*sskṛh*	*ttukṛah*	« haïr, être, illicite »

L'élucidation des processus d'intégration des formes verbales de l'arabe classique en amazighe pose de sérieux problèmes. En effet, certaines formes attestées en amazighe présentent des formants dont nous pouvons difficilement justifier la dérivation. C'est le cas par exemple de *aẓum* qui est supposé être dérivé de *ṣaama*. L'hypothèse qui nous paraît la plus vraisemblable est que l'amazighe emprunte les formes verbales de l'arabe classique à partir du thème de l'impératif dont le schème se trouve être

celui de la forme aoriste (ou forme de base) en amazighe. Cette postulation permet de rendre compte de l'intégration des formes verbales de façon simple et naturelle, par exemple *ṣum → aẓum, ’udεu → dεu, ṣaḷḷi → ẓẓaḷḷ,* etc.

La résolution de l'énigme *ṣaama* → *aẓum* peut être envisagée en considérant que *aẓum* est une forme native de l'amazighe et non une forme empruntée. Ce terme fait partie d'une liste de mots communs à l'amazighe et à l'arabe dont la présence en amazighe est antérieure à l'islamisation des Amazighes. Ce mot est attesté sous plusieurs formes en touareg, l'un des dialectes amazighes les plus conservateurs, par exemple dans *uẓam* « tout jeûne religieux obligatoire », *aẓum* « fait de jeûner, jeûne », *aẓuẓm* « fait de faire jeûner » (*v.* de Foucauld, 1951).

(b) Intégration et thèmes verbaux

Les verbes empruntés adoptent aussi la forme des thèmes spécifiques à l'amazighe, ce qui prouve là aussi son aptitude à prendre en charge les morphèmes d'origine étrangère. Considérons les paradigmes de l'accompli et ceux de l'inaccompli des verbes suivants : *εṣu, amn, ṛkε* et *aẓum* en nous contentant des personnes du singulier. Ces paradigmes sont exposés, respectivement, en (i) et en (ii) ci-dessous :

	εṣu	*amn*	*ṛkε*	*aẓum*
(i)	*εṣiγ*	*umnγ*	*ṛkεγ*	*aẓumγ*
	tεṣit	*tumnt*	*tṛkεt*	*taẓumt*
	iεṣa	*iumn*	*iṛkε*	*iaẓum*
	tεṣa	*tumn*	*tṛkε*	*taẓum*
(ii)	*εṣuγ*	*amnγ*	*ṛkε*	*aẓumγ*
	tεṣut	*tamnt*	*tṛkεt*	*taẓumt*
	iεṣu	*iamn*	*iṛkε*	*iaẓum*
	tεṣu	*tamn*	*tṛkε*	*taẓum*

A l’examen de ces paradigmes, il appert que les verbes empruntés à l'arabe classique s'intègrent régulièrement en amazighe en étant assujettis à la fois à la variation qui affecte les voyelles thématiques et aux compatibilités avec les morphèmes personnels. Ainsi *εṣu* connaît l'alternance *i/a* à l'accompli et la constance de *u* à l'inaccompli sur le modèle des verbes

natifs ayant pour schème *CCu*, comme dans *fru* « régler une dette » et *dru* « partager ». Dans le paradigme de *amn,*il y a constance de la voyelle thématique, à savoir *u* à l'accompli et *a* à l'inaccompli à l'instar des verbes natifs dont le schème est *VCC,* par exemples : *azn* « peser », *amẓ* « prendre », *alm* « faire un ourlet ». Quant aux verbes ayant pour schème *CCC* comme *ṛkɛ*, ils ont le même thème à l'inaccompli et à l'accompli, par exemple *krz* « labourer », *mgr* « moissonner » et *zdɣ* « habiter ». Il en va de même pour les verbes ayant pour schème *VCVC* tels *aẓum* « jeûner »*, afuḍ* « retourner » et *aɣul* « revenir ».

2.3 Emprunt aux langues étrangères

L'emprunt aux langues étrangères, notamment au français et à l'espagnol, constitue un phénomène directement lié au contact de l'Europe, surtout depuis la colonisation. L'intégration des mots empruntés s'effectue soit en gardant leur forme et leur sens originels, soit en les adaptant l'un et/ou l'autre aux structures de la langue d'accueil. Les langues étrangères prêtent surtout le vocabulaire technique aux langues marocaines.

2.3.1 Emprunt à l'espagnol

L'espagnol a prêté aux langues marocaines des items relevant de champs variés :

(i) dans le domaine du vocabulaire de la pêche : *lbarco, abarco < barco* « chalutier », *lkurrinti, lk*ʷ*rrinti < corriente* « le courant marin », *ḍḍraga < draga* « drague », *lfundu < fondo* « le fond marin », *lfertuna, lfertunt < fortuna* « tempête », *qimrun, qaymrun < camaron* « crevettes », *kaṛama < calamar* « calmar », *ṛṛaya < raya* « raie », etc. ;

(ii) dans le domaine du vocabulaire du jeu de cartes : *ṛṛonḍa, ḷḷaṣ, ḍḍos, ttris, kwatru, ssinku, ṣṣoṭa, kabaḷ, rray, ttringa, missa, loṛo, bastos*, etc. ; et

(iii) dans le domaine du vocabulaire usuel : *litru* « litre », *lmitru* « mètre », *kumir* « pain », *kuna* « berceau », *boṣṭa* « bureau de poste », *katri* « sommier », *peloṭa* « ballon », etc.

2.3.2 L'emprunt au français

Le français est un grand pourvoyeur de vocabulaire des techniques et de l'économie moderne : *ṭṭrabublik* < travaux publics, *lbḷan* < le plan, *lbaṭima* < le bâtiment, *luzin* < l'usine, *lfirm*a < la ferme, *lanṭir* < l'antenne, *lbank* < la banque, *ššik* < chèque, *kridi* < crédit, *laṣurans* < assurances, etc.

On doit aussi au français le vocabulaire militaire: *lkaẓirna* < la caserne, *lgariṭa* < la guérite, *baṭrwi* < patrouille, *muskuṭo* < mousqueton, *raṣalima* < renseignement, *grḍaffu* < « garde-à-vous », *kabṛan* < caporal, *k*^{w}*niniṛ* < colonel, *šaṛžan* < sergent, etc.

Brunot (1949) a consacré une étude systématique aux emprunts dialectaux arabes à la langue française dans les cités marocaines depuis 1912. Il y montre que si l'on trouve en arabe dialectal des termes empruntés au persan, au turc, au grec, à l'hébreu, au roman et surtout à l'espagnol, il n'a été profondément marqué par l'emprunt de mots étrangers qu'avec l'installation du Protectorat français, à la faveur duquel de nouvelles techniques et une nouvelle culture s'étaient imposées par le truchement de la langue française. Dans cette étude, l'auteur dénombre 182 vocables, substantifs, verbes et adjectifs, et donne pour chacun d'eux des informations telles la nature, le genre et le nombre pour les noms, le sens et les usages anciens et actuels. Il y examine enfin les changements phonétiques que subissent les emprunts en s'intégrant en arabe marocain.

Il nous a semblé intéressant de reprendre cette étude près de cinquante ans après sa publication afin de voir si les usagers de l'amazighe font toujours les mêmes emprunts au français. L'hypothèse que l'on peut postuler à ce sujet est qu'avec l'indépendance du pays et surtout avec les progrès de l'arabisation en matière d'enseignement et d'administration, les Marocains recourent à l'arabe standard plutôt qu'au français pour pallier les insuffisances lexicales de l'arabe dialectal.

Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons administré un test à un échantillon de la population estudiantine comprenant 43 sujets dont 17 sont de sexe masculin et 26 de sexe féminin. Du point de vue de leur spécialité, 10 sont en sciences sociales, 16 en sciences exactes et 17 en Lettres. Pourquoi avoir choisi la population étudiante ? Pour plusieurs raisons dont les principales tiennent à la disponibilité des sujets et surtout

au fait qu'il s'agit d'une population scolarisée fortement marquée par le processus d'arabisation et donc, *a priori,* encline à substituer dans sa performance le lexique arabe aux emprunts français. Le test administré aux étudiants est composé d'une centaine de termes tirés de la liste de Brunot (*ibid.)*. Il leur a été demandé de préciser l'origine de ces termes, d'en donner l'équivalent en arabe standard et de noter le terme qu'ils utilisent habituellement et naturellement.

Le corpus sur lequel a porté l'enquête est le suivant :

bibliyotek, bank, bakit/bakiya, banžu, baṛba, faṣma, baṭrwi, baẓar, brmuni, bidu/bidun, biru, bisklit/bišklit, bisri/pisri, bḷaka/plaka, blaṣa, bnu, boḷa, bosṭa, briki, bulis, buḷanži, difanḍi/bifanḍi, fagu/vagu, frmaṣyan, fsyan, firma, frizi, gamila, garṣon, grafaṭa, žaḍarmi, žiždibbi/žiždippi, kabina, kamiyu/kamayu, kaskṛot, kuli/kulya, korṣ, kridi, kofṛa, lagaṛ, lagrima, lamuni, lantrit, laṣurans, laṣorti, leṣans, luks, loṭel, madam, madaya, magaza, mašina, manḍa, moḍa, nimiru, bomaḍa/pomaḍa, risṭora, ṣenḍala, senyatur, ssinima, šanṭi, ššiki, ššifor/ššafor/šofor, ṣbiṭar, tanber, trisinti, tilifun, ṭobis, ṭomobil/ ṭomobila, ṭrabay/ẓravay, ṭrabublik, ṭrebonar, ẓẓalamit, zzufri.

A l'issue de la correction du test, nous avons obtenu les résultats suivants :

(i) mots inconnus :	09.47%
(ii) mots employés à la forme empruntée :	57.45%
(iii) mots dont l'équivalent en français est employé :	30.99%
(iv) mots dont l'équivalent en arabe est inconnu :	74.01%
(v) mots dont l'équivalent en arabe est employé :	05. 26%

Ces faits indiquent que les mots empruntés sont encore largement connus et utilisés par les locuteurs dans leur forme intégrée ; leurs équivalents en arabe dialectal et en amazighe sont peu employés. Enfin, bien que les sujets connaissent la grande majorité des équivalents en arabe standard, ils ne les utilisent que très peu.

Les résultats du test laissent entendre que les sujets ont une connaissance passive de la terminologie en arabe standard. En effet, l'arabisation de l'administration et de l'enseignement leur a permis de prendre connaissance des néologismes arabes mais il s'agit d'une maîtrise passive

puisqu'ils ne les emploient pas effectivement dans leur comportement langagier réel et de façon naturelle.

3. Dialectique de la créativité et de la revitalisation

A priori, la situation de l’amazighe, au contact de langues plus fortes que lui sur le marché des langues, ne pourrait que conduire à son étiolement. Mais, la vigueur de certaines langues et, évidemment, celle de leurs communautés conscientes de la nécessité de sauvegarder leur patrimoine linguistique et culturel, conduit parfois à une réaction marquée par la résistance à l’obsolescence. Les procédés d’intégration des mots empruntés, formes nominales et formes verbales, constituent autant de stratégies qui concourent à l’émergence d’un processus de revitalisation basique dans le contexte du contact avec les langues fortes.

3.1 Dépendance et résilience

Le système écolinguistique marocain est dominé par les langues fortes, avec leur statut institutionnel privilégié, leurs fonctions sociolinguistiques prestigieuses et leurs forces structurelles en termes de normalisation de la phonie, de la morphologie et de richesse terminologique. Il est ainsi évident que nous sommes dans une situation caractérisée par l’échange inégal entre les langues et dans laquelle l’amazighe est marqué par la précarité, la dépendance et l’étiolement qui s’ensuit.

Il apparaît cependant à travers l’analyse précédente, que l'amazighe fait preuve de créativité en intégrant les morphèmes nominaux et verbaux empruntés aux langues avec lesquelles il est en situation de contact tout en les pliant aux règles de formation des morphèmes natifs. C'est ainsi que les noms empruntés sont coulés dans le gabarit des formes nominales natives tant sur le plan du genre que sur celui du nombre. De même, les verbes empruntés sont adaptés aux schèmes et aux thèmes de la morphologie de l'amazighe. Il appert ainsi que les locuteurs, en dépit des lacunes lexicales de leur langue, mettent en œuvre des procédés de création lexicale et d'intégration des emprunts pour que la langue puisse répondre à leurs besoins de communication. La question qui se pose alors est de savoir jusqu’à quel point ce type de stratégie est en mesure de contribuer à la

résistance de la langue au-delà des effets vertueux de la résilience endogène.

3.2 Résistance et revitalisation

Les effets du déterminisme sociologique qui vont dans le sens de l'affaiblissement progressif de l'amazighe en situation de compétition sur le marché des langues sont tellement impérieux que l'on peut se demander si l'amazighe a la capacité de résister au processus d'étiolement. A l'appui de ce questionnement, nous pouvons évoquer non seulement les menaces d'un environnement inhospitalier, mais aussi les faiblesses internes à l'amazighe, notamment la grande variation des structures phoniques, les lacunes lexicales, la réduction des fonctions et des usages. Il faudrait surtout évoquer la désaffection de franges entières de la population de langue maternelle amazighe installées dans les agglomérations urbaines et qui, consciemment ou non, rompent la chaîne de la transmission intergénérationnelle de la langue. Il semble donc que le défi majeur auquel est confrontée la survie de l'amazighe est la conscientisation autonome de sa communauté (*cf.* Landry *et al.*, 2005).

Cette double polarité, caractérisée par la dépendance et par la créativité, reflète la situation objective de l'amazighe, celle d'une langue en lutte pour la survie. L'amazighe pourrait-il faire partie du très petit lot de langues qui ont quelques chances d'échapper à l'obsolescence dans le contexte de la domination interne et de la globalisation (*cf*. Fishman, 2001) ? Sans verser dans l'optimisme béat, nous dirons que le nouvel environnement politique et social offre des opportunités à l'amazighe pour s'inscrire dans un processus de revitalisation qui pourrait avoir un effet *décélérateur* sur le rythme de la tendance lourde qui menace cette langue.

L'amazighe vit assurément une situation d'étiolement et de précarisation. Cela apparaît à travers la description de sa situation générale sur le marché des langues, l'évaluation de son poids et de sa valeur, et l'analyse des facteurs sociaux qui entraînent son affaiblissement. Les facteurs déterminants sont : la marginalisation institutionnelle, l'urbanisation de la population, la compétition de langues plus fortes, la faiblesse de la transmission intergénérationnelle de la langue, le déficit apparent d'auto-conscientisation, les attitudes et les représentations dépréciatives, etc.

L’action conjuguée de ces facteurs a conduit à la réduction de la masse parlante de l’amazighe, à l’entame de l’efficience de ses fonctions sociolinguistiques et également à l’appauvrissement de ses structures morphosyntaxiques, lexicales, stylistiques et rhétoriques. Cette situation est-elle réversible ? Les études consacrées à d’autres langues connaissant ce type de situation tendent à en faire douter (*v*. Dorian, 1982 ; Fishman, 2001 ; Crystal, 2004). Pourtant, dans un environnement qui semble lui offrir de nouvelles opportunités en termes d’aménagement de statut et de corpus, d’intégration institutionnelle dans un contexte d’autonomie conscientisante émergente, l’amazighe s’inscrit progressivement dans un processus de revitalisation qui pourrait, s’il pouvait bénéficier d’une durabilité effective, être intégré dans une dynamique nouvelle susceptible de le soustraire à l’étiolement et *in fine* à l’obsolescence.

CHAPITRE DIXIEME

Codification de la graphie tifinaghe et revitalisation

1. De l'oralité à l'écriture

L'amazighe demeure essentiellement une langue de tradition orale bien qu'il entame avec succès son passage à l'écriture dans le contexte de son institutionnalisation. L'éventail des usages oraux comprend les situations d'échanges verbaux au sein de la famille, entre pairs et, dans une certaine mesure, dans la vie sociale et professionnelle, et dans la production culturelle en prenant la forme du conte, de la poésie, du chant, du dicton, de la devinette, etc. Aussi la transmission intergénérationnelle des expériences des communautés amazighes s'est-elle faite principalement par le biais de la tradition orale qui devient ainsi la source historique majeure. Avec l'évolution de la société dans le contexte de l'urbanisation galopante, la question centrale devient la suivante : comment assurer une communication efficiente entre les individus et les groupes et comment transmettre l'expérience de la mémoire collective aux générations futures ? Ce n'est pas là le moindre défi auquel est confrontée la communauté amazighophone ni le moindre enjeu du processus de revitalisation qu'amorcent la langue et la culture amazighes.

1.1 Variété des traditions écrites

L'écriture de l'amazighe n'est pas un fait récent. En effet, les communautés amazighophones ont utilisé une écriture spécifique, libyque ou tifinaghe, depuis la haute Antiquité ; c'est même l'une des premières écritures phonogrammatiques de l'humanité (*v.* Camps, 1978 ; Skounti *et al.,* 2003). De même, ces communautés ont emprunté leur écriture aux communautés avec lesquelles elles ont été en contact selon la conjoncture historique. Il existe un patrimoine amazighe écrit composé de corpus d'inscriptions antiques en libyco-berbère (*v.* Marcy, 1936 ; Chabot, 1940 ; Galand, 1966), d'un ensemble d'inscriptions en tifinaghe (*v.* Aghali-Zakara et Drouin, 1997), de pièces de littérature religieuse que d'expression amazighe en caractères arabes (*v.* Galand-Pernet, 1973) et d'un ensemble de textes, de glossaires et de grammaires en caractères latins (*v.* Boukous, 1989a). A cette tradition écrite, somme toute limitée, s'ajoutent quelques écrits en néo-tifinaghe qui s'inscrivent dans le cadre de la revitalisation de l'amazighe depuis les années 1960.

Ces différentes expériences n'ont cependant fait de l'amazighe une langue de tradition écrite. C'est l'adoption de l'alphabet tifinaghe et sa codification par l'IRCAM au Maroc à partir de 2003, et son utilisation dans l'enseignement-apprentissage de l'amazighe et dans la néo-littérature que cette langue commence à intégrer le cercle de la scripturalité. Avec cette entame, l'amazighe aborde une étape importante dans le processus de sa revitalisation. L'écriture permet à cette langue d'être employée à la fois dans des usages oraux et dans d'autres écrits, ce qui élargit l'éventail des situations de communication dans lesquelles les locuteurs sont en mesure de s'en servir. Cet acquis renforce indéniablement la valeur de l'amazighe sur le marché des langues.

1.2 Option tifinaghe

L'adoption officielle de l'alphabet tifinaghe au Maroc constitue un indicateur de la volonté politique positive à l'endroit de l'amazighe. La normalisation de cette graphie représente une tâche préalable à toute autre opération de standardisation de la langue dans la mesure où les choix de méthode vont conditionner l'écriture et l'orthographe de l'amazighe et auront indéniablement des répercussions sur la promotion de la langue

elle-même. Le choix de l'alphabet qui a été fait par l'IRCAM est fondé sur une approche à tendance phonologique, ce qui présente l'avantage d'unifier l'amazighe au niveau de l'écrit tout en permettant des réalisations phonétiques particulières au niveau de la prononciation, de l'accent, de l'intonation, du rythme, etc. Du reste, c'est le cas pour toutes les écritures du monde. Ainsi, le même texte écrit en amazighe sera-t-il lu par les locuteurs selon leurs données phoniques natives exactement de la même façon que le texte écrit en alphabet arabe est lu différemment dans les pays du Maghreb, en Egypte et dans les pays du Golfe. L'essentiel est que le texte, qui peut être lu différemment, soit compris de façon identique.

L'option tifinaghe est diversement accueillie par les acteurs politiques et par l'élite intellectuelle. Les traditionnalistes y voient une atteinte à l'alphabet arabe (araméen) et une distance affichée à l'égard de la culture arabo-musulmane. Les modernistes, favorables à l'alphabet latin, perçoivent l'option tifinaghe comme un choix rétrograde qui entrave le développement même de l'amazighe. Quant aux promoteurs de la graphie tifinaghe, ils considèrent au contraire que ce choix est dicté par la légitimité historique. En définitive, quel que soit le choix de la graphie, c'est le passage à l'écrit qui importe car il constitue une condition *sine qua non* de la revitalisation de l'amazighe. Les différentes expériences d'aménagement linguistique à travers le monde ont, en effet, largement démontré le pouvoir homogénéisant et normalisateur de l'écrit (*v.* Cohen, 1953 ; Goody, 1986 ; Calvet, 1996). Elles ont aussi mis en évidence le fait que l'écriture est instrument de pouvoir qui conforte les langues écrites (*v.* Martinet *et al.*, 1990 ; Laffont, 2008) .

1.3 Variation des notations du tifinaghe

La première étape de la démarche adoptée dans la confection de la graphie tifinaghe standard a été de procéder à une recension exhaustive, autant que faire se peut, des variantes de l'alphabet tifinaghe telles qu'elles ont été ou sont encore en usage dans le domaine amazighe (*v.* Aghali-Zakara et Drouin, *op. cit.*). Le problème posé est de faire un tri entre toutes les notations attestées car la graphie tifinaghe a connu plusieurs variantes dont les principales sont : le *proto-tifinaghe* ou libyque, le tifinaghe touareg actuel (*v.* Prasse, 1972) et le néo-tifinaghe (Association Agraw Amazighe).

Le *proto-tifinaghe* comprend les variantes orientale, occidentale et saharienne. Elles ont les propriétés communes suivantes : elles sont à base consonantique et semi-consonantique, les voyelles ne sont présentes qu'en position finale de mot, et la forme des lettres présente plus de similitudes que de différences. Le *tifinaghe touareg* actuel comprend aussi quelques variantes qui n'altèrent cependant pas l'unité profonde du système d'écriture. En effet, les lettres sont exclusivement des consonnes et des semi-consonnes. La plupart des lettres ont une forme identique. Quant au *néo-tifinaghe,* il comprend quelques variantes dont l'unité, plus marquée que celle des autres systèmes, est illustrée par les faits suivants : (i) elles marquent les consonnes, les semi-consonnes et les voyelles ; (ii) elles ont principalement emprunté leurs signes au proto-tifinaghe et à l'alphabet touareg ; (iii) la forme de quelques signes y a subi des modifications ; (iv) en outre, pour faire en sorte que l'alphabet soit exhaustif, quelques signes ont été ajoutés, notamment ceux représentant les affriquées, les emphatiques, la gémination et la labio- vélarisation.

Pour synthétiser, rappelons le processus de normalisation de l'alphabet tifinaghe : (i) le libyque, qui est la plus ancienne forme de cette écriture, est essentiellement consonantique ; (ii) le tifinaghe touareg a marqué une évolution par rapport au libyque en notant les voyelles *a*, *i* et *u* et les semi-consonnes *y* et *w ;* et (iii) le néo-tifinaghe se caractérise par la recherche de l'unité des formes et le souci de la technique.

2. Codification et normalisation

La normalisation décrite *supra* demeure néanmoins embryonnaire. En effet, avec persistance de la variété des notations et, eu égard aux besoins sociaux des usagers de l'amazighe, l'adoption d'une graphie standard est devenu une nécessité dans un contexte relativement favorable à la promotion de l'amazighe. Cette adoption doit naturellement se faire selon une démarche rationnelle et cohérente.

2.1 Contexte

Au Maroc, l'adoption de l'alphabet tifinaghe et son usage comme graphie officielle dans l'enseignement ont, objectivement, constitué une gageure dans la mesure où cet alphabet était quasiment ignoré non seulement de la

population amazighophone, mais aussi de la communauté scientifique. Dans le cadre des missions assignées à l'Institut Royal de Culture Amazighe par le législateur, notamment dans l'article 3 du Dahir portant création et organisation de cette institution, la tâche de la normalisation de la graphie de l'amazighe a été réalisée avec succès par les chercheurs linguistes et les ingénieurs informaticiens de ladite institution (*v*. Ameur *et al*., 2006). Cette opération représente une contribution capitale dans la perspective de l'aménagement de la langue amazighe en vue de son insertion dans le système éducatif, dans les médias, dans la vie culturelle nationale, régionale et locale, et dans la vie publique en général.

2.2 Démarche

La démarche adoptée dans la normalisation de la graphie de tifinaghe comprend plusieurs étapes dans le processus de son implémentation :

(i) la constitution d'une base de données englobant les différentes variantes du tifinaghe à partir d'une large enquête documentaire dans le but de cerner l'ampleur de la variation des notations employées ;
(ii) la capitalisation des résultats des travaux d'analyse du système phonique des principaux dialectes afin d'arrêter un système phonologique commun comprenant un nombre fini d'unités distinctives ;
(iii) la confection d'un système graphique tifinaghe unifié à partir des notations en usage selon les principes suivants : l'historicité, l'univocité, la simplicité, la cohérence et l'économie. En vertu de l'application de ces principes, les graphèmes les plus anciennement attestés sont préférés aux plus récents. Chaque graphème rend un son et un seul, les graphèmes dont la configuration est simple sont préférés à ceux dont la forme comprend plus d'un élément et ceux qui rendent des sons différents sont éliminés. Enfin, les graphèmes préférés sont ceux qui satisfont au rapport gain/coût en termes de confection technique et d'efficience pédagogique ;
(iv) le pilotage du produit ainsi évalué en interne a été réalisé auprès d'un échantillon formé de chercheurs de l'IRCAM, notamment les pédagogues et les littéraires, de spécialistes du domaine amazighe externes à l'IRCAM, des personnes ressources choisies aux niveaux national et international, des acteurs associatifs, des créateurs, etc. ;

(v) enfin, l’implantation de la graphie normée dans l’enseignement par le biais du manuel scolaire, de guides pédagogiques, des supports multimédias, d’outils parascolaires et de livrets de littérature enfantine, ainsi que son usage dans la production de la néo-littérature.

2.3 Régulation de la variation

La démarche adoptée dans la confection de l’alphabet tifinaghe standard répond aux besoins de l’aménagement de cet alphabet en vue de son adaptation au système phonologique de l’amazighe standard marocain. C’est pourquoi il a été nécessaire de procéder à des amendements qui ont modifié la forme de certains signes empruntés aux notations du néo-tifinaghe.

Dans le système standard tifinaghe-Ircam Unicode, la plupart des lettres du néo-tifinaghe ont été retenues ; les voyelles et les semi-voyelles sont restées sans changement. Pour certaines consonnes, il a été nécessaire de procéder à l'ajout d'un signe diacritique ou à une modification. C’est ainsi que :

(i) les consonnes labiovélaires ont été ajoutées au système consonantique pour répondre aux besoins de la phonologie de l’amazighe standard marocain. Pour les noter, il a été adjoint à la consonne primaire la diacrité ⵯ, l’on a ainsi: ⴽⵯ ; ⴳⵯ pour, k^w, g^w. Exemples : ⴰⵎⴷⴷⴰⴽⵯⴽⵯⵍ [amddak^{w}k^{w}l] « ami »; ⵜⴰⴷⴳⵯⴳⵯⴰⵜ [tadg^{w}g^{w}at] « soir » *;*

(ii) les consonnes emphatiques correspondant à *ṭ, ḍ, ṣ* sont rendues, respectivement, par les signes ⵟ, ⴹ, ⵚ du néo-tifinaghe alors que *ẓ* et *ṛ* sont notées respectivement ⵥ et ⵕ au lieu des signes du néo-tifinaghe par souci de simplicité. Exemples : ⴰⵟⵟⴰⵏ [aṭṭan] « maladie», ⴰⴹⴰⵕ [aḍaṛ] « pied », ⵚⴽⵓ [ṣku] « bâtir », ⴰⵥⵓⵕ [aẓur] « racine », ⴰⵕⴰ [aṛa] *«donne ! » ;*

(iii) les sons correspondant à *f, l, ɛ, h* ont subi une modification comme suit:

a) ajout d’une ligature : *f* est rendu par le symbole ⴼ au lieu de][; la latérale *l*, écrite traditionnellement ⵏⵏ, est notée ⵍ pour éviter sa confusion avec n géminée (nn). Exemples :ⴰⴼⵓⵙ[afus] « main », ⵉⵍⵍⵓⵍⴰ [illula] « il a caillé »;

b) création de graphème : la pharyngale *ε*, absente du tifinaghe historique et du touareg actuel mais présente dans le système phonique de l'amazighe marocain standard, est rendue par ⵄ. Ce symbole est une création qui se substitue aux variantes du néo-tifinaghe qui ont l'inconvénient d'être soit complexes dans leur forme soit porteuses de confusion avec d'autres symboles. Exemples : ⴰⵄⴷⴷⵉⵙ [aɛddis] « ventre » ;
c) choix d'une forme : la laryngale *h* est traditionnellement écrite soit ⵀ soit ⴱ selon les notations; elle est notée h en tifinaghe standard afin d'éviter la confusion avec la bilabiale *b* qui y est notée ⴱ. Exemples : ⵓⵀⵓ [uhu] « non », ⵉⴱⵉⵡ [ibiw] « fève » ;
d) Quant à la gémination, qui affecte toutes les consonnes et les semi-consonnes de l'amazighe. Elle est notée par le redoublement du graphème (CC). Exemples : ⴰⵍⵍⵓⵏ [allun] « tambourin » ; ⴰⴳⴳⵓⵏ [aggun] « pierre »; ⴰⵢⵢⵓⵔ [ayyur] « lune, mois » ;

(iv) enfin, concernant le sens de l'écriture-lecture, il est à signaler que plusieurs directions sont historiquement attestées : gauche-droite, droite-gauche, haut-bas et bas-haut, ascendance/descendance (boustrophédon). Le sens adopté dans l'écriture du tifinaghe standard est le sens gauche-droite.

2.4 Tifinaghe standard

De ce qui précède nous retenons que l'écriture amazighe est une écriture millénaire qui a évolué dans l'espace et le temps et qu'elle connaît un regain d'intérêt dans le contexte historique actuel marqué par la quête identitaire des communautés amazighes et par un contexte politique favorable à l'amazighe. Dans le processus de régénération de l'alphabet tifinaghe, le défi crucial est celui de la normalisation de l'écriture par la gestion de la variation des signes attestés dans les différentes pratiques et par l'adoption d'une une graphie standard commune.

L'alphabet tifinaghe codifié par l'IRCAM comporte 33 unités, dont :

- 4 voyelles : ⴰ, ⵉ, ⵓ, ⴻ, cette dernière voyelle renvoie au schwa épenthétique, lequel s'insère entre une suite de consonnes

identiques ou homorganiques. Exemple : ⵜⴻⵜⵜⵓ « elle a oublié »; ⵍⴰ ⵜⵜⴻⴷⴷⵓ « elle part » (forme d'habitude) ;

- 2 semi-consonnes : ⵢ , ⵡ ;
- 20 consonnes simples : ⴱ,ⵎ,ⵃ,ⵜ,ⴷ,ⵙ,ⵣ,ⵏ,ⵍ,ⵔ,ⵛ,ⵊ,ⴽ,ⴳ,ⵇ,ⵖ,ⵅ,ⵀ,ⵄ,ⴼ;
- 5 emphatiques : ⴹ,ⵟ,ⵚ,ⵥ, ⵕ ; et
- 2 labio-vélarisées : ⴽⵯ,ⴳⵯ.

Deux catégories de graphèmes sont considérées dans l'établissement de l'alphabet standard, celle des graphèmes retenus sans changement et celle des graphèmes ayant subi un aménagement. L'évaluation de cette dernière catégorie en termes de coût technique et de coût pédagogique a permis de cerner les avantages et les limites de cette graphie. Les différentes améliorations apportées ont permis d'obtenir un standard validé par le Conseil d'administration de l'IRCAM dans sa première session de l'année 2003, approuvé par le Chef de l'Etat la même année, après consultation de la classe politique. En outre, la publication dans le Bulletin Officiel des normes marocaines (NM) confère la légitimité institutionnelle au tifinaghe. Les normes adoptées sont les normes suivantes : (i) la NM 17.1.100 relative au jeu de caractères-Alphabet tifinaghe (BO, N°5348 du 01/9/2005), la NM 17.2.000 spécifique au classement et comparaison de chaînes de caractères tifinaghes et (iii) la NM 17.6.000 concernant les prescriptions des claviers conçus pour la saisie des caractères tifinaghes (BO N° 5444 du 3/8/2006). Les graphèmes tifinaghe-Unicode avec leurs correspondants en caractères arabes et latins sont présentés dans la figure 6.

3. Homologation et consécration internationale

L'alphabet tifinaghe, codifié par l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM), est reconnu à l'échelle internationale par les institutions compétentes sous la dénomination *tifinaghe-Ircam Unicode*. En effet, le 31/3/2005, l'écriture tifinaghe a été officiellement reconnue comme faisant partie du Plan Multilingue de Base par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) représentée au Maroc par le Service de Normalisation Industrielle Marocaine (SNIMA), renommé Institut Marocain de Normalisation (IMANOR), affilié au Ministère de l'industrie, du commerce et des télécommunications. Les éléments d'information présentés ici sont tirés du Document ISO/IEC JTC1/SC2/WG2 N2739.

L’homologation internationale du tifinaghe a une importance considérable en tant que préalable à la mise à profit des nouvelles technologies de l’information et de la communication (*v.* Zenkouar et Aït Ouguengay, 2005).

3.1 Caractères et glyphes

Avec l’homologation du tifinaghe, l’amazighe entre, modestement certes, à l’ère de l’internationalisation du traitement, de l’échange d’informations et de l’édition électronique en se pliant, comme c’est le cas des alphabets du monde entier, à la nécessité de définir des normes pour le codage. C’est précisément l’objet de la norme *Unicode* qui est un standard informatique développé par le *Consortium Unicode* visant à donner à tout caractère de quelque système d'écriture que ce soit de langue un identifiant numérique unique, et ce de manière unifiée, quelle que soit la plateforme informatique ou le logiciel. Les spécialistes (*v*. Haralambous, 2004 ; Andries, 2008) indiquent que pour que l’on puisse lire les codes de caractères, il faut leur associer des polices produisant des images visuelles, ou glyphes, correspondant aux codes ; le caractère est ainsi une unité d’information textuelle abstraite et le glyphe la forme graphique utilisée pour la présentation du caractère.

La problématique du codage s’est amplifiée depuis l’arrivée d’Internet et de la mondialisation du partage d’informations sous forme de documents textes. L’idéal est de faire en sorte qu’un document, contenant des informations, puisse être traité avec autant de facilité sur un système utilisant un jeu de caractères *occidental* par exemple qu’avec un autre système qui utilise un jeu différent tel que l’*oriental*. Pour cela, plusieurs codes ont été mis en œuvre mais ne sont pas universels, c’est le cas des codes ASCII ou ISO-2022, etc. Aujourd’hui, *Unicode* est devenu le standard de codage du texte de la plupart des langages et des protocoles de communication, en vertu de la Norme Standard ISO/CEI 10646 dite « Jeu universel de caractères codés sur plusieurs octets (JUC)», édité avec intégration du tifinaghe le 15/12/2005. Ce standard est reconnu par la majorité des professionnels de l’informatique pour être une méthode universelle de codage pour les caractères de n’importe quelle langue, sur toute plateforme le reconnaissant.

Figure 6. Tableau de l'alphabet tifinaghe Ircam Unicode

Caractère tifinaghe	Correspondance latine	Exemples
ⴰ	a	ⴰⴷⵔⴰⵔ
ⴱ	b	ⴰⴱⵔⵉⴷ
ⴳ	g	ⴰⴳⵏⴰⵔ
ⴳⵯ	g^w	ⴰⵥⴳⵯⴳⵯⴰⵖ
ⴷ	d	ⴰⴼⵓⴷ
ⴹ	ḍ	ⴰⴹⴰⵕ
ⴻ	e	ⵜⴻⵜⵜⴻⵔ
ⴼ	f	ⴰⴼⵓⵙ
ⴽ	k	ⴰⴽⵏⴰⵔⵉ
ⴽⵯ	k^w	ⴰⵎⴷⴷⴰⴽⵯⴽⵯⵍ
ⵀ	h	ⴰⵀⴷⴷⵓⵏ
ⵃ	ḥ	ⴰⵃⵉⴷⵓⵙ
ⵄ	ε	ⴰⵄⴱⴰⵏ
ⵅ	x	ⴰⵅⵉⴷⵓⵙ
ⵇ	q	ⴰⵇⵔⴰⴱ
ⵉ	i	ⵉⵎⵉ
ⵊ	j	ⴰⵊⵊⵉⴳ
ⵍ	l	ⴰⵎⵍⴰⵍ
ⵎ	m	ⵉⵎⵉ
ⵏ	n	ⴰⵏⵓ
ⵓ	u	ⵓⴷⵎ
ⵔ	r	ⵓⵔⴰⵔ
ⵕ	ṛ	ⴱⵕⵕⴰ
ⵖ	ɣ	ⴰⵖⵕⵓⵎ
ⵙ	s	ⵉⵍⵙ
ⵚ	ṣ	ⵉⵚⵉⴹ
ⵛ	c	ⴰⵛⵛⴱⴰⵕ
ⵜ	t	ⵜⵓⵙⵙⵏⴰ
ⵟ	ṭ	ⵜⵉⵟⵟ
ⵡ	w	ⴰⵡⴰⵍ
ⵢ	y	ⴰⵢⵢⵉⵙ
ⵣ	z	ⴰⵎⴰⵣⵉⵖ
ⵥ	ẓ	ⵉⵥⵉ

Le principe du projet Unicode consiste à mettre au point un code qui soit : (i) universel, c'est-à-dire qui permet le codage de tous les caractères, (ii) efficace, c'est-à-dire simple à analyser et à traiter, (iii) uniforme, c'est-à-dire codé sur un nombre fixe de bits et (iv) non ambigu, c'est-à-dire pour lequel toute valeur correspond à un seul et unique caractère.

3.2 Codage de l'écriture tifinaghe

Le codage de tifinaghe-Ircam par le moyen du système *Unicode* est une opportunité inédite qui s'offre à l'amazighe et qui aura des conséquences importantes pour son rayonnement. La proposition d'ajouter l'écriture tifinaghe au Plan Multilingue de Base (PMB) a été acceptée à l'unanimité et ce dès le premier amendement par les délégations des différents pays participant aux travaux qui se sont tenus du 21 au 25 juin 2004 à Toronto (Canada). L'acceptation dans l'amendement actuel à l'ISO (ISO 10646:2003), et non dans le deuxième amendement, fait gagner à l'amazighe une année dans la codification des caractères tifinaghes. Tous les pays présents durant les travaux ont souligné l'excellente qualité technique de la proposition initiée par l'IRCAM. Il s'agit là d'un fait exceptionnel qu'il convient de souligner. C'est du reste la première norme internationale enregistrée au crédit du Maroc.

L'amazighe pourra ainsi bénéficier de la normalisation des produits électroniques et de l'attribution d'un code informatique (répertoire, nom et numéro) aux caractères tifinaghes, ce qui permettra d'assurer l'échange de documents électroniques sans perte d'information. L'écriture tifinaghe pourra ainsi être intégrée aux logiciels élaborés par les grandes entreprises spécialisées dans la production du *sofware*, cela facilitera son usage notamment au niveau de l'Internet et du traitement de texte. Mais là n'est pas le seul impact de ce codage puisqu'il constitue, en outre, sur le plan symbolique, une reconnaissance internationale du tifinaghe en tant que patrimoine scripturaire de l'humanité.

4. Défis de l'institutionnalisation

La prestation probante de l'IRCAM en matière d'élaboration du projet de codification de l'écriture tifinaghe a été ainsi reconnue par les instances internationales idoines. Ce succès permettra à l'amazighe d'effectuer un

saut qualitatif dans le processus d'implémentation de la politique de promotion et de valorisation dont il bénéficie.

4.1 Polices de caractères

Avec le codage du tifinaghe standard réalisé grâce à la collaboration entre les chercheurs informaticiens de l'IRCAM et des chercheurs et concepteurs canadiens et français, la mise en application du tifinaghe Unicode s'est poursuivie par la confection de polices de caractères. Sur le plan technique, un clavier tifinaghe a été mis au point ainsi qu'une trentaine de polices de caractères, dont: *Tifinaghe-Ircam Unicode ; Tifinaghe IRCAM, Tifinaghe Ircam 2, Tifinaghe latin Ircam, Tifinaghe izurn IRCAM, Tifinaghe-IRCAM Aggoug, Tifinaghe Ircam3D, Tifinaghe Ircam Prime, Tifinaghe Ircam Taromit, Tassafout Standard Unicode*, etc.. A ces polices, il faut ajouter les semi-cursives suivantes : *Tifinaghe Tazdayt Noufouss, Tamalout Noufouss Unicode , Tamzwart Noufouss Unicode , Tassafout Noufouss Unicode , Teddus Noufouss Unicode ;Tifinaghe Tazdayt Standard Unicode*. La cursive reste insuffisamment étudiée preuve en est qu'il n'existe pas encore d'analyse de *ductus* dans le domaine tifinaghe précisant l'ordre des mouvements successifs de la main pour réaliser les différentes séquences du tracé de chaque lettre, notamment l'ascendante et la descendante.

Ces acquis en matière de réalisation de glyphes ne peuvent cependant faire croire que l'amazighe a totalement emprunté la voie royale de la technologie numérique ; sa présence sur le net demeure un vœu et le *software* reste l'apanage des grandes langues. Mais, avec l'intégration de l'amazighe et du tifinaghe dans le système Windows 8 et, ultérieurement dans l'Office Microsoft, nous pouvons dire que le poids de l'amazighe ira croissant sur le marché des nouvelles technologies de l'information, de la communication et de l'éducation.

4.2 L'alphabet tifinaghe dans l'éducation

Le choix d'une norme graphique et orthographique a constitué un préalable à l'intégration de l'amazighe dans l'école. En effet, dès son installation en 2002, l'IRCAM a considéré la résolution de la question de la graphie et de l'orthographe comme une tâche centrale pour faciliter l'enseignement de l'amazighe. C'est ainsi que le tifinaghe a été adopté en février 2003 après

une série d’études sur les différentes notations graphiques de l’amazighe avec leurs forces et leurs faiblesses. En septembre 2003 les premières écoles accueillent l’amazighe et la graphie tifinaghe pour la première fois dans l’histoire du système éducatif marocain. L’IRCAM, en collaboration avec le Ministère de l’éducation nationale, a lancé en 2010 une étude diagnostique sur l’enseignement de l’amazighe par la graphie tifinaghe. Les résultats de l’étude montrent à l’évidence que les élèves n’éprouvent pas de difficultés particulières dans l’apprentissage de tifinaghe à travers la lecture et l’écriture. Ce constat milite en en faveur du maintien de l’alphabet tifinaghe, en dépit des appréhensions formulées ici et là.

L’éducation en amazighe est assurément un événement sans précédent mais aussi une véritable gageure. Un premier manuel d’activités orales fut confectionné, d’autres suivirent, le manuel de l’élève et le guide de l’enseignant, des sessions de formation furent organisées au profit des enseignants, des inspecteurs et des formateurs des centres de formation. Il reste à évaluer cette expérience d’une manière sereine pour tempérer aussi bien les effusions euphoriques de certains que les appréhensions et le scepticisme d’autres.

L’usage du tifinaghe standard dans l'enseignement-apprentissage de l'amazighe, consolidé par une formation appropriée des enseignants, présente les avantages suivants :

(i) la saturation du système phonologique de l’amazighe standard fait qu’à tout phonème correspond un graphème spécifique du tifinaghe. A l’inverse, l’adoption de l’alphabet arabe nécessite l’ajout de diacrités à certains graphèmes pour rendre les particularités de la phonie amazighe, par exemple les emphatiques *ẓ* et *ṛ* et le schwa pour lequel l’alphabet arabe n’a pas de correspondant. En outre, il y a l’épineux problème de la voyellation qui n’est pas transcrite en arabe et dont l’usage alourdirait considérablement le texte en amazighe. L’adoption de l’alphabet latin poserait des problèmes quasiment de même nature, à moins d’une notation usuelle appropriée, qui serait d’ailleurs tout aussi coûteuse;

(ii) la motivation qu'engendre l'initiation à un système graphique à valeur symbolique peut intervenir comme facilitateur dans l’enseignement-apprentissage du tifinaghe. En effet, dans la

représentation sociale de la communauté amazighophone, le tifinaghe est considéré comme faisant partie du patrimoine culturel national et, de ce fait, acquiert la légitimité historique ;

(iii) la correspondance une langue/une graphie est un élément structurant qui crée une forme de sécurité dans l'esprit de l'apprenant. C’est ainsi que ce dernier identifie la langue arabe à son alphabet, les langues étrangères à l’alphabet latin et l’amazighe au tifinaghe. Contrairement à ce que d’aucuns pourraient penser, les tests administrés aux élèves, les observations de classe et les rapports pédagogiques des enseignants et des formateurs indiquent que l’apprentissage, à un âge précoce, de trois alphabets distincts, arabe, latin et tifinaghe, ne semble pas créer de difficultés ni de perturbations chez les apprenants ;

(iv) l'absence de transferts orthographiques et phonétiques qui pourraient résulter de l'emploi d'une graphie autre que le tifinaghe est aussi un avantage. Par exemple, l’emploi des lettres arabes ا، ي، و pour rendre, respectivement, *a, i* et *u,* peut conduire l’apprenant à prononcer ces voyelles comme des longues. Ainsi, un mot comme ⵜⴰⵃⵉⵣⵓⵏⵜ [taħizunt] « boiteuse » serait écrit en graphie arabe comme : تاحيزونت, ce qui serait prononcé comme ⵜⴰⴰⵃⵉⵉⵣⵓⵓⵏⵜ [taaħiizuunt], avec l’allongement des trois voyelles. Il est donc clair que l’usage de la graphie arabe à des fins didactiques pourrait induire des erreurs fossilisées pénalisant l’apprenant ; enfin,

(v) la présence de l’alphabet tifinaghe dans le champ social est soutenue par l’expérience récente de l’enseignement de l’amazighe. Cette expérience est consolidée par les différents supports pédagogiques et les multimédias éducatifs, les recueils de création littéraire, les médias, notamment la TV et la presse écrite et, dans une faible mesure, par les inscriptions sur les enseignes des édifices publics et des panneaux d’indication.

4.3 L’alphabet tifinaghe dans la culture

La présence de l’alphabet tifinaghe est manifeste dans les différentes expressions culturelles. En effet, des inscriptions tifinaghes existent sur les gravures rupestres de certains sites archéologiques du sud marocain (*v. Skounti et al.*, 2003). Des symboles rappelant les lettres de l’alphabet

tifinaghe constituent la marque de l'art amazighe ; ils sont inscrits sur les tapis, les bijoux, les portes des greniers collectifs et les plafonds peints des riches demeures rurales, sur les objets en poterie et sur les bâtisses des kasbah de la vallée du Dadès... et tatoués sur les visages des hommes et des femmes dans certaines régions C'est un patrimoine qui témoigne de l'historicité du tifinaghe et qui s'inscrit à l'encontre de l'opinion de ceux qui considèrent que le tifinaghe est une invention de la militance amazighe, une création récente mobilisée dans le cadre de l'idéologie des mythes fondateur. Du reste, ce sont là des arguments qui ne sont pas totalement dénués de fondement.

A côté de cette tradition ancienne, une autre plus récente est en train de s'implanter dans le domaine de la néo-littérature, chez les poètes, les nouvellistes, les romanciers, les dramaturges, les scénaristes, les artistes plasticiens (*v.* Fouad, 2010 ; Aboulkacem, 2012). Le tifinaghe devient progressivement l'outil privilégié du passage de la production littéraire d'expression amazighe de l'oralité à l'écriture.

4.4 L'alphabet tifinaghe dans la société

A vrai dire, la société marocaine ne fait que découvrir l'écriture tifinaghe en dépit des progrès effectués depuis une décennie. Les communautés rurales qui vivent dans les lieux où s'illustre la symbolique tifinaghe n'ont pas une connaissance créatrice et vivante de cette écriture. En raisonnant en termes de mémoire collective, nous pouvons dire que la réappropriation de l'alphabet tifinaghe est peut-être vécue surtout sur le mode de la nostalgie. Aujourd'hui avec l'officialisation de l'amazighe, le tifinaghe devrait pénétrer dans les institutions et dans la société. A cet égard, il est intéressant d'observer que, passé le moment du consensus autour de l'approbation officielle du tifinaghe, des voix s'expriment pour critiquer le choix du tifinaghe en arguant les uns sa caducité au nom de la modernité, les autres son caractère illicite eu égard à *la sacralité* de l'alphabet arabe. C'est dire que la graphie tifinaghe est un sujet de débat social et politique. C'est pourquoi la pratique émergente du tifinaghe, pour être crédible et durable, a besoin d'être consolidée par le soutien institutionnel et confortée par un mouvement socioculturel qui en assure le portage politique.

L'examen des graphies candidates à l'écriture de l'amazighe, en l'occurrence les alphabets tifinaghe, arabe et latin, fait ressortir qu'elles nécessitent toutes les trois, à des degrés variés, des mesures de normalisation ; ces mesures engendrent un coût à la fois social, culturel, technique et pédagogique. C'est pourquoi une observation s'impose : l'option pour une graphie, quelle qu'elle soit, ne saurait être ni exclusive ni absolue. En effet, en matière d'aménagement linguistique, la phase d'implantation de tout produit normalisé nécessite une démarche évolutive caractérisée par la flexibilité qu'imposent les exigences de l'expérimentation, du suivi et de la régulation, notamment dans le domaine de l'enseignement-apprentissage. Mais, au-delà de l'efficience technique, il faut admettre que la question du choix de la graphie a une dimension symbolique en rapport avec l'appropriation de l'identité et de la mémoire collectives. De ce fait, aux yeux de la communauté concernée, elle transcende les autres considérations.

En conclusion, l'approche adoptée par les concepteurs du tifinaghe standard a mis à profit les connaissances scientifiques disponibles en matière de linguistique moderne appliquée à l'amazighe et en matière de codage des caractères et d'élaboration des glyphes correspondants. Il est évident, cependant, qu'en raison de la nature des enjeux qu'implique le choix de la graphie, des considérations extrascientifiques investies de légitimités concurrentes entrent en ligne de compte. Mais, il semble bien qu'en dernière analyse, ce qui est décisif dans le passage de l'amazighe de l'oralité à l'écriture, à travers l'alphabet tifinaghe, c'est la prise en charge institutionnelle et communautaire effective du processus de revitalisation. Sans préjuger de la teneur des lois organiques à venir, nous pouvons dire que l'implémentation du statut de langue officielle octroyé à l'amazighe dans la nouvelle constitution représente un atout considérable dans cette perspective.

CHAPITRE ONZIEME

Aménagement du corpus et revitalisation

L'aménagement de l'amazighe s'inscrit dans le cadre du processus de normalisation linguistique. Ce processus vise à changer la situation de l'amazighe et ses rapports aux autres langues en présence sur le marché linguistique. Il couvre ainsi deux domaines d'intervention, celui du statut de la langue et celui de son corpus. L'intervention sur le statut concerne les aspects politiques et juridiques du statut de la langue ; elle relève du domaine de l'Etat et résulte de la gestion de la demande sociale en matière de reconnaissance et de promotion de la langue. Quant à l'action sur le corpus, elle exige une méthode raisonnée dans laquelle interagissent réflexion théorique, méthodologie, connaissance du terrain et implantation. Le présent chapitre est dévolu à l'analyse de quelques prémisses de l'aménagement du corpus de l'amazighe.

1. Politique d'aménagement linguistique

L'amazighe a, jusqu'ici, souffert des effets de la minoration en raison de sa non standardisation alors qu'il est doué d'attributs sociolinguistiques aussi importants que la vitalité, l'autonomie et l'historicité (*v*. Boukous, 1979, 1997). Aujourd'hui, les conditions législatives et juridiques de la revitalisation de l'amazighe à travers l'aménagement de son corpus (ses structures) semblent réunies.

1.1 Cadre politique de l'aménagement

En dépit de son historicité, des revendications de la société civile et des attentes sociales, l'amazighe a été occulté dans les options institutionnelles depuis l'indépendance du Maroc jusqu'en l'an 2001, date à laquelle l'amazighe a commencé à bénéficier de quelques mesures visant sa promotion. Sur le plan institutionnel, rappelons que le premier cadre de référence de la nouvelle politique linguistique et culturelle en matière de langue et de culture amazighes est représenté par les discours du Roi Mohammed VI, notamment le Discours du Trône du 30 juillet 2001, dans lequel il a scellé la reconnaissance de l'amazighité comme l'un des fondements de l'identité marocaine et le discours d'Ajdir du 17 octobre de la même année où il est affirmé avec force :

> *Dans la mesure où l'amazighe constitue un élément principal de la culture nationale, et un patrimoine culturel dont la présence est manifeste dans toutes les expressions de l'histoire et de la civilisation marocaine, Nous accordons une sollicitude toute particulière à sa promotion dans le cadre de la mise en œuvre de Notre projet de société démocratique et moderniste, fondée sur la consolidation de la valorisation de la personnalité marocaine et ses symboles linguistiques, culturels et civilisationnels.*

L'aménagement du corpus de l'amazighe est une opération dont l'enclenchement est conditionné par la volonté politique étatique positive et effective. Or cette volonté existe désormais alors qu'elle a fait défaut tout au long de l'Histoire du Maroc. La confirmation juridique est apportée par le discours royal du 9 mars 2011, réaffirmée et consacrée par la constitutionnalisation de l'amazighe après le référendum du 1er juillet 2011 portant réforme de la Constitution. Cette légitimation est de bon augure puisque elle a débouché sur l'octroi d'un statut officiel garanti par la Constitution et d'un cadre normatif qui devrait contribuer à traduire les mesures prises pour assurer la promotion de l'amazighe dans les politiques publiques, la vie institutionnelle et le vécu sociétal.

La volonté politique aidant, l'amazighe pourrait voir l'éventail de ses usages et de ses fonctions s'élargir pour devenir l'une des langues de l'éducation, de la formation, des médias, de la culture écrite, de

l'administration, etc. Cette intervention pourrait jouer un rôle décisif dans l'implantation officielle de l'amazighe et sa diffusion à travers de puissants canaux comme la télévision, la radio et l'école. Sans cette volonté politique, toutes les actions portant sur la standardisation de la phonie, de la grammaire, du lexique, de la graphie, etc. resteront sans effet quels que soient leur justesse, leur pertinence et leur raffinement, parce qu'elles demeureront confinées dans les cercles des spécialistes et des militants, et sans retombées effectives dans le champ social (*v.* Boukous, 1999b).

L'on comprendra ainsi aisément que le changement de statut, qui ferait passer l'amazighe du statut d'idiome vernaculaire à celui de langue officielle, est du ressort de lois organiques et relève de l'issue du rapport des forces dans le champ politique. Gageons que l'issue de la négociation au niveau des pouvoirs exécutif et législatif sera conforme à l'esprit de la démocratie et à la philosophie du contrat social.

1.2 Cadre institutionnel de l'aménagement

Sur le plan institutionnel, le dahir portant création et organisation de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (17 octobre 2001) constitue le texte juridique qui légitime le volet amazighe de la nouvelle politique linguistique et culturelle de l'Etat. Ce texte précise les missions de cette institution dans les termes suivants :

(i) sur le plan consultatif, l'IRCAM est sollicité pour donner avis au Roi sur toutes les mesures susceptibles de sauvegarder, de promouvoir et de renforcer la place de la culture amazighe dans l'espace éducatif, socioculturel, et médiatique national ainsi que dans la gestion des affaires locales et régionales. ;

(ii) en matière de politiques publiques, l'Institut est appelé à collaborer avec les départements ministériels et les institutions concernées ;

(iii) (iii) enfin, sur le plan opérationnel, les missions assignées à l'IRCAM couvrent un large éventail de tâches. Ces dernières se résument dans la collecte, la transcription et l'étude des diverses manifestations de la culture amazighe, la codification de la graphie, la réalisation des outils nécessaires à l'enseignement/apprentissage de la langue et appropriés à la

formation initiale et continue, et la contribution au renforcement de l'amazighe dans l'espace médiatique. Dans le même cadre, la Charte nationale de l'éducation et de la formation ainsi que la Loi 01 00 relative à l'Université ouvrent, quoique de manière timorée, le champ de l'enseignement à la langue et à la culture amazighes. Signalons que dans la pratique institutionnelle, ces textes ont été largement dépassés.

La Constitution adoptée le 1er juillet 2011 prévoit dans son article 5 la création du Conseil national des langues et de la culture marocaine. Il lui revient de protéger et de développer les deux langues officielles, l'arabe et l'amazighe, et les diverses expressions culturelles marocaines.

1.3 Enjeux de l'aménagement du corpus

L'aménagement de l'amazighe se fait principalement dans le cadre institutionnel, sans toutefois être inscrit dans une stratégie qui en explicite les tenants et les aboutissants, notamment le statut et les fonctions du standard, et les défis inhérents au processus de standardisation. La concrétisation de cet objectif risque de rencontrer de nombreux écueils, dont les principaux sont liés à la volonté politique, à une réalité psychosociale marquée par une représentation négative encore manifeste dans certains milieux et aussi à la réalité sociolinguistique de l'amazighe, notamment la diversité dialectale, la fonction vernaculaire et la minoration sur le marché des langues.

1.3.1 Idéal de langue

L'amazighe commun est représenté dans la conscience des locuteurs comme un idéal de langue plus qu'une langue réelle. La représentation commune de l'amazighe est celle d'une langue sans consistance sociolinguistique et sans lettres de références historiques. De fait, l'amazighe est un ensemble de dialectes employés comme des langages vernaculaires handicapés par l'oralité et circonscrits, essentiellement, à l'espace rural, un espace lui-même en phase de déstructuration économique, sociale et culturelle. En milieu urbain, cette représentation dépréciative est largement partagée en raison du processus d'étiolement de la langue ayant atteint un stade avancé. A l'opposé, émerge une

représentation méliorative constituant une force de résistance face à un impérieux processus d'attrition.

1.3.2 Dialectalisation et vernacularité

L'amazighe se présente partout sous la forme de dialectes et de parlers en usage parmi des communautés enclavées dans des Etats-nations qui, le plus souvent, lui reconnaissent une légitimité relative. Entre les communautés distantes, le degré d'intercompréhension entre les locuteurs est si faible que certains berbérisants se sont autorisés à parler d'une pluralité de langues berbères (*cf*. Galand, 2006). Sur le plan local, la subdivision en aires régionales et locales correspondant à des dialectes individualisés renvoie à une réalité tangible qui génère, de plus en plus, un sentiment régionaliste et une conscience identitaire communautariste. Face à cette tendance, un courant de nature irrédentiste s'affirme au niveau de la société civile pour revendiquer *l'unité profonde* de la langue amazighe sans pour autant nier la réalité linguistique de l'amazighe faite à la fois de convergences et de divergences.

Au niveau macrosociolinguistique, l'amazighe est doté des fonctions d'un vernaculaire, c'est-à-dire un langage dont la masse parlante, réduite et socialement minorée, utilise les dialectes amazighes pour les besoins de la vie quotidienne dans des situations sociales où prédomine l'oralité et dépourvues de prestige social. Cela positionne le vernaculaire de manière défavorable face aux autres langues et conduit souvent ses propres locuteurs à ne pas lui accorder une valeur centrale dans leur comportement langagier, dans leurs représentations et dans leur discours épilinguistique. Ce constat général ne s'applique pas aux réseaux de la militance activiste qui, à l'opposé, s'efforcent de faire de l'amazighe un langage véhiculaire employé à l'oral et à l'écrit avec des fonctions socialement valorisées.

1.3.3 Marché des langues et minoration

La dynamique du marché linguistique montre que l'amazighe est fortement soumis à la compétition avec des langues plus puissantes que lui et avec lesquelles il entretient des rapports d'échange inégal. Cette situation contribue à l'invasion massive des emprunts lexicaux et phraséologiques,

notamment les emprunts à l'arabe et au français ; ce qui affaiblit davantage l'amazighe et en fait un idiome à la limite de l'obsolescence. Cette situation caractérisée par la précarité connaît néanmoins une évolution favorable dans le contexte des changements que connaît présentement l'environnement politique.

En considérant les défis auxquels est confronté l'amazighe, l'on mesure l'enjeu essentiel de la standardisation de l'amazighe : assurer les conditions de la revitalisation d'une langue dont le processus de dialectalisation a entamé l'identité de cette langue dans ses fondements. La standardisation linguistique vise à décrire et à fixer les normes d'une langue qui soit stable et socialement efficiente. Il s'agit, en somme, d'une langue dont les structures ont fait l'objet de procédures d'identification et de taxonomie. C'est également une langue qui répond de façon adéquate aux besoins de communication de la communauté amazighophone, des besoins qui varient dans le temps et dans l'espace selon les situations de communication.

Dans le domaine amazighe, la standardisation permet d'expliciter les normes de prononciation, de formation des mots, de leur interprétation sémantique en sélectionnant parmi les formes linguistiques disponibles celles qui sont fonctionnellement concurrentes et équivalentes afin de réduire les faits dialectaux. L'objectif est d'assurer à la fois la régularité des structures linguistiques par la réduction du foisonnement des formes phonétiques et lexicales. Par implication, cela facilite le partage de normes sociolinguistiques et épilinguistiques communes et homogénéisantes à travers leur diffusion, au moyen des appareils institutionnels, notamment les médias et l'école, et par le truchement de la production littéraire et scientifique. D'où la nécessité d'une stratégie d'implantation raisonnée visant l'homogénéisation linguistique de la communauté amazighophone.

2. Quel standard pour l'amazighe ?

Toute entreprise de standardisation de l'amazighe suppose la clarification de la nature de l'objet à aménager. En effet, lorsque l'on parle de « l'amazighe », quatre options s'offrent théoriquement au décideur d'abord et à l'aménageur ensuite, à savoir le standard supranational, le standard national, le standard régional et le standard local. L'identification

de l’objet « amazighe » à standardiser est importante car elle induit un choix politique, une approche théorique et une démarche opérationnelle qui diffèrent d’un standard à l’autre. Examinons successivement chacune de ces options en mettant en exergue ses forces et ses faiblesses.

2.1 Standard supranational

La première option consisterait à standardiser le *pan-amazighe* afin d’en faire *l’amazighe commun,* ce que l’on peut appeler, sans doute de manière impropre, la *koinè amazighe*. Ce qui légitime cette option, c’est l’existence de structures communes aux variétés utilisées dans l’ensemble du domaine amazighe. L’unité profonde de l’amazighe est un fait que les études linguistiques ont démontré avec suffisamment d’arguments pour admettre qu’il ne s’agit point d’une fiction (*v*. Basset, 1952 ; Galand, 2010). Le standard supranational, ou pan-amazighe, réfère à la langue supposée commune à l’ensemble de « la communauté » amazighophone au Maghreb et au Sahel. Le courant qui opte pour le pan-amazighe ambitionne d’internationaliser la question amazighe en la plaçant dans le cadre de « tamazgha », ou nation amazighe, dont les frontières sont à l’ouest l’Atlantique, à l’est la frontière égypto-libyenne, au nord la rive sud de la Méditerranée et au sud le Sahel.

Le choix politique du standard supranational est peu réaliste sachant qu’il n’est à l’ordre du jour ni dans l’agenda des gouvernements ni dans celui de la classe politique maghrébine ni même dans celui de la société civile, sans parler du contexte de la mondialisation qui favorise plutôt les grandes langues de communication et de création technologique. Quant au plan d’action à mettre en œuvre pour la concrétisation des procédures de standardisation de cette langue, sa effectivité est hautement improbable tant son coût serait exorbitant en temps en ressources financières, humaines et matérielles pour une faisabilité douteuse. Sur le plan linguistique, les divergences phoniques, morphologiques et lexicales entre les dialectes au sein des différents espaces nationaux sont importantes, les évolutions locales sont telles que certains linguistes mettent en question l’existence même d’une langue amazighe unique (v. Galand, 2006). Sur le plan de l’implantation de cette langue, les difficultés seraient énormes et les frustrations locales considérables, ce qui rendrait l’entreprise fort

hasardeuse. Cette option paraît donc être une utopie dans le contexte de la globalisation où la position même des langues fortes, les langues centrales et les langues supercentrales, semble vaciller sur l'échiquier linguistique mondial face à la suprématie de l'anglais, langue hypercentrale par excellence.

En envisageant cette option, il convient d'apporter quelques précisions, dont la plus importante, à notre sens, relève de l'identité même de l'amazighe commun sur les plans politique, linguistique (sa base grammaticale), sociolinguistique (son statut, ses fonctions et ses usages), sa consistance démographique, et sa présence territoriale (son espace national et son espace transnational). Sans approfondir la discussion sur cette question, il semble que la standardisation qui aurait pour objectif de créer les bases linguistiques et sociolinguistiques de la *koinè* amazighe risquerait d'aboutir à créer un code sans ancrage dans la réalité linguistique et culturelle, à supposer que l'on puisse venir à bout des difficultés inhérentes à la construction de son identité linguistique sur les plans de la phonologie, de la morphologie, du lexique, de la syntaxe, etc. Le produit ainsi confectionné aura sans doute une valeur symbolique en termes d'idéologie de la t*amazgha* mais il risque de n'avoir aucune consistance sociolinguistique. Ce risque mortel pour l'amazighe est bien vu par Chaker (2000, p.5) :

> *L'élaboration d'un standard berbère commun ne peut être considérée comme un objectif immédiat. Il faut éviter de constituer dans le champ berbère une nouvelle situation diglossique du type de celle de l'arabe classique/arabe dialectal qui serait tout à fait contre-productive par rapport à l'objectif de promotion de la langue berbère et notamment à sa généralisation.*

Les inconvénients de cette option sont multiples. Sur le plan politique, l'inexistence d'une entité supranationale habilitée à mettre en œuvre l'implantation de ce standard le condamne à ne pas avoir de consistance réelle dans les différents pays. Dans le domaine de l'éducation, enseigner l'amazighe supranational risque de conduire les apprenants à se détourner d'une langue qui ne leur est pas familière et qui présente, peu ou prou, les mêmes caractéristiques d'étrangeté que les langues non maternelles

enseignées jusqu'ici à l'école. Or, l'argument majeur en faveur de l'insertion de l'amazighe dans l'enseignement réside dans le fait qu'il doit constituer le canal linguistique naturel permettant l'intégration de l'apprenant dans l'univers scolaire et assurant aisément l'acquisition des divers types de compétences. Dans le domaine culturel, l'emploi d'une *koinè* amazighe n'aiderait pas à la diffusion de la littérature écrite, de la chanson, du théâtre et du film parce qu'elle ne serait la langue d'aucune communauté concrète qui se l'approprierait naturellement.

2.2 Standard national

L'option pour l'amazighe national repose sur la normalisation des dialectes régionaux. Elle consiste à considérer les faits dialectaux dans une aire donnée qui soit à la fois un espace d'intercompréhension langagière et un espace culturel communautaire offrant les meilleures conditions pour la réussite de l'implantation sociale de l'amazighe commun et unitaire. L'on peut raisonnablement postuler que cette option permettrait de contribuer à homogénéiser l'amazighe à partir d'une réalité sociolinguistique et socioculturelle solide.

Sur le plan méthodologique, une démarche possible serait naturellement la « construction » du standard national à partir de la capitalisation des convergences interdialectales et l'enrichissement du vocabulaire commun par le moyen de la néologie lexicale et de la terminologie pour créer les technolectes nécessaires. Le standard projeté est donc à construire à partir de la standardisation par composition des géolectes de l'amazighe dans le cadre de l'espace national. C'est une option envisagée par les tenants de l'unité de l'amazighe dans les limites des frontières nationales. La fonction assignée à ce standard est de servir de langue nationale, officielle et véhiculaire assurant les principales fonctions d'une langue moderne au sein d'une communauté fondée sur la cohésion et la conscience identitaire collective. Il est ainsi évident que la standardisation de l'amazighe national et officiel est une entreprise de longue haleine. L'objectif logiquement escompté dans le cadre de cette option est l'instauration du bilinguisme et du biculturalisme national arabe-amazighe. L'atteinte de cette objectif nécessite l'implantation de ce bilinguisme au niveau institutionnel, notamment dans l'éducation, la justice, l'administration centrale et dans le

cadre de la gouvernance territoriale). Sur le plan du droit, cette option implique une approche en termes de droits personnels, ce qui risquerait de remettre en question l'effectivité des droits linguistiques et culturels.

Les conditions d'aboutissement de ce projet tiennent fondamentalement à la mise en œuvre des principes de revitalisation langagière exposés *supra* au chapitre sixième, à savoir la transmission intergénérationnelle, la conscientisation volontaire, l'investissement des institutions, la légitimité idéologique, la collaboration synergique, la subsidiarité et la glocalisation. Autant de prérequis qui ne peuvent être réalisés que dans la longue durée à condition que les conditions soient réunies aussi bien au niveau de la communauté amazighophone, à l'échelle individuelle et collective, qu'au niveau de l'Etat et de la nation. On en conviendra, les enjeux et les défis sont immenses quand on sait que certaines langues plus fortes que l'amazighe peinent à se soustraire à la zone rouge des langues en danger (*v.* Fishman, 2001) et que d'autres plus puissantes encore ne parviennent pas à atteindre les paliers de base de l'échelle des principes de revitalisation (*v.* Landry *et al., idem*). Dans ces conditions drastiques, l'amazighe standard national ne serait-il qu'un vœu pieux, fruit d'une représentation idéologique euphorique de la cohésion de la « communauté amazighe » et de l'issue du processus de revitalisation dans son ensemble? Nous verrons plus loin comment les avis sont partagés quant à la réponse à cette question.

2.3 Standard régional

L'option pour le standard régional conduit à la territorialisation de l'amazighe. Le choix de ce standard conduit à envisager la standardisation selon un processus d'aménagement des parlers locaux sur la base d'une méthodologie prenant en compte de manière systématique les données sociolinguistiques et culturelles de chaque région.

Cette option présente des forces indéniables parmi lesquelles il convient de noter les suivantes :

(i) l'acceptabilité politique en termes de négociation du pouvoir au sein du groupe et d'émergence du leadership régional;

(ii) la faisabilité en termes de coût en temps, ressources humaines, logistiques et financières;
(iii) le réalisme en termes d'adéquation à la réalité régionale sur les plans historique, culturel et sociolinguistique ;
(iv) la congruence sociale en termes de représentations, d'attitudes et de motivation du groupe ;
(v) la gouvernance par la proximité en termes de gestion territoriale. Sur ce plan, cette option s'inscrit dans la logique de la politique de régionalisation avancée préconisée par l'Etat marocain;
(vi) enfin, la territorialisation du standard peut assurer l'effectivité des droits en termes d'application du principe des droits territoriaux. La gestion territoriale serait probablement moins complexe que celle du bilinguisme national dont l'application découle logiquement de la mise en œuvre des droits personnels.

Les faiblesses du standard régional sont patentes. Citons-en les principales :

(i) sur le plan politique, en accentuant la division régionale et en renforçant les particularismes, il grève les chances de l'amazighité de constituer un bloc communautaire avec un leadership national autonome en mesure d'être en position de négocier avec les instances centrales ;
(ii) sur le plan linguistique, il limite les chances d'un développement endogène de la langue amazighe par la confluence des ressources langagières;
(iii) enfin, sur le plan culturel, il entrave les échanges entres les expressions culturelles régionales et limite leur enrichissement mutuel.

2.4 Standard local

Une dernière option consisterait à codifier les parlers locaux en décrivant leurs structures, en explicitant les règles de leurs grammaires spécifiques et en tâchant de fixer leurs normes à travers les manuels d'enseignement-apprentissage, dans les grammaires, les dictionnaires et les textes de lecture. L'avantage de cette option est qu'elle respecte les données de la

réalité linguistique et culturelle locale. Elle a cependant l'inconvénient majeur de renforcer à l'extrême l'état d'émiettement dialectal déjà avancé de l'amazighe, ce qui aggraverait la précarisation de l'amazighe.

La démarche qui envisage la standardisation à partir de la base locale considère l'aménagement de l'amazighe comme un processus comprenant des étapes dans lesquelles sont définis les objectifs et les ressources appropriées à leur réalisation. Elle offre l'avantage de s'ouvrir sur le pan-amazighe de manière évolutive en permettant, notamment, de réguler la standardisation par le dosage dans l'élaboration des néologismes et leur injection dans le corps de la langue, notamment la terminologie nouvelle et les technolectes modernes, et leur implantation sociale et institutionnelle. La nécessité de « coller à la réalité » ne devrait cependant pas conduire à cristalliser les divergences au sein de l'amazighe par la description dans le menu détail des structures des parlers locaux et leur normalisation.

Remarquons, enfin, que dans l'énoncé de la politique linguistique en faveur de l'amazighe, l'option du standard national et celle du standard régional sont toutes les deux théoriquement envisageables dans la mesure où les trois espaces peuvent être considérés comme des espaces légitimes dans lesquels peuvent se déployer les politiques publiques en matière de promotion de l'amazighité. Une standardisation modulaire et progressive semble une voie plausible car elle permettrait, d'une part, la flexibilité nécessaire pour répondre aux diverses contraintes du réel et, d'autre part, l'inscription du processus de standardisation dans la durée.

3. Une démarche intelligente

L'aménagement qui concerne le corpus de la langue vise à assurer l'adéquation entre les besoins de la communication et les ressources linguistiques appropriées à ces besoins. Les mesures d'aménagement linguistique consistent à uniformiser les structures de la langue, à réduire les différences et les divergences de structures en son sein. Ces mesures permettent d'éliminer les occurrences non fonctionnelles qui sont souvent source d'ambiguïté et de difficultés d'intercompréhension dans le processus de communication.

Quelle que soit l'option retenue, l'aménagement du corpus de l'amazighe nécessite l'adoption d'une méthodologie générale aussi rigoureuse que possible. La démarche globale devrait donner lieu à un mode opératoire comprenant plusieurs étapes :

(i) la constitution de bases de données linguistiques ;

(ii) l'inventaire systématique des faits de convergence ;

(iii) l'inventaire systématique des faits de divergence ;

(iv) l'identification des faits de variation libre et des faits de variation inhérente ;

(v) la construction d'une base grammaticale comprenant les faits de convergence sur les plans phonologique, morphologique, lexical et syntaxique ;

(vi) l'implantation et la validation empirique des produits réalisés à travers l'enseignement-apprentissage de la langue, la diffusion par les médias, à travers la création littéraire et les usages sociaux ;

(vii) enfin, la régulation des formes proposées à partir de leur réception épilinguistique, en termes représentations psychosociologiques des usagers, de leurs attitudes et de leurs motivations.

La principale question à laquelle les aménageurs doivent trouver une réponse satisfaisante est la suivante : comment unifier sur le plan structural les langues sans créer des monstres ou des chimères linguistiques dépourvus de fonctionnalité et de légitimité ?

Pour être efficient, le mode opératoire gagnerait à être fondé sur quelques principes généraux, notamment la progressivité, la fonctionnalité et la polynomie.

3.1 Une standardisation raisonnée

Par le fait d'une demande sociale grandissante et de la volonté politique, l'amazighe connaît une situation inédite dans son histoire. Les défis à relever par la langue et la culture amazighes sont importants et les enjeux qu'implique leur nouveau statut constitutionnel sont considérables. L'aménagement de l'amazighe s'inscrit dans cette conjoncture. C'est une

tâche urgente mais l'urgence ne devrait pas conduire à l'improvisation et à la précipitation. Il s'agit, en effet, d'un processus qui devra s'étaler dans la durée, sans pour autant être remis aux calendes grecques. La réalisation à mettre en œuvre devrait en tout cas adopter une approche méthodique, progressive et flexible intégrant une démarche alliant la recherche, l'implémentation, l'expérimentation et la régulation. D'où l'intérêt d'une planification stratégique qui décline les objectifs escomptés dans le court, le moyen et le long terme.

Dans cette optique, la méthode qui semble, généralement, la plus appropriée en matière d'aménagement du corpus de la langue adopte un programme comportant quatre moments essentiels qui prennent en considération le principe de la progressivité :

(i) la constitution d'une base de données lexicales relatives aux technolectes existant dans les grandes langues de communication ;
(ii) la constitution d'une base de données techniques relatives aux expériences et aux approches de néologie lexicale et de terminologie sur la base des meilleures pratiques ;
(iii) la recherche fondamentale en matière de néologie lexicale après identification et hiérarchisation des besoins ;
(iv) la confection de la terminologie et des technolectes ;
(v) enfin, le pilotage des listes terminologiques auprès d'un échantillon de locuteurs représentatifs de la communauté amazighophone.

Il est évident que la conception d'un tel plan stratégique et sa mise en œuvre ne peuvent être pilotées que par une institution publique dotée des ressources humaines, financières et matérielles à la hauteur des objectifs qui lui sont assignés. Au Maroc, l'IRCAM a joué ce rôle pendant une décennie avec une réussite certaine sur le plan de la recherche-action, ce qui a donné lieu à la réalisation de travaux théoriques sur la notion de standardisation et ses méthodes et à la confection de quelques lexiques spécialisés. Au vu des réalisations, nous pouvons dire que les objectifs spécifiques de la première étape de l'aménagement de l'amazighe sont atteints. Parmi les acquis, retenons la codification de la graphie (*v.* Ameur *et al.*,2009), la normalisation de l'orthographe (*v.* Ameur *et al.,* 2009), et la normalisation préliminaire des structures grammaticales (*v.* Boukhris *et al.*, 2009), de la conjugaison (*v.* Centre de l'aménagement, 2012). Le domaine

terminologique est entamé avec la terminologie grammaticale (*v.* Boumalk et Naït-Zerrad, 2009), le lexique des médias (*v.* IRCAM, 2009) et le lexique scolaire (*v.* Agnaou, 2011), le lexique de la géologie (*v.* Kamel, 2006). Avec l'officialisation de l'amazighe, la dotation des attributs et des fonctions de la langue officielle devient une tâche urgente et les défis n'en sont que plus grands. La création du Conseil national des langues et de la culture marocaine annoncée dans l'article 5 de la Constitution devrait servir de structure institutionnelle présidant à la conception de la politique linguistique. Quant aux missions de l'institution dédiée à l'amazighe, il lui appartiendra de définir les objectifs des étapes suivantes sur la base d'un plan stratégique décliné en plans d'action et comprenant les tâches à accomplir selon un chronogramme maîtrisé. Ces tâches englobent les tâches de normalisation de la morphologie et de la syntaxe pour les besoins de la communication orale et écrite, et les tâches de création de la terminologie technique et de confection de dictionnaires analogiques, de dictionnaires de langue et de lexiques spécialisés. Le but visé est de répondre aux besoins des usagers confrontés aux multiples nécessités de la communication propres à la vie moderne.

3.2 Une standardisation fonctionnelle

Face à la réalité sociolinguistique, les opérations de standardisation se heurtent nécessairement aussi bien à des problèmes de choix qu'à des problèmes de méthode. A cette étape cruciale de l'histoire de l'amazighe, il est nécessaire d'exercer un effort de réflexion critique centré sur l'évaluation des opérations de standardisation. Cet effort devra porter prioritairement sur la création terminologique afin de juguler les errements de l'aménagement sauvage mené ici et là, parfois sans discernement méthodologique et souvent dans l'improvisation (*cf*. Achab, 1996, Oulhaj, 2000).

L'un des modes les plus sûrs de la standardisation de l'amazighe est sans doute la néologie lexicale. En effet, en créant des mots inédits en amazighe pour dénommer des concepts ou des objets nouveaux et en leur assurant une large diffusion à travers les canaux les plus efficaces, l'on contribue à créer un stock lexical commun aux locuteurs amazighophones susceptible d'élargir l'éventail des usages sociolinguistiques de l'amazighe. Il appert

ainsi que la néologie a au moins deux vertus complémentaires : combler les lacunes de la langue tout en l'unifiant.

La création terminologique ne devrait cependant intervenir qu'en cas de besoins certains exprimés par les usagers. C'est pourquoi l'identification des besoins et leur hiérarchisation constituent une étape préalable à toute opération de création lexicale. Une fois les besoins identifiés et hiérarchisés avec minutie, les lacunes lexicales sont répertoriées à partir des nécessités de communication et d'expression des locuteurs selon l'importance du champ notionnel considéré. Cette procédure intègre de manière fonctionnelle les besoins sociaux, la fréquence d'usage de l'item lexical proposé dans la communication et son poids dans la sémantique socioculturelle de la communauté. En d'autres termes, l'injection de termes nouveaux dans la langue devrait être fondée sur la base de la fonctionnalité sous peine de susciter des réactions de rejet à l'endroit d'un idiome « construit » qui serait jugé socialement inacceptable.

Quant à la méthode employée dans la création terminologique proprement dite, elle devrait raisonnablement s'inspirer des principes suivants :

(i) le principe d'univocité : le néologisme ou le technolecte proposé ne doit pas avoir des contenus sémantiques opposés ou différents. En d'autres termes, un lexème pour un concept ;

(ii) le principe de cohérence interne : adopter, autant que faire se peut, la même approche dans la néologie lexicale pour chaque champ notionnel. Par exemple, employer le même procédé de préfixation, de suffixation ou de dérivation ou de composition pour le même champ ;

(iii) le principe de cohérence externe : les néologismes et les technolectes créés ne doivent pas entrer en conflit, sur le plan formel et/ou sémantique, avec les items lexicaux existant dans le fonds lexical de la langue ;

(iv) le principe d'économie : les néologismes et les technolectes créés ne doivent pas faire double emploi avec des items lexicaux existant dans le stock lexical de la langue ;

(v) le principe de naturalité : les néologismes et les technolectes créés doivent être en conformité avec les structures métriques et les procédés de formation lexicale de l'amazighe. En d'autres termes, éviter les « monstres lexicaux » ;

(vi) le principe de congruence : les néologismes doivent s'intégrer avec harmonie dans les relations syntagmatiques propres à la langue d'accueil ; et

(vii) enfin, le principe d'exhaustivité : dans la création des néologismes, procéder de manière systématique de façon à saturer autant que possible les lacunes que présente chaque champ notionnel.

Cette méthode et les principes qui l'accompagnent ne doivent surtout pas donner l'illusion de la facilité et de l'automaticité des opérations de création lexicale. Il faut être conscient qu'il s'agit d'un travail de recherche et d'implémentation long et ardu.

Avant la création de l'IRCAM, l'urgence de l'aménagement de l'amazighe a conduit à des pratiques extra-institutionnelles pour le moins approximatives. En dehors des travaux académiques, les initiatives relatives à la confection des lexiques, des glossaires, des terminologies et des grammaires que l'on trouve sur le marché ont abouti, le plus souvent, à introduire la confusion dans un champ singulièrement marqué par l'amateurisme. Il ne pouvait en être autrement car les résultats de ces initiatives n'ont pas été pris en charge par les relais institutionnels qui pouvaient en valider la qualité et en assurer la diffusion. Par exemple, les néologismes proposés par les uns et les autres en matière de terminologie des médias n'ont pas résisté face à la terminologie adoptée par les professionnels de la radio et de la télévision (*v.* les bulletins d'information). La concurrence est évidemment déloyale entre les termes produits par les amateurs et les technolectes improvisés par les professionnels, ces derniers étant assurés d'une large diffusion grâce aux médias audio et audio-visuels dont ils détiennent les commandes. L'idéal serait qu'il y ait une collaboration étroite entre les cadres institutionnels chargés de l'aménagement de la langue et les professionnels de l'enseignement, de la culture et des médias afin que la terminologie élaborée puisse être implantée avec succès dans les secteurs appropriés.

3.3 Une standardisation polynomique

L'aménagement de l'amazighe, qui fait l'objet d'une activité institutionnelle depuis le début du XXI è siècle, constitue une tâche dont il faut mesurer la gravité pour l'histoire future de l'amazighe et pour l'équilibre du paysage linguistique marocain en général. C'est pourquoi une approche à la fois méthodique et diligente devrait être menée dans le cadre d'une planification stratégique appropriée.

Quelques principes généraux permettraient de mener à bien cette tâche :

(i) le respect du principe de réalité selon lequel le standard doit être en adéquation avec la réalité linguistique et sociolinguistique de l'usager. L'approche qui allie la composition et la polynomie s'inspire de ce principe ;
(ii) le primat des faits de convergence, par rapport aux divergences, pour renforcer la fonction homogénéisante de la langue, sans pour autant sacrifier la variation inhérente au système dans sa diversité;
(iii) le traitement des formes fonctionnelles concurrentes comme des variantes lectales, à valeur stylistique, rhétorique ou pragmatique, en donnant l'avantage aux formes les plus fréquentes, à celles qui ont le rendement fonctionnel le plus élevé dans la communication et à celles qui disposent de la valeur symbolique la plus grande dans le système sémiologique et culturel de la communauté ;
(iv) le traitement des formes concurrentes non fonctionnelles comme des variantes libres, ce qui préserve la richesse géolectale et consolide le fondement du système de la langue ; et enfin
(v) l'adoption d'une méthodologie fonctionnelle dans le domaine de la création lexicale de manière à assurer l'efficience de la langue sans verser dans la néologie gratuite.

La standardisation peut se faire selon deux modalités, une modalité qui privilégie la synthèse et une autre qui opte pour la polynomie. La standardisation synthétique est synthétique ou compositionnelle dans le sens où la langue standardisée est issue d'une unification par la synthèse des convergences et des divergences dialectales ; cette langue représente en quelque sorte un mélange de dialectes. Ce type de démarche peut susciter un sentiment de rejet par réaction identitaire particulariste. C'est

ce qui semble se passer dans le cas de l'amazighe standard enseigné à l'école ; ce standard est parfois rejeté par certains qui ne s'y reconnaissent pas et qui l'assimilent à un dialecte autre que le leur. Quant à la standardisation polynomique, elle opère par intégration des normes dialectales dans leur diversité. La proximité avec les dialectes fait que les locuteurs attachés à leur dialecte se retrouvent dans le standard polynomique et dans la diversité interethnique. L'inconvénient majeur de cette démarche est qu'elle renforce la dialectalisation et le sentiment d'appartenance géolinguistique.

Cette situation paradoxale explique pourquoi, sur le plan du mode opératoire, la démarche adoptée par les aménageurs de l'amazighe oscille entre la standardisation synthétique et la démarche polynomique. D'où une certaine incohérence méthodologique qui reflète, en fait, les contradictions d'un environnement partagé entre l'idéal unitaire et le particularisme régionaliste.

En définitive, traditionnellement, la capacité de la langue d'emprunter des mots dont ont besoin les locuteurs pour faire face aux nécessités de la communication, en les acclimatant à ses structures par les mécanismes des processus d'intégration morpho-phonologique, a constitué la stratégie basique de la résilience qui a permis à l'amazighe de survivre. Cette approche a montré ses limites. C'est pourquoi depuis une décennie, une stratégie raisonnée a mise en œuvre. Elle se résume, pour l'essentiel, dans la gestion polynomique de la variation intergéolectale par la normalisation des structures phonologiques et morphologiques. La principale modalité d'enrichissement et d'unification de la langue réside dans la création terminologique, laquelle contribue à mettre à disposition le lexique spécialisé, notamment en matière d'éducation, de médias et de création culturelle.

4. Implantation de l'amazighe standard

Ainsi que nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les langues sont soumises à une intense compétition symbolique au sein du marché linguistique marocain; il va sans dire que cette compétition se déroule au détriment des langues faibles. C'est ainsi que, du fait de l'exercice des lois qui régissent ce marché, la position de minoration qu'occupent l'arabe

dialectal et l'amazighe, les réduit objectivement aux termes de l'échange inégal avec les langues fortes, notamment l'arabe standard et le français. Cependant, l'aménagement du corpus de la langue minorée devrait constituer un levier de renforcement de la valeur de cette langue.

L'aménagement de toute langue obéit à une fonctionnalité qui répond à des besoins et à des attentes qui se manifestent dans le champ social. L'amazighe n'échappe pas à cette règle générale. En effet, la finalité de l'aménagement de l'amazighe est de permettre aux usagers de la langue et de la culture amazighes de communiquer et de produire de façon efficiente au sein de leur communauté. Des mesures d'implémentation sont ainsi nécessaires pour répondre aux besoins identifiés dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, des médias et du développement humain. Parmi les mesures prises figurent la codification de l'écriture et la normalisation de l'orthographe, la standardisation polynomique des structures de la langue sur les plans phonique, morphologique et lexical et la mise à niveau de la langue sur le plan de la terminologie. L'intervention sur le statut de la langue entraînera sans doute aussi un changement dans les fonctions de l'amazighe, qui passera ainsi du statut de langue orale employée pour les besoins de la vie quotidienne, surtout d'ailleurs en milieu rural, au statut de langue enseignée et de langue d'enseignement reconnue et promue.

4.1 Standardisation et éducation

Au Maroc, l'enseignement-apprentissage de la langue amazighe est devenu une réalité depuis 2003. Aujourd'hui, il couvre le primaire et des filières d'études amazighes, encore en nombre réduit, ont été ouvertes dans certaines universités. Il existe aussi quelques expériences d'enseignement de la langue et de la culture dispensé aux adultes dans le cadre de la formation continue organisée par quelques institutions. L'essentiel du matériel pédagogique est disponible, notamment le livre de l'élève, le guide de l'enseignant et des lexiques. Mais il reste encore beaucoup à faire pour réussir la généralisation effective de l'enseignement de l'amazighe.

La question du choix de la variété à enseigner est importante à élucider. Du point de vue de l'éducation, les experts de l'UNESCO ont montré que le choix de l'idiome familier à l'apprenant constitue la meilleure option.

L'argument mis en avant est que son usage assure à l'élève la sécurité linguistique et culturelle et donc le confort psychologique nécessaire à son insertion harmonieuse dans l'univers scolaire. Mais ce choix peut ne pas se révéler fonctionnel et efficient dans la mesure où il peut conduire à l'usage des idiomes locaux dans leur pluralité, des idiomes qu'il serait coûteux de standardiser. De plus, ce choix n'est approprié que lorsqu'il s'agit d'apprenants natifs, il ne répond pas aux besoins des apprenants dont l'amazighe, local ou régional, n'est pas langue première, d'autant plus que la Constitution consacre le caractère national de l'amazighe.

La standardisation de la langue amazighe est une condition *sine qua non* de son enseignement quel que soit le standard à enseigner. Le choix du standard national a été adopté par le Ministère de l'éducation nationale. Sa standardisation est en cours, elle a d'ores et déjà permis de faire des progrès considérables. En effet, les acquis sont importants, nous pouvons les résumer dans la codification de la graphie, la normalisation de l'orthographe et des structures de la langue et la disponibilité des usuels comme les livres de lecture, les fascicules d'écriture, de grammaire, de conjugaison, etc. Il reste encore à répondre aux besoins de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la formation des adultes.

4.2 Standardisation et médias

Par les fonctions multiples que les médias assurent, il est évident que ces derniers contribuent à augmenter la valeur et le poids des idiomes dont ils constituent les langues de travail. L'amazighe, ainsi qu'il a été décrit *supra*, est présent dans les médias audio, surtout dans les chaînes radiophoniques du pôle public et, plus timidement, dans les radios privées. Sa présence dans l'audiovisuel est récente ; elle se manifeste dans quelques programmes des chaînes de la Société nationale de la radiodiffusion et de la télévision et de la chaîne 2M. Cependant, c'est avec la création de la Chaîne Tamazighte (en 2010) que la langue et la culture amazighes renforcent leur position dans le paysage médiatique marocain. Il s'agit d'une chaîne généraliste dont la grille de programmation est relativement variée, elle comprend des émissions d'information, de culture et de divertissement. Son positionnement nécessite d'être repensé et sa cible est représentée essentiellement par la communauté amazighophone, ce qui, à

terme, risque d'en faire un ghetto si elle ne s'ouvre pas sur d'autres cultures. La présence de l'amazighe est encore moins consistante dans la presse écrite. Il semble que, d'une manière générale, l'entreprise privée n'accorde encore à ce champ qu'un intérêt réduit alors qu'il pourrait être prometteur.

Avec le processus de revitalisation de l'amazighe dans le cadre de la politique de la promotion de la diversité culturelle et linguistique, les médias peuvent jouer un rôle considérable dans la diffusion de la langue et de la culture, et dans l'implantation de la langue normalisée. Cela contribuerait, d'une part, à faire face à l'importation massive des emprunts aux langues et, d'autre part, à unifier progressivement les usages régionaux de l'amazighe, sans tomber, cependant, dans la standardisation forcée qui éloignerait les médias de leur fonction première d'outils de communication de proximité. Il devient donc crucial d'implanter la langue de la terminologie spécifique au champ médiatique eu égard à la fonction essentielle de relais que jouent les médias dans la diffusion du standard et l'implantation de la terminologie. La tâche incombe aux aménageurs institutionnels qui ont, d'ores et déjà, élaboré un premier lexique spécialisé consacré aux médias. Son utilisation s'avère utile aux professionnels, aux journalistes, aux speakers, aux animateurs, aux créateurs, et aux réalisateurs. Mais cela ne peut dispenser d'une solide formation de base et d'une formation continue adéquate.

4.3 Aménagement et égalité des chances

La standardisation raisonnée de l'amazighe, à travers l'aménagement institutionnel de son statut et de son corpus, constitue un levier susceptible de contribuer à créer, dans une certaine mesure, les conditions de l'égalité des chances entre les langues en compétition et, par-delà les langues, les usagers sociaux de ces dernières. Pour sa revitalisation, l'amazighe, qui a subi un préjudice historique, devrait bénéficier de mesures de réparation, en termes de soutien institutionnel. Ce préjudice est lié, d'une part, à des conditions objectives qui ont précarisé les communautés amazighophones, notamment les conditions écologiques et économiques. Le préjudice est lié, d'autre part, à des conditions propres à la communauté amazighophone et qui ont généré un faible degré de

conscience autonome, ce qui a conduit, en milieu urbain, à fragiliser la chaîne de transmission intergénérationnelle de la langue.

La revitalisation de l'amazighe, même dans un contexte fluctuant, pourrait bénéficier de mesures d'aménagement du corpus de la langue si la gestion de la diversité langagière était assurée dans un cadre juridique qui rompt avec une situation caractérisée par le paradoxe suivant : à la plénitude du fait amazighe fait face la vacuité du droit (*v* . Boukous, 1999b, 2011b). Le vide juridique, quant à la gestion de la réalité amazighe, n'aide ni à l'institutionnalisation de l'amazighe ni à son implantation sociale ; ce sont là deux facteurs qui représentent raisonnablement les préalables au succès de sa revitalisation. Or, le succès de l'aménagement du corpus dépend non seulement de la grammaticalité de la structure des mots mais aussi de l'acceptabilité sociale de ces mots. En d'autres termes, l'aménagement de la langue nécessite autant la maîtrise de la méthode sur le plan technique que la flexibilité dictée par des règles prudentielles de nature sociale. Aussi la langue aménagée ne doit-elle être ni une langue artificielle formée de « monstres » rejetés par la grammaire ni un code décroché de l'*habitus* des locuteurs et , notamment, des représentations sociales.

CHAPITRE DOUZIEME

Politique et aménagement du statut

La régulation du processus du passage de l'attrition à la revitalisation des langues minorées ne saurait être efficiente sans l'aménagement de leur statut politique. Dans cette optique, l'aménagement du statut de l'amazighe a besoin d'être consolidé par la mise en œuvre des différents principes sur lesquels repose la revitalisation langagière (v. Landry *et al., idem*) et nécessite son portage par des relais institutionnels, notamment dans l'éducation, l'information, la justice et dans le cadre de la gouvernance centrale et territoriale. L'effectivité de la revitalisation et de la promotion de l'amazighe est liée à leur mise en œuvre dans les politiques publiques, au suivi et à l'évaluation des mesures d'implémentation prises au niveau opérationnel à travers les instruments et les mécanismes appropriés. Dans le cadre de cette problématique, le présent chapitre est dévolu à l'analyse des enjeux politiques et des stratégies alternatives qu'implique l'aménagement du statut de l'amazighe.

1. Gestion politique de la diversité linguistique

La diversité linguistique et culturelle est un phénomène universel ; ce constat est devenu aujourd'hui une évidence. En effet, toutes les communautés humaines, même celles qui ont une longue histoire de centralisme politique, linguistique et culturel, connaissent une pluralité

sinon de langues du moins de dialectes sociaux (*sociolectes*), de dialectes régionaux (*géolectes*) et de *chronolectes* ou dialectes propres aux générations. Il en va de même pour les cultures car les différences observées dans les expressions culturelles (littérature, chanson, arts, architecture, etc.) sont le reflet de facteurs liés à l'environnement naturel, politique, social et économique.

Quoique la diversité des langues soit un phénomène naturel dans l'écologie universelle, sa représentation diffère selon le positionnement politique et/ou idéologique des groupes et des sujets. Pour les uns, la diversité linguistique est porteuse de risques de fragmentation de la communauté nationale alors que pour d'autres, sa promotion est inscrite dans la logique des droits humains.

1.1 Phobie du communautarisme

La question de la diversité culturelle et linguistique, et la question de l'identité individuelle et collective qui en est le corollaire, sont approchées par les stratèges de deux façons divergentes. Pour certains, il s'agit d'une opportunité qui s'offre aux communautés humaines pour tisser des liens fondés sur l'alliance des civilisations dans la perspective d'une régulation conviviale des différences et des conflits intercommunautaires, sinon d'une concorde universelle. Pour d'autres, marqués par les crises du contexte de l'après-guerre froide, ce phénomène constitue la principale ligne de clivage, de confrontation et de choc entre les sphères civilisationnelles (*cf*. Huntington, 1997).

D'une façon générale, nous pouvons dire que la question de la diversité culturelle et linguistique est à la fois mal pensée et négativement perçue. Elle est, en effet, essentiellement identifiée au communautarisme, dont on agite le spectre dans le but de neutraliser la revendication des droits culturels et linguistiques supposée mettre en danger l'unité des Etats-nations. Cette approche repose sur trois types d'arguments. Le premier argument est développé par Bayart (1997) qui incline à considérer que la revendication identitaire culturelle et/ou ethnique a tendance à aboutir à l'identité politique, laquelle ne serait qu'illusion et construction idéologique menaçant la démocratie. La question identitaire serait ainsi un non-problème, une illusion qu'il convient de couvrir du voile de l'ignorance

ou une dangereuse tendance que l'Etat se doit de juguler. Le deuxième argument est avancé dans Daley (2006) où l'auteur estime que les différences ethnolinguistiques, culturelles et religieuses sont intraitables et conflictuelles par essence ; elles seraient dans une relation directe avec le souverainisme. C'est pourquoi leur gestion ne peut se faire que dans l'indépendance des communautés par opposition à l'Etat colonial et à l'Etat central postcolonial. Le troisième argument est avancé par Sen (2006) qui affirme que la quête de l'identité ethnocentrée est source d'exacerbation des différences et des spécificités. Elle peut ainsi conduire à la violence et au déni des libertés fondamentales des membres des autres communautés. Elle est d'autant plus dangereuse qu'elle se fonde sur « une illusion de destinée ». En guise d'illustration de la thèse qui pose l'homologie entre la question identitaire et le communautarisme, il est souvent fait référence aux conflits violents et aux génocides que l'humanité a connus tout au long de son histoire. Les conflits interethniques en ex-Yougoslavie, en Afrique, en Asie, et les extrémismes religieux de tous bords sont une illustration de la thèse de ces analystes.

Il appert ainsi que de nombreux politologues et idéologues ont tendance à considérer que la quête identitaire ne reposerait que sur une illusion ethniciste et meurtrière provoquant des implosions dans les communautés qui se débattent dans les contradictions de la postcolonialité interne et externe. Une analyse plus équilibrée montrerait sans doute la nécessité de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, en faisant la part des risques et des gains politiques de chacune des options alternatives. En effet, s'il faut juguler les errements identitaires communautaristes dans ce qu'ils ont d'absolutistes, il faut aussi reconnaître la légitimité de la question identitaire car elle repose sur une demande sociale réelle. En définitive, ces deux pôles reflètent l'effet des enjeux inhérents à la construction de l'Etat-nation postcolonial et traduisent les conséquences de l'intégration des communautés dans le système de la globalisation, avec la dominance des grandes langues et des grandes civilisations qui s'imposent à tous les citoyens du monde (*cf.* Maalouf, 1998 ; Tournon et Maiz, 2005). Aussi le défi majeur auquel est confrontée l'humanité dans son ensemble est-il la juste appréciation d'une réalité complexe en vue d'une gouvernance fondée sur l'équité.

1.2 Approche discursive

Au Maghreb, la question de l'identité se rapporte généralement au débat sur la diversité linguistique et culturelle dans le cadre des polarités représentées par l'arabisation, la francophonie et l'amazighité (berbérité). L'acuité qui caractérise ce débat s'explique, dans une certaine mesure, par les changements que subit le monde, formations centrales et formations périphériques confondues, et qui le placent à un tournant historique qui lui impose de faire des choix politiques et socioculturels décisifs pour son avenir (*cf.* Laroui, 2009 ; Chikh *et al.*, 1988). *Grosso modo*, la question identitaire est envisagée selon deux visions, une vision inscrite dans la conception essentialiste d'une identité pure, close et absolue, et une vision ancrée dans une compréhension historicisée qui fait de l'identité une construction hybride, additive et ouverte.

Ancré dans cette problématique générale, notre propos est d'examiner la question de la langue et de la culture amazighes en tant que question politique. Nous essaierons d'analyser le paradoxe existant entre la plénitude du fait amazighe, sa prégnance dans la réalité sociolinguistique et culturelle, et la vacuité du droit, c'est-à-dire le vide juridique qui caractérise sa gestion politique. Nous présenterons, dans ce qui suit, les *scénarii* alternatifs qui sont offerts dans le champ politique pour répondre à la demande sociale. Nous focaliserons ainsi notre attention sur trois questions : (i) les fondements et les déterminants qui légitiment la demande en matière de reconnaissance de l'identité amazighe ; (ii) les offres alternatives en matière de portage politique des polarités identitaires ; et enfin (iii) les enjeux de l'officialisation de l'amazighe et les stratégies de son institutionnalisation à l'épreuve des politiques publiques.

L'approche adoptée dans l'examen de ces questions est empruntée à l'analyse du discours politique. Le discours est ici pris dans le sens de production langagière par un énonciateur individualisé ou par un groupe en situation de positionnement dans le champ politique en vue d'agir sur le récepteur par la communication au moyen de l'interaction verbale à des fins d'action et de pouvoir (*v.* entre autres El Kettani, 2009 ; Charaudeau, 2002 ; Van Dijk, 1998 ; Maingueneau, 1997 ; Pécheux, 1975 ; Foucault, 1971).

2. Fondements de la demande sociale

Le discours amazighiste mobilise un certain nombre d'arguments destinés à légitimer la demande sociale en matière de revendication identitaire. Le fond de l'argumentaire consiste à affirmer que la question amazighe n'est pas une question fortuite, encore moins un faux problème pour les pays du Maghreb, notamment au Maroc et en Algérie, et accessoirement en Tunisie et en Libye où elle s'est manifestée, à des degrés variés, durant les révoltes du « printemps arabe ». Le fait identitaire amazighe présente des dimensions multiples. Nous ne considérerons ici que la dimension linguistique de la revendication identitaire en focalisant notre intérêt sur les fondements historiques, anthropologiques et juridiques qui sont mis en avant par les producteurs de ce discours qui prend d'ailleurs des colorations différentes allant du localisme au global, du nostalgique au prospectif, du moralisme au pragmatisme, du tradionalisme à la modernité, du culturalisme au politique. Nonobstant les différences sinon les divergences en termes d'ancrages idéologiques, d'allégeances politiques, de positionnements stratégies et tactiques entre les courants de la mouvance amazighe, il y a un objectif central qui fait l'unanimité, à savoir la reconnaissance officielle de l'amazighité, son institutionnalisation et sa promotion. Le corpus sur lequel se base l'analyse suggérée ici comporte un ensemble de documents émanant des cadres associatifs du Maroc. Les principaux documents marocains sont : la *Charte d'Agadir*, 1992 *; le Manifeste pour la reconnaissance de l'amazighité du Maroc*, 2000 ; le *Pacte des revendications amazighes pour une révision du texte constitutionnel*, 2004 ; *l'Option amazighe*, 2007 ; *l'Appel Timmouzgha*, 2011 ; *l'Appel du Mouvement Amazigh du Maroc Central*, 2011, *l'Appel de Tanger,* 2011 ; *l'Appel d'Agadir,* 2012*,* etc.

2.1. Fondement historique

Le premier fondement mis en exergue dans le discours amazighiste est le fondement historique. La profondeur historique de l'identité, de la langue et de la culture amazighes confère à l'amazighité une légitimité qui en fait le fondement de l'identité nationale, une permanence qui structure encore aujourd'hui la personnalité linguistique et culturelle du peuple marocain. Mais, par-delà l'ancrage historique de l'amazighité, l'histoire n'est qu'un

adjuvant qui sert de socle au projet de reconnaissance par l'Etat postcolonial.

L'assertion de la légitimité historique est confortée par un certain nombre de travaux à caractère académique ou idéologique dans lesquels la question centrale tourne autour de l'autochtonie du peuplement amazighe, ses origines et son organisation politique. Face aux interprétations négationnistes qui ignorent ou déprécient l'historicité du fait amazighe, d'autres historiens rétablissent l'amazighité du Maghreb dans son droit historique. Ils rappellent, notamment, la résistance des Amazighes tout au long de l'histoire de cette région durant les différentes périodes historiques, dans l'Antiquité face à la romanisation (*v.* Hideur-Ensighaoui, 2009 ; Bénabou, 1976), durant la période médiévale face à la pénétration musulmane (*v.* Sadki, 2002), jusqu'à la période contemporaine face à l'occupation coloniale européenne.

Ce positionnement idéologique, dont le non-dit est que les origines des Amazighes ne sont pas arabiques, s'appuie sur les recherches les plus récentes basées sur des analyses génétiques révélant une certaine parenté entre les Amazighes et les Ibères. Mais cela n'autorise pas à en déduire que l'origine des Amazighes soit européenne, car les interpénétrations entre les populations des deux rives de la Méditerranée sont attestées tout au long de l'Histoire, ce qui a fait dire à Arnaiz-Villena (2002) que, d''un point de vue génétique, on ne peut dire que l'Afrique commence aux Pyrénées. Ce qui est établi, c'est l'autochtonie des Amazighes qui ne fait aucun doute, aussi bien pour les protohistoriens et les préhistoriens (*cf.* Camps, 1985 ; Hachid, 2000) que pour les historiens (*cf.* Ibn Khaldoun, 1378 ; Terrasse, 1949 ; Julien, 1994). C'est Ibn Khaldoun qui sert de référence au discours amazighiste, notamment lorsqu'il affirme, à propos des habitants de l'Afrique du Nord : « *Les Berbères ont toujours été un peuple puissant, redoutable, brave et nombreux ; un vrai peuple comme tant d'autres dans le monde, tels que les Arabes, les Persans, les Grecs et les Romains* » ([1378] 1852, t. 1, p. 199). Les dynasties des Aguellides qui ont régné avant et pendant l'occupation romaine ainsi que les dynasties amazighe de la période musulmanes, les Almoravides (XI-XIIe s.), les Almohades (XII-XIIIe s.), les Mérinides (XIIe-XVe s.) et les Wattassides (fin XVe-XVIe s) confèrent une base historique à la revendication identitaire amazighe. C'est la

dynastie barghouata, qui régna sur la région de Tamesna de 742 à 1148, qui représente le mieux la résistance des Amazighes à la conquête arabe et qui constitue, dans le référentiel militant, l'un des mythes fondateurs de l'*amazighitude*.

Le discours amazighiste fait face à un courant négationniste qui réfute le fondement historique de la revendication amazighe. Selon ce courant, les dynasties d'origine amazighe comme les dynasties des Aguellides de l'Antiquité, les Almoravides, les Almohades et les Mérinides n'ont pas érigé l'amazighe comme langue institutionnelle et qu'elles ont même contribué, avec le concours des élites amazighes, à propager la langue latine et le christianisme durant la période antique, puis la langue arabe et la religion musulmane à partir de la période médiévale. L'action durable de l'islam et de l'arabe a permis d'intégrer la dimension arabo-musulmane dans le paysage social, culturel et linguistique marocain de telle sorte qu'il est illusoire d'invoquer la pureté de l'origine qu'elle soit amazighe ou arabe. Le façonnage historique de l'identité marocaine est ainsi le résultat de l'hybridation amazigho-arabe sous les dynasties tant amazighes qu'arabes. Dans cet ordre d'idée, certains idéologues assimilent la période antéislamique tout comme la revendication amazighe actuelle à la *jahiliya* (*cf.* Yassine, 1997, 1998), comme d'autres ramènent l'origine des Amazighes à la région sud-arabique *(cf*, 1975). Des historiographes tendent même à réduire l'histoire du Maroc à l'établissement de la dynastie arabe des Idrissides en l'an 808-809 de l'ère chrétienne, occultant ainsi les périodes antérieures à l'islamisation de l'Afrique du Nord. Une approche plus équilibrée est adoptée dans Kably (2011).

En définitive, bien que la question des origines du peuplement amazighe dans la région septentrionale de l'Afrique (Afrique du Nord *vs* Péninsule arabique) et celle de l'apparentement de la langue (hamitique *vs* sémitique ; chamito-sémitique *vs* afro-asiatique*)* ait fait l'objet de controverses plus inspirées de prises de positions idéologiques que d'analyses scientifiques, l'autochtonie du peuple amazighe constitue un fait historique souvent mobilisé par la militance amazighe pour légitimer la revendication actuelle de l'identité amazighe. Le fait que l'espace de la *Tamazgha* a été gouverné par des dynasties amazighes qui ont marqué de leur empreinte son histoire et son paysage par les nombreux vestiges

matériels et symboliques légués par ces dynasties participe des mythes fondateurs de l'amazighité (*cf.* Chafik, 1989).

2.2 Fondement anthropologique

Le second fondement sur lequel repose la légitimation de la demande identitaire amazighe est d'ordre anthropologique. En effet, selon le discours amazighiste, l'amazighité possède un certain nombre de propriétés anthropologiques qui caractérisent la culture amazighe aussi bien dans ses aspects symboliques (croyances, représentations, vision du monde), ses aspects immatériels (littérature, chanson, danse collective) que dans ses aspects matériels (architecture, bijoux, tapis, bois, poterie, etc.).

La culture amazighe structure *l'inconscient collectif* de l'être marocain et fonde *la personnalité culturelle de base* du pays. Elle est présente de façon manifeste ou latente en chaque individu, dans son langage et dans son comportement affectif et social. Elle est omniprésente dans l'espace marocain par la toponymie et dans l'imaginaire collectif à travers la tradition orale. Elle forme ainsi un constituant de *la culture du peuple* en exprimant au plan symbolique les conditions de vie des masses rurales et leur représentation du monde. La présence de cette culture dans la conscience et le comportement constitue l'une des caractéristiques de la spécificité marocaine, la marque qui distingue l'amazighité des autres identités par-delà les ressemblances, les similitudes et les convergences.

Cette vision statique de l'assise anthropologique de l'amazighité est tempérée par une modulation discursive qui historicise la culture amazighe. En effet, le patrimoine culturel amazighe connaît dans son ensemble une situation probablement inédite dans son histoire qui la place devant des défis et des enjeux considérables. Ces défis et ces enjeux sont liés au contexte caractérisé par les profondes mutations qui sont à l'œuvre dans la société marocaine, contexte marqué par la dépendance totale de la société rurale et par le dépérissement consécutif de son patrimoine et de son esthétique. La cause majeure en est la détérioration des conditions écologiques qui ont permis de produire les objets phares de la culture amazighe dans les domaines de l'architecture, du tapis, des bijoux, de la tradition orale, et des différents rites témoignant de la vitalité de cette

culture (*v.* Gaultier-Kurhan, 2003 ; Jlok *et al.* 2011, Cambazard et Amahane, 1999). Il n'est jusqu'au mode de vie lui-même qui ne subisse des mutations radicales (v. Alhyane, 2004; Skounti, à paraître). C'est ce qui fait dire aux opposants au discours amazighiste que la revendication amazighe repose sur une conception anhistorique de l'identité qui fait fi de la dynamique à l'œuvre dans la société marocaine.

L'émergence d'une conscience identitaire moderne revisite le fondement anthropologique de la légitimation de l'amazighe en inscrivant la revendication identitaire dans le temps présent et dans les valeurs universelles. Ce qui revient à s'écarter d'une conception passéiste de l'identité et à se projeter dans l'avenir afin de négocier ses défis et ses enjeux multidimensionnels. Aussi l'identité est-elle plus un choix ou une construction qu'un absolu ou une fatalité.

2.3 Fondement juridique

Le fondement juridique constitue un argument supplémentaire invoqué dans le discours amazighiste pour légitimer la revendication de l'égalité des langues et des cultures. L'argument juridique est développé dans un certain nombre d'écrits (*v.* Philippson, 2000 ; Saad-Zoy & Bouchard, 2010 ; Sedjari, 2011 ; Boukous, 1999b, 2011b) et mis en avant dans des communiqués (Id Belkassm, 1992 ; PDAM, 2008 ; OIT, 2009 ; OADL, 2011). L'invocation du fondement juridique est en rapport avec les droits culturels et linguistiques tels qu'ils sont posés dans l'environnement international marqué par un climat d'inquiétude quant au devenir des cultures et des langues du monde. Les facteurs explicatifs de ce climat sont essentiellement la tendance à la réduction de la diversité culturelle et linguistique à l'échelle planétaire, la stigmatisation du pluralisme culturel et linguistique par les idéologies et les politiques dominantes, et les bouleversements provoqués par l'emprise de la mondialisation sur les équilibres communautaires et intercommunautaires.

Dans ce contexte, la revendication culturelle et linguistique se fonde sur le droit international en matière de reconnaissance et d'implémentation des droits culturels, dans le cadre général des instruments normatifs suivants :

- la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, notamment dans son article 27 ;
- la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination adoptée par les Nations Unies en 1965, y compris la discrimination culturelle et linguistique ;
- la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (UNESCO, 1960) ;
- la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale (UNESCO, 1966), y compris en matière d'éducation ;
- la Déclaration de l'UNESCO de 1978 affirmant que tous les individus et tous les groupes ont le droit d'être différents, de se concevoir et d'être comme tels ;
- la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (OUA) ;
- la Déclaration de l'Assemblée Générale des Nations Unies faisant de la décennie 1988-1997 la Décennie mondiale pour le développement culturel ;
- la Convention européenne des droits de l'homme adoptée par le Conseil de l'Europe, y compris les droits à la langue et à la culture ;
- la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO, 2001) ; et
- la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO, 2005).

En dépit de cet arsenal normatif, les droits culturels sont encore vus par nombre d'Etats comme des droits mineurs ou, pire, comme un alibi utilisé par certaines élites qui politisent l'identitaire en mobilisant l'ethnicité dans la lutte pour le pouvoir et le contrôle de l'Etat, d'où les réticences à les ratifier et à les signer. Il faut dire que la confusion définitoire qui entoure les outils conceptuels de la théorie des droits culturels n'aide pas à cerner le champ et à élargir le cercle des adeptes. Il convient, cependant, de rappeler quatre documents majeurs qui balisent le champ des droits culturels et linguistiques : *le Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels* (1996), la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* (UNESCO, 2001), *la Déclaration universelle des droits linguistiques* (Barcelone, 1996) *et la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels* (Fribourg, 2007). Sur le plan juridique, il est nécessaire de préciser

que si le *Pacte* et la *Convention* sont des instruments normatifs des nations Unies, signée et ratifiés par les Etats, en revanche les déclarations de Barcelone et de Fribourg, initiées par des organisations non-gouvernementales et par des personnalités issues de la société civile et/ou du champ scientifique, ne présentent pour les Etats aucun caractère d'obligation.

La Convention de l'UNESCO et la Déclaration de Fribourg ont le mérite d'énoncer des objectifs et des principes généraux sur la diversité culturelle mais elles n'accordent qu'une place marginale à la langue et aux droits linguistiques. Certes, la Convention de l'UNESCO est dédiée exclusivement à la diversité culturelle mais cela ne signifie pas que l'UNESCO ne porte pas d'intérêt à la langue, puisque l'Assemblée Générale des Nations Unies a pris conscience du danger de mort qui guette un grand nombre de langues du monde et a pris des décisions en leur faveur après la proclamation de l'année 2008 comme Année internationale des langues. Quant à la Déclaration de Fribourg, elle est centrée sur les droits culturels et n'envisage qu'accessoirement les droits linguistiques, lesquels sont considérés comme faisant implicitement partie des droits culturels. En effet, pour les promoteurs de cette Déclaration (Article 5, b), la langue fait partie de la culture, au même titre que les valeurs, les croyances, les convictions, les savoirs et les arts, les traditions, les institutions et les modes de vie. Mais les droits linguistiques y sont réduits à la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la ou les langues de son choix. Cette précision apportée sur l'objet premier de la Déclaration de l'UNESCO et de la Déclaration de Fribourg ne vise pas à établir une frontière étanche entre droits culturels et droits linguistiques. Les deux types de droits sont constitutifs des droits symboliques de l'Homme ; ils sont indivisibles et irréfragables mais, pour des besoins pragmatiques, il semble nécessaire de les distinguer.

La Déclaration de Barcelone, en revanche, est exclusivement dédiée aux droits linguistiques ; c'est à ce titre que ce document nous intéresse ici au premier chef. Même si elle n'a pas force probante en termes de droit international, c'est une référence importante qui permet d'éclairer la question linguistique amazighe. L'objectif général de la Déclaration est de contribuer à « *corriger les déséquilibres linguistiques pour assurer le respect*

et le plein déploiement de toutes les langues et établir les principes d'une paix linguistique planétaire juste et équitable, comme un élément fondamental de la coexistence sociale ». Concrètement, elle décline une série de droits personnels inaliénables et qui peuvent s'exercer en toute circonstance, tels que le droit d'être reconnu comme membre d'une communauté linguistique, le droit de parler sa propre langue en privé et en public, le droit à l'usage de son propre nom, le droit d'établir des relations et de s'associer avec les autres membres de la communauté linguistique d'origine et le droit de maintenir et de développer sa propre culture. La Déclaration intègre les autres droits liés à la langue visés par le *Pacte international des droits civils et politiques* du 16 décembre 1966 et le *Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels* de la même date (Article 3.1).

A ces droits personnels la Déclaration ajoute une autre série de droits relatifs aux groupes linguistiques, notamment :

- l'égalité en droits de toutes les communautés linguistiques ;
- le droit à l'enseignement de leur langue et leur culture ;
- le droit à une présence équitable de leur langue et leur culture dans les médias ;
- le droit pour chaque groupe de disposer de services culturels;
- le droit pour chaque membre des groupes considérés de se voir répondre dans sa propre langue dans ses relations avec les pouvoirs publics et dans les relations socio-économiques ;
- le droit pour toute communauté linguistique d'organiser et de gérer ses propres ressources dans le but d'assurer l'usage de sa langue dans tous les domaines de la vie sociale ;
- le droit pour toute communauté linguistique de disposer des ressources nécessaires pour assurer la transmission et la pérennité de sa langue ; et
- le droit pour toute communauté linguistique de codifier, de standardiser, de préserver, de développer et de promouvoir son système linguistique, sans interférences induites ou forcées.

Le fondement juridique donne une force incontestable au discours amazighiste, d'une part en le plaçant d'emblée sur le terrain du droit

international et des valeurs universelles, et, d'autre part en l'extrayant de la gangue du discours de la « spécificités » et de « l'authenticité ».

En conclusion, la mobilisation des différents fondements légitimant la revendication identitaire dans le discours amazighiste prend sa source à la fois dans le passé historique, dans le patrimoine culturel et dans le droit international. Ainsi, l'argument de l'historicité du fait amazighe constitue le rappel d'une *vérité historique* ayant une fonction de parade au discours qui considère la question amazighe comme une innovation illicite héritée du colonialisme. La légitimation d'ordre anthropologique est censée apporter un déni à la thèse selon laquelle l'identité culturelle amazighe est exploitée par les tenants du communautarisme. Enfin, l'approche de la question linguistique amazighe en termes de droits humains dispose de la légitimité d'un référentiel normatif international qui lui assure une ample justification pour être crédible dans les domaines de l'éducation, de la culture, des médias et de l'administration publique.

Si les assertions précédentes constituent la base de la demande sociale en matière de revendication de la reconnaissance de l'amazighité, qu'en est-il de l'offre des protagonistes du champ politique ?

3. Offres politiques alternatives

L'amazighité n'est pas seulement un fait historique, anthropologique et juridique, c'est aussi une donne de la réalité sociopolitique du Maroc d'aujourd'hui, une donne qui s'exprime à travers les revendications d'un mouvement social émergent qui a des adjuvants et des antagonistes. Le discours sur l'amazighité, à l'instar des autres discours qui structurent le champ symbolique au Maroc, est confronté aux questionnements majeurs suivants : comment concevoir et implémenter le portage politique de la question amazighe ? Comment intégrer l'identité amazighe dans un projet de société fondé sur l'équité et la modernité ? Comment articuler la langue et la culture amazighes sur les autres composantes de l'identité nationale ? Comment promouvoir la langue et la culture amazighes pour en faire des produits compétitifs sur le marché des biens symboliques afin d'assurer les conditions de leur pérennité en tant que facteurs de développement et non de régression ?

La réponse aux interrogations précédentes n'est évidemment pas du ressort exclusif du mouvement culturel amazighe ; il s'agit assurément d'une question globale qui interpelle les élites politiques, sociales et culturelles du pays. C'est ce qui explique que, après une longue période d'ignorance, de suspicion ou d'expectative, diverses forces tentent d'appréhender cette question jugée épineuse chacune à sa manière. Nous distinguerons approximativement deux approches comportant chacune des modalités variationnistes, sachant que la réalité politique est certainement plus nuancée et plus complexe. Ces approches oscillent entre le culturel et le politique, le national et l'international (*cf.* Benjelloun, 1986 ; Aourid, 1999 ; Afoulay, 2008 ; Pouessel, 2010 ; Chraibi, 2011).

3.1 Du négationnisme au patrimonialisme

L'approche négationniste semble considérer que la revendication de la reconnaissance et de la promotion de l'amazighe est nulle et non avenue, un danger réel pour l'unité du pays (*quṭr*), de la nation arabe (*al-waṭan al-Ɛarabiy*) et de la communauté islamique (*al-Oumma al-islaamiya*). Elle se décline en deux courants prenant leurs sources, respectivement, dans l'arabisme, l'islamisme ou le mix arabo-islamiste. Pour les tenants de cette approche, l'amazighité est un anachronisme, une régression eu égard aux grands projets de société qu'offrent le panarabisme pour les uns et l'islamisme pour les autres.

3.1.1 Utopie arabiste

L'arabisme se fonde sur les thèses du nationalisme arabe, lequel a une dimension politique et une dimension culturelle (*v.* Aflaq, 1941 ; Bitar, etc.). La mouvance arabiste a influencé beaucoup d'intellectuels dans les pays arabes. Au Maroc, cette influence est manifeste dans les écrits d'Al-Fassi (1966), d'Al-Jabri (1977), d'Al-Azhar (1984), de Ghallab, (1993), d'Al-Ouardighiri (1993), Al-Fassi-Al-Fihri, (2004), etc. Sur le plan de l'organisation, cette mouvance s'exprime à travers les déclarations du Parti de l'Istiqlal, les communiqués des associations pour la défense et l'illustration de la langue et de la culture arabes et les plaidoyers des intellectuels et des idéologues d'obédience arabiste et soutenus par les pays où gouvernent les régimes baâthistes ou assimilés.

Le nationalisme arabe proclame la supériorité de l'ethnie de souche arabe sur les autres ethnies. Il prend son origine dans la constitution du califat dès la mort du prophète Mohammed par l'exercice exclusif du pouvoir par ses premiers compagnons qoraychites, puis il s'est radicalisé avec la dynastie ommeyyade. Après des siècles de déclin, dû à la prise du pouvoir par les peuples soumis (*al-Ɛažam, al-šuƐuubiyuun,* dont les Perses et les Turcs), l'arabisme renaît de ses cendres durant la première moitié du XXe siècle, à l'instigation de l'Angleterre contre l'Emprire ottoman, en prenant une forme moderniste sous l'appellation de « socialisme arabe » (le *baâthisme*). Sa récupération par les oligarchies militaires puis ses déboires, principalement en Egypte, en Iraq, en Syrie et en Libye, ont sonné le glas de cette idéologie. Dans le projet politique des tenants du *baâthisme*, l'idéologie nationaliste arabe a pour objectif d'édifier *la Nation arabe* (*al-waṭan al-Ɛaṛabiy)* et la *Communauté arabe (al-qawmiyyah al-Ɛaṛabiyyah)* dans un processus d'intégration régionale (*aqṭaar*). Cette supra entité devait être dirigée par un Etat transnational supposé gérer toutes les ressources matérielles et humaines communes. Pour les tenants de cette vision, l'édification de *la Nation arabe* constitue la voie permettant de relever les défis de l'Occident et du sionisme, de sortir du sous-développement et de retrouver l'âge d'or de la civilisation arabe.

Dans cette perspective, la *Nation arabe* est basée sur des mythes fondateurs dont l'unicité de la langue, de l'histoire et de la culture. Le discours arabiste pare la langue arabe des mythes euphoriques qui sont censés fonder sa *supériorité* sur les autres langues. Il est ainsi affirmé que c'est la langue la plus *belle* d'entre toutes les langues par la symétrie de ses structures morphologiques et la richesse de son lexique, par les attributs qui en font la langue par excellence de *l'éloquence* et de *la rhétorique* (*cf.* Ferguson, 1970). En outre, la culture qu'elle véhicule est censée avoir démontré sa supériorité sur les autres cultures du fait qu'elle a été la culture la plus avancée pendant tout le Moyen Age. Elle a certes régressé de nos jours mais elle renferme des potentialités qui la situent largement au-dessus des cultures locales exprimées en dialectes inaptes à faire face aux besoins de la vie moderne et de la culture savante. L'arabe (classique ou moderne) est supposé être supérieur aux autres langues coexistant avec lui dans la société. Ces dernières sont considérées comme des langues

périphériques ayant le statut *de facto* de langues minoritaires tolérées en attendant d'être annihilées par les puissants appareils idéologiques de l'Etat supranational arabe. C'est notamment le cas du turkmène, de l'arménien, du kurde, du mandé, du nubien, du beja, de l'amazighe, etc.

L'approche négatrice de la diversité linguistique et culturelle a contribué à mettre en lumière le projet assimilationniste et autoritariste du courant arabiste et a ajouté aux multiples déconvenues subies sur les plans militaire, politique et idéologique depuis la défaite de Nasser en 1967 jusqu'à la déconfiture de l'arabisme en Irak, en Libye et en Syrie. Le déclin de l'arabisme, qui a commencé avec l'expérience avortée de l'union entre l'Egypte et la Syrie en 1958, et le renforcement des Etats nationalistes autoritaristes ont sonné le glas de l'utopie nationalistes arabe. Pour beaucoup d'analystes, l'idéologie de l'arabisme est une utopie morte (*cf*. Stora, 2003 ; Carré, 2004). Sur le plan géostratégique, la mort de l'arabisme a des conséquences inattendues dans la mesure où l'on assiste aujourd'hui à la phagocytose politque du nationalisme par l'islamisme. Cet état de fait dément la thèse selon laquelle le nationalisme arabe devait être un rempart contre l'intégrisme (*cf.* Saint-Prot , 1955).

3.1.2 Relents de la jahiliya

Si aujourd'hui le nationalisme arabe est en perte de vitesse, en revanche le courant islamiste a pris de la vigueur avec l'émergence de l'idéologie de l'islamisme zélote, son portage politique par le régime khomeyniste en Iran et son essaimage à travers les gouvernements se réclamant du référentiel islamique un peu partout au Moyen Orient et au Maghreb. Les fondateurs de l'islamisme (notamment Al-Banna et Qutb) préconisent le retour aux fondamentaux de la religion musulmane, le rejet de la civilisation occidentale et la pratique rigoriste des préceptes de l'islam. Les implications de cette doctrine sont l'institutionnalisation du califat, l'application de la *chariâ*, le rejet des fondements de la modernité. Les corollaires sont évidents : la modernité est assimilée à un modèle dont les valeurs, qu'elle soit ancrée dans le capitalisme et ou dans le socialisme, sont supposées véhiculer une pensée, un comportement matérialiste et des valeurs considérées comme étant aux antipodes des valeurs islamiques (*v.* Laroui, 1987 ; Etienne, 1987 ; Roy, 1995).

Sur le plan linguistique, les écrits des fondateurs n'apportent pas de lumières sur la place de la langue et de la culture arabes dans le modèle de société islamiste. Il faut souligner que les courants les plus en vue de l'Islam politique, paradoxalement, ne sont pas arabes (les Khoumeinistes et les Talibans, par exemple) ; même les leaders d'Al Qaida n'affichent pas leur identité arabe. Cependant, la position des islamistes en Algérie et au Maroc, où le courant amazighiste est présent, est différente ; elle consiste en l'assertion suivante : la langue de l'Etat islamique ne peut être que l'arabe classique, une langue à laquelle doit être restituée sa pureté originelle et débarrassée des emprunts lexicaux aux autres langues exogènes, *luɣaat 'al-ɛažam*. Les langues non arabes sont conçues comme des séquelles de la *Jahilia,* des rebuts linguistiques qui véhiculent la superstition et le charlatanisme. En tout état de cause, la reconnaissance de ces langues ne saurait être officielle et leur usage ne peut être que provisoire ; il durera le temps que demandera l'éradication de l'analphabétisme en langue arabe classique par l'apprentissage du texte coranique.

Dans la littérature des épigones confrontés au discours sur la diversité et les droits culturels et linguistiques, la langue arabe, sa sacralité et sa supériorité sont mises en avant pour contrecarrer ce discours. Il apparaît ainsi de manière évidente que l'islamisme a pris le relai du nationalisme arabe en focalisant son idéologie sur la sacralité de la langue arabe. Les tenants de l'approche islamiste considèrent, en général, que dans le monde musulman la langue arabe est, de par son statut de langue du *Coran*, une langue sacrée, *la langue du paradis* pour certains d'entre eux. Le corollaire de cette assertion est que les autres langues lui sont non seulement inférieures, mais encore indignes d'être des langues qui véhiculent le savoir arabo-musulman. Pour nombre d'islamistes, ces langues, notamment l'amazighe au Maghreb, sont employées par leurs défenseurs comme un cheval de Troie colportant l'esprit laïc sinon l'athéisme ; leurs défenseurs sont des agents du néocolonialisme (*hizb fransa, le parti de la France).* Les islamistes marocains partagent *grosso modo* ce point de vue, même si certains courants ayant un référentiel islamique, notamment le Parti de la Justice et de la Démocratie (PJD) et le Parti de l'Istiqlal, déclarent que l'amazighe fait partie de l'identité nationale et qu'il peut être revalorisé en tant que langue et culture patrimoniales.

Mais à cela ils posent deux conditions : l'amazighe devrait être écrit en caractères arabes et véhiculer la culture islamique. Il reste à savoir comment se comportera le courant qui constitue la principale composante du gouvernement après les élections de 2012 à l'égard de la mise en œuvre de l'officialisation de l'amazighe à travers la promulgation des lois organiques afférentes.

A l'encontre de ce discours, les amazighistes arguent de l'antécédence de la langue et de la culture amazighes, de sa réalité anthropologique passée et présente et des droits humains. En même temps, ils critiquent la position des islamistes à l'égard de l'amazighe comme une position idéologique et politique en contradiction avec les fondements de l'Islam qui ne reconnaît la supériorité ni de l'ethnie arabe ni de sa langue sur les autres ethnies, leurs langues et leurs cultures. Pour eux, c'est une position qui ignore les acquis des sciences humaines et sociales en matière de diversité culturelle et linguistique. Cette position méconnaît les avancées réalisées par la communauté internationale à travers ses institutions comme le Conseil des droits de l'homme et l'UNESCO dans le domaine des droits humains dans leur dimension linguistique et culturelle. On le voit, le débat sur l'islam et l'amazighe est souvent empreint de polémique, ce qui rend malaisée l'intelligibilité de la question qui est au cœur de ce débat, à savoir les droits de toutes les composantes de la communauté nationale à leur identité, à leurs langues et à leurs cultures.

Une évolution remarquée se dessine, cependant, dans le discours des opposants à l'amazighité, toutes tendances confondues, dans le contexte politique actuel marqué par la reconnaissance de l'amazighe en tant que langue officielle et sans doute aussi dans le sillage des revendications exprimées dans le cadre du « printemps arabe ». En effet, arabistes, islamistes et « universalistes » adoptent dorénavant une position moins tranchée vis-à-vis de l'amazighité dans la mesure où cette dernière est considérée comme faisant partie intégrante du patrimoine national. Cette « concession » laisse entendre que le négationnisme n'est plus de mise et qu'il laisse place à une approche de type patrimonialiste. Nonobstant la reconnaissance de l'amazighité en tant que mémoire et patrimoine, ce courant ne lui accorde pas une place pleine et entière dans le projet de société qu'il porte. L'avenir proche éclairera davantage sur la position

effective de la classe politique à l'occasion de la promulgation de la loi organique relative à la mise en œuvre du statut officiel de l'amazighe.

3.2 Du culturalisme au souverainisme

A l'opposé du négationnisme, l'approche qui milite en faveur de la reconnaissance et de la promotion de la langue et de la culture amazighes s'inscrit dans un contexte marqué par le renforcement du mouvement associatif et par la radicalisation des revendications (v. par exemple Maddy-Weitzman, 2001 ; Feliu, 2004 ; Le Saout, 2009 ; Pouessel, 2010). L'approche amazighiste de la gestion politique de la question amazighe se décline *grosso modo* en trois options, une option inclusive et une option souverainiste. En termes d'utopie sociale, l'amazighité est appropriée par certains en tant que cause ; pour d'autres, plus pragmatiques, il s'agit d'une opportunité qui peut dispenser des privilèges. Les deux voies peuvent d'ailleurs être interprétées comme l'expression de la dualité subjectivisme *vs* rationalisme qui marque lapensée et l'action des acteurs sociaux en général (*cf.* Touraine, 1992).

3.2.1 Option inclusive

Le discours de « l'amazighitude » à pour ambition l'inscription de l'identité amazighe dans un effort de construction d'une société équilibrée dans ses références, tournée à la fois vers la modernité et ancrée dans une identité nationale inclusive (*v*. Akhiat, 1994, 2007 ; Chafik, 2000 ; Boukous, 2004b). Partant du constat que la langue et la culture amazighes sont marginalisées et minorées, et de la nécessité de changer cette situation, le mouvement culturel amazighe s'est attelé à créer les conditions de la reconnaissance de la langue et de la culture amazighes. Dans ce sens, la *Charte d'Agadir* (1991) constitue la plateforme inaugurale de la revendication amazighe élaborée par des cadres associatifs représentatifs des différentes régions à l'occasion de la tenue de la session de l'Association Université d'Eté d'Agadir en août 1991 durant le règne du roi Hassan II. L'approche qui y est adoptée est une approche qui se situe à la jonction du culturel et du politique. Les principales revendications exprimées sont relatives à la constitutionnalisation de la langue amazighe, à son intégration dans les institutions, notamment l'éducation, l'information et l'administration, et au

développement régional. La diffusion de la *Charte* sert de catalyseur au mouvement associatif amazigh puisque de nouvelles associations voient le jour en formulant des revendications à caractère culturel et politique. C'est ainsi qu'en 1994 des militants de l'association Tilelli d'Errachidia participent à la marche du 1er mai en scandant des slogans en faveur de la reconnaissance officielle de l'amazighe ; ils sont arrêtés et traduits en justice. Un large mouvement de solidarité s'organise autour du Conseil national de coordination des associations. Le 20 août de la même année, le Roi Hassan II souligne dans le discours du Trône la profondeur de l'histoire du pays et préconise l'enseignement des « dialectes berbères ». Quelques jours après, le Premier Ministre annonce le lancement d'un journal télévisé sur la chaîne nationale. Plus tard, le 1er mars 2000, le *Manifeste pour la reconnaissance officielle de l'amazighité du Maroc* voit le jour et sert de plateforme de sensibilisation de l'opinion nationale autour de la question amazighe. Il s'ensuit la mobilisation de certaines personnalités et d'un certain nombre de cadres associatifs amazighes autour de revendications politiques, économiques, sociales et culturelles. Les discours du Roi Mohammed VI en 2001, d'abord le discours du Trône du 30 juillet et ensuite le discours d'Ajdir du 17 octobre, désamorcent le mouvement de contestation. La teneur des deux discours est une reconnaissance de la place de l'amazighité dans l'identité et la culture marocaines. Une institution chargée de la promotion de l'amazighe est créée auprès du roi, l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM), dont est nommé recteur Mohammed Chafik, chargé de mission auprès du Roi Hassan II puis directeur du Collège royal.

Cet événement est diversement accueilli. Certains y voient un acquis dont il faut tirer le meilleur parti pour réaliser des actions propres à promouvoir l'amazighe, notamment dans les domaines de la recherche afin de revitaliser la langue et la culture, de l'éducation pour favoriser l'enseignement de l'amazighe et de l'information pour permettre l'intégration de l'amazighe dans les médias. D'autres, estimant qu'il s'agit d'une manœuvre concertée, considèrent l'IRCAM comme un instrument de récupération contrôlé par le Makhzen. Ils s'organisent alors en associations de défense des droits amazighes ou en organisations à caractère politique. En tout état de cause, la création de l'IRCAM constitue un acquis considérable pour l'habilitation de la langue et de la culture amazighes, et

pour leur rayonnement. Quant à l'effectivité de sa vocation politique, elle est tributaire de la volonté de l'Etat, de l'engagement de ses institutions et de la vigilance de la société.

L'approche amazighiste inclusive est autant culturaliste que politique. Elle pose, en effet, la question amazighe en termes d'intégration de l'identité amazighe au sein de l'identité nationale à travers la promotion de la langue et de la culture dans le cadre d'un Etat de droit démocratique et moderniste. En d'autres termes, les tenants de cette approche revendiquent la culture amazighe en tant que socle de la culture nationale, conçue comme une culture plurielle et pluridimensionnelle et au sein de laquelle les différents éléments constitutifs sont en interaction. La quête de la reconnaissance de la diversité au sein de l'unité de la communauté nationale est considérée comme un besoin existentiel et affectif, et comme un droit légitime lié au processus démocratique.

Dans la pluralité constitutive de l'identité nationale, les dimensions musulmane, arabe et africaine sont en partage. L'altérité occidentale n'est pas reniée non plus ; elle est, au contraire, assumée en tant que source d'ouverture sur le monde moderne. De la sorte, l'altérité peut être positive à la condition qu'elle soit dans un rapport de complémentarité avec l'identité nationale et qu'elle constitue un facteur de cohésion de la communauté nationale. La paix sociale est ainsi tributaire de la paix linguistique.

L'analyse de la situation de la langue et de culture amazighes, dans le discours amazighiste prônant l'inclusion dans la communauté nationale, montre qu'elles sortent progressivement d'un état critique marqué par des conditions politiques, économiques, sociales et écologiques qui ont grandement favorisé sa précarisation et dont les effets induits ont conduit objectivement à minorer leur statut, à altérer leur espace vital et à réduire la masse de leurs usagers. L'émergence d'une conscience identitaire moderne, portée par une élite militant pour la reconnaissance de la langue et de la culture amazighes dans la perspective de l'inclusion de l'amazighité dans un Maroc qui aspire à la modernité, à la démocratie, un Maroc pluriel et respectueux des droits humains tels qu'ils sont reconnus par la communauté internationale. Cet état de fait contribue progressivement à

enrayer les effets d'une marginalisation qui, jusqu'à une date récente, a soumis l'amazighité à un impérieux processus d'assimilation.

Face à une situation périlleuse qui met en danger la pérennité de la langue et de la culture amazighes, les amazighistes adoptent une politique de soutien critique à l'Etat et à ses institutions, et appuient les mesures de sauvegarde et de promotion entamées, notamment dans les domaines de l'enseignement, des médias, de la langue et de la culture. Ces mesures visent la revitalisation de la langue et de la culture amazighes en prenant trois formes, à savoir la recherche scientifique portant sur la normalisation de la langue, la codification de la graphie, la production culturelle pour assurer le renouvellement des formes littéraires et artistiques et le soutien à l'action associative pour dynamiser la société civile. La tendance inclusive apporte son soutien à l'institutionnalisation de l'amazighe en intégrant massivement le conseil d'administration de l'IRCAM, en rejoignant son personnel chercheur. Les mesures prises sont ainsi, essentiellement, le fait de l'IRCAM; elles ont permis de réaliser des performances louables eu égard à la situation de l'amazighe antérieurement à la création de ladite institution et aux contraintes de tous ordres qui ont pesé sur le processus d'implémentation de l'amazighe dans les politiques publiques.

Les problèmes qui grèvent la promotion effective de la langue et de la culture amazighes demeurent avec une acuité variable, notamment en matière d'implémentation institutionnelle dans les rouages des politiques publiques en raison des résistances qui se manifestent dans divers départements tant à l'échelon central qu'à l'échelon régional. Les nœuds de cristallisation des résistances se situent aux niveaux du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Le vide législatif a eu des répercussions négatives sur la généralisation de l'enseignement de l'amazighe, sur la place de l'amazighe dans le champ médiatique, de la justice, de l'économie et de la gouvernance territoriale. Le nœud le plus sensible, et dont les effets sont patents, est celui de l'éducation. En effet, l'Etat, à travers les institutions de tutelle, à savoir le Ministère de l'éducation nationale et le Conseil supérieur de l'enseignement, n'a pas eu de vision quant à la définition du statut, de la place et de la fonction de l'amazighe dans le système éducatif. Ce qui semble avoir fait défaut, c'est un plan de mise en œuvre permettant d'assurer les conditions de l'intégration effective de la langue et de la

culture amazighes, notamment les mécanismes qui cadrent l'enseignement et les ressources humaines suffisantes et bien formées qui faciliteraient sa généralisation.

Cet état de fait, caractérisé par les résistances sur le terrain, conduisent d'aucuns à se poser la question de savoir si la volonté politique est suffisamment ferme et consensuelle pour rendre pérenne le processus de reconnaissance de l'amazighe et lui garantir l'effectivité dans les politiques publiques. La crédibilité comme les performances de l'IRCAM en ont certainement été affectées.

En définitive, l'officialisation de l'amazighe et les acquis de l'expérience d'une décennie de mise en œuvre de la politique étatique représentent les principaux arguments de l'option inclusive dans la mesure où ils font figure de démonstration du caractère judicieux de la stratégie de participation à l'action institutionnelle, une participation qui n'exclut pas la vigilance.

3.2.2 Option souverainiste

Ce sont précisément les manques et les dysfonctionnements relevés dans les politiques publiques qui ont conduit une partie de la mouvance amazighe à se radicaliser en considérant que la volonté politique effective en faveur d'une reconnaissance pleine et entière de l'amazighité fait défaut. C'est pourquoi ce courant considère que l'approche la plus appropriée à la gestion de la question amazighe est l'approche politique dans une vision souverainiste qui remet en cause en cause les fondements mêmes du système politique. Il est affirmé dans le cadre de cette approche que la culture amazighe constitue le fondement structurant de la personnalité symbolique du Maroc et que cette culture doit avoir la prééminence dans le champ socioculturel, du fait qu'elle est antérieure à toute autre et qu'elle constitue la matrice de la culture nationale. Inversant les positions par rapport aux tenants de l'arabisme, ils se prévalent d'un sentiment de supériorité ethnique et éthique de l'amazighité et rejettent toute mesure supposée mettre en péril l'identité première, notamment la politique d'arabisation et d'intégration dans un ensemble supranational de type baâthiste, et l'inclusion dans le système mondialisé dominé par les langues et les cultures supercentrales et hypercentrales. Le processus d'arabisation de l'enseignement et de l'administration, lancé à l'aube de

l'indépendance, est globalement considéré comme une stratégie politique et idéologique dont l'objectif est l'acculturation des Amazighes. De même, les idéologies arabiste et islamiste sont interprétées comme des discours visant objectivement l'assimilation et l'aliénation des communautés non arabes, spécifiquement la communauté amazighe au Maghreb. L'option souverainiste est envisagée par les défenseurs de l'amazighité *grosso modo* selon deux modalités, une modalité globaliste représentée par le Congrès Mondial Amazighe et une modalité localiste qui s'exprime dans certaines régions (*cf.* Le Saout, 2009). Les deux modalités peuvent, au moins tactiquement, se rejoindre si l'on admet que la vision adoptée consiste à poser le problème de la langue et de la culture amazighes en tant que problème de nature fondamentalement politique.

Il semble que le questionnement important à élucider ici est celui du portage politique de la question amazighe dans ses multiples dimensions. L'alternative est claire : le portage peut être assuré soit par les partis existants soit par une ou des organisations politiques amazighistes à créer. En fait, les deux voies sont empruntées. Certaines associations ou groupes de pression font du lobbying et du plaidoyer auprès des divers partis en place, parfois sans cohérence ni discernement. D'autres manifestent des velléités de création de partis autonomes, comme le *Parti démocratique amazighe* et le *Parti fédéraliste démocratique* dont la ligne politique et les programmes sont basés sur les revendications de démocratie culturelle, économique et politique, avec une emphase sur l'amazighité. Ces signes indiquent les prémices de l'émergence d'une volonté d'autodétermination conscientisée. Mais cette volonté demeure embryonnaire en raison de conditions propres aux acteurs de la mouvance amazighe partagée entre le culturalisme et le politique, l'action associative et l'action partisane, si bien que, d'une manière générale, nous pouvons dire que les règles régissant le fonctionnement du champ politique ne sont pas encore maîtrisées. A cela s'ajoute le flou idéologique qui ancre l'amazighité à la fois dans une vision passéiste, nostalgique et mythique et une autre vision qui l'inscrit dans la modernité, la démocratie et les droits humains.

La mouvance amazighe est partagée entre deux stratégies, une stratégie qui inscrit la question amazighe dans les limites du territoire national et une autre qui vise son internationalisation. La modalité transnationale

inscrit l'amazighité dans le cadre de la *Tamazgha*, la patrie des Amazighes (Afrique du Nord), cadre opposé à celui de la *Nation arabe ;* l'*amazighisme* est ainsi opposé à l'*arabisme*. Il est à souligner ici que l'idée de nation et de nationalisme amazighes recoupe celle de « communauté politique imaginée » proposée par l'anthropologie politique pour rendre intelligible le caractère imaginaire de la notion de « nation » et l'attachement affectif des acteurs sociaux à cette notion (*v.* Anderson, 1991). L'idée de nationalisme amazighe, qui se retrouve déjà au Moyen Age avec la dynastie Berghouata (*v.* Talbi, 1973), constitue le fondement de la plateforme du Congrès Mondial Amazighe (CMA), organisation internationale non gouvernementale créée en 1995 à Saint-Rome-de-Dolan (France) et qui prône la « défense des droits et des intérêts politiques, économiques, sociaux, culturels et linguistiques de la nation *amazighe ».* Cette organisation a connu en 2010 une scission qui a donné lieu au « CMA Tizi Ouzou » et au CMA Meknès. D'aucuns considèrent que les divergences entre les deux fractions tiennent plus à des conflits de leadership qu'à des désaccords de nature doctrinale.

L 'Assemblée Mondiale Amazighe, qui succède au CMA « Tizi Ouzou » en 2011, se fixe à l'article 2 de ses statuts les objectifs suivants: la défense, la promotion et le développement des valeurs de liberté, d'égalité, de tolérance, de démocratie et de droits de l'Homme ainsi que la lutte contre toutes formes de discrimination, d'exclusion et de marginalisation ; la défense, la promotion et le développement des droits des peuples autochtones, en particulier amazighes ; la défense du principe et du droit à l'autonomie des régions, en particulier amazighes, et la mise en place d'institutions démocratiques, en particulier, sur l'ensemble de l'espace Tamazgha ; la défense, le développement et la promotion de l'identité culturelle des peuples, populations et individus amazighes à l'échelle mondiale et dans leurs régions ou pays d'origine ou d'accueil , la défense et la promotion des valeurs de la paix et de droit ainsi que la résolution des conflits par le dialogue et les voies pacifiques, la défense et la promotion des droits civils et politiques, économiques, sociaux, culturels et linguistiques des personnes, des communautés et des peuples amazighes; la promotion de la renaissance de la civilisation amazighe et la libération des Amazighes des contraintes, de l`immobilisme, de l'obscurantisme et de « l'emprise des régimes répressifs et totalitaires ».

Dans le cadre de l'option souverainiste se décline également une modulation *indigéniste* qui développe une argumentation selon laquelle la question amazighe doit être prise en charge dans le cadre des recommandations de La *Déclaration sur les droits des peuples autochtones* (2007). Cette dernière stipule le droit à l'autodétermination, ce qui implique, notamment, que les peuples autochtones peuvent déterminer librement leur statut politique et assurer de manière autonome leur développement économique, social et culturel, comme ils ont le droit de mettre en valeur et de contrôler les terres et les ressources qu'ils possèdent ou qu'ils occupent. Sur la base de cette Déclaration et considérant que les Amazighes constituent le peuple autochtone au Maroc, la mouvance *indigéniste* affirme que les droits politiques, économiques et socioculturels du *peuple amazighe* sont spoliés. Pour le recouvrement de ces droits, il convient d'initier un mouvement social duquel est censé émerger une organisation politique prônant le fédéralisme et inscrivant dans son programme des revendications à caractère politique à l'intérieur du pays et des actions de mobilisation de l'opinion internationale au travers des instruments normatifs des Nations Unies, à savoir la *Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits humains, le Pacte international des droits civils et politiques, le Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels* et *la Déclaration de Vienne* (1993), celle-là même qui a donné lieu à la *Décennie internationale des populations autochtones*. En vertu des dispositions de ces instruments, la tendance qui s'inscrit dans cette mouvance revendique le statut de peuple autochtone des Amazighes et les droits afférents, notamment la jouissance de leurs droits sur les terres collectives, les ressources forestières, hydriques et minières.

Inspirées par cette vision, certaines tendances se dessinent en faveur de l'autonomie régionale, notamment dans le Rif, le Souss et le sud-est, à l'instar de la solution préconisée pour le règlement du conflit du Sahara. La Déclaration de Taynzert pour l'autonomie du Grand Souss (2007), signée par 34 associations, affirme ce qui suit : « *Il est temps d'accorder l'autonomie au Grand Souss, lequel s'étend de Tansift au nord jusqu'à l'oued Dra au sud ; et de l'océan Atlantique à l'ouest jusqu'à la frontière algérienne à l'est, dans le cadre d'un Maroc fédéral et démocratique* ». De son côté, la *Déclaration d'autonomie du Grand Rif* (2007) annonce dans son

article 6 : « *Le Grand Rif, dans le sens géographique du terme, depuis l'Atlantique jusqu'aux frontières avec l'Algérie, doit bénéficier d'un statut d'autonomie en rapport avec ses spécificités historiques, géographiques, linguistiques et culturelles, et en rapport avec les contraintes qu'il subit depuis l'indépendance du Maroc ainsi que les aspirations légitimes de ses populations ».* Se situant à un niveau plus global, la *Déclaration d'Al Hoceima (2009)* préconise « *le recours à une politique d'autonomie participative des régions, conformément aux expériences et modèles des Etats développés, en tant que solution démocratique qui répond aux exigences politiques, sociales, économiques et culturelles des peuples et régions de Tamazgha, en tenant compte des chartes, pactes et autres instruments internationaux pertinents, dans le respect des spécificités des diverses régions de Tamazgha. »* (*v*. Webographie).

Nous remarquons, à travers les positions affichées par les différentes tendances, que le mouvement culturel amazighe (MCA) évolue de manière progressive des revendications culturelles vers des revendications qui vont au-delà des droits culturels et linguistiques, en acquérant une dimension plus globale qui mobilise tous les aspects de la vie. Certains situent le champ de leur intervention dans des limites régionales (d'ailleurs étendues), d'autres élargissent la problématique amazighe au plan transnational, en intégrant aussi bien la *Tamazgha* que les pays de la diaspora. Dans les deux options, c'est la nature de la relation entre l'Etat central et les régions qui constitue l'enjeu principal, ce qui implique une redéfinition du statut de l'Etat postcolonial et place la revendication amazighiste devant des défis inédits. Ces enjeux et ces défis constitueront probablement les nœuds de cristallisation de conflits qui ne pourront trouver une issue vertueuse que dans un processus de négociation et de contrat entre l'Etat démocratique, la société moderne et les régions.

3.2.3 Droits humains, commun dénominateur

Avec le développement de la société civile, la consécration des acquis en matière de droits humains, l'expérience exemplaire de l'*Instance Equité et Réconciliation* et ses recommandations, le Maroc s'est engagé dans la voie du respect des droits humains avec un succès certain. Sachant que la question amazighe est fondamentalement une question de droits humains,

a priori sa gestion a des chances d'être le lieu de fortes convergences entre les différentes composantes de la société civile. Cela exige, cependant, que les organisations dédiées aux droits humains, aussi bien les institutions gouvernementales patentées que les organisations non-gouvernementales, adoptent une vision universaliste, holistique et non réductrice de la notion de droits humains pour consacrer et promouvoir les droits culturels et linguistiques. C'est dire que, par-delà les clivages idéologiques, l'approche *droits humains* est susceptible de rapprocher les vues, de faire partager les mêmes valeurs et de contribuer à abolir l'exclusion mutuelle. Cette légitimation peut ainsi contribuer à l'effectivité de la promotion de la langue et de la culture amazighes dans les politiques publiques.

L'appropriation de la philosophie des droits culturels et linguistiques n'est cependant pas évidente même au sein des organisations des droits de l'Homme, dont certaines demeurent prisonnières de l'idéologie du monoculturalisme et de l'unilinguisme, aussi bien au niveau national qu'au plan international (*v.* Agresti et Rosate*,* 2008). Il n'est donc pas encore tout à fait acquis que les droits culturels et linguistiques constituent une partie intégrante des droits humains en tant que système dans lequel les droits politiques et civils, les droits économiques et sociaux et les droits culturels et linguistiques sont à la fois indivisibles et interdépendants. Dans cette optique, la culture à développer et à partager est celle sur laquelle se fonde la *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (2005), à savoir : le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, l'égale dignité et le respect de toutes les cultures, de toutes les langues, la solidarité, la complémentarité des aspects économiques et culturels du développement, le développement durable, la diversité culturelle comme richesse pour les individus et les sociétés, l'accès équitable à la culture, l'ouverture sur les autres cultures et l'équilibre entre les différentes cultures. La *Convention de l'UNESCO* fournit, en effet, un cadre général consensuel à même de constituer un référentiel pour une charte des droits culturels et de fournir un mécanisme qui soit en mesure d'implémenter ces droits. Rappelons, à cet égard, que le Maroc a signé cette Convention sans déposer à l'UNESCO les instruments de sa ratification. En matière de droits linguistiques, la *Déclaration universelle des droits linguistiques de Barcelone* (1996), représente le cadre référentiel approprié à une compréhension adéquate

des droits linguistiques (*cf.* Boukous, 2011b). Selon cette Déclaration, les droits linguistiques dont les communautés doivent jouir sont essentiellement la reconnaissance constitutionnelle de la langue et de la culture ; l'enseignement de la langue et de la culture ; une présence équitable de la langue et de la culture dans les médias. La *Déclaration de Barcelone* n'est cependant pas un instrument normatif adopté par les organisations internationales ; elle est l'émanation de la société civile, de certaines organisations non-gouvernementales et de quelques personnalités de renommée mondiale telles que N. Mandela, N. Chomsky, Dalai Lama, D. Tutu, Y. Arafat, O. Paz, etc. Elle n'a cependant aucun caractère obligatoire pour les Etats.

Dans la perspective de la *Déclaration de Barcelone*, la saisie politique de la question linguistique peut se faire dans le cadre d'une approche prenant en charge aussi bien les droits personnels que les droits collectifs. Gérer cette question en termes de droits personnels revient à l'inscrire dans les droits de l'Homme dans leur acception universelle, notamment le droit de toute personne de parler sa langue maternelle et de jouir de sa culture, de les apprendre en famille, à l'école et dans la société, et d'avoir accès aux services publics par leur biais. Quant à la gestion juridique des droits linguistiques, elle peut se faire soit dans le cadre du principe des droits personnels soit dans celui du principe de territorialité. Les Etats décentralisés ou fédérés appliquent le *principe du statut juridique différencié* selon lequel les langues et les cultures des communautés minoritaires ou minorées bénéficient d'une reconnaissance *de facto* qui leur assure une certaine place dans l'éducation, l'administration et les médias. D'aucuns estiment que dans ce régime juridique, bien souvent, les langues et les cultures régionales ne sont pas réellement soutenues ; elles sont tout juste tolérées suite à une demande sociale plus ou moins forte selon les cas et la conjoncture. Le principe du *bilinguisme institutionnel* représente une autre voie. Il constitue l'aboutissement de l'approche des droits personnels dont la mise en œuvre devrait logiquement conduire à l'institutionnalisation d'un régime de bilinguisme national et généralisé. En vertu de ce principe, les langues nationales sont reconnues comme officielles et, de ce fait, elles sont employées sur tout le territoire, dans toutes les institutions étatiques (éducation, administration, médias, vie publique, etc.) et par tous les citoyens. C'est ainsi que le Paraguay, avec la

constitutionnalisation du bilinguisme national espagnol-guarani, semble représenter l'un des rares exemples où cette option est retenue dans la législation. Mais l'examen concret de cette pratique montre qu'elle demeure théorique, peu réaliste et coûteuse de surcroît. Ce modèle a le mérite d'établir une égalité idéale entre les langues et les cultures en termes de statut et de droits, mais dans les faits son effectivité rencontre beaucoup d'obstacles dans sa mise en œuvre dans les politiques publiques.

En conclusion, à partir des différentes options présentées, nous voyons quels sont les choix possibles qui s'offrent, en théorie, une fois que la question de la gestion politique de la question amazighe est envisagée concrètement. Bien évidemment, chacune de ses options implique des choix politiques et des mesures d'aménagement pouvant concerner son statut et ses structures. La question est alors de savoir si la mouvance amazighiste a une position unifiée sur la gestion politique du fait amazighe. L'analyste suggérée dans ce qui précède est fondée sur quelques sources documentaires permettant de comprendre *grosso modo* les positions en présence. Mais, force est de constater qu'il n'existe pas encore de texte d'orientation générale ni de manifeste émanant d'une structure reconnue et représentative et faisant l'unanimité qui permettrait de répondre affirmativement à cette question. Cet état de fait signifie que la mouvance amazighe, par la diversité de ses composantes et la variation de son positionnement dans le champ politique, ne constitue pas encore un mouvement social qui génère une élite politique capable de mobiliser le sentiment identitaire à des fins de démocratisation, de modernisation et de développement des régions amazighophones et du pays en général.

4. Institutionnalisation et revitalisation

Les enjeux en matière de gestion de la question linguistique interpellent l'Etat, la classe politique et la société dans sa globalité. Il faut rappeler de nouveau que le problème de la culture et de la langue amazighes a constitué pendant longtemps un tabou dans le Maroc postcolonial, en réaction à « la politique berbère » et à la promulgation du « Dahir berbère » de la France contre « la politique berbère » et la promulgation du « Dahir berbère » le 16 mai 1930. Ce fait a impulsé le mouvement national, nourri l'idéologie arabiste qui le sous-tend et marqué

durablement le choix du Maroc postcolonial en faveur de l'arabisation totale et, corrélativement, l'occultation de la langue et de la culture amazighes. La volonté de construire un Etat-nation arabe et musulman centralisé annihilant les forces centrifuges à caractère régionaliste ou tribal supposées alimenter « la *siba* berbère » a produit une vision qui voit dans l'identité amazighe un danger réel ou potentiel pour l'unité du pays, son arabité et/ou son islamité. Ces phobies et ces appréhensions sont aujourd'hui, en principe, dépassées avec l'officialisation de l'amazighe et nécessitent l'implémentation de politiques publiques inclusives.

4.1 Enjeux de l'officialisation

La constitution marocaine de 2011, parmi ses nombreux apports à la démocratisation des institutions, a consacré l'amazighe langue officielle aux côtés de l'arabe. Ce nouveau statut est décliné à l'article 5 de la Constitution dans les termes suivants :

> *L'arabe demeure la langue officielle de l'Etat. L'Etat œuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation. De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'Etat, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception. Une loi organique définit le processus de mise en œuvre du caractère officiel de cette langue, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à terme sa fonction de langue officielle.*

Dans le cadre de l'exercice du droit à la vigilance, il est possible de faire une analyse textuelle de cet article sur le plan lexico-sémantique dans le but d'en déduire le statut et les fonctions de l'amazighe par rapport à ceux de l'arabe et aussi pour prendre la mesure de l'effectivité de ce nouveau statut de l'amazighe. Il n'en demeure pas moins que nous sommes en présence d'un événement historique majeur pour l'amazighe eu égard au passé lointain et récent. Faudrait-il ici rappeler la situation de précarisation avancée que l'amazighe a connue durant plusieurs décennies après l'indépendance du pays. Présentement, l'on voit émerger les prémices d'une évolution dans les lois, les mentalités, les positionnements et les

comportements. Ce sont là quelques indices qui peuvent être interprétés comme des signes de légitimation. Citons, notamment, les discours royaux depuis 2001 qui reconnaissent la place essentielle qui revient à l'amazighité dans l'identité nationale, l'enseignement de l'amazighe qui couvre le primaire et aborde le supérieur, l'intégration de l'amazighe dans le paysage médiatique par le lancement de la chaîne de télévision « TV Tamazighte », les réalisations de l'IRCAM en matière d'aménagement et de promotion de la langue et de la culture amazighes, l'affirmation d'un sentiment identitaire positif au niveau sociétal, sentiment relayé par la société civile à travers des ONG de plus en plus présentes sur la scène politique nationale. La tendance à la constitution d'associations à caractère politique, au sein de la mouvance amazighe, est une nouvelle donne qui pourrait, si les conditions subjectives et objectives requises étaient réunies, entraîner une reconfiguration du champ politique en faisant de l'amazighité un réel enjeu politique. Il est cependant clair que les conditions de possibilité de la gestion de l'amazighité dans le cadre de l'approche politique tiennent à la capacité du mouvement amazighe de dépasser sa nature de tendance élitiste, associative, indigéniste ou irrédentiste. Le saut qualitatif serait le *shift* d'une mouvance animée par des élites sans stratégie cohérente et versant parfois dans la quérulence vers un mouvement social porteur d'un projet politique alternatif partagé avec les forces démocratiques du pays.

En revenant au texte de la Constitution qui déclare que l'amazighe est l'une des deux langues officielles, « un patrimoine commun à tous les Marocains sans exception », l'on comprend que le Maroc a fait le choix du bilinguisme institutionnel, évitant ainsi d'assigner à l'amazighe et aux amazighophones le statut de minoritaires. Pour essayer de rendre intelligible ce choix, faisons un détour par le droit international. Les pays qui optent pour le bilinguisme ou le plurilinguisme officiel sont ceux dont la constitution reconnaît *de jure* deux ou plusieurs langues comme étant égales sur le plan statutaire. Ce statut confère aux citoyens le droit de choisir l'une ou l'autre langue dans les domaines institutionnels contrôlés par l'Etat, comme l'éducation, les médias, l'administration, la justice, etc. Ce droit du citoyen implique le principe de l'obligation de l'Etat d'assurer les conditions de son exercice. Cependant, *de facto,* l'égalité juridique n'implique pas automatiquement l'égalité effective des différentes langues officielles.

C'est pourquoi, bien souvent, le bilinguisme officiel n'est que partiellement égalitaire. En effet, les pratiques diffèrent d'un pays à l'autre en fonction des dispositions de l'Etat, de la volonté politique des principales forces en présence dans les institutions, notamment celles de l'exécutif et du législatif, et la capacité de la société civile à être une force de proposition crédible.

Le droit international propose *grosso modo* deux principes pour la gestion de la problématique de l'implémentation du bilinguisme officiel, le principe de la personnalité et le principe de la territorialité. Le principe de la personnalité se décline en deux modalités, celle qui se fonde sur les droits personnels non territorialisés et celle qui se base sur les droits personnels territorialisés. Examinons l'impact de ces deux principes sur le bilinguisme officiel :

(i) Le bilinguisme officiel fondé sur les droits personnels non territorialisés est garanti par la loi sur l'étendue du territoire national, donc sans limite territoriale, à tous les citoyens appartenant à des groupes linguistiques dont la langue est reconnue officielle, quel que soit leur lieu de résidence. Ce type de bilinguisme est pratiqué dans des pays comme l'Afrique du Sud, la Norvège, l'Eire, la Nouvelle Zélande, la Tanzanie, le Canada fédéral et à Bruxelles. En théorie, la mise en œuvre du principe de la personnalité conduit à garantir aux citoyens locuteurs d'une langue officielle le droit d'utiliser cette langue et de bénéficier du service public dans cette dernière dans les domaines de l'éducation, des médias et de la vie publique en général et ce sur tout le territoire national. Cela reviendrait, dans le cas de l'amazighe, à faire en sorte que l'Etat puisse assurer au citoyen amazighophone l'exercice de ses droits linguistiques à la fois dans les régions amazighophones et dans les espaces arabophones, et dans tous les secteurs de la vie publique. Ce qui veut dire que ces droits accompagnent le citoyen sur tout le territoire national.

(ii) Quant au bilinguisme officiel fondé sur la personnalité, il est pratiqué par les membres d'une communauté linguistique dont la résidence est concentrée dans une région ayant des frontières reconnues et marquées sur les plans linguistique et culturel. Dans ce type de

bilinguisme, c'est la co-officialité qui est de rigueur au plan régional, c'est-à-dire que la langue officielle de l'Etat central, utilisée sur l'étendue du territoire national, cohabite avec la langue officielle spécifique à la région concernée. Les régions autonomes d'Espagne, l'Ecosse, la Finlande, l'Inde, l'Irlande du Nord, le Pays de Galles, etc. constituent les principales illustrations de la pratique de ce type de bilinguisme. Le droit à la langue officielle des entités spatiales se fonde ainsi sur une base géographique bien délimitée sur la carte, de telle sorte que dans les pays où coexistent deux ou plusieurs langues officielles ayant une assise régionale, les droits linguistiques liés au bilinguisme officiel sont reconnus et exercés dans les limites des régions concernées. Ce modèle se rencontre dans les Etats qui ne reconnaissent *de jure* qu'une seule langue officielle centrale, celle de l'Etat central, mais qui adoptent une politique de décentralisation linguistique par la reconnaissance officielle des langues régionales. Les langues régionales ou nationalitaires sont ainsi reconnues dans le cadre de l'espace qui est le leur et où elles sont employées dans tous les secteurs aux côtés de la langue officielle de l'Etat central. L'Espagne, avec la politique d'autonomie régionale, constitue le modèle le plus connu. Ce pays comprend 17 communautés autonomes ; le principe de l'autonomie territoriale s'y traduit par la création d'entités territoriales à caractère régional, dotées de capacités d'autogouvernement et l'instauration pour les administrations locales d'une garantie constitutionnelle pour gérer leurs intérêts respectifs d'une manière autonome. La répartition du pouvoir entre les niveaux d'administration territoriale est énoncée à l'article 137 de la Constitution: "L'Etat est territorialement organisé en communes, en provinces et en Communautés autonomes. Toutes ces entités jouissent d'autonomie pour gérer leurs intérêts respectifs". Les Communautés autonomes ont été classées en fonction des compétences qu'elles sont susceptibles d'exercer ; les communautés historiques de pleine autonomie sont : la Catalogne, l'Euzkadi ou Pays Basque, la Galice et l'Andalousie. Sur le plan linguistique, le castillan (dit *espagnol*) est ainsi en coexistence légale, dans les régions concernées, avec le catalan, le basque et le galicien. On peut aussi rappeler les expériences de la Chine, du Viêtnam, de l'ex-URSS, du Nigeria, etc.

Le principe des droits territoriaux est appliqué dans les pays où il existe une forte concentration géographique dans le cadre de régions ayant des frontières linguistiques établies par la Constitution et délimitées sur les plans administratif, géographique, historique, culturel et linguistique. Les citoyens résidant dans ces territoires bénéficient ainsi de droits liés à la résidence territoriale, si bien que le changement de territoire entraîne *ipso facto* la perte des droits linguistiques liés au territoire d'origine. Le principe de la territorialité limite donc la garantie de l'application des droits linguistiques du citoyen à un espace donné. La territorialisation des droits linguistiques se retrouve dans les pays fédérés ou confédérés dans lesquels l'Etat reconnaît *de jure* l'existence de langues officielles chacune dans le cadre de son espace particulier. Chacune des langues est alors employée exclusivement dans tous les domaines et les secteurs d'activité dans les limites de son espace. En d'autres termes, les pays sont aussi caractérisés par l'existence d'une organisation étatique décentralisée qui fait que, officiellement, l'Etat central y est bilingue ou plurilingue alors que l'Etat régional est monolingue. Cette situation se rencontre en Belgique dans la région flamande et dans le pays wallon, Bruxelles étant officiellement une ville bilingue dans laquelle le wallon et le flamand sont également utilisés dans les institutions. La Suisse représente un autre cas d'espèce où chacun des quatre cantons constitutifs de la Confédération helvétique a sa langue propre, en l'occurrence le français, l'allemand, l'italien et le romanche. Le cas du Canada est intéressant en ce qu'il pose des problèmes spécifiques. Ce pays est officiellement un pays bilingue (anglophone-francophone) sur tout le territoire canadien mais, dans les faits, la majorité des Canadiens sont anglophones. Quant aux Québécois, ils sont francophones de souche mais aussi anglophones par nécessité alors que les Ontariens sont, en fait, francophones et/ou anglophones. Par ailleurs, le bilinguisme officiel anglo-français y est instable car, dans la réalité, l'anglais progresse au détriment du français, même dans l'espace de ce dernier (*v*. Landry *et al*., 2005).

Ce détour par le droit et les pratiques au niveau international est utile pour rendre intelligibles les défis et les enjeux auxquels fait face la constitutionnalisation de l'amazighe. Rappelons qu'avec la Constitution promulguée le 1er juillet 2011, le Maroc est officiellement un pays ayant deux langues officielles, l'arabe et l'amazighe. Si l'officialisation est

assurément l'acte juridique qui légitime l'amazighe de manière irréversible, se pose alors concrètement la question de l'opérationnalisation de cet acte car c'est la mise en œuvre de la loi qui permet de juger de l'effectivité du statut officiel de l'amazighe. En effet, de nombreux exemples à travers le monde montrent que l'officialité d'une langue la Constitution est une condition nécessaire mais non suffisante. En effet, la constitution protège le statut, les fonctions et les usages de toutes les langues qui ont ce statut, de façon indifférenciée et au niveau national, dans les institutions étatiques et dans les rouages de la vie économique, sociale et culturelle, à l'échelle nationale et à l'échelon régional.

La question cruciale à laquelle il faut donner une réponse claire et cohérente est celle-ci : parmi les deux politiques de bilinguisme officiel qui s'offrent dans le droit international, quelle est la plus appropriée, la plus pertinente et la plus efficiente quant à la gestion du cas de l'amazighe ? Force est de constater que le problème en lui-même est insuffisamment pensé dans le discours amazighiste. L'analyste peut cependant y déceler une tendance générale qui s'inscrit dans la logique du principe des droits personnels avec ses deux modulations, celle qui place ces droits au niveau territorial national et celle qui les pose au niveau régional. Parallèlement à cette tendance, s'exprime une autre qui opte les droits de la territorialité. Il semble ainsi que les tendances qui conçoivent la question amazighe en tant que problème politique s'inscrivent aussi bien dans l'approche des droits de la personnalité que dans celle des droits territoriaux. *Grosso modo,* l'une est inspirée du modèle espagnol et l'autre du modèle helvétique. Selon la première modalité, la gestion de la question amazighe se ferait dans le cadre de l'autonomie régionale. De la sorte, approximativement, aux côtés de l'arabe langue officielle, la variété langagière et culturelle tarifite serait gérée au niveau du Rif, la variété tamazighte dans l'espace compris entre le Maroc central, le Haut-Atlas septentrional et oriental et le sud-est, et enfin la variété tachelhite dans l'aire géoculturelle du Souss et du Haut-Atlas méridional et occidental.

Le modèle qui prône le bilinguisme officiel sur la base des droits personnels dans le cadre des territoires régionaux pourrait constituer une alternative viable et réalisable. Il doit, cependant, être porté effectivement par le projet politique d'une régionalisation qui garantit une autonomie réelle aux

entités régionales, cette autonomie permettrait l'investissement et l'exploitation des ressources matérielles et symboliques des régions et des communautés qui y vivent, sur la base de la sauvegarde de l'Etat national et de l'activation de la solidarité nationale. Cette politique assurerait un surcroît de garantie à la revitalisation et à la promotion des langues et des cultures régionales face aux langues et aux cultures du pouvoir central. Paradoxalement, cette politique et le modèle qui lui est sous-jacent sont considérés comme une atteinte à l'unité de la communauté amazighe du fait qu'ils renforcent les identités régionales au détriment de l'homogénéité de la communauté nationale amazighe et qu'ils consolident l'émiettement dialectal de l'amazighe par la confirmation des géolectes aux dépens de la langue amazighe standard. A l'inverse du modèle basé sur le principe des droits personnels appliqués dans le cadre régional, et pour des raisons relevant plus de l'idéologie que de la stratégie politique, le modèle fondé sur les droits personnels non territorialisés semble également avoir les faveurs d'une partie de la mouvance amazighe. Il conduirait, du moins en théorie, à l'institutionnalisation du bilinguisme national arabe-amazighe en assurant à tous les citoyens les conditions d'accessibilité aux deux langues officielles. Il s'agirait alors d'un bilinguisme généralisé à tout le pays et garantissant à tous le droit de pratiquer les deux langues officielles dans toutes les institutions à l'échelon national, aux niveaux central et régional. Ce modèle n'est cependant qu'exceptionnellement appliqué à travers le monde, il est généralement plus idéologique et symbolique qu'effectif parce que sa mise en œuvre exigerait une vision stratégique multidimensionnelle. Il qui devrait conduire à gérer une multiplicité de défis et d'enjeux qu'il faudrait négocier sur le plan politique et gérer sur le plan opérationnel, en engageant les ressources humaines, financières et logistiques nécessaires.

Il est possible, du reste, de concevoir un modèle qui fait le *mix* entre le principe de la personnalité avec ces deux modalité, celle des droits territorialisés et celle des droits non territorialisés. Quelle que soit la modalité retenue, on devrait capitaliser les acquis relatifs à l'habilitation de la langue et de la culture amazighes. Entendons par acquis l'adoption de la graphie Ircam-Unicode, l'aménagement du corpus de l'amazighe sur une base compositionnelle et polynomique, l'utilisation de cette langue dans l'enseignement, les médias et dans la vie publique d'une manière générale.

La gestion de la demande et de l’offre relatives à l’amazighe fonctionnerait ainsi :

(i) sur le modèle canadien, à côté de l’arabe, langue officielle étatique, le droit d’usage de l’amazighe et le droit d’accessibilité aux services publics en amazighe s’appliqueraient au niveau national à la demande du citoyen amazighophone. A partir de l’exemple finlandais, tout groupe linguistique atteignant 10% de la population se verrait appliquer le principe du statut juridique différencié garantissant les droits à l’enseignement de leur langue et de leur culture dans le cadre des droits personnels ;

(ii) sur le modèle espagnol et au niveau régional, les droits s’appliqueraient, de façon systématique et obligatoire, à l’arabe en tant que langue officielle centrale et à l’amazighe en tant que langue officielle régionale.

L’avantage de ce système modulaire est évident : il sauvegarde les droits personnels à la fois au niveau national et au niveau régional.

Dans cette optique, l’option préconisée par le Mouvement pour l’Autonomie Kabyle (MAK) constitue un exemple de projet politique de gestion de l’amazighité. La résolution de la « question kabyle » y est envisagée en termes d’autonomie régionale sur les plans institutionnel, économique, culturel et linguistique. Ce cas de figure est basé sur cinq fondamentaux : la reconnaissance de la qualité de peuple et de nation à la Kabylie, l'autonomie territoriale de la Kabylie au sein d'une Algérie décentralisée, l'officialisation de la langue kabyle en Kabylie, la laïcité et l'octroi à l'entité régionale de sa quote-part des richesses naturelles nationales.

Une autre option est celle de la territorialité telle qu’elle est mise en œuvre dans le modèle adopté par la Suisse (la Confédération helvétique). Son application présuppose l’existence d’entités spatiales historiques, culturelles et linguistiques bien individualisées et distinctes par des spécificités intrinsèques. Chacune de ces unités a sa langue officielle propre et ses expressions culturelles particulières lesquelles sont intégrées dans toutes les institutions cantonales. Pour résumer, le modèle suisse adopte le monolinguisme au niveau cantonal : l’allemand, le français, l’italien et le romanche sont langues officielles, chacune dans son espace propre. En

revanche, au niveau des institutions confédérales, l'exercice du plurilinguisme est, en théorie, de rigueur. Dans la réalité, c'est le bilinguisme allemand-français qui est pratiqué en raison de la dominance de ces deux langues, dominance qui découle de manière naturelle de la force économique des deux communautés qui les parlent. Ce qui, de toute évidence, constitue la particularité du modèle suisse, c'est l'autonomie des langues cantonales ; il s'agit de langues qui ont leur propre autonomie structurelle, leurs fonctions et leurs attributs sociolinguistiques spécifiques. L'application du principe de la territorialité, à la manière helvétique, à la gestion de l'amazighe, peut s'avérer inadéquate eu égard au fait que les variétés régionales, en l'occurrence les dialectes tachelhite, tamazighte et tarifite, sont des réalisations d'une même langue, l'amazighe. Certes une langue marquée par une certaine variation dans ses structures phoniques, morphosyntaxiques et lexicales, à l'instar de toutes les langues du monde, mais une langue dont l'identité structurelles est établie.

La gestion territoriale de la langue et de la culture amazighes soulève, en définitive, les problèmes suivants:

(i) la territorialisation fournit un espace naturel ayant des fondements historiques, culturels et socio-économiques qui assurent les conditions effectives de la sauvegarde, de la transmission et de la promotion de la langue et de la culture amazighes dans sa diversité ;

(ii) la territorialisation renforce l'éclatement de fait de la langue et de

(iii) la culture amazighes en dialectes et parlers, ce qui pourrait empêcher la standardisation d'une langue commune ; en outre

(iv) la territorialisation conduit *de facto* à ignorer les communautés amazighophones enclavées dans les agglomérations arabophones et notamment en ville.

On voit donc combien le choix d'une politique de bilinguisme arabe-amazighe est malaisé du fait des enjeux qu'il implique et des positionnements où l'utopie idéologique prend le pas sur la politique du possible et de l'efficience. La condition *sine qua non* de l'efficience demeure l'impératif d'une analyse concrète de la situation concrète qui prévaut au Maroc, une situation marquée par la diversité culturelle et linguistique régionale et les pesanteurs de l'histoire et de la sociologie

politique et culturelle. Ces pesanteurs se reflètent clairement dans les déclarations, les chartes et les pactes des associations régionales qui revendiquent l'autonomie régionale.

Le non-choix entre les modèles de gestion politique de l'amazighe, ou un choix par défaut, risque de grever à terme les chances de l'amazighe de bénéficier de son statut de langue officielle. A l'étape présente, l'enjeu politique est celui de l'institutionnalisation de l'amazighe à travers la mise en œuvre des dispositions et des mécanismes prévus dans la Constitution. Il s'agit, d'une part, de la loi organique devant assurer l'effectivité du statut de langue officielle dévolu à l'amazighe et, d'autre part, la loi relative à la création d'une institution centrale chargée de concevoir la stratégie et la politique en matière culturelle et linguistique, et la redynamisation des institutions qui ont en charge leur mise en œuvre sur le plan sectoriel. Dans cette optique, sont appelés à jouer un rôle essentiel le Conseil national des langues et de la culture marocaine et les institutions qui le composent, notamment l'Académie Mohammed VI pour la langue arabe et l'Institut royal de la culture amazighe, en collaboration avec le Conseil supérieur de l'enseignement et de la recherche scientifique et les départements ministériels concernés, notamment l'Education nationale, la culture et les médias. Il paraît évident que l'issue du processus d'institutionnalisation de l'amazighe dépend de la volonté politique des forces en présence dans les structures de l'Etat, à savoir l'institution monarchique, le gouvernement et le parlement. L'intérêt national, l'impératif de l'unité du pays et la nécessité de la cohésion sociale constituent les arguments qui devraient présider aux choix à faire dans le respect des dispositions de la Constitution.

Sur le plan géostratégique, l'officialisation de l'amazighe constitue un événement historique non seulement pour le Maroc mais pour toute la région maghrébine et arabe. En effet, cet événement pourrait représenter un défi pour les pays dans lesquels les langues et les cultures des groupes minoritaires *de jure* ou *de facto* sont un fait occulté au niveau du droit. Ce fait pourrait être mobilisé par les communautés concernées pour revendiquer leur droit à des conditions d'existence qui assurent aussi bien juridiquement que concrètement la pérennité de leurs langues et de leurs

cultures dans le cadre d'une approche qui pourrait être inclusive ou autonomiste.

4.2 Aléas du processus de territorialisation

La gestion de la question culturelle et linguistique peut être envisagée dans le cadre de la nouvelle politique de régionalisation censée être un *modèle de régionalisation avant-gardiste pour les pays en développement*. Dans cette optique, le cadre de « la régionalisation avancée » pourrait offrir les ingrédients d'une conception qui légitimerait une gestion politique par « accommodements raisonnables », en prenant en charge l'apport et la fonctionnalité de la dimension symbolique à la construction de l'identité régionale et nationale aux plans culturel et linguistique.

La réalisation du projet de « la régionalisation avancée » a été confiée par le Roi à la *Commission Consultative sur la Régionalisation* (CCR), laquelle a produit en 2011 un rapport l'extrait suivant explicite la philosophie générales et les finalités :

(i) *Le projet aspire à doter le Maroc d'une régionalisation avancée, d'essence démocratique et vouée au développement intégré et durable sur les plans économique, social, culturel et environnemental. Il constitue le prélude à une profonde réforme des structures de l'Etat, à travers la conduite résolue et graduelle des processus de décentralisation et de déconcentration conséquentes et effectives, de démocratisation poussée, d'accélération du développement, de modernisation sociale, politique et administrative du pays et de bonne gouvernance. La régionalisation avancée apportera une contribution déterminante au développement économique et social du pays, à travers la valorisation des potentialités et des ressources propres à chaque région, la mobilisation des différents acteurs locaux, la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des grands projets structurants et le renforcement de l'attractivité des régions.*

(ii) *Le projet découle d'un engagement libre et souverain de l'Etat unitaire marocain. Il ne résulte pas d'un quelconque accommodement avec des particularismes ethniques, culturels ou confessionnels plus ou moins exacerbés. Il s'inscrit dans la continuité d'un processus graduel de décentralisation et de démocratie locale, désormais plus que cinquantenaire, tout en constituant un nouveau chantier fondateur.*

Il est ainsi clair que le modèle de régionalisation proposé est un modèle qui vise le développement intégré des régions sans prise en compte de leurs caractéristiques culturelles et linguistiques. Les fondements retenus sont, certes, pertinents quant à la gestion territoriale, mais ce sont des fondements insuffisants pour rendre compte de la réalité sociale, culturelle et patrimoniale du pays. Pour pallier cette limitation, il est utile de discuter la vision qui fonde ce projet en partant des prémisses suivantes : (i) la gouvernance territoriale effective suppose la prise en considération de l'identité historique et patrimoniale des territoires, entendons par *patrimoine* à la fois les expressions culturelles matérielles et immatérielles. (ii) le développement territorial passe par l'intégration de la dimension culturelle des régions ; (iii) tout projet de développement intégré est supposé prendre en charge les facteurs du développement humain ; (iv) enfin, le développement humain implique la dimension symbolique de l'homme qui est, faut-il le rappeler, une entité multidimensionnelle qu'il faut capturer dans sa globalité.

A la lumière des précédentes prémisses, l'on se rend compte que le projet proposé par la CCR occulte les aspects culturels propres aux régions en les appréhendant, par surcroît, sous une forme peu appropriée. Pour illustrer ce constat, nous citerons ce qui est avancé à la page 7, Alinéa m : « *Le modèle de régionalisation avancée ne résulte pas d'un quelconque accommodement avec des particularismes ethniques culturels ou confessionnels plus ou moins exacerbés* ». L'on se demandera, à titre d'hypothèse, si la Commission n'a pas cédé au parti pris selon lequel la reconnaissance de la diversité culturelle et linguistique et *ipso facto* la revendication des droits culturels et linguistiques ne peuvent être qu'une concession aux « particularismes exacerbés » selon les termes de son Rapport. Une lecture sévère pourrait conclure que la Commission a cédé à l'amalgame généralement établi entre l'expression d'un attachement à la culture dans ses spécificités et la volonté de promotion de la diversité culturelle comme relevant des « dérives du communautarisme ». En d'autres termes, la Commission ne semble pas avoir établi de distinction entre la revendication de droits linguistiques et culturels légitimes et leur promotion dans le cadre de la régionalisation, et l'expression des relents de l'ethnisme et du relativisme culturel. L'enjeu de cette nécessaire distinction est la préservation et la promotion de la diversité culturelle et linguistique

qui est la résultante du développement historique et anthropologique des communautés humaines. Telle est la conviction des promoteurs de la Convention de l'UNESCO (2005) que tout projet de régionalisation devrait assimiler, d'autant plus que le Maroc approuve cette Convention.

Ce qui pourrait s'apparenter à l'approche réductionniste et techniciste du Rapport de la CCR pourrait s'expliquer par une compréhension erronée de l'identité plurielle du Maroc, une identité historiquement fondée sur la pluralité de ses éléments constitutifs. Ce parti pris dénote également le peu de sensibilité de la Commission aux apports des sciences humaines et sociales dans la compréhension de la région en tant que phénomène anthropologique. Le risque est que cela soit interprété comme une prise de position idéologique qui conçoit toute spécificité culturelle et linguistique comme source de danger pour l'unité nationale. Cela pourrait être expliqué par la conviction que le modèle universel idéal est le modèle de l'Etat nation de type jacobin et la méconnaissance du processus historique de formation de la nation marocaine. Enfin, le projet présenté par la CCR semble ne pas prêter attention aux attentes et aux demandes sociales en matière de démocratie culturelle et linguistique exprimées par la société civile. Cette limitation aurait pu être comblée par l'exploitation des travaux académiques réalisés dans les domaines de l'histoire culturelle, de la sociologie, notamment les travaux de Pascon sur la composité de la société marocaine (1971), de l'anthropologie culturelle (Gellner, 1969), de la géographie rurale ou encore la pensée économique à la manière de Belal (1980) qui a mis en exergue les facteurs non économiques du développement et les errements de l'économisme. Ces travaux ont excellemment analysé la diversité des pratiques culturelles, leur richesse et leur centralité dans le système de valeurs des individus, des groupes et des communautés.

A la lumière de ces observations, il apparaît que le Rapport de la CCR se caractérise par un réductionnisme qui le conduit à sacrifier la dimension culturelle et linguistique de la région. Pour s'en convaincre, nous renvoyons aux grandes lignes du projet exposées aux pages 3 à 5, au *concept normatif* et au *principe directeur* déclinés aux pages 31 et 34 dudit Rapport. De plus, le projet de régionalisation proposé risque d'être dépassé par les nouvelles donnes introduites dans le contexte politique caractérisé par les apports de

la Constitution de 2011, laquelle reconnaît *de jure* la diversité culturelle et linguistique du Maroc et, de surcroît, assigne à l'amazighe le statut de langue officielle aux côtés de l'arabe. C'est ainsi que la promulgation des lois organiques à teneur culturelle et linguistique, et la mise en œuvre de politiques publiques à même de promouvoir la diversité des expressions culturelles et linguistiques risquent de condamner le Rapport de la CCR à l'obsolescence.

Afin d'illustrer le référentiel politique qui devaient constituer les fondamentaux du projet de régionalisation, nous voudrions rappeler la vision et les orientations déclinées dans les discours du Roi Mohammed VI :

- Discours du Trône du 30 juillet 2001 :
  Nous voyons dans la régionalisation aussi l'avènement d'une administration déconcentrée, de proximité, gérée par des élites régionales; ainsi que l'éclosion des particularismes culturels dont la diversité constitue une source d'enrichissement pour la nation marocaine. Nous sommes convaincu que la démocratie ne consiste pas seulement à réaliser l'égalité dans un état-nation, de droit, uni ; mais elle requiert également un substratum culturel qui illustre le respect de la diversité des particularismes culturels régionaux en offrant à ceux-ci un espace de nature à en assurer la continuité, la créativité et la diversité qui forgent harmonieusement l'unité nationale .
- Discours d'Agadir du 12 décembre 2006 :
  Chaque région recèle d'importantes potentialités et d'atouts naturels urbanistiques et culturels.
- Discours de Marrakech du 6 novembre 2008 :
  La réussite de la régionalisation passe par l'adoption d'un découpage efficient propre à favoriser l'émergence de régions économiquement et géographiquement complémentaires et socialement et culturellement harmonieuses.
- Discours du 3 janvier 2010 :
  La régionalisation élargie doit être la confirmation démocratique de la singularité du Maroc, riche par la diversité de ses affluents culturels et de ses atouts spatiaux, le tout se fondant en une identité nationale unique et singulière.
- Discours du 9 mars 2011 :

La consécration constitutionnelle de la pluralité de l'identité marocaine unie et riche de la diversité de ses affluents, et au cœur de laquelle figure l'amazighité, patrimoine commun de tous les Marocains, sans exclusive.

En conclusion, et au regard des remarques évoquées ci-dessus, nous pouvons dire que le *Projet de la région avancée* présente un risque majeur, celui d'être en porte-à-faux par rapport aux développements récents qui marquent la situation politique et reflètent la dynamique sociale du pays. Pour être en congruence avec l'esprit et le corps du texte constitutionnel, le modèle préconisé dans le projet de régionalisation avancée devrait intégrer les principes suivants en tant leviers stratégiques pour réussir la réforme de la régionalisation au Maroc :

(i) la prise en compte des fondements historiques, culturels et linguistiques qui configurent l'identité nationale, des fondements déclinés dans le Rapport du Cinquantenaire (2006) ; corrélativement, l'exclusion de ces fondements risque de déstructurer les régions en y créant des dysharmonies aux conséquences imprévisibles ;

(ii) la conformité aux droits humains, dans leur universalité, leur complémentarité et leur indivisibilité, à savoir les droits civils, sociaux, économiques, culturels et linguistiques. Dans ce sens, les références en la matière sont le *Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels*, et la *Convention de l'UNESCO sur la promotion de la diversité culturelle*. Soulignons que La *Déclaration de Barcelone sur les droits linguistiques* et *la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels* peuvent constituer aussi une source d'inspiration;

(iii) l'ancrage des choix et des orientations démocratiques dans lesquels s'inscrit le projet d'un Maroc « uni dans sa diversité » conformément aux dispositions de la Constitution; et

(iv) la synergie du développement culturel et du développement économique et, partant, l'articulation des dimensions économique, sociale et culturelle dans un projet de développement intégré et durable dans le cadre de la régionalisation.

Avec la prise en compte des principes précédemment évoqués, nous serions dans un paradigme qui devrait considérablement enrichir le modèle sur lequel s'est basé le projet de régionalisation proposée par la CCR. A

défaut de proposer un projet de régionalisation. qui intègre la dimension culturelle et linguistique dans sa diversité et dans son ampleur, il ne resterait à l'évidence que le modèle concurrent, celui de l'autonomie régionale proposé aux populations sahraouies, et qui pourrait offrir aussi aux régions amazighophones les conditions d'épanouissement de leur identité culturelle.

L'application des précédents principes vise à donner une identité culturelle aux régions dans le cadre d'un projet de régionalisation intégré sachant que les marques culturelles des régions ne constituent pas un facteur handicapant quant à l'unité de la nation, à la cohésion de la société et au développement du pays. Bien au contraire, ce sont des facteurs adjuvants et des leviers stratégiques nécessaires à la réussite du projet de régionalisation avancée. D'où la nécessité d'intégrer dans les politiques publiques, déclinées au niveau régional, des axes visant l'investissement dans les données culturelles et linguistiques qui marquent les régions. Dans cette perspective, il va de soi que le découpage proposé dans le Rapport de la CCR ne répond pas aux exigences constitutionnelles de la préservation et de la promotion des expressions culturelles et linguistiques nationales dans leur territoire naturel. Les régions à délimiter devraient être fondées sur une personnalité culturelle historique, la complémentarité économique et la gouvernance démocratique.

A la lumière de l'examen des différentes alternatives de gestion territoriale de la question amazighe, il appert que, sans volonté politique effective, sans engagement réel de l'Etat et sans le consensus de toutes les parties engagées dans la question linguistique et culturelle, les initiatives de revitalisation de l'amazighe ne peuvent être qu'un cautère sur une jambe de bois ou slogans sans consistance. Outre le choix de politique générale, celui du cadre de gestion de la langue et de la culture amazighes est crucial. En termes de gouvernance du bilinguisme officiel, deux voies sont possibles : celle qui consiste à adopter le principe des droits personnels non territorialisés impliquant le bilinguisme officiel arabe–amazighe au niveau national, et celle qui se fonde sur le principe des droits personnels territorialisés dans le cadre de la « régionalisation avancée » ou de l'autonomie régionale, et qui consiste à accorder les droits de la langue officielle étatique à l'arabe et les droits de la langue officielle régionale à

l'amazighe. Chacune des deux options comprend des forces et des faiblesses. Dans le cadre de l'option du bilinguisme arabe-amazighe, l'officialité du statut de l'amazighe est à forte charge symbolique mais l'effectivité de l'égalité des droits entre l'arabe et l'amazighe est improbable dans la mesure où *de facto* l'arabe sera la langue officielle privilégiée et l'amazighe une langue officielle minorée. Les exemples d'une telle inégalité entre les langues officielles sont nombreux à travers le monde. Quant à l'option de la territorialisation des droits personnesl, elle assure la prise en charge des expressions linguistiques et culturelles régionales de l'amazighe en ayant des chances d'être implémentée, tout en comportant le risque du renforcement de l'émiettement de la langue amazighe et du morcellement des fondements culturels des symboles de l'amazighité. En tout état de cause, le non-choix serait celui du flou politique et juridique, un flou préjudiciable à la diversité culturelle et linguistique en général, et à l'amazighe en particulier.

4.3 De la sphère de la souveraineté au domaine public

L'amazighité connaît aujourd'hui une période euphorique de son histoire. Depuis le discours d'Ajdir (2001), la question amazighe a relevé du domaine réservé de la souveraineté, c'est-à-dire sous la tutelle du Roi en vertu de l'article 19 de la précédente constitution. Cela a permis de réaliser des progrès importants sur le plan politique et symbolique, et dans le domaine de la promotion de la langue et de la culture amazighes, notamment dans les secteurs vitaux de l'éducation, des médias, de l'aménagement de la langue et de la mise à niveau des expressions culturelles, cela grâce notamment aux réalisations de l'IRCAM. Aujourd'hui, dans le cadre de la nouvelle constitution, la question amazighe devient une question incluse dans le champ des questions nationales relevant du domaine public et régies par les dispositions constitutionnelles. Du coup, l'amazighité n'est plus prise en charge par l'Etat dans le cadre de l'approche de la tutelle et de l'application *de facto* du principe de discrimination positive. Dans ce nouveau contexte, la question qui taraude nombre d'observateurs est de savoir si l'amazighe gagnera dans le passage de la sphère de la souveraineté au domaine de la chose publique gérée par les forces politiques partisanes, avec la diversité de leurs positionnements, leurs contradictions et leurs calculs.

Cette nouvelle situation confère à l'amazighe des opportunités mais elle le soumet aussi à des menaces potentielles. La constitutionnalisation offre assurément à la langue et à la culture des opportunités inédites dans l'éducation, les médias, la culture, les départements de l'administration publique et dans la société en général. En vertu des dispositions constitutionnelles, les verrous, les blocages et les handicaps, qui entravent l'implantation effective de la langue et de la culture dans les différentes institutions, devraient logiquement être levés. L'officialisation de l'amazighe participe du changement qualitatif que connaît le Maroc. Elle est assurément aussi l'indice d'une révolution dans la situation de la langue et de la culture par l'appropriation d'un statut, de fonctions et d'usages socioculturels inédits. Du point de vue de l'inclusion des communautés amazighophones dans la vie du pays, l'usage de l'amazighe en tant qu'outil de communication institutionnel de masse peut avoir un impact important sur le développement humain en termes d'accessibilité effective à l'éducation, à l'emploi, aux conditions sanitaires et, en général, à la participation aux projets nationaux structurants. Il est évident cependant que, pour arriver à cette situation idéale, la constitutionnalisation gagnera à être accompagnée de la volonté politique de l'Etat et de ses institutions, et appropriée par la société. Cela se vérifiera à l'aune de l'engagement des pouvoirs exécutif et législatif quant à la promulgation des lois organiques énoncées à l'article 5 de la Constitution, notamment celle relative au processus de mise en œuvre effective de l'officialisation de l'amazighe. Les indices de cet engagement seront appréciés en fonction de la politique étatique à venir, notamment le degré de capitalisation des acquis accumulés depuis une dizaine d'années en matière d'habilitation de l'amazighe, la consolidation des acquis et l'entame de nouveaux axes stratégiques selon les nécessités de la situation actuelle. A défaut de la promulgation des lois organiques afférentes et de leur mise en œuvre effective, la constitutionnalisation de l'amazighe risquerait de n'être tout au plus que symbolique. Pour parer à cette éventualité, le Roi Mohammed VI a souligné, dans le discours inaugural de la nouvelle session parlementaire le 12 octobre 2012, la nécessité d'adopter les lois organiques relatives à l'opérationnalisation du Conseil national des langues et de la culture marocaine et à l'officialisation effective de la langue amazighe « loin de tout *a priori et de tout calcul étroit* » et ce durant le

mandat législatif en cours. Ce message est, semble-t-il, adressé à la fois aux velléitaires pour susciter leur engagement résolu et aux sceptiques pour apaiser leur inquiétude.

Dans ce contexte et pour limiter les risques d'échec, l'engagement de la mouvance amazighe dans le champ politique devient une nécessité vitale. Or la participation politique passe par la maîtrise du jeu des alliances, du lobbying et du plaidoyer dans le fonctionnement des mécanismes de la négociation politique. La participation politique se fera-t-elle dans un ou dans plusieurs cadres partisans existants ou dans une ou plusieurs organisations autonomes sur une base nationale ou régionale, selon ce que permet la loi sur les partis ? La mouvance amazighiste est-elle prête à être un acteur crédible dans la vie politique ? A-t-elle développé une élite politique en mesure d'intervenir comme leader reconnu ? A-t-elle une doctrine, un programme consensuel qui marque son positionnement dans le champ politique ? A-t-elle une base sociale et militante consistante qui appuie son programme ?

Ce sont là autant de questions cruciales dont la résolution conditionne l'effectivité de l'officialisation de l'amazighe et, au-delà, l'appropriation même du processus démocratique dans son ensemble par la communauté nationale. Dans ce contexte, il semble qu'il y ait un déficit de mobilisation sociale et politique qui sert objectivement les intérêts des conservateurs et des traditionalistes. Ce déficit est sans doute préjudiciable à l'ensemble du système ; il se pourrait qu'il fût nuisible aussi au processus de revitalisation de l'amazighe.

EPILOGUE

Glocalisation et revitalisation langagière

Nous voudrions, dans cet épilogue, rendre intelligible le processus de revitalisation de l'amazighe avec les défis, les enjeux et les stratégies à l'œuvre dans le champ politico-linguistique. Nous procéderons ainsi par la reconstruction du paysage langagier du Maroc, paysage qui a été déconstruit dans les chapitres précédents, en le replaçant dans son environnement macro dans le cadre d'une approche de type systémique. La démarche de reconstruction adoptée situe la problématique de la mise en danger et de la revitalisation de l'amazighe dans un contexte qui prend la mesure du global et du local. C'est pourquoi nous défenrdons ici la thèse selon laquelle les défis et les enjeux du processus de changement du statut et du corpus de l'amazighe sont à appréhender dans le cadre de la *glocalisation*.

Le terme « glocalisation », calqué sur le mot japonais "dochakuta" signifiant « localisation globale », réfère à un concept développé dans le domaine du management stratégique qui conçoit les pratiques économiques et financières dans une perspective qui articule les tendances globales sur les réalités locales. Cette articulation de la globalisation et de la localisation a le mérite d'ouvrir le local sur les données du macro-environnement, notamment les données politiques, économiques, culturelles et technologiques. Elle permet également de réajuster ces données aux particularités locales, à savoir les données historiques, culturelles, religieuses et politiques qui caractérisent l'environnement spécifique. L'intérêt de la démarche *glocalisante* est de fournir un levier de maîtrise des effets de la dominance induits par la globalisation et ceux des mécanismes de résilience générés par les spécificités locales.

1. Glocalisation et gestion des ressources langagières

Transposé dans le domaine culturel et linguistique, le concept de « glocalisation » est un outil d'analyse qui permet de décrire et d'expliquer la synergie des phénomènes culturels et linguistiques endogènes et exogènes. Le processus à l'œuvre dans cette synergie est animé par le jeu des forces contradictoires de la localisation et de la globalisation. Les forces de la localisation marquent de leur sceau les réalités des faits politiques, économiques, sociaux, culturels et linguistiques reflétant les spécificités et les particularités propres aux communautés. De leur côté, les forces de la

globalisation impulsent des tendances générales qui imposent et consacrent, à l'échelle planétaire, les langues et les cultures dominantes à travers les industries culturelles, en particulier les industries créatives.

Pour tous les Etats et, probablement, pour toutes les sociétés du monde, le principe qui consiste à penser globalement et à agir *localement* représente l'équation centrale à résoudre. Cette équation se pose de manière plus cruciale encore dans les pays du Sud, dans la mesure où ils subissent autant les effets positifs de la globalisation que ses effets pervers. La question à laquelle il faut répondre alors est la suivante : quels bénéfices tirer de la globalisation dans le contexte local ? La réponse idéale réside dans la gestion rationnelle et équitable du binôme globalisation-localisation dans les termes de la *glocalisation.* Dans un champ linguistique marqué par la diversité des idiomes, cela passe nécessairement par la maîtrise des lois de fonctionnement du marché des langues. C'est une entrteprise qui n'est pas aisée car ces règles sont sous-tendues à la fois par les forces centripètes de la globalisation et par les forces centrifuges de la localisation.

La gestion de la diversité linguistique se fait essentiellement dans le cadre de la politique de l'Etat et selon la dynamique sociolinguistique générée par la communauté linguistique. Or la politique étatique peut être autoritariste, efficiente ou idéologique. La meilleure pratique en la matière est une politique non autoritariste et efficiente, celle qui satisfait aux exigences de la démocratie et de l'équité, et qui répond aux besoins de la société. Dans cette optique, les modalités de gestion de la diversité linguistique constituent un indicateur de la qualité de la gouvernance, une gouvernance qui impacte directement le développement humain (*v.* Weinstein, 1990).

Au Maghreb, un multilinguisme de fait caractérise le paysage linguistique ; il met en scène des langues nationales, en l'occurrence l'arabe et l'amazighe avec leurs variétés, et des langues étrangères, notamment le français. Dans la réalité sociolinguistique, les locuteurs pratiquent le plus souvent la *diglossie* et les mélanges des idiomes en employant les langues disponibles selon la nature de leurs besoins et le degré de maîtrise qu'ils en ont. Les communautés maghrébines semblent partager ce phénomène avec l'ensemble des formations sociales subissant la diversité langagière, inhérente au contact de la globalisation et de la localisation. Il s'ensuit un

conflit entre les langues locales et les langues exogènes conduisant à la minoration des premières. Dans la logique de la construction de l'Etat national, les Etats maghrébins ont adopté depuis les indépendances une politique linguistique officielle qui proclame le primat de l'arabe standard mais dont la pratique a conduit au bilinguisme arabe-français. Cependant, dans la réalité sociolinguistique, la tendance générale a consisté à laisser faire le jeu naturel de la compétition entre les langues, même si un arsenal juridique, aussi normatif qu'inefficace, est parfois déployé en faveur de l'option de l'arabisation. La dynamique sociolinguistique qui prévaut généralement se manifeste par la hiérarchisation du marché des langues en langue coloniale ou *supercentrale* (le français), en langue *centrale* (l'arabe standard), en *koinè* nationale (l'arabe dialectal) et, enfin, en langue *locale* (l'amazighe). Quant à l'anglais, langue *hypercentrale* à l'échelle globale, il n'a encore qu'un rôle marginal dans les sociétés maghrébines. La stratification du marché linguistique reflète à l'évidence la compétition des langues en présence en termes de conflit de statut sociopolitique, de fonctions langagières et de domaines d'usage. C'est ainsi que le français concurrence l'arabe standard dans les fonctions et les usages qui sont ceux des langues fortes, notamment dans les champs de l'économie moderne, des médias, de l'éducation et de la technique. L'arabe apour domaines d'usage exclusifs la religion et la judicature ; dans les autres domaines, il est en compétition avec le français. L'arabe dialectal (darija) représente la langue de communication majoritaire dans les domaines informels; de ce fait, il est le principal concurrent de l'amazighe. Il représente, en effet, le danger le plus immédiat pour l'amazighe qui se trouve retranché dans les fonctions et les usages d'un langage vernaculaire, en attendant la mise en œuvre effective de son statut de langue officielle. Le rapport entre les deux langues va-t-il évoluer en faveur de l'amazighe avec son nouveau statut de langue officielle ? Il en sera ainsi, probablement, à moyen terme. Théoriquement, l'éventail des fonctions de l'amazighe devrait s'étendre à des fonctions de prestige social et à des domaines d'usages institutionnels. De même, sa position dans l'*habitus* communautaire devrait changer par l'incorporation de nouvelles dispositions mentales et comportementales, suite aux changements épilinguistiques positifs devant intervenir dans les attitudes et les représentations sociales.

La figure suivante illustre la dynamique que connaissent les rapports des langues en présence :

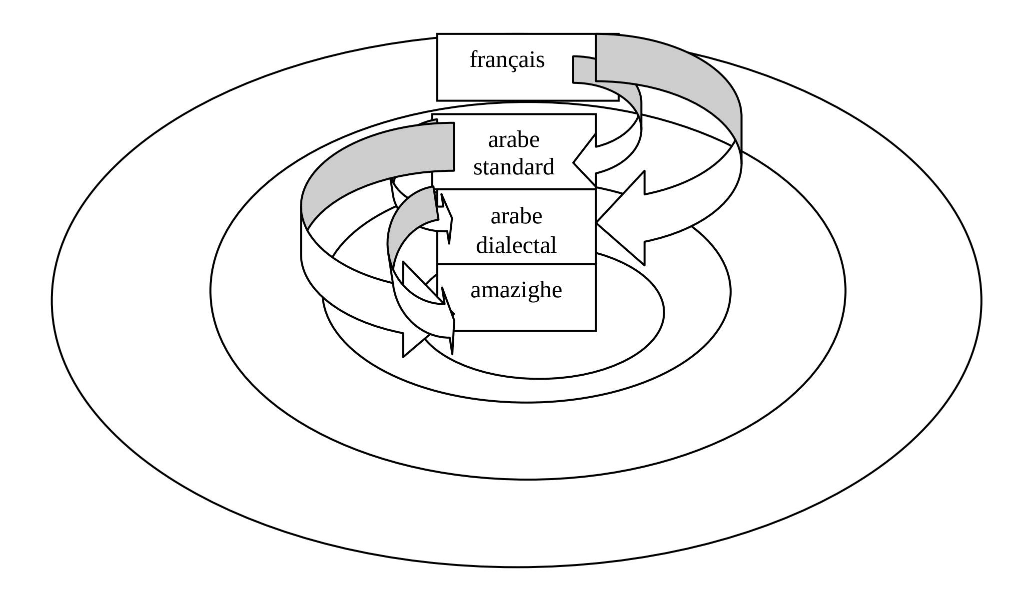


Figure 7 : Dynamique des langues

Les rapports de forces entre les langues ne sont évidemment pas stables ; ils évoluent avec la dynamique de la situation politique et de la situation sociolinguistique. Il s'ensuit que la position des langues dépend des groupes sociaux qui les soutiennent et qui se reconnaissent en elles. *Grosso modo*, de ce point de vue et d'après les prises de position déclarées, les attitudes et les positionnements sont relativement clairs. En effet, les groupes qui mobilisent le discours identitaire se reconnaissent dans l'amazighophonie, ceux qui se ressourcent dans le patrimonialisme arabo-islamiste soutiennent l'arabophonie alors que ceux qui sont favorables au libéralisme et à l'intégration dans la mondialisation sont plus ouverts sur les langues étrangères. De toute évidence, Ces positionnements ne sont pas mutuellement exclusifs. D'aucuns considèrent que le bilinguisme représente la voie royale pour gérer cette situation. Pour certains, il s'agit du bilinguisme arabe standard-français, eu égard aux contraintes de la

situation actuelle ; pour d'autres, la préférence va au bilinguisme arabe standard-anglais. Ces derniers s'inscrivent dans une vision prospective ; ils s'interrogent sur l'efficience du français comme outil linguistique viable dans le contexte de l'ouverture sur l'environnement international et donc sur la culture universelle du temps présent. Cette interrogation découle du fait de la marginalisation du français sur la scène internationale et, progressivement, sur la scène francophone elle-même, notamment dans les domaines de la finance, du marketing, de la recherche scientifique et technologique. L'analyste pourra se demander dans quelle mesure l'appropriation de la langue supercentrale (le français) et/ou de la langue hypercentrale (l'anglais), qui restent l'apanage des classes dominantes, n'est pas socialement discriminatoire en étant une barrière à l'accès au groupe des élites. Le statut de la langue française en Afrique francophone illustre parfaitement cette situation (*cf.* Myers-Scotton, 1990).

L'histoire passée et présente du Maghreb constitue un lourd fardeau pour les communautés et pour leurs institutions obligées de gérer des situations composites dans lesquelles s'imbriquent des éléments endogènes relevant de la strate locale et d'autres exogènes imposés par la globalisation. D'où les tiraillements entre la tradition et la modernité, entre le repli identitaire et, à l'opposé, l'extraversion. C'est dire l'importance des enjeux et des défis de la *glocalisation* dans cette région du monde, et la nécessaire synergie entre les bonnes pratiques au niveau global et au niveau local. Les sociétés maghrébines font l'apprentissage de nouvelles conditions sociopolitiques dans le cadre d'un macro-environnement tendanciellement favorable aux droits humains et aux réformes démocratiques. Elles sont ainsi à la quête d'un projet de société fondé sur la démocratie politique, le pluralisme linguistique et culturel, la modernité maîtrisée et le développement humain. La gestion raisonnée de la diversité des langues, que d'aucuns considèrent comme source de difficultés et potentiellement risquée, peut servir de levier à une gouvernance orientée vers le développement humain.

2. Amazighité, spécificité et universalité

Revenons à une approche *glocalisée* de la question amazighe pour affirmer que tout analyste, soucieux de donner de l'intelligibilité à la problématique

de l’amazighité, se voit confronté à un certain nombre de questionnements, dont trois l’interpellent particulièrement :

(i) La revitalisation de la langue et de la culture amazighes peut-elle constituer un projet politique ayant un sens historique fondamental pour donner lieu et matière à des stratégies qui sous-tendent la mise en œuvre de l’institutionnalisation effective à travers la mobilisation de politiques publiques nécessitant forcément des ressources humaines, financières et logistiques ?

(ii) La quête de l’amazighité est-elle une réponse à l’expression des besoins essentiels d’un mouvement social conscient des enjeux locaux et globaux ou ne serait-elle, selon certains, que l’expression du positionnement idéologique d’une catégorie sociale qui mobilise l’amazighité dans le but de faire prévaloir ses intérêts ?

(iii) Sachant que la langue et la culture sont faites pour servir l’homme et non l’inverse, quelle plus-value peuvent apporter, dans le présent et dans le futur, la langue et la culture amazighes pour le bien-être du citoyen et son développement dans un environnement marqué par la précarité sociale et économique ?

Grosso modo, trois postures analytiques peuvent être adoptées face à ces questionnements, la posture sceptique, la posture empathique et, enfin, la posture pragmatique. Examinons-les successivement :

(i) Selon la première posture, la question amazighe relève de la résurgence du sentiment identitaire au sein de groupes ou de communautés qui sont en quête de repères et d’ancrages dans un environnement complexe marqué par la domination de cultures et de langues hypercentrales ou supercentrales. Certaines élites, appartenant à ces groupes et à ces communautés, mobilisent l’amazighité comme un levier de mobilité sociale permettant de se positionner au mieux dans la négociation politique pour le partage *du butin de guerre*. La légitimité des arguments utilisés dans le cadre de cette stratégie se nourrit des motifs de la démocratie et des droits humains. On interroge la faisabilité même du projet de revitalisation des langues en danger à travers le monde en soutenant que le cas

de l’hébreu moderne demeure une exception qui confirme la règle générale de l’attrition des langues précaires. L’histoire de l’humanité ne connaît pas d’autre exemple de langue parvenue à être redynamisée au point de servir effectivement de langue dotée du statut et des attributs d’une langue officielle et des fonctions d’une langue véhiculaire à même de répondre aux multiples besoins des usagers dans leur vie individuelle, sociale, économique et culturelle. Il est ainsi évident que dans l’optique de la posture sceptique, le projet de revitalisation et de promotion de l’amazighe ne serait qu’une utopie entretenue par un discours idéologique irréaliste pour des raisons diverses.

(ii) La seconde posture, empathique et optimiste, part du principe général de l’égalité absolue des langues, du *credo* du relativisme culturel, d’une compréhension utopiste des droits humains et d’une analyse idéologique de la situation politique et des rapports sociaux. Selon cette posture, la langue et la culture amazighes, en vertu de leur légitimité constitutionnelle, socioculturelle et historique, doivent bénéficier des mêmes droits que la langue et la culture arabes. Ce qui implique que l’Etat est tenu d’adopter une politiquefondée sur la bilingualité et la biculturalité généralisée à l’échelle nationale et sur tous les plans de la vie institutionnelle, notamment dans les domaines de l’éducation, de la formation, de la justice, de la santé, de l’emploi et de la culture. Les défis inhérents à cette posture se ramènent de fait à la faisabilité de l’option elle-même. Ils peuvent être résumés dans (i) la viabilité du modèle du bilinguisme-biculturalisme national au regard des pratiques au niveau international, (ii) l’évaluation de l’offre et de la demande politique et sociale , (iii) la disponibilité des ressources nécessaires et (iv) enfin, l’efficience de la gouvernance du processus dans son ensemble.

(iii) La posture pragmatique, quant à elle, se réclame de l’efficacité sociopolitique en se fondant sur la notion de *Maroc possible* dans le cadre d’une analyse concrète de la situation concrète qui prévaut dans le pays (*v.* Rapport du cinquantenaire, 2005).

Les deux principes qui orientent cette approche sont le réalisme et la progressivité. Leurs implications sont de nature stratégique et opérationnelle. Le plan stratégique concerne en premier lieu la conception du cadre logique de la vision, nécessairement global et systémique, et la définition précise du cap à atteindre. Quant aux implications opérationnelles, elles concernent l'élaboration de plans de mise en œuvre de la stratégie, avec notamment le ciblage des priorités, la détermination des objectifs opérationnels, la mobilisation des ressources financières, humaines et logistiques requises et la pratique systématique du *monitoring.* Cette dernière étape permet le suivi par l'évaluation de l'efficience du processus de revitalisation et de promotion de l'amazighe par la supervision des opérations en cours, leur cadrage et le degré d'atteinte des performances prévisionnelles. Cette approche réaliste et rationnelle se situe aux antipodes de l'approche volontariste et idéologique qui exige tout ici et maintenant. Elle se fonde notamment sur un plaidoyer qui fait la démonstration de la pertinence de l'inclusion de l'amazighité dans les politiques publiques en termes de plus-value qu'elle offre dans la perspective d'un projet sociétal viable et durable. Le préalable déterminant est de savoir si l'amazighité est porteuse uniquement de la légitimité de la mémoire collective avec les diverses modalités de la spécificité ou si elle véhicule (aussi) des valeurs universelles ancrées dans la modernité, notamment les valeurs de solidarité, de liberté, de tolérance, de bonheur (hédonisme) et de spiritualité.

Il semble que la condition fondamentale de la viabilité de l'amazighité en tant que projet politique réside dans sa capacité d'avoir un contenu qui fait la synthèse entre la localité et la globalité. Le contenu de l'offre fondée sur la localité se doit d'isoler l'ivraie du bon grain parmi les valeurs culturelles patrimoniales. L'ivraie consiste sans doute en l'ensemble des valeurs obsolètes, contreproductives et inadéquates eu égard aux enjeux réels et aux défis du temps présent. Quant au contenu de l'offre fondée sur la globalité, il puise logiquement dans ce que les valeurs universelles ont de plus positif en termes de réponse aux exigences politiques, sociales,

économiques et culturelles de la modernité. Il s'agit d'un idéal à atteindre qui se construit et dont le partage est une condition *sine qua non* du développement humain. L'essence universelle des valeurs fait partie du propre de l'être humain et l'universalité de leur mise en œuvre constitue un horizon pour l'humanité (*v.* Morin, 2007). Aussi l'amazighité doit-elle intégrer cet horizon sous peine d'être frappée d'obsolescence.

3. Transition vers la modernité

Dans l'optique générale exposée précédemment, l'amazighité est sommée de fournir une réponse crédible à la critique de la spécificité entendue comme vision opposée à l'universalité. Cette critique émane de deux horizons de pensée et de pratique, l'un est ancré dans la formation discursive de l'arabo-islamisme et l'autre dans celle de l'universalisme. La première critique se fonde sur une idéologie unitariste, laquelle pose comme axiome l'unicité de la nation, du territoire, du peuple, de la langue et de la culture arabes, sur le modèle jacobin pour certains et sur le modèle du *califat* pour d'autres. Il est évident que, dans le cadre de cette option, la langue et la culture amazighes sont *de facto* exclues ou marginalisées. Les promoteurs de cette approche nient la légitimité même de la question amazighe. En effet, la langue et la culture amazighes sont généralement perçues par les élites intellectuelles autant que par la classe politique comme un handicap historique pour le développement du pays. Pour ce courant de pensée, les concessions faites à l'amazighité, notamment sa constitutionnalisation et ce qui en découle, représentent une entrave à l'intégration de la société marocaine dans des ensembles plus vastes, plus compétitifs et plus viables. Il s'agit en quelque sorte d'une *affaire* qui relève du passéisme sinon du tribalisme, voire une résurgence de la « siba », de « l'anarchie berbère » (*cf.* Montagne, 1930 ; Terrasse, 1949 ; Berdouzi, 2012).

Les élites ancrées dans le système de la globalisation et dans son mode de production matérielle et symbolique adoptent à l'encontre de l'amazighe, le plus souvent, une attitude faite soit de mépris soit de condescendance. Ces élites se définissent par leur extraction sociale, leur formation, leur éducation, leurs représentations et leur appartenance idéologique ; elles sont *formatées* selon les canons de la culture universelle dont les principes

généraux sont la rationalité économique, les valeurs modernistes, le pluralisme politique et le libéralisme économique *maîtrisé*. Les véhicules de cette culture sont les médias transnationaux, les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans l'économie générale du modèle universaliste, les langues et les cultures sont des produits en compétition, de sorte que les produits les plus forts sur le marché survivent alors que les plus faibles périssent. Aussi les cultures périphériques sont-elles, généralement, considérées comme des survivances de l'âge pré-moderne et reflètent-elles le bas niveau culturel des sociétés sous-développées, celles n'ayant pas encore accédé à la modernité. Toujours selon ce mode de pensée, le discours identitaire est généralement mobilisé par des forces sociales qui remettent en cause les fondements de l'Etat national (*cf.* Chraïbi, 2011). Les produits de la culture communautaire, catalogués en tant qu'objets d'art traditionnels et muséographiques, sont considérés comme un *substratum* réifié dont la valeur ne saurait être que celle que leur confèrent les lois du marché. La revitalisation des langues et des cultures périphériques est vue comme *un investissement sans retour* dans la mesure où il s'agit d'un anachronisme condamné à l'échec par la dynamique même de l'Histoire.

Il appert ainsi que la gestion de la question amazighe, dans un système dominé par des élites d'obédience arabo-islamiste ou de tendance occidentaliste extravertie, ne peut vraisemblablement être qu'une gestion sélective sinon réductionniste. Dans son environnement, l'amazighe est assurément confronté à des forces qui tendent à maintenir le *statu quo*, c'est-dire en lui gardant le statut de langue minorée en dépit de sa constitutionnalisation. Pour lutter contre ce négationnisme, la mouvance amazighiste a adopté une stratégie de différenciation symbolique, avec des tonalités variées, en investissant le champ socioculturel pour contribuer à sa reconfiguration et pour briser le monopole des idéologies qui le sous-tendent. Dans cette stratégie, l'amazighe sert de pôle de cristallisation identitaire par la mobilisation d'une triple légitimité, (i) la légitimité d'ordre historique du fait de l'autochtonie des Amazighes, (ii) la légitimité constitutionnelle et (iii) la légitimité du droit international en matière de droits humains universels. L'officialisation de l'amazighe peut constituer un levier important dans le processus de revitalisation de la langue et de son implantation effective dans les institutions à travers les politiques

publiques. D'autres enjeux, cependant, se profilent à l'horizon dans un environnement marqué par les développements récents que connaît la scène régionale. Aussi, dans un contexte caractérisé par la contestation sociale et politique, il peut apparaître que la satisfaction de la demande culturelle et identitaire ne puisse occulter les revendications à base politique et sociale en raison de la précarité des conditions de vie et de travail notamment dans le monde rural et périurbain. C'est dire que la revendication linguistique n'est peut-être que l'arbre qui cache la forêt.

A la lumière de l'analyse des options qui s'offrent pour gérer la question amazighe, il appert que la vision des droits humains constitue le commun dénominateur des revendications de la mouvance amazighiste. Ce dénominateur s'inscrit dans une approche de droits personnels se déclinant en deux modalités. La première modalité, inspirée du principe du *statut juridique différencié*, considère la gestion du fait amazighe dans les termes d'une reconnaissance *de facto*. La seconde modalité, s'inscrivant dans le cadre du principe du *bilinguisme institutionnel* généralisé à l'échelle de la nation, préconise la reconnaissance *de jure* de l'amazighe et son emploi dans toutes les institutions et dans tous les domaines. Le choix de l'une ou l'autre modalité n'est pas sans coût ni conséquences. En effet, si l'application du principe du *statut juridique différencié* représente le minimum vital dans le contexte actuel, celle du principe du bilinguisme institutionnel est plus exigeante.

La prise en charge institutionnelle de la revitalisation de l'amazighe, dans le cadre des politiques publiques effectives, présuppose une vision qui garantit l'exercice autonome des droits linguistiques. Cela implique, notamment, l'émergence d'un leadership citoyen et intégré dans le tissu des élites politiques, un leadership à même de concevoir une stratégie et une politique permettant de produire de nouveaux symboles mobilisateurs qui transcendent résolument les aléas des *solidarités mécaniques* et ceux des allégeances traditionnelles. Ce type de leadership devrait adopter de nouveaux modes d'organisation et de nouvelles formes de revendications engagées dans un large répertoire d'actions collectives (*cf.* Touraine, 1978 ; Neveu, 1996). L'étape historique présente exige, en effet, qu'émerge une élite qui n'ambitionne pas seulement la mobilisation de l'ethnicité dans la lutte pour la participation au pouvoir et au contrôle de l'Etat à des fins de

partage des prébendes et des privilèges. La question de la politisation des identités, en rapport avec la formation des Etats, est un fait appelé sans doute à s'étendre dans le contexte global, caractérisé par la double polarité de la globalisation et de la localisation, la question amazighe n'échappe pas à cette règle.D'où la nécessité pour l'Etat, les stratèges et les politologues d'accorder l'intérêt qu'elle mérite à cette question sachant qu'elle pourrait bien représenter le théâtre d'enjeux politiques et socio-économiques dépassant les aspects culturels et linguistiques *stricto sensu*.

Deux conclusions majeures s'imposent au terme de notre analyse des enjeux et des stratégies de la revitalisation des langues en danger, à partir du cas de l'amazighe. La première conclusion est que l'enjeu saillant de la problématique des langues en danger est de nature politique. Il en découle que le questionnement déterminant est relatif au modèle à adopter pour sauvegarder la richesse et la pluralité de l'écologie linguistique et culturelle du monde. Au regard de l'équité et de l'éthique, ce ne peut être qu'un modèle congruent au référentiel des droits humains tels que définis dans les instruments normatifs du droit international, notamment le *Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels* de l'ONU (1966/1976) et la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'UNESCO (2005). La deuxième conclusion est relative aux stratégies de revitalisation langagière. Il apparaît que les théories et les méthodologies en usage, autant que les meilleures pratiques à travers le monde, montrent que les stratégies mises en œuvre doivent être en adéquation avec les besoins et les attentes des communautés locales en matière de reconnaissance et de promotion de leurs ressources linguistiques et culturelles. La bonne approche est celle de la *glocalisation* parce qu'elle contribue à mettre en synergie les données globales et les réalités locales. La loi d'airain du réalisme nous enseigne que la reconnaissance, même *de jure,* de la légitimité des ressources locales risque de n'être qu'une déclaration platonique si elle n'est pas suivie d'effectivité à travers des politiques publiques inclusives et si le processus de revitalisation n'est pas porté par un élan mobilisateur et *conscientisateur* conséquent.

En définitive, il est patent qu'en dépit de la complexité et de l'urgence des problèmes structurels auxquels sont confrontées les sociétés maghrébines, elles ne peuvent faire l'économie d'une saisie rationnelle et équitable de leurs réalités, notamment celles inhérentes à la diversité culturelle et linguistique. Le défi qu'implique cette problématique est la régulation des contradictions entre, d'une part, la tendance centripète qui ramène la pluralité à la singularité, la diversité à l'unité et l'unité à l'unicité et, d'autre part, la tendance communautariste qui proclame une différence irréductible et intraitable. La logique qui fait mouvoir ces sociétés reste généralement fondée sur des polarités identitaires absolues, à base de solidarités mécaniques conflictuelles récurrentes, ayant des fondements claniques, ethnolinguistiques et culturels, et/ou le plus souvent religieux. Le progrès de ces sociétés repose assurément sur la transition vers une société structurée par les relations organiques fondées sur un contrat qui tisse et renforce le lien social (*cf*. Durkheim, 1999). Cette transition vers la modernité représente, aujourd'hui, l'enjeu essentiel de la transformation des Etats et des communautés maghrébines.



BIBLIOGRAPHIE

Aboulkacen, E. Kh. (2008), Formation discursive nationaliste et arabité du Maroc , *Asinag* 1, Rabat, Publications de l'IRCAM, pp. 39-61.

Aboulkacem, E. Kh. (2012), Action collective et production culturelle : le cas de la néo-culture amazighe au Maroc, in *Action collective en milieux amazighes,* Rabat, Publication de l'IRCAM, p. 11-78.

Achab, R. (1996), *La néologie lexicale berbère (1945-1995)*, Paris-Louvain, Peeters.

Adam, A., (1968), *Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, 2 vol., Paris, Editions du CNRS.

Afolayan, A. (1977), Nigeria, dans Sow, A. I. (éd.), *Langues et politiques de langues en Afrique Noire*, p. 298-312.

Agnaou, F. (2009), Vers une didactique de l'amazighe, *Asinag 2*, Rabat, Publications de l'IRCAM, p.21-30.

Agnaou, F. , dir. (2011). *Lexique scolaire*, Rabat, Publications de l'IRCAM.

Agresti, G. et F. Rosati (éds.), (2008), *Les droits linguistiques en Europe et ailleurs. Linguistic Rights in Europe and beyond*, Atti delle Prime Giornate dei Diritti Linguistici, Università di Teramo, 11-12 giugno 2007.

Aitchison, J., (1991), *Language Change: Progress or Decay?* Cambridge, Cambridge University Press.

Akouaou, A., (1983), Les études berbères au Maroc. Essai de bilan, *Tafsut* n°1, p. 151-159.

Alhyane, M., ((2004), *Etudes anthropologiques en Anti-Atlas occidental : Lakhsass*, Rabat, Publications de l'IRCAM.

Amergui, L., (1995), Le français du Maroc et l'emprunt à l'arabe, dans *Le Français au Maghreb*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 43-52.

Ameur, M., (2009), Aménagement de l'amazighe. Pour une approche polynomique, *Asinag,* n° 3, Rabat, Publications de l'IRCAM, p. 75-88.

Ameur, M., A. Bouhjar, F. Boukhris, A. Boukous, A. Boumalk, M. Elmedlaoui, E.M. Iazzi, (2006), *Graphie et orthographe de l'amazighe*, Rabat, Publications de l'IRCAM.

Ameur, M., et A. Boumalk, (dir.), (2004), *Standardisation de l'amazighe*, Rabat, Publications de l'IRCAM.

Anderson, B. (1991), *Imagined Communities*, New York Left Books.

Andries, P., (2008), *Unicode 5.0. Codage des caractères et internationalisation des logiciels et des documents,* Paris, Dunod.

Aouchar, A. (2005), *Colonisation et campagne berbère au Maroc*, Casablanca, Afrique Orient.

Aourid, H., (1999), Le substrat culturel des mouvements de contestation au Maroc, Analyse des discours islamiste et amazighe, Thèse pour le doctorat,

Rabat, Université Mohammed V-Agdal, Faculté des Sciences économiques, juridiques et sociales.
Applegate, J. R., (1970), The Berber Languages, In *Current Trends in Linguistics*, vol. 6, The Hague, Mouton.
Arnaiz-Villena A., E. Gomez-Casado, J. Martinez-Laso, (2002), *Population genetic relationships between Mediterranean populations determined by HLA allele distribution and a historic perspective*, Volume 60, Issue 2, p. 111-121.
Aspinion, R. (1953), Apprenons le berbère, Rabat, Editions F. Moncho.
Badie, B., and M. C., Smouts ,(1992), *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Dalloz.
Badiou, A. (1998), *Abrégé de métapolitique*, Paris, Seuil.
Basset, A., (1952), *La Langue berbère*, Oxford, Handbook of African Languages.
Belal, A., (1980), *Développement et facteurs non économiques,* Rabat, SMER.
Bénabou, M., (1976), *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, Maspero.
Benjelloun, M.O., (1986), Le débat culturel au Maroc. La question de l'identité marocaine, Thèse de Doctorat d'Etat, Toulouse, Université des Sciences sociales.
Bennis, S., (2012), *Territoire, région et langues au Maroc*. *Le cas de la région linguistique du Tadla.*Imprimerie Lina –Editions.
Bentahila, A., (1983), *Language Attitudes among Arabic-French Bilinguals in Morocco*, Clevedon, Multilingual Matters.
Berdouzi, M. (2012), *Structures du Maroc précolonial. Cririque de Robert Montagne.* Rabat : Publications du Conseil national des droits de l'Homme.
Bernstein, B., (1971), *Class, Codes and Control*, London, Routledge & Keagan Paul. Trad. Fr., (1975), *Langage et classes sociales, Codes socio-linguistiques et contrôle social*, Paris, Editions de Minuit.
Bhola, H. S., (1984), *Campaigning for Literacy, Eight National Experiences of the Twentieth Century, with a Memorandum to Decision Makers*, Paris, UNESCO.
Bloomfield, L., (1933), *Language*, New York, Holt, Rinehart and Winston.
Boris, G. (1951), *Documents linguistiques et ethnographiques sur une région du sud tunisien (Nefzaoua)*, Paris, Imprimerie Nationale.
Bougchiche, L., (1997), *Langues et littératures berbères des origines à nos Jours. Bibliographie internationale*, Paris, Ibis Press.
Bouhjar, A., (2002), *Bilinguisme et Migration. Le cas des Marocains à Bruxelles*, Thèse de Doctorat, Rabat, Université Mohammed V-Agdal, Faculté des Lettres et des sciences humaines.
Boukhris, F., A. Boumalk, E. El Moujahid, et H. Souifi, (2009), *Grammaire nouvelle de l'amazighe*, Rabat, Publications de l' IRCAM.

Boukous, A., (1977), *Langage et culture populaires au Maroc*. *Essai de sociolinguistique*, Casablanca, Dar Al-Kitab.
Boukous, A., (1979a), Le profil sociolinguistique du Maroc, *Bulletin Economique et Social du Maroc,* n° 140, p. 5-31.
Boukous, A., (1979b), La situation linguistique au Maroc, Compétition symbolique et acculturation, dans Europe, n° 602-603, p. 5-21.
Boukous, A., (1981), Le langage enfantin. Approche sociolinguistique, *Langues et Littératures* n°1, p. 7-40.
Boukous, A., (1985), Bilinguisme, diglossie et domination symbolique, dans Bennani, A. *et al*. *Du bilinguisme*, Paris, Denoël, p. 30-62.
Boukous, A., (1989a), Les études de dialectologie berbère, dans *Langue et société au Maghreb*, Rabat, Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines, p.119-150.
Boukous, A., (1989b), L'emprunt linguistique en berbère, *Etudes et Documents Berbères*, n° 6, p. 5-18.
Boukous, A., (1995a), *Société, langues et cultures au Maroc*, Rabat, Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines.
Boukous, A., (1995b), Phonologie comparée dans le domaine tamazighte, dans *Dialectologie et sciences humaines au Maroc*, Rabat, Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines, p. 43-50.
Boukous, A., (1995c), La langue berbère. Maintien et changement, *International Journal of the Sociology of Language*, 112, p. 9-29.
Boukous, A., (1996a, La politique linguistique au Maroc. Enjeux et ambivalences, dans *Les Politiques linguistiques, Mythes et réalités*, Universités francophones, AUPELF-UREF, p. 73-82.
Boukous, A., (1996b), La francophonie au Maroc. Situation sociolinguistique, dans *Le français dans l'espace francophone,* tome 2, Paris, Champion, p. 691-704.
Boukous, A., (1996c), Les paradigmes culturels au Maroc, Paris, *Awal,* 13, p. 3-20.
Boukous, A., (1997), Situation sociolinguistique de l'amazighe, *International Journal of the Sociology of Language*, 123, p. 41- 60.
Boukous, A., (1999a), *Dominance et différence. Essais sur les enjeux symboliques au Maroc*, Casablanca, Eddif.
Boukous, A., (1999b), La Langue et la culture amazighes entre la plénitude du fait et la vacuité du droit, *Prologues,* 17, p. 22-29.
Boukous, A., (2000a), L'amazighe : Perte irréversible ou changement linguistique?, dans Chaker, S. (éd.), *Etudes Berbères et Chamito-Sémitiques. Mélanges Offerts à Karl-G. Prasse*, Paris-Louvain, Editions Peeters, p. 43-59.
Boukous, A., (2000b), Les Marocains et la langue française, Dans *La coexistence des langues dans l'espace francophone. Approche macrosociolinguistique*, Universités francophones, Actualité scientifique, p. 13-30.

Boukous, A., (2001a), Eléments d'information sur le Fonds Roux de manuscrits arabo-berbères marocains, *Etudes Maghrébines*, 13, p. 22-35.

Boukous, A., (2001b), La francophonie au Maroc. Quelques questionnements, dans *Les nouveaux enjeux de la francophonie au Maroc,* Rabat, Publication du Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France, p. 9-22.

Boukous, A., (2002), La berbérophonie au Maroc. Enjeux d'une renaissance, dans *Les langues de la Méditerranée,* R. Bistolfi , (Dir.), Paris, L'Harmattan, p. 264-283.

Boukous, A., (2003), De l'aménagement dans le domaine amazighe, *Prologues,* n° 27-28, p. 13-20.

Boukous, A., (2004), Ecologie et minoration linguistique. Le cas de l'amazighe, *Revue d'Aménagement Linguistique,* n°107, p. 91-102.

Boukous, A., (2008a), Globalization and Sociolinguistic Stratification in North Africa. The Case of Morocco, In Vigouroux C. B. and S. S. Mufwene (eds.), *Globalization and Language Vitality, Perspectives from Africa*, New York, Continuum International Publishing Group, p. 126-141.

Boukous, A., (2008b), Le champ langagier au Maroc. Diversité et stratification, *Asinag,* n° 1, Rabat, Publications de l'IRCAM, p. 15-38.

Boukous, A., (2009a), Le poids de l'amazighe. De la métaphore au paramétrage, dans Gasquet-Cyrus M. et C. Petit-Jean (éds.), *Le Poids des langues. Dynamique, Représentations, Contacts, Conflits*, Paris, L'Harmattan, p. 123-139.

Boukous, A., (2009b), *Phonologie de l'amazighe*, Rabat, Publications de l'IRCAM.

Boukous, A., (2009c), L'aménagement de l'amazighe. Pour une planification stratégique, *Asinag*, n° 3, Rabat, Publications de l'IRCAM, p. 13-40.

Boukous, A., (2010), Université, marché linguistique et globalisation, in *L'université et les défis de la globalisation*, coord. R. Bourqia, Publication de l'Université Hassan II, Mohammedia-Casablanca, Imprimerie Najah Al jadida.

Boukous, A., (2011a), Variation et norme sociolinguistique. Le cas de l'amazighe, Paris, *Etudes et documents berbère,* n° 29-30, p. 71-84.

Boukous, A., (2011b), La diversité culturelle. Le fait et le droit, dans A. Sedjari (dir.) *Culture et cultures : Un défit pour les droits de l'homme*, L'Harmattan, p. 45-62.

Boumalk, A., (2003), *Manuel de conjugaison du tachelhit,* Paris, L'Harmattan.

Boumalk, A., et A. Bounfour, (Coord.), (2009), *Néologie et terminologie grammaticale amazighe*, Rabat, Publications de l'IRCAM.

Bounfour, A., (1994), *Le nœud de la langue. Langue, littérature et société au Maghreb,* Aix-en-Provence, Edisud.

Bourdieu, P., (1982), *Ce que parler veut dire. Economie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

Bright, W., (Ed.), (1966), *Sociolinguistics*, The Hague, Mouton.

Brunot, L., (1949), Emprunts dialectaux arabes à la langue française dans les cités marocaines depuis 1912, *Hespéris*, Paris, Librairie Larose, p. 347-430.

Calvet, L.-J. , (1975), *Pour et contre Saussure. Vers une linguistique sociale*, Paris, Payot.

Calvet, L. J., (1987), *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot.

Calvet, L.-J., (1994), *Les voix de la ville, Introduction à la sociolinguistique urbaine,* Paris, Payot.

Calvet, L. J., (1999), *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Éditions Plon.

Calvet, A. , et L. J. Calvet, (2009), Le Poids des langues. Vers un index des langues du monde, dans Gasquet-Cyrus M. and C. Petit-Jean (éds.), *Le poids des langues, Dynamiques, représentations, contacts, conflits*, Paris, L'Harmattan, p. 49-73.

Cambazard, C. et A. Amahan, (1999), *Arrêt sur sites*. *Le patrimoine marocain*, Casablanca, Editions le Fennec.

Camps, G., (1995), *Berbères. Mémoire et identité*, Paris, Éditions Errance.

Carré, O., (2004), *Le nationalisme arabe*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.

Castells, M., (1981), *La question urbaine,* Paris, F. Maspero.

Chafik, M. (1989), *Aperçu sur trente-trois siècles d'histoire des Amazighes*, Mohammedia, Imprimerie Al-Kalam.

Chafik, M., (2000), *Pour un Maghreb d'abord maghrébin*, Rabat, Centre Tarik Ibn Ziyad.

Chaker, S. (1984), *Textes de linguistique berbère,* Paris, Editions du CNRS.

Chaker, M., S., (1985), La planification linguistique dans le domaine berbère. Une normalisation pan-berbère est-elle possible ?, Tafsut, série spéciale, Etudes et Débats, p. 81-91.

Chaker, M., S. (1989), *Amazighes aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan.

Chaker, M., S., (1995), *Linguistique amazighe. Etudes de syntaxe et de diachronie*, Paris-Louvain, Editions Peeters.

Chaker, S., (2000), Orientations générales pour l'aménagement de la langue berbère. Urgence et réalisme, *Imazighen-Assa*, p. 5-6.

Charaudeau, P., (2002), A quoi sert d'analyser le discours politique ?, in Analisi del discurs politic, IULA-UPF, Barcelone.

Chikh, S., M. Elmandjra and B., Touzani (1988), *Maghreb et francophonie,* Paris, Economica.

Chiorbili, J., éd. (1990), *Actes du colloque international des langues polynomiques*, Corti, Université de Corse.

Chomsky, N. (1965), *Aspects of the Theory of Syntax*, Cambridge, M.I.T. Press.

Chomsky, N., (1986), *Knowledge of Language. Its nature, Origin and Use*, New York, Praeger.

Chraibi, M., (2011), Droits humains et autonomisation des droits culturels au Maroc, Thèse de doctorat, Oujda, Université Mohammed I.
Cohen, M., (1947), *Essai comparatif sur le vocabulaire et la phonétique du chamito-sémitique,* Paris, Champion.
Cohen, M., (1953), *L'écriture*, Paris, Editions sociales.
Cohen, D., (1968), Les Langues chamito-sémitiques, dans *Le langage*, Paris, Gallimard, Encyclopédie de la Pléiade, p. 1288-1330.
Colin, G.-S., (1937), Les parlers, II, l'Arabe, dans *Initiation au Maroc*, Paris, I.H.E.M, p. 209-236.
Corbeil, J.-C., (1987), Vers un aménagement linguistique comparé, dans Maurais, J. (éd.), p. 553-556.
Commission Spéciale Education et Formation (COSEF), (1999), *Charte nationale de l'éducation et de la formation*, Royaume du Maroc.
Crystal, D., (2000), *Language Death*, Cambridge, Cambridge University Press.
Cummins, J., (1979), Linguistic Interdependence and the Educational Development of Bilingual Children, *Review of Educational Research,* n°49, p. 222-251.
Daley, P., (2006), Ethnicity and political violence in Africa. The Challenge to the Burundi State, *Political Geography* n°25, 6, p. 657-679.
De Clerck, M. (1993), *Alphabétismes et alphabétisations*, Hambourg, Institut de l'UNESCO pour l'Education.
De Foucault, Ch., (2005). *Dictionnaire touareg-français. Dialecte de l'Ahaggar,* Paris, L'Harmattan, Paris, 4 volumes.
De Ruiter, J. J., (1989), *Young Moroccans in the Netherlands. An Integral Approach to their Language Situation and Acquisition*, Thèse de doctorat, Utrecht, University of Utrecht.
De Saussure, F. (1916, 1974), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
Depecker, L., et V., Dubois, (éds.), (2005), *Les néologies contemporaines. Le savoir des mots,* Paris, Société française de terminologie.
Depecker, L., et V., Dubois, (éds.), (2009), *L'idée de politique linguistique. Le savoir des mots,* Paris, Société française de terminologie.
Deroy, L., (1956), *L'emprunt linguistique*, Paris, Société d'Edition Les Belles Lettres.
Dorian, N. C., (1981), *Language Death. The Life Cycle of a Scottish Gaelic Dialect.* Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
Dua Hans R., (1981), Dimensions of Speech Community, *International Journal of the Sociology of Language*, 32, p. 85-119.
Dubois, L., et A., Boudreau, (dir.), (1996), Les Acadiens et leur(s) langue(s). Quand le français est minoritaire, Editions d'Acadie.
Durand, G., (1969), *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Bordas.
Dworetzky, J. P., (1984), *Introduction to Child Development*, 2nd Edition. New York, West Publishing Company.

El Aissati, A. (1993), Berber in Morocco and Algeria : Revival or decay?, *AILA Review, 10, Case Studies in Minority languages,* 88-109.
El Gherbi, E. M., (1993), *Aménagement linguistique et enseignement du français au Maroc*, Meknès, Imprimerie la Voix de Meknès.
El Kettani, O., (2009), *La communication politique à l'épreuve du modèle d'analyse communicationnelle intégré*, Casablanca, Najah El Jadida.
El Kirat, Y., (2004), The Lexical and Morphological Structure of the Amazigh of Béni Iznassen in a Context of Language Loss, Thèse de doctorat, Rabat, Université Mohammed V-Agdal.
El Manouar, M., (2006), *Tamazighte*. *La constitutionnalisation ou la mort.* Rabat, Editions et impressions Bouregreg.
El Moujahid, El., (1989), La recherche linguistique en amazighe durant les trois dernières décennies. Morphologie et syntaxe, dans *Langue et Société au Maghreb, Bilan et Perspectives*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres, p. 53-64.
El Moujahid, El., (1995), Dialectologie comparée, de quelques similitudes, syntaxiques entre le berbère et l'arabe marocain, dans *Dialectologie et sciences humaines,* Rabat, Publications de la Faculté des Lettres, p. 127-138.
Encrevé, P., dir. (1977), Linguistique et sociolinguistique, *Langue française* n° 34.
Ennaji, M., (2004), *Multilingualism, Cultural identity, and Education in Morocco.* Springer Science & Business Media, Inc.
Ennaji, M., (1997), The Sociology of Berber. Change and Continuity, *International Journal of the Sociology of Language* n°123, p. 23-40.
Er-Ramadani, Y., (2003), *Acquiring Tarifit-Berber by Children in the Netherlands and Morocco*, Studies in Multilingualism, Tilburgh University.
Etienne, B., (1987), *L'islamisme radical*, Paris, éd. Hachette.
Fase, W., K., Jaspeart and S., Kroon, (Eds.), (1992), *Maintenance and Loss of Minority Languages,* Amsterdam-Philadelphia, Benjamins Publishing company.
Fasold, R., (1984), *The Sociolinguistics of Society,* Oxford, Blackwell.
Ferguson, Ch.-A., (1959), Diglossia, *Word*, 15, p. 325-340.
Feliu, L., (2004), Le Mouvement culturel amazigh (MCA) au Maroc », *L'Année du Maghreb.*
Ferguson, Ch.-A., (1970), Myths about Arabic. Dans Fishman, J. A. (ed.) *Readings in the Sociology of Language*, The Hague, Mouton de Gruyter, p. 325-340.
Fishman, J.-A., (1965), Who Speaks what Language to Whom and When? *La Linguistique,* 2, p. 67-88.
Fishman, J.-A., (1966), *Language Loyalty in the United States. The Maintenance and Perpetuation of Non-English Mother Tongues by American Ethnic and Religious Groups,* The Hague, Mouton.

Fishman, J.-A., (1968), *Language Problems of Developing Nations,* New York, Wiley.
Fishman, J.-A., (1972), *Language in Sociocultural Change. Essays by Joshua A. Fishman,* Ed. Anwar S. Dil, Stanford, Stanford University Press.
Fishman, J.-A., (1973), *Language and Nationalism. Two Integrative Essays,* Rowley, Mass., Newbury House.
Fishman, J.-A., (1974), *Advances in Language Planning,* The Hague, Mouton.
Fishman, J.-A., (1977), *Advances in the Creation and Revision of Writing Systems,* The Hague, Mouton.
Fishman, J.-A., (1978), *Advances in the Study of Societal Multilingualism,* The Hague, Mouton.
Fishman, J.-A., (1981), *Never Say Die. A Thousand Years of Yiddish in Jewish Life and Letters*, The Hague, Mouton.
Fishman, J.-A, (1983), *Progress in Language Planning, International Perspectives,* Berlin & New York, Mouton.
Fishman, J.-A., (1985), *The Rise and Fall of the Ethnic Revival. Perspectives on Language and Ethnicity,* Berlin & New York, Mouton.
Fishman, J.-A., (1987), *Ideology, Society and Language. The Odyssey of Nathan Birnbaum,* Ann Arbor, Karoma Publishers.
Fishman, J.-A., (1991a), *Reversing Language Shift. Theory and Practice of Assistance to Threatened Languages,* Clevedon, Multilingual Matters.
Fishman, J.-A., (1991b), *Language and Ethnicity.* Amsterdam & Philadelphia, J. Benjamins Pub. Co.
Fishman, J.-A., (1997), *In Praise of the Beloved Language. The Content of Positive Ethnolinguistic Consciousness,* Berlin, Mouton de Gruyter.
Fishman, J. - A., (2000), *Can Threatened Languages Be Saved?* Clevedon, Multilingual Matters.
Fishman, J.-A., (2006), *Do Not Leave Your Language Alone. The Hidden Status Agendas Within Corpus Planning in Language Policy,* Lawrence, Erlbaum Associates.
Fouad, L; (2010), *Guide des artistes plasticien amazighes*, Rabat, Publications de l'IRCAM.
Foucault, M., 1971), *L'ordre du discours,* Paris, Gallimard.
Galand, L., (1960), Géographie linguistique dans la région d'Imintanout (Grand Atlas Marocain), dans *Actes du 1er Congrès International de Dialectologie Générale*, Bruxelles, Louvain.
Galand, L. (1966), Inscriptions libyques. Dans *Inscriptions Antiques du Maroc*. Paris: Editions du CNRS.
Galand, L., (1989), Evolution des recherches sur les langues et les littératures berbères du Maroc depuis 1956, dans *Langue et société au Maghreb, Bilan et*

Perspectives, Rabat, Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines, p. 65-70.

Galand, L., (2002), *Etudes de Linguistique berbère*, Leuven-Paris, Peeters.

Galand, L., (2010), *Regards sur le berbère*, Milano, Centro Studi Camito-Semitici.

Galand-Pernet, P., (1972), *Recueil de Poèmes Chleuhs I*, Paris, Editions Klincksieck.

Galand-Pernet, P., (1973), Notes sur les manuscrits à poèmes chleuhs du fonds berbère de la Bibliothèque nationale de Paris, Revue des études islamiques, Paris, p. 283-296.

Garvin, P. L. and M. Mathiot, (1970), The Urbanization of the Guarani Language. A Problem in Language and Culture, In J. A. Fishman (ed.), p. 365-374.

Gaultier-Kurhan, C., (2003), *Le patrimoine culturel marocain,* Paris, Editions Maisonneuve & Larose.

Gellner, E., (1969), *Saints of the Atlas*, London, Wiendenfeld and Nicolson.

Ghiglione, R. and B. Matalon, (1978), *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques*, Paris, A. Colin.

Giles, H., L. Leets, and L. Coupland, (1990), Minority Language Group Status. A Theoretical Conspexus, *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 11, 37-55.

Giordan, H. (dir.), (1992), *Les minorités en Europe. Droits linguistiques et droits de l'Homme,* Paris, Editions Kimé.

Gobard, H., (1976), *L'aliénation linguistique. Analyse tétraglossique*, Paris, Flammarion.

Goffman, E., (1982), *Interaction Ritual. Essays on Face-to-Face Behavior*, New York, Pantheon Books.

Grandguillaume, G., (1983), *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve & Larose.

Grandguillaume, G., (1990), Language and Legitimacy in the Maghreb, In Weinstein, B. (ed.), *Language Policy and Political Development*, Norwood, NJ, Ablex, p. 150-166.

Gravel, L.A., (1976), *Sociolinguistic Investigation of Multilingualism in Morocco*, Thèse de doctorat, Columbia University Teacher's College.

Greenberg, J. H., (1971), *Language, Culture and Communication*, Stanford, Stanford University.

Guespin, P. et J. B. Marcellesi, (1986), Pour la glottopolitique, *Langages* 83, p. 5-34.

Gumperz, J.J., (1982a), Types of Linguistic Communities, *Anthropological Linguistics,* 34, p. 191-212.

Gumperz, J.J., (1982b), *Discourse Strategies. Studies in Interactional Sociolinguistics* 1, Cambridge, Cambridge University Press.

Gumperz, J. J. and D. H. Hymes , (eds.), (1972), *Directions in Sociolinguistics*. *The Ethnography of Communication*, New York, Holt Rinehart and Winston Inc.
Habermas, J., (1996), Morale et communication. Conscience morale et activité communicationnelle, Cerf, Paris.
Habermas, J., (1999), *Écrits politiques : culture, droit, histoire*, Paris, Flammarion, coll. «Champs».
Hachid, M., (2000), *Les Premiers berbères entre Méditerranée, Tassili et Nil*. Edisud, Aix-en-Provence
Hagège, C., (2000), *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob.
Haralambous, Y., (2004), *Fontes et codages,* Paris, O'Reilly France.
Harshav, B., (1993), *Language in Time of Revolution,* Berkeley, University of California Press.
Heath, J., (1989), *From Code-Switching to Borrowing. A case study of Moroccan Arabic*, London, Keagan Paul International.
Heidegger, M.,(1954), *La question de la technique*, Paris, Gallimard.
Himeur-Ensighaoui, O. (2009), *Ils ont défié l'empire*. *Juba, Tacfarinas, Firmus et Gildon*, Alger, Casbah Editions.
Hjelmslev, L., (1971), *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Editions de Minuit.
Hollos, M. and Cowan, (1973), *Growing up in Flathill. Social Environment and Cognitive Development*, Oslo, Universtitetsforlaget.
Hosotte-Eynaud, M., (1956), *Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines*, Limoges.
Huntington, S. P., (1996), *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, New York , Simon & Schuster.
Hymes, D. H., (1972), On Communicative Competence, In Pride J. B. and J. Holmes, (eds.), *Sociolinguistics*, Harmondsworth, Penguin, p. 69-93.
Hymes, D. H., (1984), *Vers la compétence de communication*, Paris, Hatier.
Iazzi, E., (1998), Aménagement linguistique, Cas de l'amazighe marocain. *Plurilinguismes, n°*16, p. 53-88.
Ibn Khaldoun, A., (1925-1926), *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale,* Translated by Le Baron de Slane. Paris, Geuthner.
Iraqi-Sinaceur, Z., (éd.), (1993), *Le dictionnaire Colin d'arabe dialectal marocain*, Rabat, Editions Al-Manahil, Ministère des Affaires Culturelles.
Jakobson, R., (1963), *Essais de linguistique générale*, Paris, Editions de Minuit.
Jakobson, R., (1968), *Child Language, Aphasia and Phonological Universals*, Walter De Gruyter Inc.
Jlok, M. coord. (2011), *Arts et architecture amazighes du Maroc,* Rabat, Publications de l'IRCAM.

Johnson G., K. Scholes, R. Whittington, and F. Fréry, (2008), *Stratégique*, Pearson Education.
Julien, Ch. A., (1994), *Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, Payot.
Kamel, S. (2006), *Lexique amazighe de géologie,* Rabat, Publications de l'IRCAM.
Kably, M., (dir), (2011). *Histoire du Maroc. Récapitulation et synthèse*, Rabat, Publications de l'Institut royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc.
Khatibi, A., (1993), *Penser le Maghreb*, Rabat, SMER.
King, R. D., (1969), *Historical Linguistics and Generative Phonology*, New Jersey, Prentice Hall.
Koller, A. A. (1946), *Essai sur l'esprit du berbère marocain,* Fribourg, Imprimerie Saint-Paul.
Labov, W., (1972a), *Sociolinguistic Patterns*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
Labov, W., (1972b), *Language in the Inner City. Studies in the Black English Vernacular*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
Lacoste-Dujardin, C., (1970), *Le conte kabyle*, Paris, F. Maspero.
Lafkioui, M., and V. Brugnatelli, Eds. (2008), *Berber in Contact. Linguistics and Sociolinguistics perspectives,* Köln, Rüdiger Köppe Verlag.
Lafuente, G. (1999), *La politique berbère de la France*, Paris, l'harmattan.
Lahnite, A. (2011), *L'application du traité de Fez dans la région du Souss. La politique berbère du protectorat français au Maroc (1912-1956),* Paris, L'Harmattan.
Laghouat, M., (1995), L'espace dialectal marocain, sa structure actuelle et son évolution récente, dans *Dialectologie et sciences humaines au Maroc*, Rabat, Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines, p. 9-41.
Lakhdar-Ghazal, A., (1976), *Méthodologie générale de l'arabisation de niveau*, Rabat, IERA.
Lambert, R. D. and B. F. Freed, (Eds.), (1982), *The Loss of Language Skills*, Rowley, MA, Newbury House.
Landry, R., K. Deveau et R. Allard, (2005), Au-delà de la résistance. Principes de la revitalisation ethnolangagière, Communication présentée au 73e Congrès de l'ACFAS, Université du Québec à Chicoutimi.
Lanly, L., (1970), *Le français d'Afrique du Nord, Etude linguistique*, Paris, Bordas.
Laoust, E., (1920), *Mots et choses berbères. Notes de linguistique et d'ethnographie, Dialectes du Maroc,* Paris, A. Challamel.
Laroui, A. (1967), *L'idéologie arabe contemporaine*, paris, F. Maspero.
Laroui, A. (1973), Cultural Problems and Social Structures. The Campaign for Arabization in Morocco, *Humanoria Islamica* I, p. 33-46.
Laroui, A. (1975), *Histoire du Maghreb. Un essai de synthèse,* Paris, F. Maspero.
Laroui, A. (1987), *Islam et modernité,* Paris, La Découverte.

Laroui, A., (2009), M*in diiwaan al-siyasah,* Casablanca, Centre culturel arabe.
Laroui, F., (2010), *Le drame linguistique marocain,* Casablanca, Editions le Fennec.
Laroussi, F., (éd.), (1993), *Minoration linguistique au Maghreb*, Cahiers de Linguistique Sociale, n°22, Université de Rouen.
Le Tourneau, R., (1991), Barghwata, in *Encyclopédie de l'Islam,* Leiden, E.J. Brill, Paris, Editions G.-P. Maisonneuve & Larose S.A.
Le Saout, D., (2009), La radicalisation de la revendication amazighe au Maroc. Le sud-est comme imaginaire militant, *Année du Maghreb,* V, Editions du CNRS, p. 75-93.
Maalouf, A., (1998), *Les identités meurtrières,* Paris, Editions Grasset.
Maddy-Weitzman, B., (2001), Contested Identities: Berbers, 'Berberism' and the State in North Africa, Journal of North African Studies, Vol. 6 No. 3, 24.
Marçais, W., (1961), Comment l'Afrique du Nord a été arabisée, dans *Articles et Conférences*, p. 171-192.
Marcellesi, J.-B., (1981), Bilinguisme, diglossie, hégémonie. Problèmes et tâches, *Langages,* n°61, p. 5-11.
Martinet, A., (1955), *Economie des changements phonétiques,* Berne, Editions A. Francke.
Martinet, A., (1975), *Evolution des langues et reconstruction*, Paris, PUF.
Martinet, A.-C., (1990), *Diagnostic stratégique*, Vuibert Entreprise.
Maurais, J., (1987), L'Expérience québécoise d'aménagement linguistique, dans *Politique et aménagement linguistiques*, p. 359-416.
Maurais, J., (éd.) (1987), *Politique et aménagement linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert.
Meillet, A., (1926), *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.
Messaoudi, L., (2003), *Etudes sociolinguistiques*, Rabat, Editions Okad.
Miège, J.-L., (1961), *Le Maroc et l'Europe*, 1830-1894, 4 vol., Paris, Presses universitaires de France.
Mintzberg, H., (1994), *Rise and Fall of Strategic Planning*, Harvard Business Review.
Moâtassime, A., (1993), *Arabisation et langue française au Maghreb*, Paris, Presses Universitaires de France.
Montagne, R., (1930), *Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc. Essai sur la transformation politique des berbères sédentaires (groupe chleuh),* Paris, F. Alcan.
Montagne, R., (1934), La politique berbère de la France, *Journal of the Royal African Society,* vol. 33, p. 338-352.
Morin, E., (2007), *Vers l'abîme,* Paris, L'Herne.

Moulton, W.-G., (1962), Dialect Geography and the Concept of Phonological Space, *Word* , vol. 18, p. 25-32.
Myers-Scotton, C., (1990), Elite Closure as Boundary Maintenance. The Case of Africa, In Weinstein, B., p. 25-42.
Nahir, M., (1987), L'aménagement de l'hébreu moderne, dans Maurais, J. (éd.), *Politique et aménagement linguistiques,* p. 257-316.
Neveu, E., (1996), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.
Ould-Braham, O., (2000), Les études linguistiques berbères en Europe, (Années 1795-1844), *Etudes et Documents Berbères*, 18, p. 5-85.
Oulhaj, L., (2000), *Grammaire du tamazight. Eléments pour une standardisation.* Rabat, publication du Centre Tarik ibn Ziyad.
Pascon, P., (1971), La formation de la société marocaine, *Bulletin Economique et Social du Maroc*, n° 120-121, p.1-25.
Pécheux, M. (1975), Analyse du discours. Langues et idéologies, *Langages,* 37.
Pedalino Porter, R., (1990), Forked Tongue. The Politics of Bilingual Education, Basic Books, Harper Collins Publishers.
Phillipson, R., (Eds.), (2000), *Rights to Language, Equity, Power and Education,* New york, Routledge.
Piaget, J., (1968), *Le langage et la pensée chez l'enfant*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
Pizzorno, A. and C. , Crouch, (1978), *The Resurgence of Class Conflict in Western Europe since 1968,* McMillan.
Pool, J., (1979), Language Planning and Identity Planning, *International Journal of the Sociology of Language*, p. 5-22.
Porter, M., (1982), *Strategic Choice and Competition*, Oxford University Press.
Pouessel, S. (2010), Les *identités amazighes au Maroc*, Paris, Editions Non Lieu.
Rachik, H., (éd.), (2006), *Usages de l'identité amazighe au Maroc*, Casablanca, Imprimerie Najah El Jadida.
Reboul, 0., (1980), *Langage et idéologie,* Paris, Presses Universitaires de France.
Richert, N., (1987), *Arabisation et technologie*, Rabat, Publications de l'IERA.
Roy, O., (1995), *Généalogie de l'islamisme*, Paris, Ed. Hachette.
Royaume du Maroc, (2005), *Cinquante ans de développement humain. Perspectives 2025*, Casablanca, Imprimerie Najah El Jadida.
Ruiter, J. J., de (2006), *Les jeunes marocains et leurs langues*, Paris, L'Harmattan.
Saad-Zoy, S. et J. Bouchard, (éds), (2010), *Droits culturels au Maghreb et en Egypte*, UNESCO.
Sadiqi, F., (1995), The Language of Women in the City of Fes, Morocco, *International Journal of the Sociology of Language*, 112, Berlin, Mouton de Gruyter, p. 63-79.

Sadki Azaykou, A., (2002), *Histoire du Maroc et ses possibles interprétations*. *Recueil d'Articles*, Rabat, Centre Tarik Ibn Zyad.

Saint-Prot , Ch., (1955), *Le nationalisme arabe. Alternative à l'intégrisme*, Paris, Edition Ellipses,

Saqri, N., (2006), Le comportement communicatif verbal des employés de l'entreprise marocaine, Thèse de doctorat, Rabat, Université Mohammed V-Agdal.

Sen, A., (2006), *Identity and Violence. The Illusion of Destiny*, Norton and Company.

Schuchardt, H., (1908), Berberische Studien, *WZKM* 22, p. 245-64, p. 341-84.

Skounti, A., A. Lemjidi et M., Nami, (2003), *Tirra. Aux origines de l'écriture au Maroc*, Rabat, Publications de l'IRCAM.

Skounti, A., (à paraître), *Le sang et le sol. Nomadisme et sédentarisation au Maroc. Les Ayt Merghad du Haut-Atlas oriental,* Rabat, Publications de l'IRCAM.

Skutnabb-Kangas, T., (1981), *Bilingualism or not. The Education of Minorities*, Clevedon, Multilingual Matters LTD.

Skutnabb-Kangas, T., (2000), *Linguistic Genocide in Education or Worldwide Diversity and Human Rights*, Mahwah, New Jersey, Lawrence Earlbaum.

Sow, A. I., (1977), *Langues et politiques de langues en Afrique Noire*, *L'expérience de l'UNESCO*, Paris, Nubia.

Stewart, W. A. (1970). A Sociolinguistic Typology for Describing Multilingualism, dans Fishman, J. A., (ed.), *Readings in the Sociology of Language*, The Hague, Mouton, p. 531-545.

Strevens, P., (1987), The Spread of English and the Decline of French. A Paradox for Canada, In *Actes du Colloque International sur l'Aménagement Linguistique*, Centre international de recherche sur le bilinguisme, Les Presses de l'Université de Laval, p. 349-356.

Stora, B., (2003). *La mort de l'idéologie nationaliste arabe,* Esprit, n° 295.

Swaan, A. de (2001), *Words of the World*, Malden, MA, Polity Press.

Taifi, M., (1997), Le lexique berbère entre l'emprunt massif et la néologie sauvage, *International Journal, of the Sociology of Language,* 123, p. 61-80.

Talbi, M., (1966), *L'Emirat aghlabide, Histoire politique (800-909),* Paris, Maisonneuve.

Talbi, M. (1973), Hérésie, acculturation et nationalisme des Berbères Barghouata, In Premier congrès des cultures méditerranéennes d'influence arabo-berbère, Alger, p. 217-233.

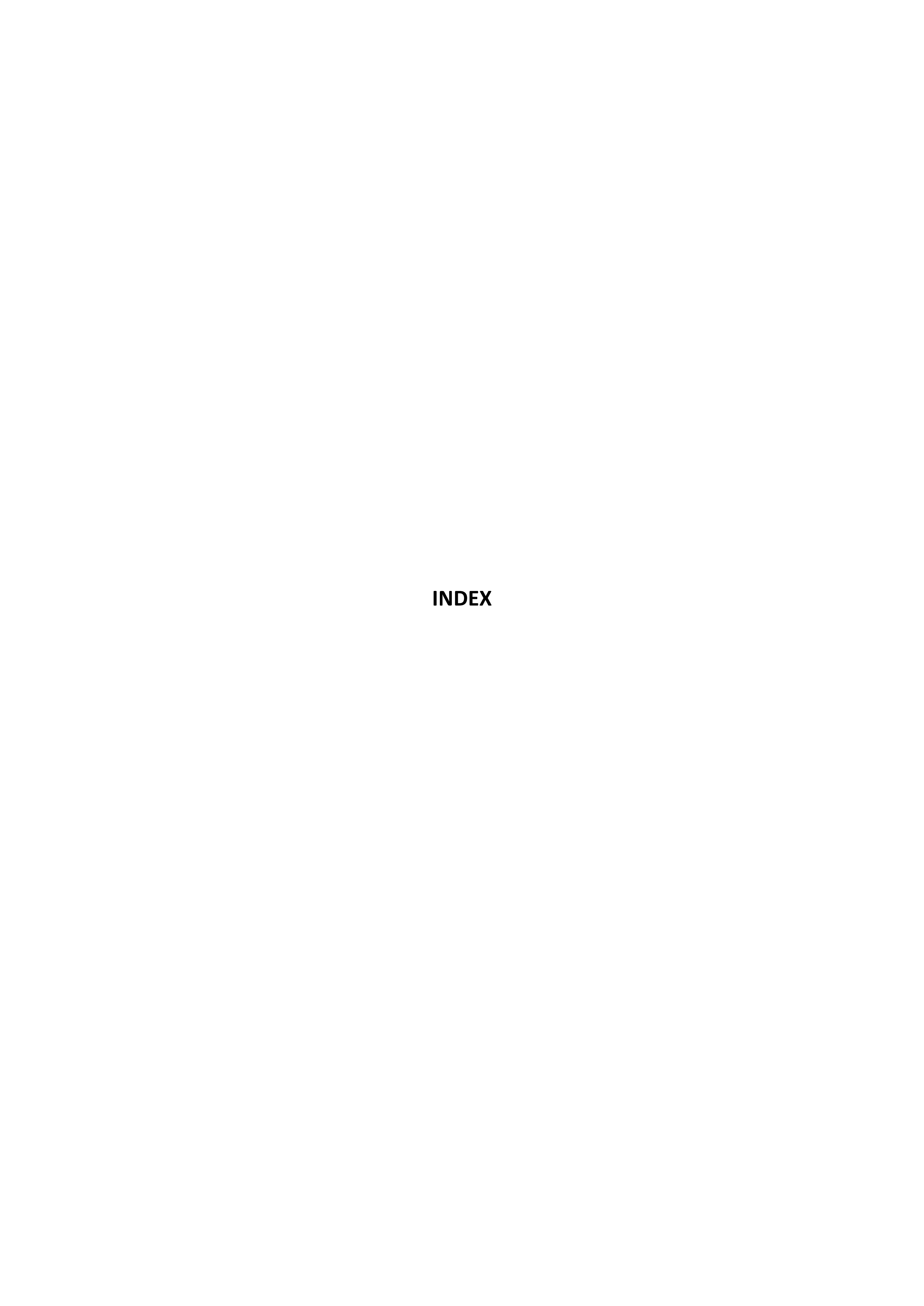
Terrasse, H., (1949-1950), *Histoire du Maroc des origines à l'établissement du Protectorat Français*, 2 vol., Casablanca, Editions Atlantides.

Titone, R., (1979), *Le bilinguisme précoce,* Paris, Payot.

Touraine, A., (1978), *La voix et le regard*, Paris, Seuil.
Touraine, A. (1992), *Critique de la modernité,* Paris, Fayard.
Tournon, J., and R., Maiz, (éds.), (2005), *Ethnicisme et politique*, Paris, L'Harmattan.
Trudgill, P., (2004), Glocalisation and the Ausbau Sociolinguistic of Modern Europe, In Suszak, A. and U. Okulska, (eds.), *Speaking from the Margin, Global English from a European perspective*, Oxford, Peter Lang.
Tsunoda, T., (2005), *Language Endangerment and Language Revitalization. An introduction*, Berlin, Mouton de Gruyter.
UNESCO, (2003), *Programme de sauvegarde des langues en danger*, Paris.
Valdman, A. (1997), L'étiolement linguistique, dans M.-L. Moreau, éd., *Sociolinguistique, Concepts de base,* Mardaga, p. 141-157.
Valdman, A. ed. (2010), *French and Creole in Louisiana. Topics in Language and Linguistics*.
Van Dijk, T. (1998a), *Ideology, A Multidisciplinary Approach,* London, Sage.
Van Dijk, T. (1998b), What is political Discourse Analysis? In J. Bloomaert & Ch., Bulcaen (eds.), *Political linguistics*, Amsterdam, Benjamins, p. 11-52.
Vermeren, P., (2001), *La formation des élites par l'enseignement supérieur au Maroc et en Tunisie au XXe siècle*, Casablanca, Éditions Alizés.
Versteegh, K., (1984), *Pidginization and Creolization, The Case of Arabic*, Amsterdam, John Benjamins Publishers.
Vigouroux C. B., and S., Mufwene (Eds.) *Globalization and Language Vitality. Perspectives from Africa*, New York, Continuum International Publishing Group.
Vycichl, W., (1988), Les Imazighen, 5.000 ans d'histoire, *Etudes et Documents Berbères*, 4, p. 85-93.
Walter, H. (ed.), (1977), *Phonologie et société,* Studia Phonetica.
Weinreich, U., (1968), *Languages in Contact. Findings and Problems*, The Hague, Mouton.
Weinstein, B., (ed.), (1990), *Language Policy and Political Development*, Norwood, New Jersey, Ablex Publishing Corporation, p. 1-2
Whorf, B. L., (1962), *Language, Thought and Reality*, Cambridge, Massachusetts, M.I.T.
Willms, A., (1966), Auswahlbibliographie des Berberologischen Schriftum, *Africa und Ubersee*, 50, p. 64-128.
Yassine, A., (1998), *Islamiser la modernité*, Casablance, Impressions Al Ofoq.
Youssi, A., (1983), La triglossie dans la typologie linguistique, *La linguistique,* 19, p. 71-83.
Zenkouar, L., et Y., Aït Ouguengay, (Dir.), (2005), *La typographie entre les domaines de l'art et de l'informatique,* Rabat, Publications de l'IRCAM.

WEBOGRAPHIE

- Déclaration de Taynzert pour l'autonomie du Grand Souss (2007), www.amazighnews.org
- Déclaration d'autonomie du Grand Rif (2007), www.amazighworld.org
- Déclaration d'Al Hoceima (2009), www. amazighnews.org


INDEX

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

R

S

T

U

V

TABLE DES FIGURES

TABLE DES MATIERES